

UNIVERSAL
LIBRARY

OU_216799

UNIVERSAL
LIBRARY

OSMANIA UNIVERSITY LIBRARY V.

Call No. 944.04 / M43R Accession No. G612

Author Mathiez, Albert

Title Revolution Française

This book should be returned on or before the date
last marked below.

1937

La
Revolution française

Tome II

DU MEME AUTEUR

La Revolution francaise. Tome I. La chute de la royauté. — Tome II. La Gironde et la Montagne. — Tome III. La Terreur. (*Collection Armand Colin.*)

La Reaction Thermidorienne. Armand Colin.

Rome et le Clergé français sous la Constituante. Armand Colin.

La Revolution et l'Eglise. Armand Colin.

La Corruption parlementaire sous la Terreur. (*Etudes Robespierriennes.*) Armand Colin.

La Conspiration de l'Etranger, (Eludes Robespierriennes.) Armand Colin.

Le Vieux Cordelier de Carille DESMOULINS. Edition complete et critique, d'après les notes de A. MAHIEZ, par H. CALVEL. AVEC une Introduction et des Commentaires. (Coll. des Classiques de la Revolution fr.) Armand Colin

Le Directoire [Du II Brumaire au IV au 18 Fructidor au V], publié d'après les manuscrits d'Albert MAHIEZ, par J. GODECHOU. Armand Colin.

Robespierre terroriste. La Renaissance du Livre.

Danton et la Paix. La Renaissance du Livre.

La Revolution et les Etrangers. La Renaissance du Livre

Un proces de corruption, la Terreur. L'Affaire de la Compagnie des Indes. Felix Alcan.

La Theophilanthropie et le Culte decadaire, 1796-1802. Felix Alcan.

Contribution a l'histoire religieuse de la Revolution. Felix Alcan.

Les Lois francaises depuis 1815 jusqu'à nos jours (en collaboration avec L. Cahen). 3^e edition, Felix Alcan.

La Victoire en Vendée II. Esquisses historiques sur la Defense nationale. Felix Alcan.

Les Origines des Cultes, Revolutionnaires. F. Rieder.

Les Grandes journées de la Constituante. Hachette.

Le Club des Cordeliers pendant la crise de Vendémiaire et le massacre du Champ de Mars. Champion.

Les Conséquences religieuses de la journée du 10 août 1792 : La deportation des Pretres et la secularisation de l'Etat civil. E. Leroux.

Autour de Robespierre, 2^e edition, Payot.

Autour de Danton. Payot.

La Vie civile et le Mouvement social sous la Terreur. Payot.

N° 52

COLLECTION ARMAND COLIN,
(Section d'Histoire et Sciences économiques)

La Revolution française

par

Albert MATHIEZ

Charge du Cours d'Histoire de la Revolution française
à l'Université de Paris.

Tome II

LA GIRONDE ET LA MONTAGNE

5^e Edition



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

1936

Tous droits reserves

Tous droits de reproduction,
de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.
Copyright 1924, by Max Lécier
et H. Bourrelier.

LA GIRONDE ET LA MONTAGNE

LIVRE I

LA FIN DE LA LÉGISLATIVE (10 août-20 septembre 1792)

CHAPITRE PREMIER

LA COMMUNE ET L'ASSEMBLÉE

Les six semaines qui s'écoulent depuis le 10 août 1792 jusqu'au 21 septembre de la même année, — c'est-à-dire depuis la prise des Tuileries et l'internement de Louis XVI au Temple jusqu'à la réunion de la Convention, — ont une importance capitale dans l'histoire de la Révolution.

Jusque-là, les délégués réguliers de la nation ne s'étaient pas vu contester leurs pouvoirs. Même dans la crise de juillet 1789, qui aboutit à la prise de la Bastille, les émeutiers parisiens s'étaient docilement soumis aux directions de la Constituante. Ils n'avaient voulu que seconder son action et la mettre à l'abri des coups de force de l'absolutisme. Deux ans plus tard, après Varennes, quand les républicains avaient prétendu exiger la consultation du pays sur le maintien de Louis XVI au trône, la Constituante avait eu facilement raison de leur résistance. La sanglante répression du Champ de Mars avait consacré sa victoire, qui était celle de la légalité et du parlementarisme.

Mais l'insurrection du 10 août, toute différente des

précédentes, n'a pas été seulement dirigée contre le trône. Elle a été un acte de défiance et de menace contre l'Assemblée elle-même qui vient d'absoudre le général factieux Lafayette et qui a désavoué formellement les pétitions pour la déchéance. Une situation nouvelle a été créée. Un pouvoir révolutionnaire est apparu en face du pouvoir légal. La lutte de ces deux pouvoirs emplit les six semaines qui précèdent la réunion de la Convention.

Cette lutte se continuera, après le 20 septembre, dans l'opposition des deux partis qui se disputeront la majorité dans la nouvelle assemblée. Le parti montagnard sera essentiellement le parti de l'ancienne Commune révolutionnaire, tandis que le parti girondin sera formé des députés qui avaient siégé au côté gauche de la Législative avant de former le côté droit de la Convention.

Les deux partis, notons-le tout de suite avant d'y revenir plus en détail, sont séparés par des conceptions radicalement différentes sur tous les problèmes essentiels. Les Girondins, parti de la légalité, répugnent aux mesures exceptionnelles, « révolutionnaires », dont la Commune a donné l'exemple et que la Montagne recueille dans son héritage. Ce sont, dans le domaine économique et social : les réglementations, les recensements, les réquisitions, le cours forcé de l'assignat, bref la limitation de la liberté commerciale; dans le domaine politique : la mise en suspicion de tous les adversaires du régime, la suspension de la liberté individuelle, la création de juridictions exceptionnelles, la concentration du pouvoir par la subordination étroite des autorités locales, bref la politique du salut public. Programme qui ne sera réalisé pleinement qu'un an plus tard, avec la Terreur, mais qui fut ébauché et défini par la Commune du 10 août.

L'opposition des programmes traduit une opposition foncière d'intérêts et presque une lutte de classes. La Commune et la Montagne, qui en dérive, représentent les classes populaires (artisans, ouvriers, consommateurs) qui souffrent de la guerre et de ses conséquences : cherté de la vie, chômage, déséquilibre des salaires» L'Assemblée et la Gironde, json héritière, représentent la bourgeoisie commerçante et possédante qui entend défendre ses propriétés contre les limitations, les entraves, les confiscations, dont elle se sent menacée. Lutte dramatique qui revêt toutes les formes et qu'il faut suivre dans le détail pour en saisir toute la complexité.

Le trône renversé, les difficultés commençaient pour les vainqueurs. Il leur fallait faire accepter le fait accompli par la France et par l'armée, prévenir ou écraser les résistances possibles, repousser l'invasion qui entamait déjà les frontières, constituer enfin sur les débris de la royauté un gouvernement national. Problèmes ardues qui ne furent pas résolus sans d'affreux déchirements 1

Les commissaires des sections parisiennes, constitués dans la nuit du 9 au 10 août en Commune révolutionnaire à l'Hôtel de ville, tenaient leurs pouvoirs du choix direct du peuple. En face de l'Assemblée, issue d'un suffrage indirect et censitaire, discréditée par le désaveu et les menaces qu'elle avait lancés aux républicains, par les tractations secrètes de ses chefs avec la Cour, la Commune représentait une légalité nouvelle. Forte du prestige de la sanglante victoire remportée sur les défenseurs du château, consciente de l'immense service qu'elle avait rendu à la Révolution et à la France en écrasant la trahison royale, elle n'entendait pas limiter son action dans le cercle étroit de ses attributions municipales. Elle avait incarné, pensait-elle, l'in-

térêt public, elle avait agi au nom de la France révolutionnaire tout entière et la présence des fédérés des départements aux côtés des révolutionnaires parisiens dans l'assaut des Tuileries avait scellé l'alliance fraternelle de la capitale avec la nation.

Du haut de la tribune des jacobins, Robespierre conseillait à la Commune, le soir même du 10 août, de prendre hardiment ses responsabilités. Il n'y avait, à l'en croire, qu'un moyen de tirer tout l'avantage possible de la victoire, c'était de recommander au peuple « de mettre ses mandataires dans l'impossibilité absolue de nuire à la liberté », autrement dit de ligoter l'Assemblée, sinon de la supprimer. 11 démontrait « combien il serait imprudent au peuple de mettre bas les armes avant d'avoir assuré la liberté. La Commune, ajoutait-il, doit prendre, comme mesure importante, celle d'envoyer des commissaires dans les 83 départements pour leur exposer notre situation ». Ce n'était pas seulement exprimer une défiance invincible à l'égard de l'Assemblée, c'était conseiller à la Commune de s'emparer de la dictature en correspondant sans intermédiaire avec les départements.

La Commune n'avait pas attendu les exhortations de Robespierre pour affirmer son droit à exercer la dictature. Mais, le droit affirmé, elle n'avait pas osé cependant le mettre en pratique dans sa plénitude. Pas plus que, dans le feu de la lutte, elle n'avait révoqué le maire Petion qui lui était légitimement suspect de tiédeur, elle n'osa prononcer la dissolution de l'Assemblée qu'elle savait hostile à ses desseins. C'est que ces petites gens, artisané en majorité, publicistes, avocats, maîtres de pension, qui n'avaient pas craint d'exposer leur vie en «insurgeant, restaient malgré tout impressionnés par le prestige parlementaire des brillants orateurs girondins. Ils n'étaient connus, eux, que dans leur quartier. Leurs

noms obscurs ne disaient rien à la France. En chassant l'Assemblée, ne risquaient-ils pas de compromettre la cause qu'ils voulaient servir? Ils se résignèrent à composer. Ils laisseraient vivre l'Assemblée à condition qu'elle consentît à disparaître promptement en convoquant à bref délai les citoyens pour élire une Convention, c'est-à-dire une nouvelle Constituante qui reviendrait dans un sens démocratique la Constitution monarchique désormais périmée.

Le 10 août, à onze heures, quand le canon eut cessé de tonner contre le château conquis, une délégation de la Commune, conduite par l'ancien commis d'octroi Huguenin, se présenta à la barre de la Législative. « Le peuple, qui nous envoie vers vous, dit Huguenin, nous a chargés de vous déclarer qu'il vous investissait de nouveau de sa confiance, mais il nous a chargés en même temps de vous déclarer qu'il ne pouvait reconnaître pour juges des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité et la résistance à l'oppression l'ont porté, que le peuple français, votre souverain et le nôtre, réuni dans ses assemblées primaires. »

I/Assemblée fit la grimace à ce langage impérieux. La réinvestiture conditionnelle et à terme qu'on lui offrait la mettait dans la dépendance du pouvoir irrégulier sorti de l'émeute.

Il fallut bien cependant qu'elle consentît à reconnaître la légitimité de l'insurrection et lui donnât des gages. Elle confirma la Commune révolutionnaire, mais affecta de la considérer comme un pouvoir provisoire et passager qui devait disparaître avec les circonstances qui lui avaient donné naissance. Elle accepta de convoquer une Convention qui serait élue au suffrage universel sans distinction de citoyens actifs et passifs, mais tous les jours par un scrutin à deux degrés. Elle suspendit le **roi** — provisoirement — jusqu'à la réunion de cette

nouvelle Constituante, mais elle se refusa à prononcer la déchéance pure et simple que réclamaient les insurgés. Il était évident que la Gironde cherchait à sauver le plus possible de la Constitution monarchique. La suspension conservait implicitement la royauté. Par un nouveau vote qu'elle rapporta deux jours plus tard> l'Assemblée décida même, sur la motion de Vergniaud, de nommer un gouverneur au « prince royal ».

Le roi était suspendu, mais la Constitution restait en vigueur. Comme après Varennes, le pouvoir exécutif fut remis entre les mains des six ministres qu'on choisit en dehors de l'Assemblée par respect pour le principe de la séparation des pouvoirs, mais qu'on nomma par un vote public à haute voix, par désir de calmer les défiances. Roland, Ciavière et Scrvan reprirent les portefeuilles de l'intérieur, des finances et de la guerre que le roi leur avait enlevés le 13 juin précédent. On leur adjoignit, par appel nominal, à la justice l'équivoque Danton, sur lequel Brissot et Condorcet comptaient pour contenir l'émeute; le mathématicien Monge, indiqué par Condorcet, fut nommé à la marine; le journaliste Lebrun, ami de Brissot, dont Dumouriez avait fait un chef de bureau, aux affaires étrangères.

Ainsi le pouvoir se trouva partagé entre trois autorités distinctes : la Commune, l'Assemblée et le Ministère formant le Conseil exécutif, trois autorités qui empiétaient continuellement les unes sur les autres. Les circonstances, la lutte contre le double péril extérieur et intérieur, exigeaient une dictature, mais cette dictature ne parvint pas à prendre une forme définie, à s'incarner dans une institution, dans un homme, dans un parti ou dans une classe. Elle resta inorganique et confuse. Aucun texte n'en régla l'exercice. Ce fut une dictature impersonnelle exercée tour à tour par des autorités rivales, au hasard des événements, une dictature chao-

tique et mobile comme l'opinion elle-même qui lui donnait la force.

« Le peuple français a vaincu dans Paris l'Autriche et la Prusse », écrivait à son mari la femme du futur conventionnel Julien de la Drôme, le jour même du 10 août. Et la même s'était écriée, trois jours auparavant, à l'annonce que le roi de Sardaigne allait se joindre aux coalisés : « Je n'ai pas plus peur des Savoyards que des Prussiens et des Autrichiens. Je n'ai peur que des traîtres! » C'était le sentiment général des révolutionnaires. Ils craignaient que les généraux ne fussent tentés d'imiter Lafayette qui avait soulevé contre l'Assemblée la municipalité de Sedan et le département des Ardennes et qui tentait d'entraîner son armée contre Paris. Ils prévoyaient des résistances dans les contrées gagnées aux prêtres réfractaires. Ils savaient qu'un grand nombre d'administrations départementales avaient protesté contre le 20 juin. Ils se défiaient des tribunaux, de la Haute Cour d'Orléans qui mettait une lenteur suspecte à juger les prévenus de crimes contre la sûreté de l'Etat. L'Assemblée partageait ces craintes. Le jour même du 10 août, elle délégua 12 de ses membres, 3 auprès de chacune des 4 armées, « avec le pouvoir de suspendre provisoirement tant les généraux que tous autres officiers et fonctionnaires publics, civils et militaires, et même les faire mettre en état d'arrestation, si les circonstances l'exigent, ainsi que de pourvoir à leur remplacement provisoire ». C'était conférer aux députés choisis comme commissaires une partie importante de la puissance exécutive et ces commissaires de la Législative annoncent déjà les proconsuls de la Convention.

L'Assemblée ordonnait ensuite à tous les fonctionnaires et pensionnés de l'État, aux prêtres eux-mêmes, de prêter le serment de maintenir la liberté et l'égalité

ou de mourir à leur poste. Elle confiait aux municipalités, dès le 11 août, sur la motion de Thuriot, la mission de rechercher les crimes contre la sûreté de l'Etat et les autorisait à procéder à l'arrestation provisoire des suspects. Le 15 août, à la nouvelle de l'investissement de Thionville, elle consignait dans leurs communes les pères, mères, femmes et enfants des émigrés, pour servir d'otages. Elle ordonnait de mettre les scellés sur les papiers des anciens ministres contre lesquels la Commune avait déjà lancé des mandats d'arrestation, elle les décrétait d'accusation les uns après les autres. Le Conseil exécutif, de son côté, suspendait les administrations départementales de Rhône-et-Loire, de la Moselle, de la Somme. Inversement les magistrats qui avaient été destitués ou suspendus pour excès de civisme, comme le maire de Metz Anthoine ou l'officier municipal lyonnais Chalier, étaient réintégrés dans leurs fonctions.

Bientôt étaient livrées à la publicité les pièces trouvées chez l'intendant de la liste civile Laporte. Ces pièces prouvaient que le roi n'avait cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec les émigrés, qu'il avait continué notamment à payer leur solde à ses anciens gardes du corps passés à Coblenz, que la plupart des journaux et pamphlets aristocrates avaient été payés sur sa cassette.

Toutes ces mesures, dont la plupart avaient été arrachées sous la pression de la Commune, semblaient insuffisantes à l'opinion exaspérée. Thomas Lindet s'étonnait, le 13 août, que Lafayette n'eût pas été, innaëdiatement destitué. Or, la Gironde, malgré l'évidente rébellion du général, hésitait à le frapper, elle négociait secrètement avec lui et elle ne se décida à le décréter d'accusation que le 19 août, quand il eut passé la frontière. Les soupçons montaient, entretenus par cette

indulgence inexplicable. L'ère des conflits entre la Commune et la Législative n'était pas loin.

La Commune, qui avait renoncé à gouverner la France, entendait du moins administrer Paris en toute souveraineté. Elle ne voulait supporter entre elle et l'Assemblée aucun intermédiaire. Elle envoya Robespierre à l'Assemblée réclamer en son nom la suspension des élections déjà commencées pour le renouvellement de l'assemblée administrative du département de Paris. « Le conseil général de la Commune, dit Robespierre, A besoin de conserver tout le pouvoir dont le peuple Ta investi dans la nuit du 9 au 10 pour assurer le salut public et la liberté. La nomination des membres d'un nouveau Département, dans les circonstances actuelles, tend à élever une autorité rivale de celle du peuple même.... ». Thuriot appuya Robespierre, mais Delacroix lit décréter simplement que le nouveau Département n'exercerait plus son contrôle sur les opérations de la Commune qu'en ce qui concernait les contributions publiques et les domaines nationaux. La Commune s'inclina, mais, le 22 août, Robespierre présenta en son nom à l'Assemblée les membres du nouveau Département qui exprimèrent par sa bouche le vœu fie ne plus porter d'autre titre que celui de commission des contributions. Sur ce, Delacroix, tout changé depuis le 12 août, protesta avec violence qu'il n'appartenait pas à la Commune de destituer le Département de ses fonctions administratives: « Ce serait culbuter dans un instant tous les Départements du royaume !

Petits conflits à côté d'autres plus graves.

La victoire du 10 août avait été sanglante. Les sectionnaires et les fédérés avaient perdu un millier des leurs, tués ou blessés devant le château. Ils voulaient les venger. Les Suisses avaient tiré les premiers, au moment même où les gardes nationaux essayaient de

fraterniser avec eux. Après le combat les Suisses furent massacrés en grand nombre. Ceux qui s'échappèrent se réfugièrent dans l'Assemblée, qui ne put les sauver qu'en promettant de les faire passer en Jugement. On n'accusait pas seulement les Suisses de déloyauté. On disait que les insurgés tombés sous leurs balles avaient reçu des blessures horribles causées par des débris de verre, des boutons, du plomb mâché. Le 11 août, Santerre déclara à l'Assemblée qu'il ne pouvait répondre de l'ordre que si on constituait promptement une *Cour martiale* pour juger les Suisses. On lui donna satisfaction par un vote de principe. Mais la foule grondante réclamait un jugement immédiat. Danton dut se mettre à la tête des Suisses pour les conduire à la prison de l'Abbaye. Il ne réussit pas du premier coup à fendre les rangs des manifestants. Les Suisses durent rentrer dans le local de l'Assemblée pour se mettre à l'abri. Petion intervint à son tour. Il réclama, pour calmer le peuple, l'institution d'un tribunal extraordinaire qui punirait sommairement non seulement les Suisses, mais tous les ennemis de la Révolution. Le soir même les administrateurs de police de l'Hôtel de Ville écrivaient à Santerre le billet suivant : « On nous apprend, Monsieur, que l'on forme le projet de se transporter dans les prisons de Paris pour y enlever tous les prisonniers et en faire une *prompte justice (sic)* ; nous vous prions d'étendre votre surveillance promptement sur celles du Ghâtelet, de la Conciergerie et de la Force. » C'est exactement le projet de massacre qui sera exécuté trois semaines plus tard. Marat n'a pas encore écrit. Il ne fera que s'emparer de l'idée qu'il trouva dans l'air.

L'Assemblée n'eût évité la catastrophe que si elle eût donné à la foule l'impression qu'elle était sincère quand elle avait voté l'institution d'un tribunal extraordinaire pour juger les crimes de contre-révolution. Il eût fallu

qu'elle organisât promptement ce tribunal. Elle rusa et perdit du temps. Le décret qu'elle vota le 14 août parut insuffisant à la Commune, qui délégua Robespierre à la barre, le lendemain, pour se plaindre de ses lacunes. Le décret ne visait que les crimes commis à Paris dans la journée du 10. 11 fallait l'étendre aux crimes du même genre commis dans toute la France, il fallait qu'on pût frapper légalement Lafayette ! Et Robespierre demandait que le tribunal fût formé de commissaires désignés par les sections et qu'il jugeât souverainement et en dernier ressort. L'Assemblée décréta que les jugements des crimes du 10 août ne seraient pas sujets à cassation, mais elle maintint son décret de la veille par lequel elle avait renvoyé l'instruction et le jugement de ces crimes aux tribunaux ordinaires. La Commune, qui tenait ces tribunaux pour suspects et qui en demandait le renouvellement, s'exaspéra. Elle réclama de nouveau, le 17 août, un tribunal spécial, dont les juges comme les jurés seraient choisis à l'élection par le peuple réuni en ses sections. Un de ses membres, Vincent Ollivault, tint à l'Assemblée un langage menaçant : « Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra. Le peuple est las de n'être point vengé. Craignez qui ! ne fasse justice lui-même. Je demande que, sans désenparer, vous décrétiez qu'il sera nommé un citoyen par chaque section pour former un tribunal criminel. Je demande qu'au château des Tuileries soit établi ce tribunal. Je demande que Louis XVI et Marie-Antoinette, si avides du sang du peuple, soient rassasiés en voyant couler celui de leurs infâmes satellites. » L'Assemblée regimba. Déjà, le jour même du 10 août, Vergniaud s'était écrié :

Paris n'est qu'une section de l'Empire ! » Cette fois, ce fut un homme qui siégeait d'ordinaire à la Montagne

et qui avait pris une part active à l'insurrection, Choudieu, qui protesta contre la violence qu'on voulait faire à la représentation nationale : « Tous ceux qui viennent crier ici ne sont pas les amis du peuple. Je veux qu'on léclairc et non qu'on le flatte. On veut établir un tribunal inquisitorial. Je m'y opposerai "de toutes mes forces. » Un autre Montagnard, Thuriot, joignit ses protestations à celles de Choudieu, mais l'Assemblée finalement s'inclina, encore que de mauvaise grâce. Par ses lenteurs et ses résistances elle avait perdu le bénéfice moral de ses concessions. Son impopularité s'aggravait.

Le tribunal extraordinaire fut formé de juges et de jurés élus par les sections parisiennes. Robespierre refusa les fonctions de président par une lettre rendue publique où il déclarait que la plupart des criminels politiques étant ses ennemis personnels, il ne pouvait être juge et partie dans leur cause. A son refus il y avait peut-être aussi des motifs qu'il ne disait pas. Déjà la Gironde avait commencé, contre l'homme qui lui portait ombrage et qu'elle considérait comme le véritable chef de la Commune, de violentes attaques. Une affiche *Les Dangers de la Victoire*, placardée dans Paris et vraisemblablement inspirée par Roland, le représentait comme « un homme ardemment jaloux », qui voulait « dépopulariser Petion, se mettre à sa place et parvenir au milieu des ruines à ce tribuauat, objet continuel de ses vœux, insensés ». En refusant de présider le tribunal du 17 août, Robespierre opposait son désintéressement à l'accusation d'ambition dictatoriale que la Gironde forgeait contre lui.

Les sections où la bourgeoisie marchande dominait ne tardèrent pas à entrer en opposition avec la Commune. Celle des Lombards, entraînée par Louvet, protesta dès le 25 août contre ses usurpations, contre la

défiance qu'elle témoignait à Petion, contre la limitation des pouvoirs du Département. Elle rappela ses représentants de l'Hôtel de Ville, et quatre autres sections l'imitèrent (Maison Commune, Ponceau le 27 août, Marché des Innocents et Halle au Blé, le 29). Le inouvement contre la Commune s'étendait en province et prenait la forme d'une campagne contre Paris. Le 27 août, le Montagnard Albitte dénonçait à l'Assemblée une circulaire du département des Côtes-du-Nord qui demandait aux autres départements de se concerter pour obtenir que la Convention se réunît ailleurs que dans la capitale. Or l'Assemblée refusait de s'associer à l'indignation d'Albitte. Elle passait simplement à l'ordre du jour. Le projet de transférer la Convention en province avait de la consistance, car le Montagnard Chabot avait adjuré les Fédérés, le 20 août, de rester à Paris « pour inspecter la Convention nationale », l'empêcher de rétablir la royauté et de quitter Paris.

Le conflit était arrivé à l'état aigu. La Commune avait mis les scellés sur les papiers du directeur de la Caisse de l'Extraordinaire, Amelot, aristocrate notoire, qu'elle avait fait conduire en prison. Cambon irrité demanda « si la Commune de Paris pouvait faire arrêter sous prétexte de malversations des administrateurs et fonctionnaires immédiatement soumis à la surveillance de l'Assemblée nationale (21 août). tJh décret ordonna la levée immédiate des scellés.

Le 27 août, un jour après la nouvelle de la prise de Longwy, la Commune avait ordonné des visites domiciliaires chez les citoyens suspects pour leur enlever leurs armes. Un journaliste girondin qui rédigeait la feuille de Brissot, Girey-Dupré, annonça que la Commune s'apprêtait à perquisitionner chez tous les citoyens sans distinction. La Commune cita Girey-Dupré à sa barre pour lui demander compte de son erreur mal-

veillante. La Gironde vit dans l'incident le moyen de se défaire de sa rivale.

Roland commença l'attaque à la séance du 30 août. 11 déclara que la Commune, ayant cassé le comité des subsistances de la ville qui avait sa confiance, il ne pouvait plus répondre de l'approvisionnement de Paris. (Jhoudieu fit une charge contre cette Commune qui désorganisait tout et qui n'était pas légale Cambon renchérit. Roland reprit la parole pour raconter que l'inspecteur du garde-meuble Restout s'était plaint qu'un agent de la Commune avait enlevé dans son dépôt un petit canon garni d'argent (l'objet avait été porté au comité de la section du Roule). Choudicu remonta à la tribune pour dénoncer le mandat de comparution décerné l'avant-veille contre Girey-Dupré. Grangeneuve demanda que l'ancienne municipalité reprît ses fonctions et enfin Guadet conclut en faisant voter sans débat un décret qui ordonnait le renouvellement immédiat de toute la Commune. Chabot et Fauchet firent cependant décréter que cette même Commune, illégale et désorganisatrice, avait bien mérité de la patrie.

L'offensive girondine s'était produite dans la fièvre patriotique déchaînée par les progrès de l'invasion. Le 19 août, les troupes prussiennes, conduites par Frédéric-Guillaume en personne et commandées par le duc de Brunswick, avaient franchi la frontière, suivies par une petite armée d'émigrés qui mettaient à exécution dès les premiers pas les menaces du célèbre manifeste. Le 23 août, Longwy se rendait après un bombardement de 15 heures. On soupçonnait avec raison le commandant de la place, Lavergne, que l'ennemi avait laissé en liberté, d'en avoir pas fait tout son devoir. On apprenait bientôt que Verdun allait être assiégé et, coup sur coup, que les royalistes du district de Châtillon-sur-Sèvre, en Vendée, s'étaient insurgés le

24 août, à l'occasion du recrutement, au nombre de plusieurs milliers. Avec Baudry d'Asson à leur tête, ils s'étaient emparés de Châtillon et avaient marché sur Bressuire. Les' patriotes ne les avaient repoussés qu'avec peine, en amenant du canon et en leur livrant trois combats au cours desquels ils avaient eu 15 morts et 20 blessés, les insurgés perdant de leur côté 200 morts et 80 prisonniers. On venait de découvrir une vaste conspiration royaliste prête à éclater dans le Dauphiné, on savait que les nobles de Bretagne s'agitaient. On craignit que l'invasion ne fût le signal d'un vaste soulèvement clérical et nobiliaire.

Cette situation tragique n'avait donc pas empêché les Girondins de se dresser contre la Commune du 10 août! Alors que celle-ci se donnait tout entière à la défense nationale, alors qu'elle poussait avec activité les travaux de retranchement en avant de la ville pour y établir un camp, alors qu'elle invitait tous les citoyens à travailler à la tranchée comme ils avaient fait au champ de la Fédération, alors qu'elle faisait forger 30 000 piques et qu'elle procédait, dès le 27 août, à de nouveaux enrôlements effectués au milieu d'un grand enthousiasme et que, pour procurer des fusils à ceux qui partaient, elle désarmait les suspects, l'Assemblée ne songeait qu'à prendre sa revanche de ses humiliations antérieures et qu'à écraser des rivaux politiques afin de s'emparer plus aisément des élections à la Convention qui allaient commencer! Les colères grondaient et elles auraient grondé davantage si la Commune avait su que les chefs les plus notoires de la Gironde, perdant la tête, jugeaient la situation militaire désespérée et ne songeaient plus qu'à fuir Paris avec le gouvernement pour échapper à la fois aux Prussiens et aux « anarchistes »; Roland et Servan préparaient l'évacuation derrière la Loire. C'était chez eux projet déjà

ancien. Roland avait dit à Barbaroux, le 10 août, qu'il faudrait sans doute se retirer dans le plateau Central et constituer une république du Midi. D'autres avaient conseillé de traiter avec les Prussiens. Le journaliste Carra avait écrit, le 25 juillet, dans ses *Annales patriotiques*, très lues, un article étrange qui suait la peur et l'intrigue. Il y faisait l'éloge de Brunswick, « le plus grand guerrier, disait-il, et le plus grand politique de l'Europe.... S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins, et d'y mettre le bonnet rouge ». Carra avait eu autrefois des relations avec le roi de Prusse, qui lui avait fait cadeau d'une tabatière en or avec son portrait. Il avait déjà lancé précédemment aux Jacobins, dès le 4 janvier 1792, l'idée d'appeler au trône de France un prince anglais. Son éloge de Brunswick ne pouvait signifier qu'une chose, c'est qu'il croyait inévitable la victoire des armées ennemies et qu'il conseillait de s'entendre à l'amiable avec la Prusse. Son opinion n'était pas isolée dans son parti, car Condorcet avait fait, lui aussi, l'éloge de Brunswick, au mois de mai, dans son journal *La Chronique de Paris*. Il est certain qu'il régnait parmi les Girondins, qui avaient si légèrement déchaîné la guerre, un état d'esprit que nous appellerions défaitiste. Après la capitulation de Longwy, les ministres et quelques députés influents se réunirent dans le jardin du ministère des Affaires Etrangères pour entendre Kersaint, qui revenait de Sedan et qui prédit que Brunswick serait à Paris dans quinze jours « aussi certainement que le coin entre dans la bûche quand on frappe dessus ». Roland, pâle et tremblant, déclara qu'il fallait partir pour Tours ou Blois en emmenant le trésor et le roi. Clavière et Servan l'appuyèrent. Mais Danton s'emporta : « „ai fait venir, dit-il, ma mère qui a 70 ans. J'ai fait venir mes deux enfants, ils sont arrivés

hier. Avant que les Prussiens entrent dans Paris, je veux que ma famille périsse avec moi, je veux *que* 20 000 flambeaux en un instant fassent de Paris un monceau de cendres. Roland, garde-toi de parler de fuite, crains que le peuple ne t'écoute ! »

Certes la vaillance de Danton n'était pas sans calcul et sans arrière-pensée. C'était à Paris qu'il était populaire, que son action s'exerçait sur les sections et sur les clubs. A Blois ou à Tours, il n'aurait plus été l'homme capable de déchaîner et de retenir tour à tour les forces de l'émeute. Puis il avait un autre motif encore pour s'opposer à la fuite girondine. Il n'avait jamais perdu le contact avec les royalistes, dont il avait été l'agent stipendié. Il venait de procurer à Talon, l'ancien distributeur des fonds de la liste civile, le passeport qui lui permit d'échapper à la police de la Commune et de s'enfuir en Angleterre. Par l'intermédiaire du médecin Chèvelel, son instrument, il so tenait en rapports avec le marquis de La Rouarie qui organisait, en ce moment même, le soulèvement de la Bretagne. En s'opposant au transfert du gouvernement en province il faisait d'une pierre deux coups. Si l'ennemi était victorieux, s'il terminait la guerre par la restauration de la monarchie, Danton serait en mesure d'invoquer auprès des royalistes ses relations avec La Rouarie par l'intermédiaire de Chèvetel, la protection qu'il accordait aux Lameth, à Adrien Duport, à Talon et à bien d'autres royalistes, il revendiquerait sa part dans la victoire de l'ordre. Si, au contraire, les Prussiens étaient repoussés, il se glorifierait auprès des révolutionnaires de n'avoir pas désespéré au plus fort du péril, il serait le sauveur de la patrie !

Mais, quel que fût son ascendant, il n'aurait pas réussi à empêcher l'évacuation de la capitale, si de» hommes aussi influents que Petion, Vergniaud et Con-

dorcet n'eussent joint leurs efforts aux siens. La Gironde décida donc de rester à Paris, mais de briser la Commune à la faveur de l'émotion patriotique provoquée par les mauvaises nouvelles rapportées par Kersaint. Seulement elle avait compté sans Danton.

Le 28 août au soir, à l'issue de la délibération où il a fait rejeter l'avis pusillanime de Roland, il s'élance à la tribune. De sa voix tonnante, il annonce qu'il va parler « en ministre du peuple, en ministre révolutionnaire ». « Il faut, dit-il, que l'Assemblée se montre digne de la nation ! C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme, ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes. Jusqu'ici nous n'avons fait que la guerre simulée de Lafayette, il faut faire une guerre plus terrible. Il est temps de dire au peuple qu'il doit se précipiter en masse sur ses ennemis. Quand un vaisseau fait naufrage, l'équipage jette à la mer tout ce qui l'exposait à périr ; de même tout ce qui peut nuire à la nation doit être rejeté de son sein et tout ce qui peut lui servir doit être mis à la disposition des municipalités, sauf à indemniser les propriétaires. » Du principe posé il tire immédiatement les conséquences : le Conseil exécutif va nommer des commissaires « pour aller exercer dans les départements l'influence de l'opinion », aider à la levée des hommes, à la réquisition des choses, procéder à la surveillance et à l'épuration des autorités, rejeter du vaisseau de la Révolution tout ce qui l'exposerait à périr. Puis Danton fait l'éloge de la Commune de Paris, qui a eu raison de fermer les portes de la capitale et d'arrêter les traîtres. « Y en eut-il 30000 à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain et que demain Paris communique avec la France entière ! » Il demande enfin un décret qui autorise les visites domiciliaires chez tous les citoyens et il propose

encore que l'Assemblée nomme quelques-uns de ses membres pour accompagner les commissaires du Conseil exécutif dans l'œuvre du recrutement des hommes et de la réquisition des choses.

i L'Assemblée vote sans débat le décret demandé sur les visites domiciliaires, mais Cambon, appuyé par les Girondins, voit des inconvénients à mêler les commissaires de l'Assemblée aux commissaires de la Commune et du Conseil exécutif. Il invoque la séparation des pouvoirs, il faut que Basire intervienne pour que l'Assemblée consente à déléguer six de ses membres aux opérations de recrutement.

Le lendemain, 29 août, comme pour sceller plus étroitement son alliance avec la Commune, Danton se rendait à l'Hôtel de Ville et y prenait la parole sur « les moyens de vigueur à prendre dans les circonstances actuelles » (1). Les visites domiciliaires commencèrent le 30 août, à 10 heures du matin, et durèrent deux jours sans désespérer. Chaque section y employa 30 commissaires. Toutes les maisons furent fouillées une à une. Leurs habitants avaient reçu l'ordre de ne pas sortir tant qu'ils n'auraient pas reçu la visite des commissaires. 3000 suspects furent conduits en prison.

L'opération était en pleine activité quand la Commune apprit, le 30 au soir, le vote par lequel elle était cassée et renouvelée. Un membre obscur, Darnauderie, traduisit en termes éloquents l'émotion de ses collègues et il conclut qu'il fallait résister à un décret qui perdait la chose publique, convoquer le peuple sur la Grève et se présenter, escorté du nombre, à la barre de l'Assemblée. Robespierre, à son tour, magnifia l'œuvre de la Commune du 10 août et flétrit ses ennemis, les Brissot

1. D'après Barrière, p. 18, et Bûchez et Roux, p. 17 (texte inconnu à MM. M. Tournoux et André Fribourg).

et les Condorcet. Mais, à l'inverse de Darnauderie, il conclut que la Commune devait en appeler aux sections, leur remettre ses pouvoirs et leur demander les moyens de se maintenir à son poste ou d'y mourir.

Tallien présenta la défense de la Commune à la barre de la Législative, le lendemain : « Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a sanctionné ». Et il énuméra fièrement les services rendus : « Si vous nous frappez, frappez aussi ce peuple qui a fait la Révolution le 14 juillet, qui l'a consolidée le 10 août et qui la maintiendra ». Le Président Delacroix répondit que l'Assemblée examinerait la pétition. La journée du 1^{er} septembre s'écoula sans que rien fût tenté pour mettre à exécution le décret cassant la Commune. Robespierre fit adopter ce soir-là par la Commune une adresse apologétique qui était un réquisitoire vigoureux contre la Gironde, mais il conclut qu'il fallait obéir à la loi et réclamer au peuple une nouvelle investiture. Pour la première fois, la Commune ne suivit pas son guide habituel. Son procureur syndic, Manuel, s'opposa à toute démission collective. 11 rappela au Conseil le serment qu'il avait fait de mourir à son poste et de ne point l'abandonner que la patrie ne fût plus en danger. La Commune décida de rester en fonctions, et déjà son Comité de surveillance, qui venait de se renforcer par l'adjonction de Marat, méditait de faire à la Gironde Une terrible réplique.

CHAPITRE II

SEPTEMBRE

Le 2 septembre au matin arrive à Paris la nouvelle que Verdun est assiégé. Un volontaire du bataillon de Maine-et-Loire apporte le texte de la sommation adressée par Brunswick au commandant de la place, Beaurepaire. Le volontaire ajoute que Verdun, la dernière forteresse entre Paris et la frontière, ne pourra pas se défendre plus de deux jours. Un autre courrier annonce que les uhlans sont entrés à Clermont-en-Argonne sur la route de Châlons. Aussitôt la Commune lance une proclamation aux Parisiens : « Aux armes, citoyens, aux armes, l'ennemi est à nos portes. Marchez à l'instant sous vos drapeaux, allons nous réunir au Champ-de-Mars ! Qu'une armée de 60 000 hommes- se forme à l'instant ! » Par l'ordre de la Commune, on tire le canon d'alarme, on bat la générale, on sonne le tocsin, on ferme les barrières, on réquisitionne tous les chevaux en état de servir à ceux*qui partent pour la frontière, on appelle les hommes valides au Champ-de-Mars pour les former sur-le-champ en bataillons de marche. Les membres de la Commune se dispersent dans leurs sections respectives : « Ils peindront avec énergie à leurs concitoyens, dit le procès-verbal, les dangers imminents de la patrie, les trahisons dont nous sommes environnés ou menacés, le territoire français envahi ; ils leur feront sentir que le retour à l'esclavage le plus ignominieux est le but de toutes les démarches de nos ennemis et que nous devons, plutôt que de le souffrir, nous ensevelir sous les ruines

de notre patrie et ne livrer nos villes que lorsqu'elles ne seront plus qu'un monceau de cendres. »

La Commune, tant décriée, avait une fois encore devancé l'Assemblée dans l'accomplissement du devoir patriotique. Quand sa députation parut à la barre vers midi pour rendre compte des mesures qu'elle avait prises, Vergniaud ne put s'empêcher de lui rendre un hommage solennel. Après un vif éloge des Parisiens, il jeta le mépris sur les lâches qui semaient l'alarme et il engagea tous les bons citoyens à se rendre au camp sous Paris pour achever par des corvées volontaires les fortifications commencées, « car il n'est plus temps de discourir; il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre! » L'Assemblée entendit cet appel à l'union. Sur la proposition de Thuriot, elle vota un décret qui maintenait la Commune en fonctions tout en autorisant les sections à la renforcer par la nomination de nouveaux membres. On lut ensuite une lettre de Roland annonçant la découverte d'un complot royaliste dans le Morbihan.

Puis, Danton, qu'accompagnaient tous les ministres se présentait à la tribune : « Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements et la troisième avec des piques défendra l'intérieur des villes. » Paris avait bien mérité de la France entière. Danton demandait à l'Assemblée de déléguer douze de ses membres pour concourir avec le Conseil exécutif à l'exécution des grandes mesures de salut public. Il fallait décréter que quiconque refuserait de servir de sa personne ou de remettre ses armes serait puni de mort. Danton terminait enfin sa courte, et brûlante harangue par les phrases fameuses qui ont conservé sa mémoire : « Le tocsin, qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge

sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée ! » 11 se rassit au milieu d'une double salve d'applaudissements et toutes ses propositions furent adoptées sans débat.

Grâce à Vergniaud, à Thuriot et à Danton, l'union semblait rétablie devant le danger entre tous les pouvoirs révolutionnaires. Mais une sombre défiance subsistait au fond des cœurs. Au bruit du canon d'alarme et du tocsin, la hantise des traîtres grandissait. On se croyait environné d'embûches. Le bruit se répandait comme une traînée de poudre que les suspects entassés dans les prisons complotaient de se révolter avec l'appui des complicités de l'extérieur. Les volontaires, qui s'enrôlaient au Champ-de-Mars, avaient lu sur les murs les placards affichés par Marat quelques jours auparavant pour leur conseiller de ne pas parler avant de s'être portés aux prisons et d'y avoir fait justice des ennemis du peuple. Ils avaient lu aussi les affiches encore toutes fraîches, où, sous le titre de *Compte rendu au peuple souverain*, Fabre d'Eglantine publiait les principales pièces du dossier des crimes de la cour et du roi. Ils avaient encore les nerfs ébranlés par les nombreuses cérémonies funèbres par lesquelles chaque section, puis la Commune tout entière, avaient célébré les morts du 10 août victimes de la déloyauté des Suisses. La dernière de ces cérémonies, qui s'était déroulée dans le cadre des Tuileries, sur les lieux mêmes du combat, datait de huit jours à peine et s'était accompagnée de discours violents terminés par des appels à la vengeance.

Cette vengeance, qu'on lui avait promise, le peuple parisien ne la voyait pas venir. Le tribunal extraordinaire, créé après tant d'hésitations et de mauvais vouloirs, ne fonctionnait qu'avec une grande lenteur.

Il n'avait encore condamné à mort que trois agents de la cour, l'embaucheur Collenot d'Angremont, cliez qui on avait trouvé des listes d'enrôlement de tape-durs royaux, l'intendant de la liste civile Laporte, payeur en chef des agents secrets, le journaliste de Rozoy, qui se réjouissait dans sa *Gazette de Paris* des succès de l'ennemi. Mais, après le 25 août, l'activité du tribunal s'était ralentie. Il avait acquitté, le 27 août, le policier Dossonville dont le nom s'était trouvé inscrit sur les listes de d'Angremont. Il avait acquitté encore, le 31 août, le gouverneur du château de Fontainebleau, Montmorin, dont une note suspecte avait été découverte dans les papiers des Tuileries. Ce dernier acquittement avait soulevé une tempête de protestations. La foule avait hué les juges, menacé de mort l'accusé qui n'avait pu être sauvé qu'à grand'peine. Danton, d'autorité, avait annulé le jugement, ordonné la réouverture des débats et révoqué le commissaire national Botot-Durnesnil, qu'il fit arrêter à son tour. « J'ai lieu de croire, avait écrit rudement Danton à l'accusateur public Real, que le peuple outrage, dont l'indignation est soutenue contre ceux qui ont attenté à la liberté et qui annonce un caractère digne enfin d'une éternelle liberté, ne sera plus réduit à se faire justice lui-même, mais l'obtiendra de ses représentants et de ses magistrats. » Danton trouvait naturel que le peuple « se fit justice lui-même », quand les magistrats et les jurés se refusaient à frapper légalement ses ennemis.

Le nouveau comité de surveillance de la Commune, où siégeait maintenant son ancien clerc Deforgues, s'occupait déjà de faire un tri parmi les prisonniers. Il relâchait les prévenus de petits délits, les pauvres débiteurs, les prisonniers pour rixes, etc. Enflammées par les harangues de leurs représentants à la Commune, les sections, en même temps qu'elles organisaient le

recrutement, brandissaient la vengeance nationale contre les conspirateurs. Celle du faubourg Poissonnière délibérait que tous les prêtres et personnes suspectes enfermés dans les prisons seraient mis à mort, avant le départ des volontaires pour l'armée. Son sinistre arrêté était approuvé par les sections du Luxembourg, du Louvre et de la Fontaine-Montmorency.

L'action suivait. Dans l'après-midi, des prêtres réfractaires conduits à l'abbaye furent massacrés en route par leurs gardiens, des fédérés marseillais et bretons. Un seul d'entre eux fut sauvé, l'abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets, qu'un homme de la foule reconnut. Une bande, formée de boutiquiers et d'artisans, de fédérés et de gardes nationaux môles, se rendit aux Carmes où étaient enfermés de nombreux prêtres réfractaires. Ceux-ci furent immolés à coups de fusil, de piques, de sabres et de bâtons. Puis, à la tombée de la nuit, ce fut le tour des prisonniers de l'Abbaye. Ici le comité de surveillance de la Commune intervint : « Mes camarades, il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant que vous mettrez en lieu sûr. — Panis, Sergent. » L'abbé Lenfant, ancien confesseur du roi, avait un frère qui siégeait au comité de surveillance. Un simulacre de tribunal, présidé par Stanislas Maillard, s'improvisa. Maillard, le registre d'écrou en mains, interrogeait les prévenus et consultait ses assesseurs sur la peine. « Elargissez ! » prononçait Maillard en cas de condamnation et les victimes s'entassaient. Petion, qui se rendit à La Force, le 3 septembre, nous apprend que « les hommes qui jugeaient et les hommes qui exécutaient avaient la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions ». « Ils me vantaient, dit-il, leur justice,

leur attention à distinguer les innocents des coupables, les services qu'ils avaient rendus. » *.

La tuerie continua les jours suivants dans les autres prisons : à la Force à une heure du matin, à la Conciergerie dans la matinée du 3, à la tour Saint-Bernard, puis au Châtelet, à Saint-Firmin, à la Salpêtrière, le 4 septembre, enfin à Bicêtre. La griserie du meurtre était telle qu'on tuait indistinctement les prisonniers de droit commun et les prisonniers politiques, les enfants et les femmes. Certains cadavres, comme celui de la princesse de Lamballe, subirent d'affreuses mutilations. Le chiffre des morts, selon les estimations, varie de 1100 à 1400.

La population assistait indifférente ou satisfaite à ces scènes d'horreur. M^me Julien de la Drôme écrivait à son mari, le soir même du 2 septembre : « Le peuple est levé, le peuple terrible dans sa fureur venge les crimes de trois ans des plus lâches trahisons ! La fureur martiale qui a saisi tous les Parisiens est un prodige. Des pères de famille, des bourgeois, des troupes, des sans-culottes, tout part. Le peuple a dit : Nous laissons dans nos foyers nos femmes, nos enfants au milieu de nos ennemis, purgeons la terre de la liberté. Les Autrichiens et les Prussiens seraient aux portes de Paris que je ne ferais point un pas en arrière. J'en crierais avec plus de sécurité : la victoire est à nous ! » Qu'on juge par l'exaltation de cette bonne bourgeoise, disciple de Jean-Jacques, des sentiments des autres classes.

La fièvre patriotique, l'approche de l'ennemi, le son du tocsin endormaient les consciences. Pendant que les massacreurs se livraient à leur horrible besogne, les femmes passaient la nuit dans les églises à coudre des vêtements pour les volontaires, à faire de la charpie pour les blessés. C'était à la Commune et dans les

sections un défilé ininterrompu de citoyens qui venaient offrir leurs bras ou leurs dons à la patrie. Plusieurs se chargeaient des enfants de ceux qui partaient. Les jeux de hasard étaient fermés par ordre de la mairie. On fondait le plomb des cercueils pour faire des balles. Tous les charrons étaient employés à fabriquer des affûts et des caissons. L'élan était magnifique. Le sublime côtoyait l'immonde.

Les autorités avaient laissé faire. Aux réquisitions que lui adressait la Commune, le commandant en chef de la garde nationale Santerre avait répondu qu'il ne pouvait faire fond sur l'obéissance de ses gardes nationaux. La Commune indemnisa les massacreurs de leurs journées perdues. L'Assemblée envoya sur le théâtre du meurtre des députations impuissantes. Le ministre de l'intérieur Roland lui écrivit le 3 septembre : « Hier fut un jour sur les événements duquel il faut jeter un voile. Je sais que le peuple, terrible en sa vengeance, y porte encore une sorte de justice! » Les journaux girondins — c'était alors presque toute la presse — firent au moment même l'apologie des massacres ou plaidèrent en leur faveur les circonstances atténuantes.

Quant au ministre de la justice, Danton, il ne fit pas le moindre geste pour protéger les prisons. Au commis de Roland, Grandpré, qui lui demandait d'agir, il répondit, d'après m^{une} Roland : « Je me fous bien des prisonniers, qu'ils deviennent ce qu'ils pourront ! » Et quelques jours plus tard, quand, Alquier, président du tribunal criminel de Seine-et-Oise; vint le trouver pour l'intéresser au sort des prisonniers de la Haute Cour d'Orléans que la bande de Fournier conduisait à Versailles pour les y massacrer, Danton lui dit en haussant les épaules : « Ne vous mêlez pas de ces gens-là. 11 pourrait en résulter pour vous de grands désagréments ». On sait les propos qu'il tint au duc de Chartres, le

futur Louis-Philippe, dans les premiers jours de la Convention : « Au moment où toute la partie virile de la population se précipitait aux armées et nous laissait sans force dans Paris, les prisons regorgeaient d'un tas de conspirateurs et de misérables qui n'attendaient que l'approche de l'étranger pour nous massacrer nous-mêmes. Je n'ai fait que les prévenir. J'ai voulu que toute la jeunesse parisienne arrivât en Champagne couverte d'un sang qui m'assurât de sa fidélité. J'ai voulu mettre entre eux et les émigrés un fleuve de sang. » Faut-il encore rappeler que le secrétaire de Danton, Fabre d'Eglantine, fit hautement l'apologie des massacres et les présentait en exemple au reste de la France?

Depuis le 28 août, depuis le jour où Roland et les Girondins avaient proposé de quitter* Paris, Danton s'était solidarisé hautement avec la Commune. Il en épousait les haines. Les massacres, dans sa pensée, n'avaient pas seulement pour but de faire trembler les complices de l'ennemi, mais aussi de faire rélléchir les Girondins. Les élections commençaient. L'occasion était bonne pour frapper des rivaux politiques. Le calcul de Danton fut celui de tout son parti.

Le jour même du 2 septembre, dans la séance du soir à la Commune, Billaud-Varenne et Robespierre dénoncèrent « la conspiration en faveur de Brunswick qu'un parti puissant veut porter au trône des Français ». Ils ne faisaient pas allusion seulement à la campagne équivoque de Carra, ils visaient aussi celle que l'abbé Danjou avait faite en plein club des Jacobins, au mois de mai, en faveur du duc d'York. Ils songeaient sans doute aux graves propos que Brissot lui-même aurait tenus au sein de la Commission des Douze et que rapporte Barère : « Je vous ferai voir ce soir, avait dit Brissot à un de ses collègues, le 17 juillet précédent,

dans une correspondance avec le cabinet de Saint-James, qu'il dépend de nous d'amalgamer notre Constitution avec celle de l'Angleterre en mettant le duc d'York roi constitutionnel à la place de Louis XVI. » Le lendemain de l'attaque de Robespierre à la Commune, Brissot fut perquisitionné par ordre du Comité de surveillance et le surlendemain des mandats d'arrêt étaient signés contre Roland et contre huit députés girondins. Cette fois Danton estima qu'on allait trop loin. Il devait son portefeuille à Brissot et à Condorcet. IL se rendit à l'hôtel de ville et, après une explication fort vive avec Marat, il fit révoquer les mandats d'arrêt. Danton méprisait trop la vie humaine pour être avide de sang. Le coup frappé, le but atteint, il ouvrait son cœur à la pitié. Il facilitait l'évasion d'Adrien Duport, de Talleyrand et de Charles Lameth, de plusieurs autres¹. Il répugnait aux cruautés inutiles. S'il avait laissé frapper Roland et Brissot, il se serait rendu impossible au ministère et il ne voulait pas rompre encore avec l'Assemblée. Il lui suffisait de lui faire peur et il trouvait même une Apre satisfaction à jouer envers elle au protecteur.

Au moment même, la France révolutionnaire ne désavoua pas les massacres. Le même esprit, la même fièvre régnaient d'un bout à l'autre du territoire. Dans une circulaire fameuse qui fut envoyée aux départements sous le contreseing de Danton, le comité de surveillance de la Commune avait justifié son œuvre et l'avait proposée en exemple dès le 3 septembre : « La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères des départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans ses prisons a été mise à mort par le peuple; actes de

1. Il est y rai que Brissot, dans sou pamphlet contre les Juco- bins, paru après sa radiation, en octobre 1792, insinue que **iat- leyruud** paya **son** passeport 500 louis.

justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur des légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et, sans doute, la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public... »

Circulaire superflue. Les provinciaux n'avaient pas besoin qu'on leur proposât Paris en exemple. Ils l'avaient parfois devancé. Deux prêtres avaient été massacrés dans l'Orne le 19 août, un autre dans l'Aube le 21 août, un huissier à Lisieux le 23 août, etc. Partout où passaient les volontaires en marche vers la frontière, les aristocrates n'avaient qu'à bien se tenir. A Reims le 3 septembre, à Meaux le 4, dans l'Orne les 3 et 6, à Lyon le 9, à Gaen le 7, à Vitteaux le 12, des officiers, des prêtres, des suspects de tout genre trouvèrent la mort jusque dans les prisons. A l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, présidée par Barbaroux, la nouvelle des massacres de Paris fut vivement applaudie. Le « patriotisme », dieu nouveau, réclamait des victimes humaines comme les dieux anciens.

Les suspects considérés comme les plus dangereux, ceux qui fournirent le plus de victimes, avaient été partout les prêtres réfractaires. Sur un seul point peut-être, l'accord des trois pouvoirs, Commune, Législative et Conseil exécutif, était complet, sur la nécessité de mettre le clergé réfractaire dans l'impossibilité de nuire à la défense révolutionnaire comme à la défense nationale.

La Constituante n'avait supprimé qu'une partie des maisons religieuses. Elle n'avait pas touché notamment à celles qui étaient vouées à la charité ou à l'enseignement. Un député déclara, le 31 juillet, que ces maisons étaient « des bastilles monarchiques dont les prêtres

réfractaires sont les guichetiers » et, le 4 août, l'Assemblée décréta que les maisons appartenant aux ordres religieux déjà supprimés seraient toutes évacuées pour le 1^{er} octobre et mises en vente. Il restait des congrégations dites séculières que la Constituante avait épargnées, associations dans lesquelles on ne prononçait pas de vœux solennels, comme l'Oratoire, qui dirigeait de nombreux collèges, les Lazaristes, les Sulpiciens, les Eudistes, ou congrégations laïques comme les frères des Écoles chrétiennes, ou congrégations féminines comme les Filles de la Sagesse, de la Providence, de la Croix, du Bon Pasteur, etc. Toutes furent supprimées, le 18 août, et leurs biens liquidés. On autorisa cependant les religieuses employées dans les hôpitaux à continuer leurs services à titre individuel.

Plus dangereux que les moines et les religieux paraissaient les prêtres réfractaires dont beaucoup s'étaient maintenus dans leurs anciennes paroisses. Au bruit même du canon du 10 août, l'Assemblée avait décrété que tous les décrets frappés du veto royal seraient immédiatement exécutoires. Le décret du 27 mai sur l'internement et la déportation des prêtres réfractaires perturbateurs fut donc mis en vigueur. Dès le 10 août au soir, la Commune adressa aux sections la liste des évêques et prêtres suspects. Ils furent sans délai enfermés à l'Abbaye, aux Carmes, au séminaire Saint-Magloire, proie future pour les septembriseurs. Mais le décret du 27 mai ne frappait que les prêtres anciens fonctionnaires publics, les seuls qui eussent été astreints au serment par la Constituante. Pour atteindre les autres, très nombreux, l'Assemblée les obligea, le 14 août, de jurer le serment de fidélité à la liberté et à la légalité. Un certain nombre se soumirent afin de garder leurs pensions et de continuer l'exercice de leur culte. Le décret du 27 mai avait un autre défaut aux yeux des

révolutionnaires. Il n'atteignait que les prêtres qui seraient l'objet d'une dénonciation signée de 20 citoyens actifs. Dans beaucoup de contrées, où la population tout entière était complice des réfractaires, la réunion de 20 signatures était chose impossible. Cambon et Lanjuinais réclamèrent, le 19 août, une nouvelle loi (pii permettrait de frapper tous les réfractaires indistinctement et sommairement. Le girondin Larivière stimula, le 23 août, la commission extraordinaire chargée de préparer la loi nouvelle : « Si vous ne pouvez pas supporter plus longtemps la vue des emblèmes de la tyrannie, je ne conçois pas comment vous supportez depuis si longtemps la vue des auteurs fanatiques de nos discordes intérieures, la vue des maux, des désastres que tous les jours ils occasionnent. Je demande qu'on fasse à l'instant un rapport sur le mode de leur déportation, car chaque instant de retard est un véritable assassinat. » [*Vifs applaudissements.*) Les révolutionnaires avaient une raison grave d'en finir. Les élections à la Convention étaient imminentes. Les assemblées primaires devaient se réunir le 26 août et les assemblées électorales le 2 septembre. Il fallait se hâter d'expulser de France les prêtres réfractaires afin de les empêcher d'exercer une influence quelconque sur les choix qui allaient être faits. Marans, Delacroix, Cambon dirent crûment leurs craintes. Marans, le 24 août : *a* Des curés aristocrates, d'abord dispersés par la crainte, osent déjà rentrer dans leur paroisse et travailler à nous donner de mauvais électeurs. Il faut que la déportation soit signifiée avant le 28. » Delacroix : « De peur que se glissant dans les assemblées du peuple ils ne portassent sur l'élection des députés à la Convention nationale leur influence pestilentielle,... chassons, chassons les prêtres. » Cambon, aux applaudissements frénétiques des tribunes, proposa de les

déporter tous sur-le-champ à la Guyane, où l'agriculture, dit-il, manquait de bras. Delaunay l'appuya, mais sur l'observation de l'ancien pasteur protestant La-source, soutenu par l'évêque Fauchet et par Vergniaud, que les expédier à la Guyane, c'était les vouer à une mort certaine, l'Assemblée laissa aux réfractaires le choix du pays où ils se rendraient. Le décret du 26 août leur donna 15 jours pour quitter la France. Le délai passé, ils seraient déportés à la Guyane. Cependant les prêtres sexagénaires ou infirmes étaient exceptés formellement de la déportation et le décret ne s'appliquait pas non plus aux ecclésiastiques qui n'avaient pas été astreints au serment. Ceux-ci ne seraient déportés que s'ils étaient dénoncés par six citoyens domiciliés. Des milliers de prêtres (peut-être 25 000) se mirent en route pour les pays étrangers où ils ne trouvèrent pas toujours un accueil cordial et empressé. En Espagne, notamment, ils furent presque traités en suspects. C'est en Angleterre qu'ils furent le mieux reçus.

Malgré l'importance de cette émigration forcée, l'Eglise romaine ne disparut pas entièrement. Les prêtres non astreints au serment, les réfractaires sexagénaires et infirmes étaient encore nombreux. L'évêque de Sarlat continua à vivre à Sarlat dont il fut même maire jusqu'au moment de la Terreur où il fut incarcéré. L'évêque de Riez se retira à Autun sa ville natale; l'évêque de Marseille, de Belloy, dans un village des environs de Paris d'où il continua à administrer son ancien diocèse; l'évêque d'Angers, Couet de Lorry, dans un village de Normandie; l'évêque de Saint-Papoul, Maillé de La Tour Landry, à Paris où il fit des ordinations; l'évêque de Senlis, à Crépy-en-Valois, etc. Il est vrai que la plupart de ces prélats et des prêtres réfractaires qui restèrent en France prêtèrent le serment de liberté et d'égalité, à la grande indignation de

leurs confrères émigrés qui les considérèrent parfois comme des demi-schismatiques. Mais le pape n'osa pas les condamner.

La conséquence inévitable de la déportation des prêtres réfractaires fut la sécularisation de l'état civil que l'Assemblée vota dans sa dernière séance le 20 septembre 1792. Il y avait de nombreux départements, comme les Côtes-du-Nord, où les prêtres réfractaires étaient restés en fonctions dans leurs paroisses jusqu'au 10 août, parce qu'on manquait de prêtres constitutionnels. Ils tenaient dans ces paroisses les registres de l'état civil. Eux partis, il n'y avait personne pour les remplacer à la fois dans leurs fonctions civiles et dans leurs fonctions religieuses jusque là confondues. On fut bien forcé de confier les registres aux municipalités. La mesure était depuis longtemps réclamée par les Feuillants ou monarchistes constitutionnels qui faisaient valoir la répugnance qu'éprouvaient les fidèles des prêtres romains à s'adresser pour le baptême, le mariage, les sépultures aux prêtres officiels considérés par eux comme schismatiques. Bien des familles préféreraient priver leurs nouveau-nés d'état civil plutôt que de recourir aux intrus. Longtemps les révolutionnaires avaient résisté à la pression des réfractaires et des Feuillants de crainte d'affaiblir la position du clergé constitutionnel en lui enlevant le droit de constater les naissances, mariages et décès.

Mais, depuis que les prêtres réfractaires sont déportés en masse, les révolutionnaires n'ont plus à craindre, en votant la mesure réclamée, de grossir le troupeau des fidèles de la contre-Révolution. Ils laïcisent donc l'état civil parce qu'ils sont maintenant convaincus qu'ils peuvent le faire sans péril. Dans bien des endroits ce sont les curés constitutionnels eux-mêmes qui seront transformés en officiers de l'état civil. Il n'en est pas

moins vrai que cette séparation du sacrement et de l'acte civil était une nouveauté considérable grosse de conséquences pour l'avenir. L'Etat perdait de plus en plus son caractère religieux. La même loi qui sécularisait l'état civil autorisait le divorce, interdit par l'Eglise.

Les prêtres constitutionnels s'étaient sans doute réjouis d'être débarrassés de leurs rivaux, mais ceux d'entre eux qui savaient réfléchir n'étaient pas sans appréhension. Dès le 11 août, l'évêque de l'Eure Thomas Lindet écrivait à son frère : « Bientôt vous ne voudrez plus ni rois ni prêtres. » Gommement la chute du roi terrestre n'ébranlerait-elle pas en effet le roi du ciel ? Le même Thomas Lindet expliquait ainsi sa pensée le 30 août : « Les Parisiens finiront comme les Anglais par crier : Point d'évêques ! Le théisme et le protestantisme ont plus de liaisons avec le républicanisme. Le catholicisme a toujours été attaché à la monarchie et il a dans ce moment le malheur de coûter fort cher. » Quelques semaines plus tard, l'évêque de l'Ardèche, Lafont de Savine, écrivait de même à Roland : « Je crois devoir vous observer que la Constitution civile du clergé touche à sa fin. Il est évident par la conséquence nécessaire de ses principes que l'État va devenir tout à fait étranger aux choses de la Religion, que le salaire attribué aux ministres catholiques ne sera regardé que comme une pension de retraite et une représentation des biens dont ils jouissaient; que les lois de la tolérance universelle sont incompatibles avec la faveur d'une dépense publique accordée exclusivement à un seul culte ainsi qu'avec des dispositions hiérarchiques déterminées par les lois.... » Les deux évêques voyaient clair. Les jours du clergé constitutionnel étaient en effet comptés. La logique de ses principes comme la pression des faits entraînait la Révo-

iation vers des solutions hardies devant lesquelles elle aurait reculé avec épouvante deux ans plus tôt.

L'Église constitutionnelle est traitée avec une désinvolture croissante. Ce n'est pas assez qu'elle soit obligée de mettre son influence spirituelle, ses sermons et ses bénédictions au service de l'Etat nouveau, elle doit encore lui faire le sacrifice de son superflu. Dès le 19 juillet, un décret rendu sur le rapport du comité des finances mit en vente les ci-devant palais épiscopaux et les jardins qui en dépendaient. Les évêques se logeront désormais à leurs frais, comme ils l'entendront, en chambre garnie. Une allocation spéciale d'un dixième de leur traitement y pourvoira. Un des considérants du décret dit que « la somptuosité des palais épiscopaux est peu convenable à la simplicité de l'état ecclésiastique ». On les dépouille et on leur fait la leçon.

Après le 10 août, ces tendances s'accroissent. Le 14 août, sur la proposition de Delacroix et de Thuriot, l'Assemblée décrète que tous les objets et monuments en bronze rappelant la féodalité et existant dans les églises seront convertis en canons. La Commune de Paris, dont l'exemple fut suivi par d'autres, donna la plus grande extension à ce décret et s'en servit pour dépouiller les lieux saints de la plupart de leurs ornements. Le 17 août, « jalouse, dit son arrêté, de servir la chose publique par tous les moyens qui sont en sa puissance » et « considérant qu'on peut trouver de grandes ressources pour la défense de la patrie dans la foule de tous les simulacres qui ne doivent leur existence qu'à la fourberie des prêtres et à la barbarie du peuple », elle fit main basse sur « tous les crucifix, lutrins, anges, diables, séraphins, chérubins de bronze », pour les employer à la fonte des canons et sur les grilles pour en faire des piques. Le 18 août, une dépuración de la confrérie de Saint-Sulpice offrit à l'Assemblée une

statue de saint Roch en argent et don orateur accompagna l'offre d'un discours qu'on dirait déjà daté du temps de la Terreur : « Les diverses confréries formaient dans l'empire les anneaux de cette chaîne sacerdotale par laquelle le peuple était esclave ; nous les avons brisés et nous nous sommes associés à la grande confrérie des hommes libres. Nous avons invoqué notre saint Roch contre la peste politique qui a fait tant de ravages en France. Il ne nous a pas exaucés. Nous avons pensé que son silence tenait à sa forme. Nous vous l'apportons pour qu'il soit converti en numéraire. Il concourra, sans doute, sous cette forme nouvelle, à détruire la race pestiférée de nos ennemis. » L'Assemblée suivait le mouvement. Le 10 septembre, elle réquisitionnait tous les ustensiles d'or et d'argent des églises, à l'exception des soleils, ciboires et calices et elle ordonnait de les convertir en monnaie pour le prêt des troupes. Ainsi le culte constitutionnel perdait tous les jours le prestige extérieur qu'il exerçait sur l'âme des simples. Il était de plus en plus réduit à la nudité évangélique.

Des le 12 août, la Commune avait fait défense à tous les prêtres de porter le costume religieux en dehors de leurs fonctions. L'Assemblée une fois encore suivit Ta Commune. Elle renouvela six jours plus tard la prohibition dû costume ecclésiastique déjà décrétée en principe le 6 avril précédent.

La Commune posait déjà la règle que la religion doit rester une affaire privée. Le 16 août elle enjoignait « à toutes les sectes religieuses de ne point obstruer la voie publique dans l'exercice de leurs fonctions », autrement dit elle supprimait les processions et les cérémonies extérieures. Elle généralisait ainsi hardiment le décret par lequel l'Assemblée avait révoqué l'avant-veille l'édit de Louis XIII sur la procession du 15 août. Elle ex-

cluait les prêtres de la fête funèbre qu'elle célébra en l'honneur des morts du 10 août.

Peu soucieuse de logique, elle entendait cependant intervenir dans l'administration intérieure du culte constitutionnel. Le lendemain de l'insurrection, elle supprimait le casuel, « sur les plaintes faites par plusieurs citoyens d'exactions exercées par le clergé constitutionnel », et, par le même arrêté, elle instituait l'égalité des funérailles et supprimait les marguilliers et leurs bancs. Désormais tous les citoyens seraient enterrés avec le même cérémonial avec deux prêtres. Il n'y aurait plus de tentures aux portes des églises. La Législative, docile, décrétait à son tour, le 7 septembre, que les ecclésiastiques salariés par l'État qui recevaient un casuel, sous quelque dénomination que ce fût, seraient condamnés par les tribunaux à la perte de leur place et de leur traitement.

Déjà le mariage des prêtres était honoré par l'Assemblée et présenté par elle comme un exemple à suivre. Le 14 août, le député Lejosne demanda que l'évêque de la Seine-Inférieure, Gratien, qui avait rappelé ses prêtres, dans une pastorale au devoir de continence, fût poursuivi devant les tribunaux et que les prêtres fussent avertis qu'ils seraient privés de leur traitement s'ils publiaient des écrits contraires aux droits de l'homme. Les deux propositions furent renvoyées au comité de législation.

On voit poindre ici la théorie qui fera fortune sous la Convention. Le clergé constitutionnel, par le seul fait qu'il est constitutionnel, doit s'incorporer en quelque sorte à la Constitution. Les droits de l'homme ne reconnaissent pas de vœux perpétuels. Donc, défense aux prêtres d'enseigner que ces vœux doivent être respectés, défense aux évêques non seulement de déplacer, de révoquer, d'inquiéter ceux de leurs prêtres qui pren-

dront femme, mais défense de les blâmer publiquement par parole ou par écrit. Les lois de l'Etat s'imposent souverainement au clergé constitutionnel, même quand ces lois sont contraires à la discipline ou aux dogmes du catholicisme. Autrement dit le clergé constitutionnel est dépouillé de tout statut propre. Il n'en a plus d'autre que celui de l'État.

Sous la Convention, des sanctions interviendront. Une proclamation du Conseil exécutif, en date du 22 janvier 1793, fera défense à tous évêques d'ordonner aux curés de tenir des registres de baptêmes, de mariages et sépultures, de proclamer des bans, « d'exiger, avant de donner la bénédiction nuptiale, des conditions que la loi civile ne commandait pas », autrement dit elle leur fit une obligation de marier sans explication quiconque se présentera pour recevoir le sacrement, même les divorcés, même les prêtres, même les athées. Des jugements de tribunaux obligèrent des curés à marier leurs confrères. Des évêques furent mis en prison pour avoir opposé des empêchements à ces mariages. Le 19 juillet 1793, un décret punira de la déportation les évêques qui commettraient ce délit. A cette occasion, Delacroix s'écria : a Les évêques sont nommés par les assemblées électorales, ils sont salariés par la nation, ils doivent obéir à toutes les lois de la république. » Et Danton ajouta : « Nous avons conservé les traitements des évêques, qu'ils imitent leurs fondateurs; ils rendaient à César ce qui appartient à César. Eh bien! la nation est plus que tous les Césars. » Autrement dit, la nation commande même dans le domaine religieux. Elle est la source de tout droit, de toute autorité, de toute vérité. Thomas Lindet avait eu raison d'écrire au lendemain du 10 août que la chute du roi faisait présager celle des prêtres

CHAPITRE III

LES ÉLECTIONS A LA CONVENTION

Si la Législative et la Commune révolutionnaire s'entendaient assez facilement sur la question religieuse, sur toutes les autres questions elles entraient en opposition, sourde ou ouverte.

La Commune considérait la chute du trône comme un acte définitif impliquant la République. L'Assemblée évitait de se prononcer et ajournait la solution.

Pour empêcher la royauté de renaître, la Commune s'efforçait d'écarter des urnes tous ceux qu'elle suspectait de regretter Louis XVI. Le 11 août, elle décidait de faire imprimer la liste des électeurs parisiens qui, l'année précédente, s'étaient réunis au Club de la Sainte Chapelle pour préparer les élections à la Législative. Elle supprimait le lendemain tous les journaux royalistes et distribuait leurs presses aux journaux patriotes, sans que l'Assemblée osât protester contre ce coup de force, dont les conséquences furent graves. Le royalisme, privé d'organes, ne pourra plus se faire entendre à la France au moment même où allait s'ouvrir la campagne électorale. Le 13 août, la Commune data ses actes de l'an 1^{er} de l'égalité, voulant signifier par là qu'une ère nouvelle commençait.

L'Assemblée ne suivait qu'à petits pas. Le 11 août, Un de ses membres, Sers, protestait contre la démolition des statues des rois qu'on abattait dans Paris et dans toutes les grandes villes. Il n'invoquait, il est vrai, que la crainte des accidents pour venir au secours des

augustes effigies en péril. Mais un autre député, Marans, versait une larme sur la statue de Henri IV. En vain î car Thuriot, fit décréter que tous ces bronzes seraient convertis en monnaie ou en canons. Deux jours plus tard Robespierre venait demander l'érection, sur remplacement de la statue de Louis XV, d'un monument aux morts du 10 août.

La Commune allait de l'avant. Le 14 août, elle députait à l'Assemblée pour lui demander de rayer le nom du roi de la liste des fonctionnaires publics, et le lendemain Gensonné faisait décréter que les jugements et les lois seraient rendus désormais au nom de la nation. Ducos faisait recouvrir par la déclaration des droits de l'homme l'effigie « scandaleuse » de Louis XVI qui ornait encore la salle des séances.

La Commune décidait d'instituer pour les élections le vote par appel nominal et à haute voix et l'Assemblée laissait faire. Robespierre protestait dans sa section contre le maintien du scrutin à deux degrés et la Commune s'empressait de corriger la loi en arrêtant, sous sa dictée, que les choix de l'assemblée électorale seraient soumis à la ratification des assemblées primaires. Le 17 août, la Commune décidait de livrer à la publicité la liste des signataires des pétitions royalistes des 8000 et 20000, postérieures au 20 juin. Le 22 août, elle invitait les ministres à remplacer le Monsieur par le Citoyen. Les démocrates de la Commune et des Jacobins réclamaient pour le peuple le droit de sanctionner la Constitution et les lois et de révoquer les députés, c'est-à-dire qu'ils voulaient appliquer à la lettre les préceptes du *Contrât social* en instituant le référendum et le mandat impératif.

Le mouvement républicain se propageait rapidement en province. Dans les Vosges, les volontaires, en apprenant la suspension de Louis XVI, criaient : *Vive la*

Nation sans Roi! Les juges de la Rochelle terminaient leurs félicitations à l'Assemblée par ce vœu : *La nation souveraine et rien de plus !* Les jacobins de Strasbourg s'écriaient : *Vive l'Egalité et point de roi!* Les jacobins de Paris, dans leur circulaire électorale, prênaient hautement la république.

11 devenait évident que le maintien de la forme monarchique se heurtait à un fort courant contraire. Les députés s'inclinèrent. Gambon prononça le 22 août : « Le peuple ne veut plus de royauté, rendons-en le retour impossible. » Carra, pour montrer qu'il ne songeait plus à Brunswick, conseilla à ses lecteurs d'exiger des futurs députés « le serment de ne jamais proposer ni roi ni royauté, sous peine d'être enterrés tout vifs dans leurs départements, à leur retour » (1^{er} septembre). Condorcet, à son tour, se proclama républicain, le 3 septembre, en expliquant qu'un changement de dynastie serait une folie. Le lendemain, 4 septembre, émus par « la calomnie atroce » qui les représentait comme méditant l'accession au trône du duc de Brunswick ou du duc d'York, les députés firent le serment de combattre de toutes leurs forces les rois et la royauté et ils adressèrent à la nation, mais à titre individuel, une proclamation républicaine.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point ces manifestations tardives étaient sincères. Le même Chabot qui, le 3 septembre, traitait de « calomnie atroce » le prétendu projet de couronner un prince étranger, avait donné aux Fédérés, du haut de la tribune des jacobins, le 20 août, le conseil de rester à Paris, pour inspecter la Convention, l'empêcher de rétablir la royauté et de quitter Paris. Et le même Chabot, quelques jours plus tard, donnera sa voix dans l'Assemblée électorale de Paris au duc d'Orléans qui sera nommé député à la Convention en queue de liste malgré l'opposition de

Robespierre. Danton et ses amis votèrent avec Chabot pour le duc d'Orléans. Celui-ci ambitionnait-il autre chose qu'un mandat législatif? Sa correspondance prouve qu'il chercha à faire nommer à la Convention son fils aîné, le duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, bien qu'il n'eût pas encore l'âge légal. Mais finalement le duc de Chartres n'osa pas et son père se mit sur les rangs. Avant de solliciter les suffrages des électeurs parisiens, il adressa une requête à la Commune pour la prier de lui donner un nouveau nom, et la Commune, par un arrêté formel, lui attribua celui d'Egalité, qu'il accepta avec « une reconnaissance extrême » (14 septembre). Les contemporains ont cru que Danton, peu capable de s'échauffer pour la métaphysique politique, était secrètement gagné à la maison d'Orléans. On a exhumé naguère des notes manuscrites où le roi Louis-Philippe a raconté qu'après Valmy, Danton lui offrit sa protection et lui conseilla de se populariser à l'armée : « Cela est essentiel pour vous, pour les vôtres, même pour nous et surtout pour votre père. » Danton finit ainsi l'entretien : « Vous avez de grandes chances de régner. » La république ne lui apparaissait donc que comme une solution provisoire.

Pour l'instant la royauté fut condamnée. Les Girondins, sentant Paris et certaines grandes villes leur échapper, s'efforcèrent de s'assurer le vote des campagnes. Dès le 14 août, l'un d'eux, François (de Neufchâteau), avait fait décréter par l'Assemblée le partage des biens communaux entre tous les citoyens et la division des biens des émigrés en petites parcelles qui seraient payées en 15 annuités afin que les pauvres pussent les acquérir facilement. Le 16 août, toutes les poursuites pour cause de ci-devant droits féodaux furent suspendues. Le 25 août enfin l'Assemblée supprima sans indemnité tous les droits féodaux dont les proprié-

taires ne pourraient pas exhiber le titre primitif. La chute de la féodalité accompagnait la chute du trône. Le paysan ne regretterait plus le roi.

Les assemblées électorales, qui se réunirent le 2 septembre, siégèrent plusieurs jours et même parfois plusieurs semaines. Malgré l'octroi du droit de vote aux citoyens passifs, l'empressement à se rendre aux urnes fut très faible. Les pauvres n'aimaient pas perdre leurs journées à des opérations fatigantes pour lesquelles ils étaient mal préparés. Les royalistes, les feuillants, les aristocrates, les timides s'abstinrent par prudence ou par scrupule. On n'était admis à voter qu'après avoir prêté le serment d'être fidèle à la liberté et à l'égalité. Dans l'Oise il y eut moins de votants aux assemblées primaires de 1792 qu'à celles de 1791 ou de 1790. Dans une dizaine de départements au moins, dans les Bouches-du-Rhône, le Cantal, la Charente, la Corrèze, la Drôme, l'Hérault, le Lot, le Gers, l'Oise, les Hautes-Pyrénées, la Seine-et-Marne, on imita Paris, on procéda au vote par appel nominal et à haute voix. Il en fut de même dans les assemblées primaires du Mans. Souvent enfin les assemblées électorales s'épurèrent elles-mêmes en expulsant de leur sein les citoyens suspects d'opinions anti-civiques. La prédominance des bourgeois et propriétaires s'affirma partout presque sans conteste. Sauf à Paris et dans quelques autres villes, les artisans et ouvriers s'effacèrent quand ils ne se laissèrent pas docilement conduire au scrutin. A Quingey, dans le Doubs, le maître de forges Louvot s'empara du bureau de l'assemblée primaire avec ses ouvriers qu'il avait amenés en troupe derrière un joueur de clarinette. Il chassa de la salle de vote les opposants et se fit nommer électeur. Le cas ne dut pas être isolé. Les députés à la Convention furent élus par une minorité résolue. La plupart appartiennent à la bourgeoisie dont les inté-

rets sont liés à ceux de la Révolution. Il y aurait lieu de rechercher dans quelle proportion les acquéreurs de biens nationaux figurèrent parmi les électeurs. Cette recherche n'a pas été faite. Sur les 750 députés on compta en tout et pour tout deux ouvriers, l'armurier Noël Pointe, élu du Rhône-et-Loire, et le cardeur de laine Armonville, élu de la Marne.

Sauf à Paris, où toute la représentation appartient au parti de la Commune, Robespierre nommé en tête, les élections ne furent pas influencées pour ainsi dire par l'antagonisme encore mal connu de la Législative et de la Commune, de la Gironde et de la Montagne. Dans les départements, les révolutionnaires, qui se sentaient peu nombreux, songeaient moins à se diviser qu'à s'unir. Le futur girondin Buzot était élu dans l'Eure en même temps que les futurs Montagnards Robert et Thomas Lindet, avec lesquels il vivait alors en parfaite intelligence. Les électeurs se préoccupèrent avant tout de choisir des hommes capables de défendre la Révolution contre ses ennemis du dehors et du dedans. La monarchie ne trouva point de défenseurs. Comme les Girondins étaient plus connus, comme ils possédaient la presse et la tribune de la Législative, comme ils étaient encore en force aux Jacobins, ils furent élus en grand nombre. Brissot chanta victoire dans son numéro du 10 septembre. Mais les électeurs n'avaient pas émis un vote de parti. Ils n'avaient pas donné à leurs élus le mandat de venger les blessures que la Commune du 10 août avait faites à leur orgueil.

Les Girondins hélas ! ne furent pas capables de faire le sacrifice de leurs rancunes. Petion avait été cruellement atteint dans sa vanité par l'échec qu'il avait éprouvé à l'assemblée électorale de Paris qui lui avait préféré Robespierre. Mme Roland, qui dirigeait son vieux mari, souffrait de la place prépondérante que

Danton avait prise au Conseil exécutif. Brissot, Carra, Louvet, Guadet, Gensonné, Condorcet, tous les chefs du parti détestaient en Robespierre l'homme qui s'était rai en travers de leur politique belliqueuse, l'homme qui avait dénoncé leurs hésitations et leurs manœuvres avant et après l'insurrection, l'homme qui leur avait prêté le dessein de pactiser avec la Cour et avec l'ennemi, l'homme qui inspirait l'insolente Commune usurpatrice ; ils avaient leur revanche à prendre.

Les lettres intimes de Mme Roland révèlent toute la profondeur de sa haine et de sa peur. Elle était convaincue que le vol des diamants de la couronne, opéré en réalité par des cambrioleurs de profession, au Garde-Meuble, était dû à Danton et à Fabre d'Eglantine. Elle méprisait et haïssait Danton qui pourtant venait de faire révoquer le mandat d'arrêt lancé par la Commune contre son mari. Elle ne voyait le salut que dans la formation d'une garde départementale qui tiendrait garnison dans Paris et protégerait l'Assemblée : « Nous ne sommes point sauvés, écrivait-elle à Bancal, et si les départements n'envoient une garde à l'Assemblée et au Conseil, vous perdez l'une et l'autre. Travaillez donc rapidement à nous l'envoyer, *sous le prétexte des ennemis extérieurs*, au-devant desquels on fait aller les Parisiens capables de défense, et pour que toute la France concoure à la conservation des deux pouvoirs qui lui appartiennent et qui lui sont chers. » On saisit ici, à son origine, la funeste politique qui, en dressant les départements contre Paris, devait aboutir quelques mois plus tard à l'agitation fédéraliste et à la guerre civile.

Mme Roland malheureusement fut écoutée, surtout de ceux qui, pris de peur après la prise de Longwy, avaient projeté le transfert des pouvoirs publics dans les départements du Centre et du Midi. **Dès le 4 sep-**

tembre, Gambon, qui marche alors avec les Girondins et qui ne cessera jamais de se défier de la Commune, même quand il se ralliera à la Montagne, menaçait Paris de la vengeance des Méridionaux : « Si ces méprisables calomniateurs devenaient, par notre aveuglement et notre faiblesse, des dominateurs féroces, croyez-le, Messieurs, les citoyens généreux du Midi qui ont juré de maintenir la liberté et l'égalité dans leur pays viendraient au secours de la capitale opprimée (vifs applaudissements)... Si, par malheur, une fois la liberté vaincue, ils étaient forcés de rétrograder, sans pouvoir porter contre les nouveaux tyrans la haine, la soif de la vengeance et la mort, je n'ai pas de doute qu'ils n'ouvrissent dans leurs foyers impénétrables un asile sacré aux malheureux qui pourraient échapper à la hache des Sylla français. » Ainsi, pour Gambon, si le secours départemental qu'il appelait restait insuffisant, on reprendrait le projet de république du Midi déjà médité en secret les jours précédents dans les conciliabules de Kersaint et de Roland. Et Gambon justifiait ses menaces par les bruits de dictature qu'il recueillait : Accusations meurtrières qui feraient leur chemin !

Le projet de sécession porté à la tribune par les paroles véhémentes de Gambon avait une telle consistance qu'il effraya jusqu'à Anacharsis Gloods. Celui-ci n'hésita pas à le désavouer, quoiqu'il eût alors la Commune en horreur : « Français, écrivait-il dans les *Annales patriotiques* du 10 septembre, ne songeons jamais à nous réfugier dans les montagnes méridionales, ce serait accélérer notre ruine, ce serait appeler le coup de pied de tous les tyrans de l'Europe et notamment du sultan de Madrid... Paris est la ville des Français; la conquête du chef-lieu désorganiserait complètement le corps politique. » Un tel article devait brouiller Gloods avec les Roland et bientôt avec les autres Girondins.

Pour obtenir la garde départementale qui les tranquilliserait, les Roland mirent tout en œuvre pour affoler l'Assemblée à ses derniers instants. Ils excitèrent l'horreur contre la Commune qu'ils représentèrent comme une bande de sicaires et de bandits. Roland annonça à l'Assemblée, le 17 septembre, que le vol du Garde-Meuble tenait « à une grande machination », et il dénonça sans transition l'assemblée électorale de Paris qui avait proposé la veille, à l'en croire, la loi agraire, c'est-à-dire le partage des terres. Il prétendit que les massacreurs n'étaient pas satisfaits et qu'ils allaient recommencer leurs exploits : « Dans quelques affiches, on conseille au peuple de se lever encore, s'il n'a point perdu ses poignards ; je connais les auteurs de ces affiches et ceux qui les paient. » Cette dernière insinuation visait certainement Danton qui était toujours le collègue de Roland au ministère. Et tout ce réquisitoire, construit sur des faits faux ou dénaturés, avait pour but d'amener cette conclusion : « Il faut, Messieurs, que vous appeliez une garde nombreuse autour de vous, il faut qu'elle soit à votre réquisition. » Tragique, Roland déclarait qu'en attendant il bravait la mort. Il revint encore à la charge le lendemain.

Ce fut un grand malheur que les chefs de la Gironde suivirent ce vieillard rogue, peureux et borné. Lasource, le 17 septembre, renchérit sur ses sombres prophéties dans un rapport officiel présenté au nom de la commission des Douze. « Il existe, dit-il, un projet pour empêcher la Convention de s'assembler... Je dénonce cet infâme projet.. On se propose pour dernière ressource d'incendier ou de piller la ville de Paris afin que le camp ne puisse se former », et il peignit les révolutionnaires parisiens comme des alliés ou des agents de Brunswick. Vergniaud, d'ordinaire plus sensé, garantit l'exactitude du roman de Lasource. Il dénonça le comité

de surveillance de la Commune, défia les assassins et fit décréter que les membres de la Commune répondraient sur leur tête de la vie des prisonniers ! Puis Petion, à son tour, fit le procès des patriotes exagérés et perfides qui préparaient d'après lui de nouveaux massacres» Le lendemain, un nouveau décret, voté sur le rapport de Guadet, cassait, cette fois définitivement, la Commune révolutionnaire, ordonnait son renouvellement et rétablissait le maire Petion dans l'exercice de toutes les attributions que lui avait enlevées l'insurrection. Les mandats d'arrêt ne pourraient plus être délivrés désormais que par le maire et les administrateurs de police. Le tocsin et le canon d'alarme ne seraient plus mis en action que par l'ordre formel du corps législatif. Dans ce long duel de six semaines que s'étaient livré la Commune et l'Assemblée, celle-ci avait le dernier mot.

Sa victoire finale ne s'explique pas seulement par le résultat des élections à la Convention qui avait réjoui, « ranimé » M^m^e Roland, elle s'explique surtout par la réaction de sensibilité qui s'était produite après les massacres dans la population parisienne elle-même et ensuite dans toute la France. Cette réaction, les Girondins, qui s'étaient tus pendant les massacres et qui d'ailleurs avaient amnistié quelques mois plus tôt les atrocités de la glacière d'Avignon, s'empressèrent de l'exciter et de l'exploiter avec art. Dès le 10 septembre, Brissot présente les massacres, dans son journal, comme l'effet d'un complot montagnard, et ce complot, d'après lui, a pour but final la loi agraire, c'est-à-dire le partage des terres et des fortunes. A sa voix et à l'exemple de Roland, les publicistes du parti, dont beaucoup, comme Louvet, sont subventionnés sur la caisse de propagande du ministère de l'intérieur, sonnent contre les Montagnards le ralliement des propriétaires. La Gironde se donne dès lors comme le parti de Tordre et

de la conservation sociale. Elle prend déjà sous sa protection les anciens Feuillants. A Paris, la section des Lombards, qu'inspire Louvet, suivie des sections du Mail et du Marais, toutes trois composées de riches commerçants, se portèrent au secours des signataires des pétitions royalistes des 8000 et des 20 000 que la Commune avait traités en suspects et que l'Assemblée électorale avait exclus. La section des Lombards annonça, le 8 septembre, à l'Assemblée, qu'elle avait pris l'initiative de former entre tous les bons citoyens de toutes les sections « une confédération sainte et conservatrice » pour la sauvegarde des personnes et de» propriétés. Sur la demande formelle des pétitionnaires, l'Assemblée décréta que les originaux des pétitions des 8000 et des 20 000 seraient détruits. La réaction était si forte que la Commune elle-même jura, le 19 septembre, de défendre les propriétés.

Les propriétés étaient-elles réellement menacées? Les craintes des Girondins justifiées? C'est le moment de jeter un coup d'œil sur la question économique et sociale telle qu'elle se posait alors.

Avec la guerre, la situation des artisans et des ouvriers et en général des consommateurs avait empiré. Les industries de luxe chômaient. L'assignat perdait en août à Paris 41 % et à peu près autant à Marseille, Lille, Narbonne, Bordeaux. Les salaires n'avaient pas monté assez vite pour compenser la hausse des denrées.

Malgré la belle apparence de la nouvelle récolte qui fut généralement plus abondante que celle de l'année 1791, les marchés étaient mal approvisionnés. Le grain se cachait, le pain était rare et très cher. Manœuvres des aristocrates, disaient les révolutionnaires! Les fermiers préféraient garder leur blé que de l'échanger contre des assignats. Ils savaient qu'une forte armée

prussienne s'avavançait vers Paris. L'avenir leur paraissait peu sûr et ils se méfiaient, se réservaient. Ils pouvaient le faire plus facilement qu'autrefois, car la Révolution, en les débarrassant de la gabelle et des dîmes, leur avait permis de mettre de côté quelques économies. Ils n'étaient plus obligés de vendre à tout prix pour payer leurs impôts et leurs fermages. D'ailleurs les propriétaires de leurs fermes, qui n'avaient aucune hâte de recevoir des assignats en paiement de leurs loyers, les priaient d'attendre, de ne pas se presser. Les achats immenses de la guerre et de la marine contribuaient encore à raréfier la denrée et à élever les cours. Le pain de troupe avait été jusque-là mélangé de blé cl de seigle. Pour que les soldats se réjouissent, eux aussi, de la chute du trône, la Législative avait décrété, le 8 septembre, que le pain de munition serait de pur froment. D'où une consommation de blé accrue. La cherté de la vie augmentait juste au moment où le développement de la Révolution ouvrait au peuple de plus larges perspectives d'espérances.

La Commune révolutionnaire représentait les intérêts des petites gens. Dès le 11 août, elle décida de solliciter de l'Assemblée des lois sévères contre les vendeurs d'argent. Elle réclama la suppression du décret de la Constituante qui autorisait la concurrence de l'assignat contre les espèces monnayées. « La peine de mort, dit son procès-verbal, ne lui paraissait pas trop rigoureuse contre les hommes qui spéculent sur les calamités publiques. » Mais l'Assemblée, où la richesse dominait, fit la sourde oreille. Une députation de citoyens qui renouvela, le 13 août, la demande de la Commune ne fut pas plus heureuse. Mais la Commune trouva le moyen de porter secours à la classe indigente en utilisant ses bras à remuer la terre des tranchées du camp sous Paris moyennant 42 sous par jour. Les artisans

s'employèrent aux travaux de la guerre. Les jeunes gens s'enrôlèrent dans les volontaires.

Dans les autres villes, on n'eut pas toujours les mêmes ressources. A Tours, les fabriques de soieries ayant fermé, beaucoup d'ouvriers étaient tombés dans l'indigence. Ils s'agitèrent au début de septembre, réclamant la taxe du pain. Le 8 et le 9 septembre, ils assiégèrent le directoire du département et l'obligèrent à fixer le prix du pain à 2 sous, c'est-à-dire à moitié du cours. Le directoire demanda son renouvellement au corps électoral et protesta contre la taxe qui était de nature, dit-il, à faire le vide dans les marchés.

A Lyon, les troubles furent plus graves, 30 000 canuts chômaient. Pour les tirer de la misère, un ami de Chalier, Dodieu, qui présidait la section de la Juiverie, proposa, vers la fin d'août, de procéder, à l'instar de Paris, disait-il, « à la perquisition des grains et farines accaparés », de les vendre à un prix imposé, et, enfin, de nommer un tribunal spécial chargé de punir les accapareurs de toutes sortes. Son but était « de pulvériser le sordide intérêt, la cupidité des accapareurs favorisée par la faiblesse ou la complicité morale des juges aristocrates ». Le club central, apprenant que la Commune parisienne avait dressé la guillotine en permanence, réclama aux autorités la même mesure, afin d'en imposer aux agioteurs, aux boulangers qui font de mauvais pain ou qui menacent de quitter leur état. La municipalité se refusa d'abord aux demandes du club central. Mais un attroupement, dans la nuit du 25 au 26 août, s'empara de la machine et la monta sur la place des Terreaux, face à l'hôtel de ville. L'émeute envahit la prison. Dans la bagarre furent blessés grièvement deux prisonniers, un fabricant de faux assignats et un boulanger inculpé de malfaçon. L'idée prenait corps qu'il fallait instituer la terreur contre les accapareurs et se servir de la guil-

lotine pour résoudre les difficultés économiques. En attendant, les Jacobins lyonnais recoururent à l'action directe. En septembre, l'un d'eux, le commissaire de police Bussat, qui deviendra juge au tribunal du district présidé par Ghalier, rédigea un tarif de denrées et objets de consommation portant sur 60 articles. Les femmes s'attroupèrent menaçantes, et la municipalité ratifia le tarif qui fut exécuté pendant trois jours. •

Les campagnes étaient à peine moins troublées que les villes, car il s'y trouvait à cette époque un grand nombre de manouvriers réduits à acheter leur pain.

Le 11 août 1792, d'importants convois de blé destinés au ravitaillement du Gard et de l'Hérault furent arrêtés par un attroupement populaire sur le canal du Midi, près de Garcassonne. Les gardes nationaux appelés par le département de l'Aude pour rétablir l'ordre firent cause commune avec les émeutiers. L'attroupement grandit les jours suivants, 6000 hommes se réunirent au son du tocsin. Le 17 août, sur le bruit que les autorités avaient appelé des troupes de ligne, une colonne d'émeutiers marcha sur Garcassonne, s'empara des canons et des fusils emmagasinés dans la ville, égorga le procureur général syndic Verdier et finalement débarqua les grains qui furent entreposés à Garcassonne. Pour rétablir l'ordre il fallut envoyer 4000 soldats.

Vers le même temps on fut obligé de déployer des forces importantes le long de la Seine pour empêcher les riverains de s'emparer des convois de blé qui remontaient du Havre ou de Rouen vers Paris.

Les autorités locales débordées durent édicter, un peu partout des mesures de réglementation analogues à celles de l'ancien régime. Ainsi le département de la Haute-Garonne, par un arrêté du 14 août, ordonna aux municipalités de surveiller les accapareurs de grains, notamment « ceux qui, n'ayant jamais fait jusqu'ici ce

genre de commerce, se répandent dans les campagnes pour faire des achats de blé ». C'était dire que le commerce du blé cessait d'être libre et qu'on ne pourrait plus l'exercer désormais qu'avec la permission et sous la surveillance des autorités. L'arrêté de la Haute-Garonne faisait un devoir à celles-ci de s'assurer de la personne des acheteurs non autorisés et de les traduire devant les tribunaux « pour y être punis suivant la rigueur des lois », des lois qui n'existaient pas. Elles devaient encore arrêter « les malintentionnés qui se glissent dans les marchés et y achètent secrètement les grains non pour leur provision mais pour les revendre et font ainsi renchérir les denrées ». Le 14 septembre, le même département de la Haute-Garonne décida le cours forcé des billets de confiance.

Ces exemples suffisent pour faire comprendre l'inquiétude qui s'empare des commerçants et des propriétaires devant les suites de la Révolution du 10 août. Ils sentaient monter autour d'eux la haine sourde des prolétaires. Puis on les mettait sans cesse à contribution. Les volontaires ne consentaient à s'enrôler que si on leur remettait au moment du départ une sorte de prime d'engagement dont les riches faisaient les frais. Ils exigeaient en outre pour leurs femmes et leurs enfants des secours en argent. Les municipalités se procuraient les sommes nécessaires par des collectes plus ou moins volontaires. On trouvait naturel que les riches qui ne partaient pas fussent tenus d'indemniser ceux qui se dévouaient pour défendre leurs biens. Mais les riches, la loi en main, estimaient qu'ils n'étaient pas tenus à ces contributions répétées qu'on leur infligeait. Pour protester et regimber ils n'attendaient déjà qu'un signal et qu'un prétexte.

Au moment de l'émotion provoquée par la nouvelle de la prise de Verdun, quand déjà les massacres des

prisons commençaient, dans la nuit du 2 au 3 septembre, la Commune révolutionnaire, pour nourrir l'armée de volontaires qu'elle levait, avait décidé de demander à la Législative un décret qui obligerait les fermiers à battre leurs grains qu'on réquisitionnerait au besoin. Danton, selon son habitude, s'empara de l'idée émise par la Commune et le lendemain, 4 septembre, il fit signer à ses collègues du Conseil, à l'exception de Roland, une proclamation qui ordonnait des mesures extraordinaires pour contraindre les propriétaires à vendre leurs grains aux agents militaires et à leur fournir les charrois nécessaires par voie de réquisition. Les prix devaient être fixés par les corps administratifs. Ce n'était plus seulement la vente forcée, c'était la taxation.

Peu après, la Législative était obligée, par ses décrets des 9 et 16 septembre, d'étendre au ravitaillement civil les principes déjà posés pour le ravitaillement militaire. Les municipalités furent autorisées à réquisitionner les ouvriers pour battre les grains, et cultiver les terres, les corps administratifs à approvisionner les marchés par le moyen de réquisitions adressées aux particuliers. Des recensements furent ordonnés. Les individus qui refusaient d'obéir aux réquisitions seraient passibles de la confiscation de leurs grains et d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de gêne (travaux forcés). On n'osa pas cependant prescrire la taxation pour le ravitaillement civil. Ces lois ne faisaient guère que légaliser un état de fait, car beaucoup de municipalités et de corps administratifs avaient déjà prescrit de leur propre autorité les mesures qu'elles ordonnaient. Ainsi,

dès le 3
toutes
blé de
Les c<

nt avait invité
aire battre le
au marché.
f avait décidé

d'envoyer dans les départements pour accélérer les levées d'hommes, surveiller les suspects, imprimer l'élan à la défense nationale, partirent le 5 septembre en emportant la proclamation du 4 qui prescrivait la réquisition des subsistances. Leurs opérations n'allaient pas tarder à soulever de vives critiques.

La plupart d'entre eux avaient été désignés par Danton et pris parmi les membres de la Commune. Le Conseil exécutif leur remit les pouvoirs les plus étendus. Ils reçurent le droit « de faire auprès des municipalités, des districts et des départements, telles réquisitions qu'ils jugeront nécessaires pour le salut de la patrie », formule très élastique qui comportait toutes les initiatives. Dans l'Yonne, Cliartrey et Michel crurent indispensable, « d'après le mécontentement que leur avaient témoigné les habitants des districts de Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et ceux d'Auxerre à l'égard des administrateurs du département de l'Yonne et de ses directoires de districts », de former une commission de surveillance de 15 membres qui fut chargée de prendre connaissance de toutes les opérations des administrateurs des districts du ressort, de recevoir les plaintes de toute nature des administrés et leurs réclamations contre les tribunaux et d'en tenir registre. Cette commission de surveillance extra-légale, dont les membres furent désignés par le club local, fut présidée par le négociant Villetard et installée, le 10 septembre, dans une des salles de l'administration départementale. Ses membres prêtèrent serment, entre les mains de Chartrey et Michel, « de dénoncer, sous leur responsabilité respective, tous ceux qui entraveraient la chose publique ». Ils prirent leur mission au sérieux et ils l'exerçaient encore à la fin du mois d'octobre, à la satisfaction, semble-t-il, des autorités elles-mêmes. J'ignore si des initiatives semblables furent prises par les com-

missaires qui opérèrent dans les autres départements. Mais certains de ceux-ci ne se résignèrent pas de bonne grâce à des mesures extraordinaires qu'ils considérèrent comme des empiétements intolérables et vexatoires.

Le département de la Haute-Saône refusa de recevoir les commissaires Danjou et Martin, les fit mettre en arrestation et reconduire à Paris par la gendarmerie nationale de brigade en brigade. Ils n'avaient pourtant commis aucun abus de pouvoir, car le Conseil exécutif les fit remettre en liberté, le 5 octobre, et ordonna une enquête sur la conduite du département.

Dans l'Eure, les commissaires Momoro et Dufour, pour justifier les réquisitions, distribuèrent une déclaration des droits de leur composition, où on lisait : « 1° la nation reconnaît les propriétés industrielles; elle en assure la garantie et l'inviolabilité; 2° la nation assure /également aux citoyens la garantie et l'inviolabilité de ce qu'on appelle faussement propriétés territoriales, jusqu'au moment où elle aura établi des lois sur cet objet. » Cette menace de loi agraire, d'atteinte aux propriétés foncières provoqua contre les commissaires une sorte d'émeute. La municipalité de Bernay les fit arrêter le 8 septembre et les conduisit devant l'assemblée électorale de l'Eure, dont le président Buzot les remit en liberté après les avoir invités à se comporter avec circonspection et à se borner à l'objet de leur mission.

Quelques jours plus tard, dans le Calvados, les commissaires Goubeau et Cellier étaient arrêtés par la municipalité de Lisieux qui leur reprochait d'avoir alarmé la population et commis des actes arbitraires.

Le département du Finistère enfin fit arrêter Guermeur que le Conseil exécutif avait envoyé à Brest et à Lorient « pour rechercher dans les arsenaux les armes destinées à l'armement des volontaires ». Guermeur avait tenu des propos contre Roland, contre Guadet et

contre Vergniaud, il avait fait l'éloge de Robespierre et distribué des pamphlets de Marat. Il fut privé de sa liberté pendant plusieurs mois. Il faudra un décret formel de la Convention, le 4 mars 1793, pour obliger les autorités du Finistère à le relâcher.

Bien entendu, la Gironde exploita ces incidents pour alimenter sa campagne contre la Commune et contre la Montagne. Roland saisit l'occasion d'atteindre Danton derrière les malheureux commissaires. Il écrivit à l'Assemblée, le 13 septembre, pour se plaindre de leurs abus de pouvoir. Ils semaient l'inquiétude, ils avaient opéré une perquisition arbitraire à Ancy-le-Franc pour y découvrir de l'argenterie. Ils s'étaient présentés à l'assemblée électorale de Seine-et-Marne qui, sous leur impulsion, avait adopté le vote à haute voix, la nomination des curés par les communes et émis le vœu qu'il fut fondu une pièce de canon du calibre de la tête de Louis XVI afin qu'en cas d'invasion, on pût envoyer aux ennemis la tête de ce traître. L'Assemblée s'était émue, et, le lendemain, Vergniaud avait fait voter un décret qui limitait les pouvoirs des commissaires aux seules opérations de recrutement, leur faisait défense de procéder à des réquisitions ou à des destitutions. On annulait les destitutions déjà prononcées par eux et on ordonnait aux autorités locales de les mettre en arrestation, en cas de désobéissance. Le 22 septembre, tous les commissaires furent rappelés par un arrêté du Conseil exécutif et Roland leur adressa, dans une circulaire, un blâme collectif pour avoir occasionné des troubles, exposé la sûreté des personnes et des biens.

Avec un ensemble admirable toute la presse girondine dénonçait les gens de la Commune et les Montagnards comme des « anarchistes » et des partisans de la loi agraire, Brissot, dans son journal, dès le 17 septembre, Carra, le 19, dans les *Annales patriotique**.

« Tout homme qui parle de loi agraire, disait celui-ci, de partage des terres est un franc aristocrate, un ennemi public, un scélérat à exterminer. » Et Carra faisait observer qu'une telle prédication, en épouvantant les propriétaires, empêcherait la vente des biens des émigrés. Keralio, dans la *Chronique* du 22, dénonçait avec violence Momoro et ses émules « qui veulent dégrader les hommes en les abaissant à l'état de brutes et rendre la terre commune entre eux ». Cloots, le banquier cosmopolite, lançait aux perturbateurs une mercuriale bien sentie : « Des hommes absurdes ou perfides se plaisent à répandre la terreur dans l'âme des propriétaires. On voudrait semer la zizanie entre les Français qui vivent du produit de leurs terres et les Français qui vivent du produit de leur industrie. Ce projet de désorganisation sort de la boutique de Coblenz. » Brissot dira plus nettement que les désorganiseurs étaient les agents des Prussiens.

Exagérées, affectées ou sincères, les alarmes des Girondins reposaient cependant sur quelques faits précis. Rien ne prouve que les commissaires du Conseil exécutif aient imité Momoro et distingué, à son exemple, les propriétés industrielles et les propriétés territoriales pour faire retomber sur celles-ci une menace d'ailleurs vague et lointaine. Mais, qu'il y ait eu, çà et là, des révolutionnaires qui demandaient un supplément de révolution sociale et qui, pour mettre fin à la crise économique, proposaient des mesures à caractère plus ou moins communiste, des restrictions plus ou moins étendues au droit de propriété, cela n'est guère douteux.

Le curé de Mauchamp, Pierre Dolivier, après les graves émeutes de la Beauce au printemps de 1792, dans une pétition à l'Assemblée où il réclamait l'amnistie pour les paysans arrêtés à l'occasion du meurtre

du maire d'Etampes, Simoneau, s'était risqué à opposer le droit naturel au droit de propriété, la justice primitive à la justice légale, Sans remonter aux véritables principes d'après lesquels la propriété peut et doit avoir lieu, il est certain que ceux que Ton appelle propriétaires ne le sont qu'à titre du bénéfice de la loi. La nation est seule véritablement propriétaire de son terrain. Or, en supposant que la nation ait pu et dû admettre le mode qui existe pour les propriétés particulières et pour leur transmission, a-t-elle pu le faire tellement qu'elle se soit dépouillée de son droit de suzeraineté sur les produits, et a-t-elle pu tellement accorder de droits aux propriétaires qu'elle n'en ait laissé aucun à ceux qui ne le sont point, pas même ceux de l'imprescriptible nature? » Mais il y aurait un autre raisonnement à faire bien plus concluant que tout cela. Pour l'établir, il faudrait examiner en soi-même ce qui peut constituer le droit réel de propriété, et ce n'est pas ici le lieu. Rousseau a dit quelque part que « quiconque mange un pain qu'il n'a pas gagné le vole ». On trouvera singulièrement hardi le langage du curé jacobin. On dira qu'il est socialiste. Mais ce socialisme-là ne puise pas seulement sa source dans l'extrême philosophie et le droit naturel, il est dans un sens très archaïque. Dolivier faisait-il autre chose que reprendre au profit de la nation le droit éminent que les anciens rois exerçaient sur toutes les terres de leur royaume? La nation succédait à Louis XIV. Le socialisme de Dolivier n'avait d'ailleurs pour but que de justifier, en cas de disette seulement, le retour à la taxation et à la réglementation anciennes abolies par la Constituante. Il est moderne, si on veut, par son accent, il est très ancien dans sa forme juridique, dans son esprit évangélique, dans son objet comme dans ses moyens.

Il esta remarquer que toutes les manifestations, plus

ou moins socialistes, qui se font jour sont inspirées par la préoccupation de résoudre la crise des subsistances.

A Lyon, un officier municipal du nom de Lange, que Michelet considère avec Babeuf comme un des précurseurs du socialisme moderne, avait proposé, dès l'été de 1792, tout un système de nationalisation générale des subsistances dans une brochure intitulée : *Moyens simples et faciles de fixer l'abondance et le juste prix du pain*. Lange posait en principe que le prix des denrées devait être réglé non sur les prétentions des propriétaires, mais sur les ressources des consommateurs. L'État achèterait toute la récolte aux cultivateurs moyennant un prix fixe qui les garantirait contre les fluctuations des cours. Une compagnie fermière, formée par actions au capital de 1 milliard 200 millions sous le contrôle de l'État et administrée par les récoltants et les consommateurs eux-mêmes qui posséderaient un certain nombre d'actions, emmagasinerait la moisson dans 30 000 greniers d'abondance et fixerait le prix moyen du pain qui serait uniforme dans toute la France. Ce n'était pas une vue théorique, mais un système très étudié jusque dans les moindres détails. La compagnie serait en même temps une compagnie d'assurances contre la grêle, l'incendie, les dommages de toutes sortes. Lange avait déjà fait l'année précédente une profession de foi socialiste.

C'étaient surtout des prêtres qui répandaient les idées subversives. A Paris, se révélait, dès l'été de 1792, l'abbé Jacques Roux, vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, qui prononçait, le 17 mai 1792, un discours très violent sur les moyens de sauver la France et la liberté ; « Demandez, disait-il, que la peine de mort soit prononcée contre les accapareurs de comestibles, contre ceux qui, par le commerce de l'argent, par la fabrication des pièces de monnaie au-dessous de leur valeur

naturelle, discréditent nos assignats, portent les denrées à un prix excessif et nous font arriver, à grands pas, au port de la Contre-Révolution. » Il voulait des règlements sévères sur **la police des denrées** et qu'on établît des magasins publics où le prix des **marchandises** serait au concours. Pas de communisme chez lui, **mats des** menaces terroristes contre les abus de la propriété.

Déjà les campagnes étaient atteintes par cette propagande. Dans le Cher, le curé d'Epineuil, Petitjean, disait à ses paroissiens, après le 10 août : « Les biens vont être communs, il n'y aura qu'une cave, qu'un grenier où chacun prendra tout ce qui lui est nécessaire ». Il conseillait de former des dépôts dans les caves ou les greniers où on puiserait en communauté, de telle façon qu'on n'aurait plus besoin d'argent. Moyen radical de remédier à la crise monétaire ! Il invitait encore ses paroissiens à « consentir librement l'abandon de toutes leurs propriétés et le partage général de tous leurs biens ». Il les exhortait enfin à ne plus payer leurs fermages. Sa propagande « incendiaire » lui valut d'être décrété d'arrestation le 23 septembre 1792 et condamné par contumace à six ans de gêne le 18 décembre 1792 par le tribunal criminel de son département. La peine fut réduite en appel à un an de prison.

Un publiciste fumeux mais fécond qui avait fondé, en 1790, le journal *La Bouche de fer* et qui réunissait à cette époque au Cercle social les Amis de la Vérité que prêchait l'abbé Fauchet, Nicolas de Bonneville, en rapports sans doute avec les francs-maçons illuminés d'Allemagne, réédita après le 10 août un livre singulier *De l'esprit des religions*, dont la première édition, parue au lendemain de Varennes, n'avait pas alors attiré l'attention, mais qui cette fois tombait dans une atmosphère préparée. On y trouvait exposée, au milieu d'un plan de cité future, la nécessité **de la loi agraire, dans**

des passages d'allure sibylline, mais de signification très nette : « Jehova! Jehova! Les hommes intègres te rendent un culte éternel. *Ta loi*¹ est un culte éternel. *Ta loi* est la terreur des superbes. Ton nom et le mot d'ordre et la Loi des Francs... *Agraire!* » On lisait encore dans le chapitre 39, *D'un moyen d'exécution pour préparer le partage universel des terres* : « Le seul moyen possible d'arriver à la grande *Communion* sociale est de diviser les héritages territoriaux en parts égales et déterminées pour les enfants du défunt et d'appeler au partage du reste tous les autres parents. Fixez dès aujourd'hui l'héritage à cinq ou six arpents pour chaque enfant ou petits-enfants et que les autres parents se partagent également les restes de l'héritage. Vous serez encore bien loin de la justice et des aveux que vous avez faits sur les droits égaux et imprescriptibles de tous les hommes... »

La loi agraire, dont s'effrayaient les Girondins, n'était donc pas un mythe, un fantôme. D'obscurs révolutionnaires, prêtres pour la plupart, rêvaient bien d'une nouvelle révolution, plus profonde que celle qui avait été accomplie, et dont la classe des bourgeois et des propriétaires ferait les frais. Les contre-révolutionnaires alarmaient ceux-ci depuis longtemps déjà en leur représentant que la suppression du privilège de la fortune suivrait logiquement et fatalement la suppression du privilège de la naissance. Et les faits ne commençaient-ils pas à leur donner raison ? On avait supprimé sans indemnité les droits féodaux non fondés sur le titre primitif, et, au moment de la discussion, le 14 juin 1792, un député du nom de Ghéron s'était avisé d'une manœuvre habile pour écarter la mesure qu'il redoutait : « On ne peut se dissimuler, avait-il dit, que

1 Souligné dans le texte, ainsi que la suite.

plusieurs propriétés foncières ont été usurpées. Je demande, comme extension du principe décrété, que toutes les propriétés foncières dont les titres primitifs ne pourront pas être reproduits, soient déclarées biens nationaux ». L'argument avait porté et l'Assemblée n'avait statué qu'après le 10 août. Mais voilà que les riches sont accablés de contributions, que leur droit de propriété est limité par les réquisitions et les taxes, comment n'auraient-ils pas cru que la loi agraire était un péril sérieux, surtout quand les Girondins, qui passaient encore pour révolutionnaires, jetaient l'anathème aux communistes ? La crainte de la loi agraire agita en effet plusieurs départements. Dans le Lot, l'assemblée électorale lança un appel aux paysans pour les détourner de partager entre eux les domaines des émigrés.

La Législative avait exigé de tous les fonctionnaires, de tous les magistrats, de tous les électeurs le serment d'être fidèles à la Liberté et à l'Egalité. Les administrateurs du département de la Marne exprimèrent la crainte qu'en prêtant serment à l'Egalité, ils ne consentissent au partage égal des fortunes, ils ne jurassent, en un mot, ce que l'on appelait alors l'Egalité de fait. Plusieurs assemblées électorales, comme celles de l'Eure, du Cantal, de l'Indre, protestèrent contre la prédication de la loi agraire et réclamèrent le maintien de la propriété. Le montagnard Thomas Lindet, évêque de l'Eure, avait écrit à son frère Robert, le 20 août 1792 : « La Révolution nous mène loin. Gare la loi agraire ! »

Accordons donc aux Girondins que leurs alarmes n'étaient pas tout à fait sans fondement » Mais demandons-nous s'ils étaient dans leur droit en confondant les Moptagnards avec les communistes.

Or, les communistes ne formaient pas un parti. C'étaient des individus isolés, sans lien les uns avec les autres. Le Lyonnais Lange était à peine connu, même

à Lyon. La notoriété de Jacques Roux n'avait pas encore dépassé le sombre quartier des Gravilliers aux ruelles étroites. Quand il essaiera, après le 10 août, de se faire nommer député à la Convention, il recueillera tout juste 2 voix et il dut se contenter d'une écharpe municipale. Dolivier, Petitjean étaient plus obscurs encore. Seuls Momoro et Bonneville avaient quelque réputation. Momoro était un des membres les plus influents du club des Cordeliers. Il siégera bientôt au nouveau directoire du département de Paris. Il sera plus tard un des chefs de l'hébertisme. Bonneville dirigeait un journal et une imprimerie. Mais, hardi la plume à la main, il était très timide dans Faction pratique. Toutes ses relations, toutes ses amitiés le liaient avec les Girondins. Il recevra des missions de, Roland, se rangera parmi ses partisans et attaquera les Montagnards dans son *Bulletin des Amis de la Vérité*. Ce théoricien de la loi agraire n'inspirait aux Girondins que confiance et sympathie. Brissot, qui l'appelait son ami, l'avait recommandé aux électeurs pour une place de député à la Convention.

La Commune avait juré de respecter les personnes et les propriétés. Rien ne permet de la solidariser avec Momoro. Quant aux chefs montagnards, si leurs sympathies, comme leurs intérêts, les portaient à satisfaire leur clientèle de sans-culottes, s'ils étaient prêts à adopter les mesures même les plus radicales pour atténuer la crise des subsistances et la cherté de la vie, rien ne prouve qu'ils nourrissaient des arrière-pensées communistes. Ils accepteront les réquisitions parce que la situation leur parut l'exiger, mais ils résisteront longtemps aux taxations que les agitateurs populaires réclamaient. Ils voulaient prendre des précautions contre les abus du droit de propriété le subordonner à l'intérêt public, ils ne songeaient pas à le supprimer.

Dès le mois de juillet 1792, Marat avait dénoncé la

richesse, l'inégalité sociale comme la source de la servitude des prolétaires : « Avant de songer à être libres, disait-il, il faut songer à vivre. » Il s'était élevé avec indignation contre ces ploutocrates insolents qui dévoreraient en un repas la subsistance de cent familles. Il règne dans tous ses écrits un accent sincère et attendri sur la misère des pauvres qu'il connaît bien. Il vitupère les accapareurs, il les menace de la justice populaire, mais on chercherait en vain sous sa plume ardente l'exposé d'un système social.

Hébert, dont le *Père Duchesne* commence à se répandre, répète aux riches que sans les sans-culottes, sans les volontaires et les fédérés, ils seraient déjà tombés sous les coups des Prussiens. Il leur fait honte de leur avarice, mais il est, à cette date, aussi dépourvu que Marat de tout plan de réforme économique.

Robespierre était depuis longtemps le chef incontesté du parti montagnard. Sous la Constituante il avait pris, à toute occasion, la défense des faibles et des déshérités. Il avait protesté le premier, avec une ardeur inlassable, contre le régime électoral censitaire qui s'était enfin écroulé sous ses coups redoublés ; il avait protesté contre la loi martiale, réclamé l'armement du peuple ; il s'était écrié à propos de la suppression du droit d'aînesse : « Législateurs, vous n'avez rien fait pour la liberté, si vos lois ne tendent pas à diminuer, par des moyens doux et efficaces, l'extrême inégalité des fortunes » ; il voulait limiter l'héritage, et un communiste aussi avéré que Babeuf mettait en lui son espoir (dans sa lettre à Coupé de l'Oise du 10 septembre 1791). C'est un fait significatif que Robespierre reproduisit en entier, dans son journal, le *Défenseur de la Constitution* la pétition du curé de Mauchamp contre Simoneau et qu'il la fit suivre de commentaires sympathiques. Il se plaignit, à cette occasion, que les bénéficiaires de la

Révolution méprisaient les pauvres. Il attaqua avec une froide violence l'oligarchie bourgeoise. Mais il répudia formellement le communisme. Il traita la loi agraire a d'absurde épouvantail présenté à des hommes stupides par des hommes pervers », « comme si les défenseurs de la liberté étaient des insensés capables de concevoir un projet également dangereux, injuste et impraticable ». Sur ce point Robespierre n'a jamais varié. Il a toujours considéré le communisme comme un rêve impossible et insensé. Il voulait mettre des bornes au droit de propriété, en prévenir les abus. U ne songea jamais à le supprimer.

Quant à Danton, à la première séance de la Convention, il se précipitera à la tribune pour désavouer les commissaires du Conseil exécutif, ces Momoro et ces Dufour qui avaient ameuté les propriétaires par leurs prédications subversives. Il n'y eut pas à la Convention un seul communiste déclaré.

Est-ce à dire, comme on l'a assuré avec légèreté, qu'il n'y avait entre Girondins et Montagnards aucun désaccord de principe, que les uns et les autres n'étaient séparés que par des rivalités de personnes et par leur conception du rôle que la capitale devait jouer dans la direction des affaires publiques? Rien ne serait plus inexact. Entre Girondins et Montagnards, le conflit est profond. C'est presque un conflit de classe. Les Girondins, comme l'a remarqué Daunou, comprenaient « un grand nombre de propriétaires et de citoyens éclairés »; ils avaient le sentiment des hiérarchies sociales qu'ils voulaient conserver et fortifier. Ils éprouaient un dégoût instinctif pour le peuple grossier et inculte. Ils considéraient le droit de propriété comme un absolu intangible. Ils croyaient le peuple incapable et ils réservaient à leur classe le monopole gouvernemental. Tout ce qui était de nature à entraver l'action de la bour-

geoisie propriétaire leur paraissait un mal. Ils professaient avec Roland le libéralisme économique le plus entier. L'Etat le plus parfait était pour eux l'Etat le moins armé contre l'individu.

Les Montagnards, au contraire, représentaient les petites gens, ceux qui souffraient de la crise de la guerre, ceux qui avaient renversé le trône, ceux qui s'étaient élevés au droit politique par l'insurrection. Moins férus de théories que les Girondins, plus réalistes parce que plus près des réalités, ils comprenaient que la situation terrible que la France traversait réclamait des remèdes extraordinaires. Au droit à la propriété ils opposaient facilement le droit à la vie, à l'intérêt individuel l'intérêt public. Us ne comprenaient pas que, sous prétexte de respect des principes, on pût mettre en balance une classe et la patrie. Us étaient prêts à recourir, au besoin, à des limitations de la liberté et de la propriété individuelles, si l'intérêt supérieur des masses l'exigeait.

Les Girondins ne détestaient pas seulement dans Paris la ville qui les avait défiés et répudiés, mais la ville qui, la première, avait fait cette politique de salut public, qui avait formulé et mis en œuvre les mesures dictatoriales dont leur classe devait faire les frais. Moins encore que la peur, c'était l'instinct de conservation qui les dressait contre les Montagnards.

Cette opposition fondamentale des deux partis éclate dans les écrits que firent paraître simultanément, en octobre, Brissot d'une part, Robespierre de l'autre.

Brissot écrivit dans son *Appel à tous les républicains de France*, au sujet de sa radiation des Jacobins : « Les désorganiseurs sont ceux qui veulent tout niveler, les propriétés, l'aisance, le prix des denrées, les divers services à rendre à la société, etc., qui veulent que l'ouvrier du camp reçoive l'indemnité du législateur, **qui veulent niveler même les talents, les connaissances,**

les vertus, parce qu'ils n'ont rien de tout cela ! » Et Brissot, après avoir pris ainsi sous sa protection tous ceux qui avaient quelque chose à conserver, nommait, parmi les « désorganisateurs », Marat, Chabot, Robespierre, Collot d'Herbois. Il ne désignait pas Danton.

Robespierre, lui, dans le premier numéro de ses *Lettres à ses commettants*, développait nettement le programme diamétralement opposé : « La royauté est anéantie, disait-il, la noblesse et le clergé ont disparu, le règne de l'égalité commence. » Et il se livrait aussitôt à une vive attaque contre les faux patriotes « qui ne voulaient constituer la république que pour eux-mêmes », « qui n'entendaient gouverner que dans l'intérêt des riches et des fonctionnaires publics ». A ces faux patriotes il opposait les vrais patriotes « qui chercheront à fonder la république sur les principes de l'égalité et de l'intérêt général ». « Observez, disait-il encore, ce penchant éternel à lier l'idée de sédition et de brigandage avec celle de peuple et de pauvreté. »

Personne ne pouvait s'y tromper. La rivalité de la Gironde et de la Montagne, née sur la question de la guerre, envenimée sur la question de la déchéance, n'était plus, depuis le 10 août, une rivalité purement politique. La lutte des classes s'ébauchait. Mais Baudot a bien vu que, pour beaucoup de Montagnards, dont il était, la politique de rapprochement et de collaboration avec les masses fut surtout une tactique imposée par les nécessités de la guerre. La plupart des Montagnards étaient, en effet, d'origine bourgeoise comme les Girondins. La politique de classe qu'ils inaugurent ne sortait pas pleinement des entrailles du peuple. Ce fut une politique de circonstance, une manière plébéienne, dit Karl Marx, d'en finir avec les rois, les prêtres, les nobles, avec tous les ennemis de la Révolution. Cela suffit à l'opposer radicalement à la politique girondine.

CHAPITRE IV

VALMY

La chute de la royauté, de même qu'un an auparavant la fuite à Varennes, devait nécessairement augmenter la tension entre la France révolutionnaire et les puissances monarchiques encore en paix avec elle.

L'Angleterre rappela de Paris son ambassadeur lord Gower et celui-ci remit au Conseil exécutif, avant son départ, le 23 août, une note assez raide par laquelle le **roi** Georges, tout en confirmant sa neutralité, exprimait « sa sollicitude pour la situation de leurs Majestés très chrétiennes et de la famille royale », sous une forme qui avait quelque chose de blessant et de menaçant pour les nouveaux maîtres de la France. Quelques jours plus tard, le 2 septembre, le chargé d'affaires anglais W. Lindsay demandait à son tour ses passeports et partait pour Londres Grenville avertissait notre ambassadeur Chauvelin qu'il ne serait plus reçu à la Cour.

Catherine de Russie expulsait notre chargé d'affaires, Genêt.

On apprenait que les deux liesse joignaient leurs troupes à celles de l'Autriche et de la Prusse et on s'attendait d'un jour à l'autre à voir la diète d'Empire nous déclarer la guerre.

Le meurtre des soldats suisses chargés de la défense des Tuileries avait provoqué au delà du Jura une vive indignation contre les Français. Les Messieurs de Berne levaient des régiments et, sous prétexte que la

neutralité de la ville libre de Genève était menacée par les troupes que Montesquiou concentrait sur l'Isère, ils envoyaient une garnison dans cette ville, au mépris des traités qui régissaient ses rapports avec la France. On pouvait craindre que les Bernois et les Zurichois n'entraînaient derrière eux les autres cantons.

Dès le 11 août, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Yriarte, demandait ses passeports, et son gouvernement informait bientôt l'Autriche qu'il procédait à des mouvements de troupes le long des Pyrénées.

Il n'était pas jusqu'aux puissances minuscules qui ne se permissent de nous manquer d'égards ou même de nous provoquer. Le prince évoque de Liège, membre du Saint-Empire germanique, refusait de recevoir Pozzi d'Aubignan que nous avions envoyé à sa Cour, en qualité de ministre plénipotentiaire.

Dans son rapport du 23 août, le ministre Lebrun était réduit à constater que nous ne gardions de relations satisfaisantes qu'avec le Danemark et la Suède et à se féliciter que l'ambassadeur de Hollande fût toujours à Paris, et encore celui-ci ne tarda pas à être rappelé.

Le cercle se resserrait contre la France révolutionnaire mise au ban de l'Europe monarchique.

La Commune et les Montagnards acceptaient cette situation sans trembler. Le procureur de la Commune, Manuel, annonce à l'Assemblée, le 21 août, que l'ambassadeur de Venise allait quitter Paris au cours de la nuit avec 14 personnes. « L'Assemblée, interroge-t-il, doit-elle laisser aller les ambassadeurs des puissances étrangères avant qu'elle soit sûre que ceux de la France seront respectés dans les diverses Cours de l'Europe? » C'était conseiller de garder en otages les ministres des rois et de pratiquer la politique préventive des représailles. L'Assemblée n'osa pas prendre de décision

Elle laissa, en fait, la conduite de la diplomatie au Conseil exécutif.

Le Conseil avait d'abord penché pour la manière forte. Le 24 août, au lendemain du départ de lord Gower, il décidait de rappeler Chauvelin, notre ambassadeur à Londres. Mais, le 6 septembre, il revenait sur sa décision et maintenait Chauvelin à son poste. Dans l'intervalle, la prise de Longwy et de Verdun avait amorti son ardeur.

Danton lui-même, qui s'était opposé pourtant à l'évacuation de Paris proposée par Roland et Servan, donnait son adhésion et sa participation active à une politique de concessions et de négociations avec les puissances monarchiques. Le 28 août, il faisait envoyer à Londres, pour négocier secrètement avec Pitt, l'ancien abbé Noël, un de ses amis, qui s'était fait journaliste en 1789 et avait été pourvu par Dumouriez, au printemps de 1792, d'une place de chef de division aux affaires étrangères. Noël emmena avec lui à Londres deux parents de Danton, son demi-frère Recordain et son parent Mergez. Il correspondit assidûment avec lui. Ses instructions lui prescrivaient de s'efforcer de maintenir à tout prix la Grande-Bretagne dans la neutralité. Il était autorisé à lui offrir à cet effet la cession de l'île de Tabago qui nous avait été rendue par le récent traité de Versailles. Il devait la rassurer sur les intentions du Conseil exécutif à l'égard de la Hollande. À peine arrivé, Noël, qu'alla bientôt rejoindre un autre agent secret également très lié avec Danton, Benoist, réclama de l'argent, beaucoup d'argent pour acheter des concours. Lebrun lui conseilla de propager dans le public anglais l'idée que le moment était propice pour la Grande-Bretagne de s'emparer de la Louisiane et des colonies espagnoles d'Amérique. La France laisserait faire et donnerait même son consentement. Mais

Pitt refusa dédaigneusement de se mettre en rapport avec Noël.

Ce qui montre mieux encore à quel point les ministres étaient désemparés, c'est une autre mission secrète dont Lebrun chargea en même temps un autre agent de Danton, Félix Desportes, un jeune homme sans expérience, mais non sans appétit, qui avait été envoyé à la Cour du duc de Deux-Ponts. Desportes fut invité, le 3 septembre, à engager avec la Prusse des pourparlers secrets pour la détacher de la coalition : « On m'a vanté, lui écrivait sans rire le ministre, votre génie et votre patriotisme. Vous pourrez faire briller l'un et l'autre et vous couvrir d'une gloire immortelle en entraînant aux pieds de la France le plus redoutable de ses ennemis. » Et Lebrun affirmait ensuite dans la même dépêche que le duc de Brunswick, ce « héros », ainsi qu'il l'appelait après Carra et Condorcet, nous faisait la guerre à contre-cœur et que, par son influence, on pourrait obtenir la paix non seulement avec la Prusse, mais avec l'Autriche. Bien entendu, Desportes, malgré son génie, ne fut pas plus heureux que Noël.

Plus que sur ces obliques intrigues, les Girondins comptaient pour écarter le péril extérieur sur l'action toute-puissante, croyaient-ils, des principes révolutionnaires au delà de nos frontières. En vain Robespierre les avait mis en garde, dès avant la déclaration de guerre, contre cette périlleuse illusion. Ils s'imaginaient toujours naïvement que les peuples étrangers n'attendaient qu'un signal pour imiter les Français et se délivrer à leur tour de leurs nobles, de leurs prêtres et de leurs « tyrans ».

Comme la Révolution française avait été l'œuvre de la bourgeoisie éduquée par les philosophes, ils estimaient que la Révolution européenne aurait pour principaux agents les écrivains et les penseurs. Le 24 août,

Marie-Joseph Chénier, accompagné de plusieurs hommes de lettres, vint demander à la Législative de regarder comme « alliés du peuple français » les publicistes étrangers qui auraient déjà sapé, par leurs écrits, « les fondements de la tyrannie et préparé les voies à la liberté ». Il proposa de les déclarer citoyens français, afin que « ces bienfaiteurs de l'humanité » pussent être élus députés. « Si le choix du peuple portait ces hommes illustres à la Convention nationale, quel spectacle imposant et solennel offrirait cette assemblée qui va déterminer de si grands destins! L'élite des hommes réunie de tous les points de la terre ne semblerait-elle pas le Congrès du monde entier? » Deux jours plus tard, la proposition de Chénier, malgré une timide opposition de Lasource, de Thuriot et de Basire, était convertie en décret, sur le rapport de Guadet, et le droit de cité accordé aux Anglais Priestley, l'illustre chimiste, Jérémie Bentham, le célèbre philosophe de l'utilitarisme, Clarkson et Wilberforce, les éloquents défenseurs des noirs, Jacques Mackintosh et David Williams, qui avaient réfuté les pamphlets de Burke contre la Révolution; aux Américains Washington, Hamilton, Thomas Paine; aux Allemands Schiller, Klopstock, Campe, Anarcharsis Cloots; au Suisse Pestalozzi; à l'Italien Gorani; au Polonais Thadée Kosciuszko; au Hollandais Corneille Pauw. Ainsi que l'avait désiré M. J. Chénier, Priestley, Cloots et Thomas Paine furent élus à la Convention; le premier refusa sa nomination, mais les deux autres prirent séance.

Depuis longtemps déjà les révolutionnaires avaient accueilli avec empressement les réfugiés étrangers qui étaient venus en France pour se mettre à l'abri des vengeances aristocratiques. Ils les avaient admis non seulement dans les clubs, mais dans les gardes

nationales, dans les administrations, dans les corps élus, jusque dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Ces réfugiés politiques formèrent après la déclaration de guerre le noyau de légions étrangères qui devaient libérer après la victoire leurs patries d'origine. Il y avait une légion liégeoise à l'armée du Centre, une légion belge à l'armée du Nord. Une légion batave s'organisa après le 10 août, puis une légion allobroge, composée de Savoyards et aussi de Genevois, de Neucliâtelois et de Vaudois, enfin une légion germanique, dont le chef, le colonel Dambach, avait servi sous le grand Frédéric.

Le Conseil exécutif s'efforçait d'entretenir à l'étranger de nombreux agents secrets qui propageraient les idées révolutionnaires. Il subventionnait des journaux à Londres, il faisait distribuer en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne tout un flot de brochures. Les réfugiés de chaque nation avaient leurs clubs et comités spéciaux qui publiaient des gazettes à l'usage de leurs compatriotes. Ainsi l'Espagnol Marchena, ami de Brissot, rédigeait à Bayonne en français et en espagnol une *Gazette de la liberté et de légalité*.

Les Girondins se flattaient même de provoquer des défections en masse dans les troupes autrichiennes et prussiennes. Le 2 août, Guadet fit voter un décret qui accordait aux déserteurs ennemis une pension viagère de 100 livres réversible sur leurs femmes et une gratification de 50 livres. Le décret fut répandu à foison sur toutes nos frontières du Nord et de l'Est. On le traduisit en plusieurs langues. On s'imaginait que les armées ennemies allaient se dissoudre à leur entrée en France. On recueillit aux avant-postes quelques dizaines de pauvres diables parmi lesquels s'étaient glissés plus d'un espion qui trouvait commode d'exercer son métier

à l'abri de)» cocarde tricolore et du bonnet rouge. Cela était d'autant plus facile qu'aucune mesure n'avait été prise contre les sujets ennemis depuis la déclaration de guerre. Alors qu'en Prusse et en Autriche les sujets français avaient été expulsés ou reclus, en France les sujets autrichiens et prussiens circulaient librement, honorés d'une protection particulière pour peu qu'ils affichassent des sentiments civiques.

La croyance en la vertu de la propagande était telle que Dumouriez, qui passait pourtant pour réaliste, envoyait à Lebrun, le 24 août, tout un plan pour révolutionner la Suisse à l'aide des réfugiés qui avaient fondé à Paris le club helvétique. Les réfugiés savoyards, dirigés par le médecin Doppet, fondateur de la légion allobroge, persuadèrent au Conseil Exécutif que la conquête de la Savoie ne serait qu'une promenade militaire. Le 8 septembre, la petite armée de Montesquiou reçut l'ordre secret d'attaquer le roi de Sardaigne avec lequel nous étions encore en paix. Le ministre Lebrun justifia, après coup, le 15 septembre, cette attaque brusquée et préventive en exposant que le roi de Sardaigne avait toléré des rassemblements d'émigrés, qu'il avait massé des troupes à Montmélian, permis aux Autrichiens de passer sur son territoire (?), et refusé enfin de recevoir nos agents diplomatiques. L'Assemblée accueillit son rapport par de vifs applaudissements.

Autrichiens et Prussiens avaient mis à profit les trois mois de répit que leur avaient généreusement accordés nos généraux politiques. Pendant que ceux-ci, désoberissant aux ordres reçus, étaient restés l'arme au pied et avaient occupé leurs loisirs à comploter avec la Cour ou avec les Feuillants, laissant passer l'occasion d'envahir la Belgique dégarnie, ils avaient pu rattraper le retard de leur mobilisation et de leur concentration.

Le méthodique Brunswick avec la principale armée,

forte de 42000 Prussiens et de 5000 Hessois, s'était mis en marche de Coblenz, le 30 juillet, en remontant la Moselle vers la frontière. Un corps d'émigrés de 5000 hommes le flanquait à droite avec le corps autrichien de Cierfayt fort de 15000 hommes. A gauche, un autre corps autrichien de 14000 hommes sous Hohenlohe-Kirchberg marchait vers Thionville et Metz. Enfin une armée autrichienne forte de 25 000 hommes et de 4000 émigrés se concentrait en Belgique, face à Lille, sous le duc de Saxe Teschen.

L'opinion générale à l'étranger était que Brunswick serait à Paris au début d'octobre. L'armée française n'était-elle pas désorganisée par l'émigration en masse de la plupart de ses officiers? N'était-elle pas paralysée par la rivalité des soldats de ligne, les culs blancs, et des volontaires, les bleuets? Ceux-ci, les soldats de 15 sols, éalisaient leurs officiers. Gomment des civils, nommés officiers sans préparation, pourraient-ils se faire obéir? L'élection tenait-elle lieu de compétence et d'expérience? Les bleuets n'avaient pas encore — les plus anciens — un an de présence sous les drapeaux. Ils se disperseraient en criant à la trahison au premier choc, comme ils avaient fait dans les rencontres du début de la guerre, à Tournai, à Mons. Les émigrés criaient sur les toits qu'ils avaient des intelligences dans toutes les places fortes. Ils répétaient que la masse de leurs anciens vassaux et sujets restait profondément royaliste et qu'elle se soulèverait contre la tyrannie de la minorité jacobine dès qu'elle apercevrait leurs cocardes blanches. La campagne serait très courte, une vraie partie de plaisir

Les premiers succès des coalisés répondirent à ces espérances. Les Prussiens franchirent la frontière le 16 août. Ils assiégèrent Longwy, dont le commandant Lavergne se rendit le 23 août, après un simulacre de

défense et fut laissé par eux en liberté. Ils assiégèrent Verdun, dont le district avait blâmé le 10 août. Le commandant de la place Bcaurepaire, lieutenant-colonel du bataillon de Mainé-et-Loire, était un patriote. Il voulait combattre. Les royalistes de la ville l'assassinèrent et firent courir le bruit qu'il s'était suicidé. Verdun se rendit le 1^{er} septembre. Des dames de la ville visitèrent les vainqueurs dans leur camp.

Les Autrichiens de Hohenlohe-Kirchberg investissaient Thionville le 4 septembre et le commandant de la place, l'ancien constituant Félix Wimpfen prêtait l'oreille aux propositions des princes que lui soumettait le juif Godchaux. Mais l'attitude résolue de la population et des troupes ne lui permettait pas de capituler.

Si Brunswick, après la prise de Verdun, avait été plus confiant, s'il avait immédiatement marché sur Châlons, il n'aurait rencontré sur son passage aucun obstacle sérieux. Mais Brunswick méprisait l'ennemi et ne se pressa pas.

Le Conseil exécutif avait perdu 15 jours en hésitations et en flottements. Quand Lafayette, abandonné par ses troupes, fut réduit à s'enfuir, le 19 août, il lui donna comme remplaçant Luckner. C'était un vieux reître allemand, légitimement suspect aux patriotes pour ses intrigues avec Lafayette. On l'éleva presque aussitôt au rang de généralissime, on le transféra le 21 août à Châlons et on le confina dans la charge exclusive d'organiser les volontaires de la nouvelle levée qui affluaient de tous les points de la France. Pour le surveiller on lui adjoignit deux agents du Conseil, Lacroix et Billaud Varenne qui le dénoncèrent aussitôt comme incapable et malveillant. Il fut rappelé à Paris le 12 septembre.

Kellermair avait reçu le commandement de l'armée du Centre, Biron le commandement de l'armée du

Rhin, Dumouriez le commandement de l'armée du Nord. Ces trois armées, alignées en cordon le long de la frontière, n'avaient pas quitté leurs positions. Biron avait sous ses ordres environ 25 000 hommes derrière la Lauter, Kellermann 28 000 en Lorraine à Metz et à Thionville. L'armée du Nord était répartie en deux groupes, le plus nombreux dans le département du Nord, de Dunkerque à Maubeuge, l'autre, autour de Sedan, celui-ci fort de 19 000 hommes. En arrière, une cohue de gardes nationaux et de volontaires se concentrait entre Reims et Ghalons pour couvrir Paris.

Des préoccupations politiques dominaient les considérations stratégiques. Dans la crainte d'un soulèvement de Paris, Servan et le Conseil exécutif voulaient à tout prix arrêter l'avance de Brunswick. Ils prescrivait à Dumouriez d'accourir en toute hâte prendre le commandement du groupe de Sedan et de faire sa jonction avec Kellermann sur l'Argonne. Mais Dumouriez rêvait de conquérir la Belgique. 11 accumula les objections. Il n'arriva à Sedan que le 28 août et, même alors, il proposa encore à Servan d'envahir la Belgique en remontant la Meuse. Ce n'est que le 1^{er} septembre, le jour même de la prise de Verdun, qu'il se décida enfin à quitter Sedan pour occuper les passages de l'Argonne. Brunswick, qui avait moins de chemin à parcourir, aurait pu le devancer ou tout au moins l'inquiéter sérieusement dans sa marche de flanc. Brunswick ne bougea pas et Dumouriez était à Grandpré le 3 septembre. Appelant des renforts des Flandres, il barrikada les routes à travers la forêt et il attendit que Kellermann vînt le rejoindre de Metz par Bar-le-Duc.

Brunswick n'attaqua la ligne française que le 12 septembre. Il la força au Nord à la Croix-aux-Bois. Dumouriez, au lieu de battre en retraite sur Ghalons, comme le voulait Servan, se retira au Sud sur Saintc-Menehould.

La route de Paris était ouverte. Mais, le 19 septembre, Kellermann avec l'armée de Metz faisait enfin sa jonction avec Dumouriez. Les Français étaient désormais 50 000 contre 34 000 Prussiens.

Brunswick n'avait pas poursuivi Dumouriez pendant sa retraite de Grandpré sur Sainte-Menehould. Toujours lent et compassé, il pensait à débusquer les Français de leur position par une savante manœuvre d'enveloppement sur Vienne-le-Château et la Chalade. Mais le roi de Prusse s'impatiait de toutes ces longueurs. Il ordonna à Brunswick d'attaquer de front les Sans-Culottes sans plus tarder. Le 20 septembre donc, vers midi, l'infanterie prussienne se déploya comme à la manœuvre devant le mont d'Yvron et la butte de Valmy qu'occupait l'armée de Kellermann. Le roi de Prusse s'attendait à la fuite éperdue des Carmagnoles. Ils firent bonne contenance. Un instant, l'explosion de trois caissons mit quelque trouble dans leur seconde ligne. Mais Kellermann, brandissant son chapeau au bout de son épée, cria *Vive la Nation!* Le cri se répéta de bataillon en bataillon. L'infanterie prussienne s'arrêta. Brunswick n'osa pas lui ordonner l'assaut. La journée se termina par un duel d'artillerie où les Français manifestèrent leur supériorité. Une pluie diluvienne se mit à tomber vers les six heures du soir. Les deux armées couchèrent sur leurs positions. Elles n'avaient fait l'une et l'autre que des pertes légères, 200 hommes pour les Prussiens, 300 pour les Français.

Valmy n'était pas une victoire stratégique, puis que l'armée prussienne restait intacte et se trouvait toujours entre Paris et l'armée française. Mais c'était une victoire morale. Les Sans-Culottes si méprisés avaient tenu au feu. Les Prussiens et les Autrichiens, perdirent l'illusion qu'ils pourraient les vaincre **sans peine en rase campagne**

Ces hommes de tradition avaient cru naïvement qu'en dehors de l'ordre monarchique, il n'y avait place que pour l'anarchie et l'impuissance. La Révolution se révéla à eux pour la première fois sous sa face organique et constructive. Ils en éprouvèrent un ébranlement profond, que Goethe, qui était présent au bivouac prussien, aurait traduit, dit-on, par le mot fameux : « De ce lieu et de ce jour, date une ère nouvelle dans l'histoire du monde. » Au grand poète philosophe la vérité était apparue subitement. L'ordre ancien, qui reposait sur le dogme et sur l'autorité, faisait place à un ordre nouveau, dont la liberté était la base. Aux armées de métier dressées par la discipline passive succédait une armée nouvelle vivifiée par le sentiment de la dignité humaine et de l'indépendance nationale. D'un côté le droit divin des rois, de l'autre les droits des hommes et des peuples. Valmy signifiait que, dans la lutte si étourdiment engagée, les droits de l'homme n'auraient pas nécessairement le dessous.

Brunswick, qui ne s'était avancé en Champagne qu'à contre-cœur, aurait préféré se borner à conquérir méthodiquement toutes les places frontières afin d'y prendre tranquillement ses quartiers d'hiver. Il ne se pressa pas de recommencer l'attaque. Ses soldats étaient harassés par des marches pénibles dans des sols détrempés. Le raisin de Champagne avait répandu parmi eux une dysenterie épidémique. Puis ses convois, obligés de faire un grand détour de Verdun par Grand-pré, n'arrivaient qu'irrégulièrement. Enfin les paysans, lorrains et champenois, au lieu d'accueillir les alliés comme des bienfaiteurs, résistaient à leurs réquisitions, s'enfuyaient dans les bois, faisaient le coup de feu contre les traînards. Il était évident que les masses détestaient les émigrés et qu'elles n'accepteraient qu'en frémissant le rétablissement de la féodalité. Brunswick

représenta au roi que sa position était aventurée et qu'il ne fallait plus songer à marcher sur Paris. Les conseillers du roi hostiles à l'alliance autrichienne, Lucchesini, Manstein, ajoutèrent que la guerre contre la France ne lui rapporterait rien que des dépenses et des pertes, qu'il tirerait les marrons du feu pour l'Empereur.

Dumouriez, de son côté, désirait reprendre le plus promptement possible ses plans sur la Belgique. Il avait toujours cru qu'entre la Prusse et la France l'intérêt commun était de s'allier contre l'Autriche. Il ne fit rien pour transformer sa victoire morale de Valmy en victoire stratégique. Bien mieux, sous prétexte d'échanger le secrétaire du roi de Prusse, Lombard, qui avait été fait prisonnier, le 20 septembre, contre le maire de Varennes, Georges, gardé en otage par l'ennemi, il envoya l'agent du Conseil exécutif Westermann au camp prussien, le 22 septembre, et des pourparlers secrets s'ouvrirent qui durèrent plusieurs jours. Dumouriez se flattait de détacher la Prusse de l'Autriche. Brunswick et le roi de Prusse espéraient gagner Dumouriez, qu'ils savaient ambitieux et vénal, et en faire l'instrument sinon d'une restauration monarchique, du moins de la libération de Louis XVI et de sa famille. Manstein, aide de camp de Frédéric-Guillaume, dîna avec Dumouriez et Kellermann au quartier général de Dampierre-sur-Auve, le 23 [septembre.11](#) leur remit une note intitulée : *Points essentiels pour trouver le moyen d'accommoder à l'amiable tout malentendu entre les deux royaumes de France et de Prusse* : « 1° Le roi de Prusse ainsi que ses alliés désirent un représentant de la nation française dans la personne de son roi pour pouvoir traiter avec lui. Il ne s'agit pas de remettre les choses sur l'ancien pied, mais, au contraire, de donner à la France un gouvernement qui soit propre au bien

du royaume ; 2° le roi ainsi que ses alliés désirent que toute propagande cesse ; 3° l'on désire que le roi soit mis en entière liberté. »

Manstein était à peine parti que Dumouriez et Kellermann apprenaient la proclamation de la République. Les bases des négociations entamées ne pouvaient plus servir. On convint cependant d'une suspension d'armes et Westermann fut envoyé à Paris porteur des propositions prussiennes. Le Conseil exécutif, où Danton siégeait encore, les examina le 25 septembre. Il fut d'avis que les pourparlers devaient être continués. Il demanda à Manuel, qui était encore procureur de la Commune, de réunir les extraits des délibérations que celle-ci avait prises pour assurer à Louis XVI et à sa famille une existence décente au Temple. Mais la Commune, surprise de la demande de Manuel, ne s'exécuta pas sans en référer à la Convention qui donna carte blanche au Conseil exécutif après un léger débat au cours duquel Manuel qualifia inconsiderément Westermann d'agent du roi de Prusse. -Westermann repartit pour le camp de Dumouriez avec les procès-verbaux de la Commune qui devaient rassurer Frédéric-Guillaume sur le sort de Louis XVI et avec une lettre de Lebrun qui persistait à offrir aux Prussiens non seulement une paix séparée, mais l'alliance de la France, à la seule condition qu'ils reconnaissent la République.

En attendant, Dumouriez prolongeait la suspension d'armes et échangeait politesses et visites avec les généraux ennemis. Le 27 septembre, il envoyait du sucre et du café à Frédéric-Guillaume qui en manquait, le tout accompagné d'une aimable lettre au « vertueux Manstein ». Mais Dumouriez lui déclarait en même temps qu'il fallait traiter avec la Convention et reconnaître la République. Frédéric-Guillaume n'était **pas**

encore disposé à franchir ce grand pas. Il fit répondre sèchement à Dumouriez que ses présents étaient superflus : « J'ose vous prier de ne plus vous donner de pareilles peines », et il fit signer à Brunswick, le 28 septembre, un manifeste violent où il dénonçait à l'univers « les scènes d'horreur » qui avaient précédé l'emprisonnement du roi de France, les attentats inouïs et l'audace des factieux, enfin « le dernier crime de l'Assemblée nationale », c'est-à-dire la proclamation de la République.

Ce fut le tour de Dumouriez d'être déçu et irrité en recevant ce manifeste. Il y répondit par une proclamation où il disait à ses troupes : a Plus de trêve, mes amis, attaquons ces tyrans et faisons-les repentir d'être venus souiller une nation libre ! » Phrases pour la galerie. Dumouriez n'attaqua pas les Prussiens. Il continua d'avoir avec eux des communications fréquentes. Frédéric-Guillaume, qui n'avait plus que 17 000 hommes valides, profita de ses bonnes dispositions pour lever son camp le 30 septembre et effectuer sans encombre une retraite qui eût pu se changer en désastre. Dumouriez le suivit lentement et poliment sans essayer de l'accabler au passage des défilés de l'Argonne, en prescrivant même à ses lieutenants de faux mouvements pour les empêcher de harceler l'ennemi de trop près.

Dans ces premiers jours de la Convention, tout souriait aux Girondins. L'invasion était repoussée et nos troupes allaient bientôt prendre l'offensive sur les autres frontières. De ces succès inattendus les Girondins, qui avaient pourtant désespéré au plus fort du péril, recueilleraient le bénéfice. Mais ils ne songeaient déjà qu'à s'en armer contre leurs adversaires politiques. Brissot dira que ces succès « faisaient le tourment et le désespoir des agitateurs ». Ainsi, la victoire, loin de calmer les luttes des partis, les exaspérai

LIVRE II

LE GOUVERNEMENT DE LA GIRONDE

CHAPITRE PREMIER

LA TRÊVE DE TROIS JOURS

Nouvelle Constituante, la Convention renfermait par définition tous les pouvoirs. Seule, elle avait qualité pour interpréter le vœu de la Nation. La Commune de Paris ne pouvait donc que s'effacer devant elle. Le temps était révolu de la rivalité de la représentation nationale et d'une municipalité insurrectionnelle. On rentrait dans la légalité souveraine.

Il n'aurait dépendu que de la Gironde que la lutte stérile des partis fit place à l'émulation féconde de tous les révolutionnaires pour le bien public. La Commune, sentant son discrédit depuis les massacres de septembre, s'assagissait, désavouait son comité de surveillance qu'elle renouvelait, apurait ses comptes avant de disparaître, bref, s'efforçait de prouver à la province qu'on l'avait calomniée en la représentant comme un pouvoir anarchique et désorganisateur.

Marat, enregistra la défaite des Montagnards aux élections, annonçait dans son journal, dès le 22 septembre, qu'il allait suivre « une nouvelle marche ». Il faisait confiance à la Convention, il promettait de mettre une sourdine à ses défiances, de marcher d'accord avec les défenseurs du peuple.

Marat, il le dit lui-même, ne faisait qu'obéir à la tactique de tout son parti. Danton, quelques jours avant la réunion de la Convention, était allé trouver Brissot et avait tenté auprès de lui une réconciliation et un accord : « Il me fit, dit Brissot, quelques questions sur ma doctrine républicaine, il craignait, disait-il, avec Robespierre, que je ne voulusse établir la République fédérative, que ce fût l'opinion de la Gironde. Je le rassurai¹. » Les Montagnards firent donc les premières avances et leurs actes montrent qu'ils s'efforcèrent loyalement de tenir leurs promesses.

Quand la Convention se réunit, le 21 septembre 1792, un jour après Valmy, deux jours après l'entrée triomphale de Montesquiou en Savoie, Paris était calme, d'un calme qui surprit les nouveaux députés habitués à considérer la capitale, d'après les tableaux de Rolan l et de ses journalistes, comme un foyer de meurtre et d'anarchie. « Il nous faut la paix dans l'intérieur, écrivait, le 23 septembre Jeanbon Saint-André à la municipalité de Montauban, et surtout que les bons citoyens ne se laissent pas égarer par les hypocrites de patriotisme comme il est arrivé à Lyon, où le peuple, dans son aveuglement, s'est permis de taxer les comestibles à un prix ruineux pour les vendeurs et qui les éloigne nécessairement de cette malheureuse ville* livrée par cette cruelle méprise aux horreurs de la famine »². Saint-André, qui figurera parmi les montagnards les plus résolus, n'est pas suspect. Le voilà qui désavoue les exagérés, les hypocrites de patriotisme, les taxateurs lyonnais amis de Chalier!

1. *Brissot à tous les Républicains de France*, pamphlet daté du 24 octobre 1792.

2. Lettres de Jeanbon Saint-André dans *la Révolution française*,

Rien n'était donc plus facile aux Girondins que de gouverner dans une atmosphère de confiance et de concorde. Leurs anciens adversaires leur tendaient la main et leur donnaient des gages.

Mais les Girondins, grisés par la victoire de nos armées qui justifiait leur politique extérieure, forts de leur majorité, qui s'élevait, d'après Brissot, dans la nouvelle assemblée, aux deux tiers des sièges, ne se contentèrent pas de dominer dans le Conseil exécutif, de s'emparer exclusivement du bureau de l'Assemblée, de placer leurs partisans dans toutes les grandes commissions, ils se laissèrent emporter presque aussitôt par leurs rancunes passionnées et se jetèrent à fond dans la politique des représailles. La trêve ménagée entre Danton et Brissot ne dura pas plus de trois jours, trois jours qui furent remplis d'ailleurs par des résolutions mémorables.

Dès le 20 septembre, alors que la Législative siégeait encore, la Convention s'était constituée. Elle avait nommé pour son président Jérôme Petion, par 235 voix sur 253 votants, puis elle avait complété son bureau en choisissant pour secrétaires Condorcet, Brissot, Rabaut de Saint-Etienne, Vergniaud, Camus. Choix significatifs. Petion était vengé du dédain des électeurs de Paris qui lui avaient préféré Robespierre. Tous les secrétaires étaient des chefs girondins, sauf Camus qui passait pour feuillant. Bentalolle lui reprochera aux Jacobins, le 24 octobre, d'avoir signé la pétition royaliste des 20 000. Par le choix de Camus, les Girondins tendaient la main aux anciens royalistes.

Le lendemain, 21 septembre, la Convention tint sa première séance. François de Neufchâteau, au nom de la Législative expirante, lui souhaita la bienvenue en faisant appel à l'union : « Les motifs de division doivent cesser », et en condamnant **les** projets de république

fédérative qui déjà avaient inquiété Danton et Robespierre : « vous maintiendrez surtout entre toutes les parties de l'empire l'unité de gouvernement, dont vous ôtes le centre et le lien ».

Manuel proposa ensuite de loger le président de l'Assemblée, qu'il appela *président de la France*, dans un palais et de l'entourer d'honneurs. Aussitôt Chabot protesta en rappelant que les membres de la Législative avaient prêté individuellement le serment de combattre les rois et la royauté. Ce n'est pas seulement le nom de roi que la France voulait abolir, mais tout ce qui pouvait rappeler le pouvoir royal, 11 conclut que le premier acte de la Convention devait être de déclarer au peuple qu'elle soumettrait ses décrets à son acceptation. Tallien appuya Chabot : « Ce n'est pas sans elonnement que j'entends discuter ici sur un cérémonial. »

La proposition de Manuel fut rejetée à l'unanimité. Et ce vote signifiait que la Convention n'imiterait pas l'Amérique, qu'elle ne nommerait pas, pour remplacer le roi, un Président investi du pouvoir exécutif.

Coulhon, reprenant l'idée de Chabot, demanda que la constitution nouvelle, que l'Assemblée avait mandat d'élaborer pour remplacer la Constitution monarchique, fût soumise à la ratification du peuple ; « J'ai entendu parler non sans horreur, dit-il ensuite, de la création d'un triumvirat, d'une dictature, d'un protectorat,... Ces bruits sont sans doute un moyen de troubles imaginé par les ennemis de la Révolution. » Il demanda à ses collègues de jurer une égale exécration à la royauté, à la dictature, au triumvirat. Il fut vigoureusement applaudi.

Basire, renchérissant sur sa motion, réclama une loi portant la peine de mort contre « quiconque oserait proposer la création d'une puissance individuelle et

héréditaire ». Rouyer, Mathieu acquiescèrent, puis Danton, pour exorciser « les vains fantômes de dictateur, les idées extravagantes de triumvirat, toutes ces absurdités inventées pour effrayer le peuple », proposa, à son tour, de décréter que la Constitution nouvelle serait soumise à l'acceptation des assemblées primaires. Répudiant toute exagération, c'est-à-dire désavouant Momoro, il proposa encore, afin de rassurer les possédants, de décréter le maintien *éternel* de toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles. Le mot éternel parut un peu fort à Cambon qui déjà se défiait de la démagogie de Danton. Il demanda qu'on ne fit pas un décret irrévocable, et, après une légère discussion, la Convention adopta la rédaction de Basire : « 1° Il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple ; 2° les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde de la nation. »

L'Assemblée avait été unanime à désavouer à la fois la dictature et la loi agraire. Elle le fut aussi pour abolir la royauté.

Gollot d'Herbois en fit la proposition. L'évêque Grégoire l'appuya en s'écriant que « les dynasties n'avaient jamais été que des races dévorantes qui dévoraient le sang des peuples ». D'un mouvement spontané tous les députés se levèrent et protestèrent de leur haine contre la royauté. Seul, Basire, tout en rappelant qu'il avait, le premier, élevé la voix contre Louis XVI et tout en déclarant qu'il ne serait pas le dernier à voter l'abolition de la royauté, voulut mettre en garde l'Assemblée contre un vote d'enthousiasme. Des murmures l'interrompirent. Grégoire lui répliqua avec véhémence : « Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les Cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. »

L'abolition de la royauté fut décrétée à l'unanimité au milieu des transports de joie des députés et des auditeurs des tribunes.

Séance tenante, le décret fut proclamé à Paris, en grand apparat, le soir tombant, à la lueur des torches. Monge, accompagné des autres ministres, vint féliciter l'Assemblée d'avoir, par son décret, proclamé la République et il prit en leur nom l'engagement de mourir, s'il le fallait, en dignes républicains pour la liberté et pour l'égalité. Le jour même, Roland, dans une circulaire aux corps administratifs, justifiait la grande mesure attendue : « Veuillez, Messieurs, proclamer la République, proclamez donc la fraternité, ce n'est qu'une même chose. » Partout la République fut proclamée avec solennité en même temps que l'abolition de la royauté. Le mot de République n'était pas dans le décret, il n'y fut inscrit que le lendemain par une rectification au procès-verbal de la veille, mais le mot n'avait pas besoin d'être écrit, puisque la chose était dans les cœurs et dans les faits.

L'ennemi reculait. Les royalistes atterrés se taisaient. La République apparaissait auréolée de la gloire d'avoir sauvé la Révolution et la Patrie.

En ce jour du 21 septembre, Roland faisait appel à la fraternité, il semblait que la trêve des partis allait continuer. Le 22 septembre, la séance de la Convention s'ouvrit dans un accord parfait. Une députation des sections d'Orléans vint se plaindre de la municipalité de cette ville qui favorisait les riches et qui avait blâmé le 20 juin. La députation ajouta que les sections avaient suspendu la municipalité, mais que celle-ci refusait d'abandonner ses fonctions. On vit alors le montagnard Danton et le girondin Masuyer proposer tous les deux d'envoyer à Orléans trois membres de l'Assemblée pour **enquêter sur les faits et prendre toutes les mesures qui**

leur paraîtraient nécessaires. La Convention adopta leur proposition. Puis Gouthon, élargissant le débat, frappa de suspicion tous les corps administratifs et municipaux, dont il demanda le renouvellement. Le girondin Louvet appuya chaudement Gouthon et proposa que les juges eux-mêmes fussent renouvelés. Plusieurs orateurs parlèrent encore dans le même sens. Mais brusquement Billaud-Varenne proposa la suppression des juges et leur remplacement par de simples arbitres. Sur quoi le modéré Chasset s'écria : « Je demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre. Veut-il tout désorganiser, veut-il nous jeter dans l'anarchie? » Le débat prit désormais un tour plus passionné. Les divisions latentes se firent jour. Montagnards et Girondins commencèrent à s'affronter. « Si, dit Lasource, vous détruisez les corps administratifs, les tribunaux, vous allez vous entourer de débris, vous ne verrez partout que des ruines. » Léonard Bourdon lui répliqua qu'il fallait avant tout chasser les royalistes des administrations. La Convention décréta que tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires, seraient renouvelés en entier, à l'exception de ceux qui l'avaient déjà été exceptionnellement depuis le 10 août. On applaudit vivement.

Mais la discussion rebondit sur une motion de Tallien qui demanda que tout citoyen pût être juge sans qu'il fût inscrit obligatoirement sur le tableau des hommes de loi. Lanjuinais, Goupilleau réclamèrent l'ajournement que Danton combattit avec vigueur : « Tous les hommes de loi, dit Danton, sont d'une aristocratie révoltante; si le peuple est forcé de choisir parmi ces hommes, **il** ne saura où reposer sa confiance. Je pense que si l'on pouvait, au contraire, établir dans les élections un principe d'exclusion, ce devrait être **contre les hommes de loi qui** se sont jusqu'ici arrogé

un privilege exclusif qui a ete une des grandes plaies du genre humain. Que le peuple choisisse a son gre les hommes de talent qui meritent sa confiance.... Ceux qui se sont fait un etat de juger les hommes etaient comme les prêtres, les uns et les autres ont eternellement trompe le peuple. La justice doit se rendre par les simples lois de la raison. »

Chasset cria de nouveau a l'anarchie et a la disorganisation : « Ceux qui veulent placer dans les tribunaux des hommes d'impourvus de connaissances veulent mettre la volonte du juge a la place de celle des lois. Avec ces flagorneries continuelles envers le peuple, on remettrait son sort a l'arbitraire d'un homme qui aurait usurpe sa confiance. Ce sont des flagorneries, je le repete. » Danton, fouette, riposta par une attaque personnels contre l'orateur : « Vous ne flagorniez pas le peuple lors de la revision ! » Chasset, ancien constituant, etait de ceux qui, derriere Barnave et les Lameth, avaient contribue, apres Varennes, a faire reviser la constitution dans un sens monarchique. Des rumeurs prolongees s'elevèrent contre Danton. Masuyer demanda qu'il fut rappelle a l'ordre. Petion, qui presidait, se contenta de le blamer. La discussion continua assez apre. Finalement les Girondins furent battus, la proposition de Danton decretee.

Est-ce cet echec qui alarma les Girondins et qui leur fit denoncer la terreur ? C'est tres probable, car le lendemain, 23 septembre, Brissot accusait les Montagnards, dans son journal, de vouloir la destruction de toutes les autorites existantes, de tendre au nivellement general, d'etre les flagorneurs du peuple. Choisir indistinctement les juges parmi tous les citoyens parut au parti de l'ordre une menace tres grave. Qui tient la justice tient la sauvegarde de la propriete. Les Montagnards n'allaient-ils pas s'emparer des tribunaux ? Brissot

lança le signal d'alarme, ce qui ne l'empêchera pas plus tard d'accuser Robespierre, dans l'écrit que nous avons cité, d'avoir fait échouer le pacte d'apaisement et de conciliation qu'il avait conclu avec Danton.

Ce qui prouve que l'initiative de Brissot n'était pas isolée, c'est que le jour même où il lançait son attaque, Roland rentrait en scène. Dans un long rapport à la Convention, il dénonçait les anarchistes vendus à Brunswick et il s'appliquait à convaincre l'Assemblée qu'elle ne pourrait délibérer librement et qu'elle ne serait en sûreté qu'autant qu'elle s'entourerait d'une force armée imposante : « Je crois que cette force doit être composée d'hommes qui n'aient d'autre destination que le service militaire et qui le fassent avec une constante régularité; une troupe soldée peut seule atteindre ce but. » Le lendemain Roland semait de nouveau l'alarme à propos d'un fait insignifiant, l'arrestation d'un courrier sur la route de Châlons. Aussitôt le Girondin Kersaint, prenant texte de la lettre de Roland, réclamait, dans un discours véhément, des mesures extraordinaires pour faire cesser les excès et les violences : « Il est temps, disait-il, d'élever des échafauds pour ceux qui commettent des assassinats et pour ceux qui les provoquent... Nommez quatre commissaires pour méditer une loi sur cet objet; qu'ils soient chargés de vous la présenter demain ; car vous ne pouvez pas tarder plus longtemps à venger les droits de l'homme violés par tout ce qui se passe en France. » Une discussion très vive s'engagea. Les Montagnards, Billaud Varenne, Basire, Tallien protestèrent que Kersaint et Roland exagéraient l'état de la France : « Les lois existent, dit Tallien, le Code pénal a des dispositions contre les assassinats, c'est aux tribunaux à en faire l'application. » Mais Vergniaud déclara qu'ajourner **le vote** du projet de Kersaint, c'était « proclamer

hautement qu'il est permis d'assassiner, proclamer hautement que les émissaires prussiens peuvent travailler dans l'intérieur, armer le père contre les enfants! » Garran de Coulon, plus violent encore, prétendit qu'il n'y avait dans les lois aucune disposition contre ceux qui provoquent les assassinats, contre les agitateurs qui égarent le peuple : « Chaque jour les murs sont tapissés d'affiches incendiaires; on y prêche l'incendie, on y lit des listes de proscription, on y calomnie les meilleurs citoyens, on y désigne de nouvelles victimes. » Collot d'Herbois s'étonna que, trois jours seulement après la réunion de l'Assemblée, on montrât une défiance injurieuse, on proposât des lois de sang! Lanjuinais lui répliqua que les citoyens de Paris étaient dans « la stupeur et l'effroi ». Mais cette allégation était si contraire aux faits que l'Assemblée murmura. Puis Buzot monta à la tribune. Il avait siégé à la Constituante aux côtés de Robespierre. Il passait pour démocrate aux yeux de ceux qui ignoraient encore que la beauté et les cajoleries de Mme Roland, dont il fréquentait le salon, avaient séduit ce cœur vain et cet esprit inquiet. Buzot apporta à la tribune toutes les rancunes du ménage Roland.

Il commença par évoquer les massacres de septembre. « Et si ces scènes avaient été retracées au fond de nos provinces dans leur horrible vérité, peut-être, législateurs, nos assemblées électorales nous auraient commandé d'aller siéger ailleurs. » Cette menace lancée, il s'efforça de justifier la proposition de Kersaint en faisant l'éloge de Roland et en jetant l'outrage aux Montagnards, « cette tourbe d'hommes, dont je ne connais, dit-il, ni les principes, ni le but ». Il ne fallait pas seulement une loi contre les provocateurs à l'assassinat, il fallait entourer la Convention d'une garde tellement formidable que les départements fussent rassurés sur

la sûreté de leurs députés. Par là seulement ceux-ci pourraient voter en toute indépendance, ils ne deviendraient pas les esclaves de certains députés de Paris.

Buzot fut très applaudi. Basire, qui voulait lui, répondre, en fut empêché par la clôture. La Convention décréta qu'une commission serait nommée pour rendre compte de la situation de la République et particulièrement de la capitale et pour présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat, enfin pour proposer les moyens nécessaires pour donner à la Convention une garde prise dans les 83 départements.

Le sort en était jeté. La Gironde déclarait la guerre à Paris.

Les Montagnards provoqués ne pouvaient que relever le défi. La veille déjà, l'un d'eux, Chabot, à la séance des Jacobins, avait discuté le violent article de Brissot paru le matin. Il avait demandé que Brissot fût sommé d'expliquer ce qu'il entendait par l'expression de, « parti désorganisatcur » qu'il avait employée. Mais visiblement le club n'avait encore aucun désir d'engager les hostilités. Il élut Petion pour son président dans cette même séance.

Mais, le 24 septembre, après la séance de la Convention, les Jacobins prirent une autre attitude. Chabot dénonça « la secte endormeuse » qui nourrissait, à l'en croire, le dessein d'établir le gouvernement fédéralif.. Puis Fabre d'Églantine releva les attaques de Roland et de Buzot contre Paris. Petion, qui présidait, ayant ; voulu défendre Buzot, déchaîna le tumulte. Fabre protesta contre les préventions et les outrages dont on abreuvait la députation de Paris. La garde départementale, mesure de défiance inquisitoriale, pouvait provoquer la guerre civile. Fabre, cependant, fidèle à la pensée conciliatrice de son ami Danion, conclut en

demandant aux bons citoyens de déposer leurs haines réciproques. Petion fit sienne cette conclusion. Mais Billaud Varenne, qui succéda à Fabre, ne se contenta pas de repousser les attaques des Girondins. Il les inculpa à son tour. 11 rappela leurs fautes, il les accusa d'arrière-pensées inavouables : « Aujourd'hui que l'ennemi s'avance et que nos forces ne sont pas suffisantes pour l'arrêter, on vous propose une loi de sang et *ou* vous représente les hommes les plus purs comme ayant des intelligences avec l'ennemi, nous qui avons sans relâche combattu contre la guerre offensive! Et qui sont ceux qui nous accusent? Ce sont les hommes qui ont attiré cette guerre offensive; ils nous accusent sans doute de leurs propres trahisons. ». Collot appuya Billaud. Le Girondin Grangeneuve voulut répondre. Il défendit Brissot contre Chabot. Aussitôt le tumulte éclata de nouveau. La séance se termina par une menace jetée par Barbaroux : « 800 Marseillais sont en marche pour Paris et ils arrivent incessamment. Ce corps est composé d'hommes entièrement indépendants du côté de la fortune; chaque homme a reçu de ses père et mère deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de mille livres. » Merveilleux effet de l'esprit de parti ! Le même Barbaroux, qui appelait maintenant les fils de famille de Marseille au secours de la Convention, avait présidé l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône et cette assemblée, il nous le dit lui-même dans ses mémoires, avait applaudi à la nouvelle des massacres de Paris !

Au club comme à la Convention les positions maintenant sont prises. Les deux partis se dressent, agitant entre eux le spectre de la patrie trahie !

A cette date les Girondins étaient nombreux encore aux Jacobins. Petion, qui présidait le club, était **de plus en plus leur homme, malgré les airs d'impartialité**

qu'il affectait toujours. Les Girondins auraient pu essayer de disputer le club à leurs rivaux. Mais ils s'avisèrent d'adopter, à son égard, une dédaigneuse tactique d'abstention que leur conseilla Brissot. Celui-ci, invité à s'expliquer devant les Jacobins sur les attaques qu'il avait insérées dans son journal contre les désorganisa teurs, refusa de se rendre à la convocation et fut rayé, le 10 octobre, à la presque unanimité. Il répliqua par un violent pamphlet dans lequel il invita les clubs de province à rompre leur affiliation avec le club central. Quelques clubs, comme ceux de Marseille et de Bordeaux, suivirent son conseil, quelques autres,[^] comme ceux de Ghâlons, Le Mans, Valognes, Nantes, Lorient, Bayonne, Perpignan, Angers, Lisieux menacèrent de rompre leur affiliation, mais ce fut tout. La masse des révolutionnaires resta fidèle aux Jacobins parisiens. Les Girondins les ayant désertés *, les Montagnards y régnèrent sans conteste. Le club leur tint lieu d'organisation de parti. Ils s'y concertèrent librement et en pleine lumière.

Les Girondins, qui se donnaient de plus en plus comme des hommes d'ordre et de bon ton, préféraient aux réunions publiques, trop bruyantes et trop indiscreètes, à leur gré, les conversations privées, les conciliabules autour d'une table bien servie ou dans un salon élégant, au milieu des parfums féminins. Ils auraient pu rassembler leurs partisans dans un nouveau club. Les Feuillants l'avaient fait après le massacre des républicains au Champ de Mars. Mais les Feuillants avaient lamentablement échoué dans leur entreprise et Brissot, qui s'efforçait cependant d'attirer à lui les débris du parti feuillant, se défendait comme d'une injure du

1. Le 5 octobre, 113 députés seulement restaient inscrits aux Jacobins (*Bûchez et Roux*, t. XIX, p. 234).

reproche de feuillantisme. Les députés les plus marquants de son parti, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Ducos, Gondorcet, Fauchet, prirent l'habitude de se rencontrer avant les séances presque tous les jours dans le salon de Mme Dodun, la femme d'un riche administrateur de la compagnie des Indes, qui habitait 5, place Vendôme, dans la même maison que Vergniaud. Les mêmes députés auxquels se joignaient Buzot, Barbaroux, Grangeneuve, Bergoeing, Hardy, Salle, Deperret, Lidon, Lesage, Mollevault se rencontraient encore chez Dufriche-Valazé, rue d'Orléans Saint-Honoré, n° 19. On dînait aussi chez Clavière, chez Petion, chez un restaurateur du Palais-Royal, chez Mme Roland. Les dîners de Mme Roland, qui avaient lieu régulièrement deux fois par semaine au Ministère de l'Intérieur, réunissaient l'élite du parti, les matadors. C'était là qu'on préparait les grands coups.

Dans un temps où tout ce qui sentait l'intrigue et l'esprit de faction soulevait une réprobation générale, les conciliabules secrets, où se complaisaient les chefs girondins, ne pouvaient manquer de les diminuer dans la considération publique. Les Montagnards, qui, eux, délibéraient au grand jour du club, eurent beau jeu pour accuser leurs rivaux de manœuvres et d'intrigues. Et Brissot dut défendre de bonne heure ses amis et lui-même contre le reproche de former un parti, une faction. « Guadet a l'âme trop fière, écrivit-il dans son pamphlet contre les Jacobins, Vergniaud porte à un trop haut degré cette insouciance qui accompagne le talent et le fait aller seul, Ducos a trop d'esprit et de probité et Gensonné pense trop profondément pour jamais s'abaissera combattre sous les drapeaux d'aucun chef. » Brissot jouait habilement sur les mots. Sans doute, il était **vrai** que les Girondins ne formaient pas un parti analogue à nos groupes actuels. Ils n'avaient **pas** de prési-

dent ni de chefs. Ils n'obéissaient qu'à une discipline toute morale. Mais ce n'était pas la question. Ce qu'on leur reprochait, c'était de se voir entre eux avant les séances, de se distribuer confidentiellement des rôles, d'essayer d'imposer à l'Assemblée un plan arrêté et prémédité. Reproche qui paraîtrait singulier aujourd'hui, mais qui, en ce temps, était grave, car le représentant du peuple était alors environné d'un preslige tout neuf et paraissait une sorte de prêtre du bonheur social. On considérait qu'il ne devait suivre que les impulsions de sa conscience et que la garantie du bien public était dans son indépendance absolue.

Tous les députés ne participaient pas aux concilia-bules des chefs girondins. Ceux qui en étaient écartés souffraient dans leur vanité et ils s'aperçurent bien vite que les commensaux de Mme Roland ou de Mme Dodun ne se bornaient pas à s'emparer de la tribune, mais qu'ils réservaient pour eux et leurs amis tous les postes importants dans les comités comme au bureau de l'Assemblée. Le 11 octobre, fut nommé le Comité de constitution. Sur les neuf membres qui le composaient, sept au moins étaient des familiers de Mme Roland : Thomas Paine, Brissot, Petion, Vergniaud, Gensonné, Barère, Condorcet. Le huitième, Sieyès, passait pour un modéré tout à fait gagné au parti. Le neuvième était Danton.

Le lendemain un député, qui avait affecté jusque-là d'être neutre au milieu des factions et qui avait montré de la défiance à l'égard de la Commune, Couthon, monta à la tribune des Jacobins pour commenter le résultat du vote. « Il existe à la Convention, dit-il, deux partis... il y a un parti de gens à principes exagérés, dont les moyens faibles tendent à l'anarchie, il y en a un autre de gens fins, subtils, intrigants et surtout extrêmement ambitieux, ils veulent la République, ceux-ci; ils la veulent parce que l'opinion publique s'est

expliquée, mais ils veulent l'aristocratie, ils veulent se perpétuer dans leur influence, avoir à leur disposition les places, les emplois, surtout les trésors de la République... Voyez les places, elles coulent toutes de cette faction; voyez la composition du Comité de Constitution, c'est cela surtout ce qui m'a dessillé les yeux. C'est sur cette faction, qui ne veut la liberté que pour elle, qu'il faut tomber à bras raccourcis. »

Et Couthon, devenu Montagnard, malgré qu'il se défendît encore de faiblesse à l'égard des exagérés, se mit à déclarer que quiconque se séparait des Jacobins était un faux-frère que la patrie devait maudire. Il ajouta qu'il voyait bien maintenant que le projet de garde départementale n'était destiné qu'à favoriser une faction : « la souveraineté du peuple serait annulée et Ton verrait naître l'aristocratie des magistrats ». Plus d'une conversion s'explique par les mêmes motifs que celle de Couthon. Les Girondins ne ménagèrent pas assez les susceptibilités ombrageuses de leurs collègues non initiés dans leurs conciliabules. Ils prêtèrent trop facilement le flanc à l'accusation de former une secte, un syndicat comme nous dirions aujourd'hui. Mais ce fut encore la moindre de leurs erreurs.

CHAPITRE II

LASSAUT CONTRE LES TRIUMVIRS *n*

La lutte entre ceux qui avaient fait le 10 août et ceux qui n'avaient pu l'empêcher emplit les huit premiers mois de la Convention. Elle fut tout de suite d'une violence extrême. Prenant l'offensive les Girondins s'efforcèrent, par un coup d'audace, dès le 25 septembre, d'exclure de l'Assemblée les chefs Montagnards qu'ils redoutaient par-dessus tout et contre lesquels ils nourrissaient les plus vives rancunes : Robespierre et Marat. Ils voulaient ainsi frapper l'opposition à la tête et régner ensuite sur une Assemblée docile.

Le pasteur Lasource, qui avait déjà tenté de faire traduire Robespierre devant la Haute Cour, à la veille du 10 août, commença l'assaut. « Je ne veux pas que Paris, dirigé par des intrigants, devienne dans l'Empire français ce que fut Rome dans l'Empire romain. Il faut que Paris soit réduit à un 83^e d'influence comme chacun des autres départements. » Et Lasource exhala ses rancunes contre « ces hommes, dit-il, qui n'ont cessé de provoquer les poignards contre les membres de l'Assemblée législative qui ont le plus fermement défendu la cause de la liberté; ... contre ces hommes qui veulent amener l'anarchie par les désordres des brigands envoyés par Brunswick et, par cette anarchie, parvenir à la domination dont ils ont soif ». Lasource n'avait nommé personne, mais, Osselin, ayant défendu la députa lion de Paris, dont il était membre, et ayant demandé, pour dissiper les soupçons, que tous le»

Conventionnels fussent tenus de jurer anathème à l'oligarchie et à la dictature, le jeune Rebecqui, député de Marseille, lança cette interruption : « Le parti qu'on vous a dénoncé, dont l'intention est d'établir la dictature, c'est le parti de Robespierre, voilà ce que la notoriété publique nous a appris à Marseille. J'en atteste mon collègue M. Rarbaroux, et c'est pour le combattre que nous avons été envoyés, je vous le dénonce ». Ainsi perçait tout à coup le dessein de la Gironde.

Alors Danton, sentant tout le danger politique d'un débat personnel et rétrospectif qui opposerait en ennemis irréductibles les chefs des deux partis, Danton, qui d'ailleurs pouvait craindre pour lui-même une enquête trop poussée sur ses actes et sur son entourage, Danton essaya fort habilement de noyer les accusations réciproques sous le double désaveu théorique de la dictature et du fédéralisme. Pour inspirer confiance il commença son apologie personnelle en rompant toute solidarité avec Marat, « un homme dont les opinions sont pour le parti républicain ce qu'étaient celles de Royou pour le parti aristocratique ». « Assez et trop longtemps l'on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme; ... mais n'accusons pas, pour quelques individus exagérés, une députation tout entière. » Et Danton, ayant jeté par-dessus bord l'Ami du peuple, conclut par une double proposition de nature à satisfaire les deux parties opposées de l'Assemblée. Il demanda la peine de mort contre quiconque réclamerait la dictature ou le triumvirat et la même peine contre ceux qui voudraient morceler la France. Il descendit de la tribune sur un patriotique appel à l'union : « Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie, alors, je vous jure, nos ennemis sont morts. » Il fut vivement applaudi.

Après que Buzot, qui craignait le vote immédiat des

propositions de Danton, eut présenté audacieusement son propre projet de garde départementale comme inspiré par une pensée d'union et d'unité, Robespierre prononça une longue et hautaine apologie toute remplie de ses services passés : « Je ne me regarde pas comme un accusé, mais comme le défenseur de la cause du patriotisme... Loin d'être ambitieux, j'ai toujours combattu les ambitieux. » Il s'indigna des calomnies girondines qui l'avaient représenté avant le 10 août en conférence avec la reine et la princesse de Lamballe. Il avoua qu'il avait soupçonné ses adversaires de vouloir faire de la République un amas de républiques fédératives », quand il les avait vus se dresser en accusateurs des héros du 10 août et transformer fausement ceux-ci en champions de la loi agraire. Il défia ses adversaires d'apporter contre lui la moindre inculpation fondée et il conclut en demandant le vote des deux propositions de Danton.

Barbaroux voulut relever le défi de Robespierre. Pour prouver que celui-ci avait aspiré à la dictature, il invoqua une conversation qu'il avait eue avec Panis quelques jours avant l'insurrection : « Le citoyen Panis nous désigna nominativement Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être dictateur de la France. » Cette singulière preuve fit murmurer l'Assemblée. Panis démentit Barbaroux : « D'où a-t-il pu inférer une pareille accusation ? Quels sont ses témoins ? — Moi, Monsieur, interrompit Rebecqui. — Vous êtes son ami, je vous récuse », répliqua Panis qui ajouta : « Quoi ! Dans l'instant où les patriotes étaient prêts à être immolés, où notre seul soin, notre seule pensée étaient de faire le siège des Tuileries, nous aurions songé à la dictature dans un moment où nous étions trop persuadés de l'insuffisance de notre force.... Dans un moment où je crois à chaque instant voir

Paris égorgé, j'aurais songé à établir une autorité dictatoriale! »

Sentant que l'accusation contre Robespierre faisait long feu, d'autres Girondins, comme Boileau et Cambon, firent diversion en se livrant à une vive attaque rétrospective contre la dictature, plus réelle celle-ci, de la Commune de Paris. Brissot rappela le mandat de perquisition qu'elle avait lancé contre lui pendant les massacres. Ce fut l'occasion pour Panis de justifier le Comité de surveillance : « Qu'on se représente notre situation, nous étions entourés de citoyens irrités des trahisons de la Cour.... Beaucoup de citoyens vinrent nous dire que Brissot partait pour Londres avec les preuves écrites de ses machinations : je ne croyais pas sans doute à cette inculpation, mais je ne pouvais répondre personnellement et sur ma tête qu'elle ne fût pas vraie. Pavais à modérer l'effervescence des meilleurs citoyens reconnus pour tels par Brissot lui-même. Je ne crus pouvoir mieux faire que d'envoyer chez lui des commissaires pour lui demander fraternellement la communication de ses papiers, convaincu que cette communication ferait éclater son innocence et dissiperait tous les soupçons, ce qui, en effet, est arrivé.... » Cette explication portait le caractère de la vérité. L'accusation de la Gironde, toute rétrospective d'ailleurs, s'effondrait.

Marat demanda la parole. Les Girondins poussèrent des clameurs : « A bas de la tribune ! » Marat, calme et dédaigneux, leur lança : j'ai donc, dans cette Assemblée, un grand nombre d'ennemis personnels! » — « tous, tous », crièrent les Girondins. Il reprit, sans s'émouvoir : « Si j'ai dans cette Assemblée un grand nombre d'ennemis, je les rappelle à la pudeur et à ne pas opposer de vaines clameurs, des huées ni des menaces à un homme qui s'est dévoué pour la patrie et pour leur propre salut. » Cette attitude en imposa. Il put parler

Allant droit à l'accusation de dictature, il plaida coupable et, avec autant d'adresse que de crânerie, il s'empressa de mettre hors de cause Robespierre et Danton : « je dois à la justice de déclarer que mes collègues, nommément Robespierre, Danton", ainsi que tous les autres, ont constamment improuvé l'idée soit d'un tribunal, soit d'une dictature. Si quelqu'un est coupable d'avoir jeté dans le public ces idées, c'est moi, je crois être le premier écrivain politique, et peut-être le seul en France depuis la Révolution, qui ait proposé un tribun militaire, un dictateur, des triumvirats comme le seul moyen d'écraser les traîtres, et les conspirateurs. » Il invoqua pour sa défense la liberté de la presse et, sans rien renier de ses opinions, sans se diminuer par une rétractation, exposa de nouveau sa théorie du dictateur, « homme sage et fort, qui n'aurait d'autorité que pour abattre les têtes criminelles et serait enchaîné à la patrie par un boulet au pied. » Très habilement, il mit en garde l'Assemblée contre ceux qui voulaient y jeter la discorde et la distraire des grands objets qui devaient l'occuper.

Visiblement, le langage de Marat fit impression par sa sincérité et Vergniaud souleva des murmures quand, montant ensuite à la tribune, il affecta de lui jeter une injure méprisante : « Si c'est un malheur pour un représentant du peuple, c'est pour mon cœur celui d'être obligé de remplacer cette tribune un homme contre lequel il a été rendu un décret d'accusation et qui a élevé sa tête au-dessus des lois, un homme enfin tout dégouttant de calomnie, de fiel et de sang. » Cette indignation de mélodrame parut déplacée. Vergniaud fut interrompu et Petion dut intervenir pour lui maintenir la parole. Vergniaud donna lecture de la fameuse circulaire par laquelle le Comité de surveillance de la Commune avait conseillé aux départements de généra-

liser les massacres. Or, au moment même où cette circulaire était rédigée, Robespierre dénonçait à la Commune le prétendu complot formé par les chefs Girondins pour livrer la France à Brunswick. « Gela est faux, interrompit Robespierre », — « j'en ai la preuve », répliqua Lasource. Au lieu d'exiger que la question fût vidée sur-le-champ, Vergniaud n'insista pas : « Gomme je parle sans amertume, je me féliciterai d'une dénégaration qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. » Vergniaud conclut son réquisitoire passionné contre la Commune en réclamant une punition exemplaire pour les signataires de la circulaire du Comité de surveillance, au nombre desquels étaient Panis, Sergent et Marat.

Pour accabler Marat, le girondin Boileau donna lecture d'un article où Marat avait fait appel à une nouvelle insurrection et préconisé l'établissement d'un dictateur. De nombreux députés crièrent qu'il fallait envoyer Marat à l'Abbaye. Le décret d'accusation allait être voté quand Marat, très calme, avoua qu'il était l'auteur de l'article dénoncé par Boileau, mais il ajouta que cet article, déjà ancien, avait été écrit dans un moment d'indignation. Depuis il avait changé d'avis, il avait rendu hommage à la Convention, et, pour preuve, il fit lire l'article récent où il exposait « sa nouvelle marche ». L'effet produit fut considérable. Marat conclut en tirant de sa poche un pistolet qu'il appliqua à son front : « Je dois déclarer que si le décret d'accusation eût été lancé contre moi, je me brûlais la cervelle au pied de la tribune. Voilà donc le fruit de trois années de cachots et de tourments essuyés pour sauver la patrie ! Voilà le fruit de mes veilles, de mes travaux, de ma misère, de mes souffrances, des dangers que j'ai courus ! Eh bien ! je resterai parmi vous pour **braver vos fureurs !** »

Les Girondins avaient manqué leur coup. Impuissants à atteindre Robespierre, ils avaient grandi Marat en lui donnant l'occasion de se révéler tel qu'il était devant la Convention et devant la France. Finalement, Couthon tira la conclusion du débat en proposant de décréter l'unité de la République. On ne discuta que sur la rédaction et on adopta la formule célèbre : *La République française est une et indivisible*. C'était la répudiation du fédéralisme, du projet prêté aux Girondins de vouloir appliquer à la France la constitution des États-Unis. Couthon demanda ensuite qu'on décrêtât la peine de mort contre quiconque proposerait la dictature. Marat réclama une addition « et contre le machinateur qui se déclarera inviolable ». « Si vous vous élevez au-dessus du peuple, le peuple déchirera vos décrets. » L'addition visait à la suppression de l'immunité parlementaire. Cambon et Chabot combattirent à leur tour la proposition de Couthon au nom de la liberté des opinions, du droit imprescriptible de la pensée. Et l'Assemblée se rendit à leurs raisons. Elle voulait bien condamner le fédéralisme, elle se refusait à condamner Tidée de la dictature.

A cette grande séance du 25 septembre, Danton s'était révélé comme un manœuvrier remarquable, possédant parfaitement l'art de conduire les Assemblées en parlant à leurs passions autant qu'à leur raison. C'était lui qui avait mis en déroute le plan de la Gironde. Celle-ci ne pouvait pas manquer de lui en garder du ressentiment. Elle l'avait d'abord écarté de ses attaques. Elle comprit qu'elle n'aurait pas raison de la Montagne sans le mettre lui-même en cause.

Danton aurait voulu que le premier soin de la Convention fût de renouveler le ministère pour le composer d'hommes nouveaux, étrangers aux querelles passées. La loi de la Constituante toujours en vigueur stipulait

l'incompatibilité des fonctions de ministre et de député, Il déclara dès la première séance qu'il optait pour le mandat législatif. Son geste entraînait celui de Roland. Le poste de ministre était beaucoup mieux rétribué que celui de député. Roland serait-il moins désintéressé que l'agitateur que les Girondins s'efforçaient de mépriser? Après quelques hésitations, car son élection dans la Somme était contestée, Roland s'exécuta dans une langue prudhommesque émaillée de maximes comme celle-ci : « il est facile d'être grand quand on s'oublie soi-même et l'on est toujours puissant quand on ne craint pas la mort. » Après avoir tracé les devoirs de son successeur il recommandait à la Convention un de ses anciens commis, Pache, dont il faisait un éloge emphatique : « Nouvel Abdolonyme, il doit être placé au poste où sa sagesse peut opérer le plus grand bien. » Mais Roland n'avait démissionné que pour la forme. Ses amis de l'Assemblée considérèrent sa retraite comme une « calamité publique » et ils s'efforcèrent d'obtenir un vote l'invitant à rester en fonctions. Au cours d'une discussion très vive qui s'engagea à ce sujet, le 27 septembre, Danton s'emporta jusqu'à dire : « Si vous faites cette invitation, faites-la donc aussi à M^{me} Roland, car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. Moi, j'étais seul dans le mien et la nation a besoin de ministres qui puissent agir sans être conduits par leur femme. » L'Assemblée avait beau savoir que Danton ne disait que la vérité. Elle éclata en murmures prolongés. En ce xvm^e siècle si policé, s'attaquer à une femme était un geste inélégant que toute la presse, presque sans exception, releva sans ménagement. Mais Danton ne se piquait pas d'être un homme du monde. Les murmures ne firent que le rendre plus brutal. Il porta à Roland un nouveau coup terrible en révélant, ce qu'on ignorait encore, que le vertueux vieillard avait

voulu évacuer Paris après la prise de Longwy. Les comptes rendus notent que les paroles de Danton provoquèrent une vive agitation. Il conclut qu'il fallait sans plus tarder remplacer Roland par Pache. Ce fut le contraire qui arriva. Le lendemain, dans une longue épttre moralisante, dénuée de toute modestie, le mari de M^{me} Roland déclara qu'il gardait son portefeuille : « J'y reste, parce qu'il y a des dangers; je les brave, parce que je n'en crains aucun, dès qu'il s'agit de servir ma patrie. » Et il se lança dans une attaque vague et perfide contre les Sylla et les Rienzi du jour, affirmant avec intrépidité que les projets de dictature et de triumvirat avaient existé. Sa lettre déclâna quatre salves d'applaudissements et fut envoyée aux départements.

Servan, ayant quitté le ministère de la guerre pour aller commander l'armée en formation sur les Pyrénées, fut remplacé par Pache, mais Pache était un révolutionnaire sincère, étranger aux intrigues et encore plus aux factions. Il devait cruellement décevoir l'attente des Girondins et justifier l'éloge que Danton avait spontanément donné à son patriotisme. Quant à Danton lui-même, il fut définitivement remplacé au ministère de la Justice, le 9 octobre, par un homme de lettres inconsistant, Garât, très lié avec les chefs Girondins.

Mais il ne suffisait pas à ceux-ci d'avoir placé au Conseil exécutif des hommes qu'ils croyaient être à leur dévotion. Ils avaient des rancunes à satisfaire, des représailles à exercer.

Déjà Roland, dans la lettre du 30 septembre qu'il avait écrite à la Convention pour reprendre sa démission, avait inséré une phrase pleine de sous-entendus : « Je suis intimement convaincu qu'il ne peut exister un véritable patriotisme là où il n'y a pas de moralité. » La moralité, c'était le point faible de Danton, le défaut de «a cuirasse.

Un ministre sorti de charge devait, en ce temps-là, rendre de sa gestion non seulement un compte moral, mais un compte financier. Ce n'était pas une simple formalité. Les mémoires des ministres étaient examinés avec soin, sur pièces justificatives. Quand les comptes de Danton vinrent en discussion, le 10 octobre, sur un rapport de Mallarmé, Cambon, qui était toujours très hostile à la Commune, s'exprima en termes sévères : « J'observe que le mode suivi par le ministre de la justice détruit tout ordre de comptabilité, car les dépenses faites par les ministres doivent être payées à fur et à mesure et sur les ordonnances, et, par conséquent, il ne doit jamais leur rester de sommes en caisse. » Cambon ne s'en tint pas à ce blâme, il conclut qu'il fallait obliger les ministres à rendre compte non seulement de leurs dépenses extraordinaires, — ce que Danton avait fait, — mais aussi de leurs dépenses secrètes, — ce qu'il s'était dispensé de faire. Ainsi mis en cause, Danton se retrancha derrière le Conseil exécutif, auquel il avait rendu compte, dit-il, de ses dépenses secrètes. Cambon avait été vivement applaudi. Danton descendit de la tribune au milieu d'un silence glacial. La Convention l'invita, par un vote, à justifier de nouveau devant le Conseil exécutif de l'emploi des 200 000 livres qui avaient été mises à sa disposition pour dépenses secrètes. Comme il ne bougea pas, Roland vint présenter avec affectation à l'Assemblée, le 18 octobre, ses propres comptes avec des commentaires qui visaient directement son ancien collègue : « Comme je ne connais rien de secret et que je désire que mon administration soit mise au grand jour, je prie l'Assemblée de se faire lire ces comptes. » Alors Rebecqui : « je demande que tous les ministres rendent compte comme Roland. » Danton, de nouveau, dut monter à la tribune pour se justifier. Il s'embarrassa dans les *distinguo* et finit par

des aveux : « ... Lorsque l'ennemi s'empara de Verdun, lorsque la consternation se répandait même parmi les meilleurs et les plus courageux citoyens, l'Assemblée législative nous dit : n'épargnez rien, prodiguez l'argent, s'il le faut, pour ranimer la confiance et donner l'impulsion à la France entière. Nous l'avons fait, nous avons été forcés à des dépenses extraordinaires; et, pour la plupart de ces dépenses, j'avoue que nous n'avons point de quittances bien légales. Tout était pressé, tout s'est fait avec précipitation; vous avez voulu que les ministres agissent tous ensemble, nous l'avons fait et voilà notre compte. » Des murmures éclatèrent. Cambon interpella Roland de dire s'il avait vérifié les comptes des dépenses secrètes de Danton. Roland répondit « qu'il en avait cherché les traces sur les registres du Conseil et qu'il ne les avait point trouvées ». Une vive émotion agita l'Assemblée. Camus proposa « le décret d'accusation contre les ministres qui ont dilapidé les finances de l'Etat ». Finalement, un décret, rendu sur la motion de Larivière, ordonna au Conseil de justifier dans les 24 heures « de la délibération qu'il avait dû prendre à l'effet d'arrêter le compte des sommes mises à sa disposition pour dépenses secrètes ».

Le Conseil était dans l'impossibilité d'exhiber une délibération qui n'existait pas. Il prit le parti de faire le mort. Mais, le 25 octobre, Danton ayant voulu prendre la parole, les Girondins étouffèrent sa voix sous les clameurs et lui réclamèrent ses comptes. Le 30 octobre, un nouveau décret mit les ministres en demeure de s'exécuter. Le 7 novembre, Monge, Clavière, Lebrun se résignèrent à obéir. Ils exposèrent que, le 6 octobre, Danton et Servan leur avaient donné connaissance en détail de l'emploi de leurs dépenses **secrètes, mais qu'ils n'avaient pas, cru devoir en tenir**

registre. Ni Cambon ni Brissot ne désarmèrent. Ils reprirent leurs critiques et la Convention refusa de donner quitus à Danton. Il est vrai qu'elle refusa aussi de le condamner. Mais, dès lors, à toutes les occasions, les Girondins brandirent contre Danton l'histoire de ses comptes. Ils avaient malheureusement la partie belle pour incriminer sa probité. Danton protégeait des fournisseurs aussi véreux que le fameux abbé d'Espagnac. Il avait pris comme secrétaire au Ministère de la justice le poète décafé Fabre d'Eglantine qui, pour se refaire, s'était improvisé fournisseur aux armées et s'exposait aux critiques de Pache parce qu'il n'exécutait pas ses marchés, tout en empochant les avances qu'il se faisait remettre. Danton avait accru sa fortune d'une façon inexplicable. Il menait grand train, achetait des biens nationaux dans l'Aube, possédait trois domiciles à Paris et dans les environs. Il était vulnérable. Les journaux Girondins, les pamphlets de Brissot, les *rémoires* de Mme Roland sont remplis d'allusions très claires à sa vénalité. Roland enrôla dans sa police un aventurier du nom de Roch Marcandier, ancien secrétaire de Camille Desmoulins., et le chargea de déshonorer Danton et ses amis dans un pamphlet périodique très violent, mais où tout n'était pas inventé, *Y Histoire des hommes de proie*. Soit lassitude, soit dédain, soit tactique, crainte d'aggraver son cas, Danton ne répliqua rien aux attaques furieuses dont il fut l'objet. Il en sortit diminué dans l'esprit de beaucoup de conventionnels et il ne put faire tout le bien qu'il s'était promis de sa politique de conciliation et d'union qui n'était pas seulement avantageuse à son repos, mais à la république* En diminuant Danton, les Girondins grandirent encore Robespierre.

LA FORMATION DU TIERS PARTI

En se livrant à une politique de représailles contre les Montagnards, les Girondins devaient, par la force des choses, encourager le réveil des forces conservatrices. Dans le domaine politique, comme dans le domaine social, leur glissement adroite fut très rapide. Ils s'acharnèrent d'abord contre les institutions de surveillance et de répression que la Révolution du 10 août avait créées pour mettre à la raison les royalistes complices ou agents de l'ennemi.

Violamment mis en cause par Vergniaud, le 25 septembre, le Comité de surveillance de la Commune vint présenter sa défense à l'Assemblée cinq jours plus tard. Prenant à son tour l'offensive, il exhiba de ses dossiers des pièces troublantes, une lettre de Laporte, intendant de la liste civile, qui réclamait au trésorier du roi Septeuil 1 500 000 livres pour acheter des concours au comité de liquidation de la Législative et obtenir que les pensions de la maison militaire du monarque fussent mises à la charge de la nation; — des reçus qui constataient que des sommes très importantes, 500 000 livres et 550 000 livres, avaient été distribuées à la veille même du 10 août; — d'autres pièces qui prouvaient que le *Logographe* de Duport et des Laraeth et d'autres journaux avaient été subventionnés par la liste civile, etc. Robert Lindet, Tallien appuyèrent le Comité de surveillance, mais les Girondins soutenus par des députés d'affaires comme Reubell et Merlin (de Thionville),

firent décider que les papiers du Comité de surveillance seraient transférés à une commission de 24 membres pris dans la Convention. En vain Panis, Marat, Billaud Varenne tentèrent-ils de s'opposer à la nomination de cette commission et au dessaisissement du Comité de surveillance. Les 24 furent choisis séance tenante et presque uniquement dans le côté droit. En outre on leur donna le pouvoir de décerner des mandats d'arrêt. A peine constitués, ils nommèrent Barbaux pour les présider. Il répondait à leur politique de démontrer que le Comité de surveillance de la Commune avait reçu des dénonciations mal fondées, qu'il avait procédé à des arrestations d'innocents, inquiété des gens paisibles. La commission des 24 ne suivit que pour la forme les instructions et les poursuites déjà commencées par le Comité de surveillance dépossédé. Elle décerna quelques mandats d'arrêt, mais remit aussitôt les prévenus en liberté, après un semblant d'enquête. Ainsi elle accepta pour argent comptant les dénégations d'un sieur Durand, qui avait été l'agent de Monlmorin et de la Cour auprès des jacobins et de Danton. Elle ne fit rien pour contrôler ses dires, elle ne procéda à aucune confrontation, à aucune expertise d'écriture. Elle mit de même au panier une plainte qui lui parvint, le 4 octobre, contre un banquier anglais Boyd, fortement soupçonné d'être en France l'agent de Pilt et contre lequel s'élèveront plus tard de graves accusations. Elle n'inquiéta pas sérieusement les membres du Comité de liquidation de la Législative très compromis par les papiers de Laporte. Elle ne fit rien pour tirer au clair l'affaire du *Logographe* où étaient mêlés les principaux chefs feuillants, etc.

En attaquant et en paralysant le Comité de surveillance de la Commune, les Girondins n'avaient pas voulu seulement venger leurs injures personnelles. Ils désar-

niaient les organes de la répression révolutionnaire pour inspirer confiance aux feuillants, leurs adversaires de la veille. Ils les protégeaient et leur donnaient des gages. Aussi les aristocrates et les riches qui s'étaient enfuis de Paris au mois d'août y rentraient-ils en foule au milieu d'octobre.

Le tribunal extraordinaire, créé le 17 août pour réprimer les complots royalistes et les crimes contre la patrie, faisait consciencieusement son devoir. 11 avait acquitté, faute de preuves suffisantes, des royalistes avérés, dont certains tenaient de près à la Cour, comme le notaire de la liste civile Gibé. En revanche, il avait sévi avec vigueur contre les voleurs du Garde-Meuble qui lui avaient été déférés. Mais il ne pouvait trouver grâce devant les Girondins. L'un d'eux le traita de tribunal de sang, à la séance du 26 octobre. Le tribunal voulut se défendre. Lanjuinais fit refuser l'impression à son apologie le 28 octobre. Puis, le ministre Garât vint l'accuser, le 15 novembre, d'avoir outrepassé ses pouvoirs, ce qui donna prétexte à Buzot de réclamer sa suspension : « C'est un instrument révolutionnaire, il faut qu'il soit brisé après la Révolution. » Tallien répliqua vainement : « Vous ne pouvez pas suspendre un tribunal qui tient le fil des conspirations du 10 août, un tribunal qui doit juger les crimes de la femme de Louis XVI, un tribunal qui a si bien mérité de la patrie. » Barôre fit décréter que les jugements du tribunal seraient désormais sujets à cassation et, quinze jours plus tard, sa suppression était prononcée sur un rapport de Garran de Coulon. Mesure grave, qui n'était pas seulement un désaveu nouveau de la politique et des hommes du 10 août, mais qui avait pour conséquence d'accroître la sécurité des ennemis du régime qui s'agitaient plus que jamais. La Haute Cour ayant déjà été supprimée, il n'existait plus désormais de

tribunal pour juger les crimes contre la sûreté de l'Etat. Or la guerre étrangère continuait et la guerre civile couvait.

Les Girondins essayèrent de s'emparer de la Commune, dont la Législative finissante avait ordonné le renouvellement. Peut-être y auraient-ils réussi avec un peu plus de promptitude et de résolution. Petion fut réélu maire sans concurrent, le 9 octobre, par 13 899 voix sur 15 474 votants. Mais il refusa. Les élections traînèrent parce que le scrutin était compliqué, parce que le maire et le bureau municipal étaient nommés à part et avant le conseil général, parce que les candidats girondins se récusèrent l'un après l'autre. D'Ormesson, un feuillant qu'ils avaient soutenu, finit par être élu après trois ballottages, le 21 novembre, par 4 910 voix contre le Montagnard Lullier qui en obtint 4 896. Il refusa. Le médecin Chambon, patronné par Brissot, fut élu à son tour, le 30 novembre, par 7 358 voix contre Lullier qui n'en eut plus que 3 906. ¹¹ Il accepta; il expliquera plus tard, en 1814, qu'il n'avait accepté la mairie que pour mieux servir la cause royaliste sous un masque républicain. Par Chambon, les Girondins tenaient la mairie, mais le bureau municipal et le conseil général leur échappèrent. Bien qu'ils eussent obtenu de la Convention un décret interdisant le vote à haute voix, la nouvelle Commune, constituée à la fin de novembre, fut aussi révolutionnaire que l'ancienne, dans laquelle elle se recruta d'ailleurs pour une bonne part. Le bureau municipal, élu ensuite au début de décembre, fut encore plus montagnard, si possible. Chaumette, qui avait présidé la Commune du 10 août, fut élu procureur syndic et il eut pour substitués Real et Hébert. Quant à Lullier, candidat malheureux à la mairie, il fut élu procureur général syndic du département de **Paris**.

La garde départementale, dont ils voulaient entourer la Convention avait été la grande pensée des Girondins. Ils ne parvinrent pas à la réaliser. Le rapport que Buzot présenta à l'Assemblée, le 8 octobre, ne put pas être discuté. La majorité répugna à voter une mesure d'exception dirigée contre Paris, dont le calme contrastait avec les furieuses attaques du groupe Roland.

Buzot, qui avait plus de souplesse et de ruse encore que de ténacité, ne s'entêta pas à faire voter son projet. 11 préféra tourner ingénieusement la résistance. Dès le 12 octobre, il annonça à l'Assemblée que plusieurs départements, parmi lesquels figurait le sien, l'Eure, recrutaient des contingents de fédérés qu'ils s'apprêtaient à envoyer à Paris pour protéger leurs représentants. La loi n'était pas votée et déjà elle s'exécutait.

Déjà, comme Buzot l'avait annoncé, les départements girondins envoyaient des fédérés à Paris. Les fédérés des Bouches-du-Rhône, appelés par Barbaroux, arrivèrent le 19 octobre, et, deux jours plus tard, leur orateur venait menacer à la barre « les agitateurs avides de tribunat et de dictature ». Ils parcouraient les rues de Paris, le 3 novembre, en chantant une chanson qui se terminait par ce refrain :

La tête de Marat, Robespierre et Danton
Et de tous ceux qui les défendront, à gué!
Et de tous ceux qui les défendront!

L'attroupement, grossi de simples particuliers,, se porta au Palais-Royal en poussant des cris de mort contre Marat et Robespierre, entremêlés de « Point de procès à Louis XVI ! » Le bruit courut que les fédérés se proposaient d'enlever le roi au Temple avec l'aide de nombreux émigrés qui étaient rentrés.

Au milieu de novembre, il y avait à Paris près de 16000 fédérés, venus des Bouches-du-Rhône, de Saône*

et-Loire, du Calvados, de l'Hérault, de la Manche, de l'Yonne, etc. Il réclamèrent le droit de faire le service de garde à l'Assemblée, concurremment avec les Parisiens. Si ceux-ci avaient manqué de sang-froid, s'ils avaient répondu aux manifestations des fédérés par des contre-manifestations, des bagarres auraient éclaté qui auraient fourni aux Girondins le prétexte qu'ils cherchaient pour transférer l'Assemblée dans une autre ville. Mais Robespierre, dans un grand discours prononcé aux jacobins dès le 29 octobre, les avait mis en garde contre « les pièges des intrigants ». Il leur avait recommandé la patience et le sang-froid. Marat avait donné les mêmes conseils. Il s'était rendu hardiment, le 23 octobre, à la caserne des Marseillais. Il s'était inquiété de leur bien-être et, les trouvant mal logés, leur avait promis de leur faire donner ce qui leur manquait. En attendant, il offrait à dîner à trois d'entre eux par compagnie. La population parisienne, non seulement ne répondit pas aux provocations des fédérés, mais les enjôla afin de dissiper leurs préventions.

La Commune et les sections furent puissamment aidées par le ministre de la guerre Pache qui, dans une lettre publique, déclara, le 1^{er} novembre, qu'il n'avait appelé aucunes forces à Paris et ajouta : « Je ne connais aucune cause qui y rende leur séjour nécessaire et le premier ordre qu'elles recevront de moi sera celui de leur départ. » Pache n'hésitait pas à flétrir ensuite ceux qui avaient jeté des semences de haine et de division entre les Parisiens et les volontaires fédérés. Il fit plusieurs tentatives pour expédier ceux-ci au front. Le rapporteur du comité de la guerre, Letourneur, adopta ses vues et proposa, le 10 novembre, un décret qui supprimait la solde des volontaires qui ne quitteraient pas la capitale dans les quinze jours. Mais Buzot, appuyé par Barère, invoqua le maintien de l'ordre et

réussit à obtenir de l'Assemblée l'autorisation **pour les** Fédérés de rester à Paris. Le calcul de la Gironde ne s'en trouva pas moins déjoué. Au contact des Parisiens, les provinciaux abandonnèrent leurs préventions et insensiblement ils passèrent au parti de la Montagne. Vers la fin de décembre, ils se groupèrent dans une société des Fédérés des 83 départements, sorte de club militaire qu'inspiraient les jacobins.

Dans les premiers jours de confiance et d'illusion que lui avait causées l'arrivée des Fédérés, la Gironde avait tenté un dernier effort contre les chefs de la Montagne. Le 29 octobre, après que Roland eut transmis à l'Assemblée une note de police de Roch Marcandier où Robespierre était de nouveau accuse indirectement de briguer la dictature, après que Robespierre se **fut** dédaigneusement justifié au milieu des clameurs de la droite encouragée par l'attitude du président Guadet, le romancier Louvet vint donner lecture à la tribune d'un immense réquisitoire laborieusement préparé où la rhétorique ne suffisait pas à tenir lieu des arguments absents : « Robespierre, je t'accuse d'avoir longtemps calomnié les plus purs patriotes... dans un temps où les calomnies étaient de véritables proscriptions;... je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie; je t'accuse d'avoir tyrannisé par tous les moyens d'intrigue et d'effroi l'assemblée électorale du département de Paris; je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir... » Mais, comme s'il reconnaissait lui-même la fragilité de sa démonstration, Louvet se bornait à réclamer en conclusion que la conduite de Robespierre fût examinée **par** une commission d'enquête. Il est vrai, que par compensation, il demandait le décret d'accusation contre Marat, dont il n'avait pour ainsi dire rien dit. La Convention ne voulut rien prononcer avant de permettre à Robes-

pierre de répondre à son accusateur, et, huit jours plus tard, la pauvre catilinaire de Louvet était mise en pièces. La Convention, d'abord prévenue et hostile, fut peu à peu conquise par la logique et la franchise de Robespierre. Elle passa à l'ordre du jour.

Déjà Buzot avait subi un grave échec. Le projet de loi, qu'il avait déposé pour mater la presse montagnarde, sous prétexte de réprimer la provocation au meurtre et à l'assassinat, était venu en discussion le 30 octobre. Un ami maladroit, Bailleul, voulut aggraver son texte par un amendement qui autorisait l'arrestation immédiate de quiconque provoquerait à la désobéissance aux lois ou à l'insurrection contre les fonctionnaires publics. Des murmures s'élevèrent contre une disposition qu'on considéra comme arbitraire et vague. Le girondin Ducos lui-même s'écria : « Je demande le renvoi de cet article au grand inquisiteur. » Bailleul eut l'imprudence d'avouer : « C'est une loi de circonstance ». Alors l'ancien constituant Lepelletier de Saint-Fargeau prononça contre le projet un discours solide qui fut très applaudi : « Le projet de loi, dit-il, atteint la liberté de la presse. » « La liberté ou la mort I » cria Danton. En vain, Barbaroux essaya d'une diversion en demandant à la Convention de décréter qu'elle quitterait Paris dès qu'elle estimerait que sa sécurité n'y serait plus assurée, ses propositions parurent excessives et injustifiées à Petion lui-même. Les Girondins ne purent obtenir le vote des mesures d'exception qu'ils avaient forgées contre la Montagne.

Leur action sur l'Assemblée déclinait tous les jours. Leurs perpétuelles dénonciations, leurs ardentes récriminations sur le passé semblaient cacher des desseins secrets étrangers au bien public. Les députés indépendants, d'abord pleins de préventions contre la Commune, commencent à se demander si on ne les a pas trompés.

Fabre d'Eglantine constate, aux Jacobins, le 24 octobre, le changement qui s'est fait dans les dispositions de l'Assemblée : « Les premiers jours, dit-il, toute la Convention était réunie contre la députation de Paris, mais nous en sommes venus à une espèce d'équilibre, de manière que déjà plusieurs épreuves ont été douteuses. » Fabre n'exagérerait pas. Le 18 octobre, les Girondins avaient failli perdre la présidence. Sur 466 votants, Guadet n'avait obtenu au premier tour que 218 voix. Danton, que lui opposaient les Montagnards, en avait recueilli 207. Guadet fut élu au second tour par 336 voix.

Déjà Gloods, qui avait longtemps suivi les Girondins et qui avait été un des commensaux de Mme Roland, se séparait avec éclat de ses anciens amis dans une brochure retentissante qu'il intitulait *NiMarat niRoland*, mais où il attaquait exclusivement les Girondins. Il révélait qu'il avait entendu Buzot, à la table de Roland, prétendre « qu'une république ne devait pas être plus étendue que son village ». Il accusait Roland de prêcher le fédéralisme. Ces attaques portaient parce que Gloods s'était révélé en septembre un ennemi résolu de la loi agraire.

L'apparition d'un tiers parti entre Girondins et Montagnards fut un fait accompli, le 5 novembre, après que Robespierre eut répondu à Louvet. La liste des orateurs inscrits pour prendre la parole dans le débat se divisa en trois parties. Il y eut ceux qui demandèrent à parler *pour* l'ordre du jour, c'est-à-dire pour que l'accusation de Louvet fût écartée. Il y eut ceux qui demandèrent à parler *sur* l'ordre du jour, c'est-à-dire qui ne voulurent pas se prononcer sur le fond du débat. Il y eut enfin ceux qui demandèrent à parler *contre* l'ordre du jour, c'est-à-dire pour que l'accusation de Louvet fût retenue.

La presse girondine ne fut pas unanime à approuver les attaques de Louvet. Gondorcet les désavoua. Son journal *La Chronique* refusait de croire à la réalité des affreux complots que Roland dénonçait journellement.

Camille Desmoulins nota, comme Fabre d'Églantine, dans le n° 25 de sa *Tribune des patriotes*, paru au début de novembre, la formation d'un tiers parti détaché de la Gironde : « Je dois apprendre ici au lecteur que depuis quelque temps il s'est formé dans la Convention un 3^e parti qui vaut la peine qu'on le définisse.... On pourrait l'appeler le parti des *flegmatiques*. Petion, Îsarère, Rabaud, Condorcet, et je crois même, Lacroix et Vergniaud sont ceux qui m'ont paru faire le noyau de ce parti..., véritables agioteurs qui se sont placés entre Brissot et Robespierre comme l'abbé d'Espagnac entre la hausse et la baisse.... »

C'était là un événement important. La Gironde ne dominerait plus seule la Convention. Dès le 15 novembre, elle perdait la présidence de l'Assemblée, qui était échue, ce jour-là, à l'évêque Grégoire, un indépendant qui venait de prononcer un discours véhément contre l'inviolabilité royale. (Il fut élu par 246 voix sur 352 votants).

La Gironde ne garderait le gouvernement que si elle abandonnait sa politique haineuse, que si elle consentait à faire leur part aux justes préoccupations d'intérêt public que personnifiaient ces indépendants, appelés dédaigneusement les *flegmatiques* par Camille Desmoulins; mais était-elle capable d'un vigoureux rétablissement qui sauverait sa situation déjà ébranlée? Son rôle équivoque dans le procès du roi acheva de rendre suspects son patriotisme et son républicanisme.

CHAPITRE IV

LE PROCÈS DU ROI

On avait trouvé aux Tuileries, dans les papiers du trésorier de la liste civile, la preuve que Louis XVI avait continué à payer ses gardes du corps licenciés et passés à Goblentz, la preuve qu'il avait institué à Paris une agence de corruption et d'espionnage et qu'il subventionnait les journaux aristocrates. Le tribunal criminel extraordinaire du 17 août frappa quelques agents subalternes, Laporte, Collenot d'Angremont, Cazotle, De Rozoy. Mais la Gironde, maîtresse de l'Assemblée après le 10 août, ne fit rien pour préparer l'instruction du procès du monarque suspendu. Elle ne chargea aucun enquêteur de rassembler des pièces nouvelles, de procéder à des perquisitions, à des recherches chez les complices de ceux qui avaient déjà été condamnés. Elle laissa passer le moment favorable pour réunir un important faisceau de preuves.

Après la réunion de la Convention, la Gironde ne montre pas plus d'empressement. Quand Bourbotte, le 16 octobre, s'étonne qu'on hésite à aborder la grande question des responsabilités du roi, Barbaroux, qui préside la Commission des 24, en possession des pièces, lui répond qu'il faut suivre une marche grave et réfléchie et il demande qu'on renvoie au Comité de législation l'examen des formes à instituer pour juger ce grand procès. Manuel a peur que cette marche ne soit encore trop rapide. Il propose qu'auparavant le peuple soit consulté dans ses assemblées primaires sur la suppres-

sion de la royauté. Lehardy l'appuie et il faut que Danton fasse observer que la suppression de la royauté étant une disposition constitutionnelle, on ne pourra consulter le peuple à ce sujet qu'en lui présentant la Constitution elle-même. Il est visible que la Gironde ne pensait qu'à gagner du temps. Le procès du roi l'épouvantait. Elle affectait de craindre de recevoir du peuple un désaveu. Au lieu de prendre une attitude franche et nette, d'expliquer hautement les raisons pour lesquelles elle croyait le procès inopportun, elle se réfugia dans des habiletés procédurières et elle prêta ainsi le flanc aux accusations de ses adversaires.

La Révolution pourtant avait un immense intérêt à aller vite, à juger le monarque sous l'impression de la journée du 10 août et de la victoire de Valmy. « Le monde, dit un historien, aurait été comme surpris par la rapidité de l'événement et immobilisé sous les éclats de la foudre. » Mais la Gironde, qui avait essayé d'empêcher l'insurrection du 10 août, semblait douter de la Révolution et d'elle-même. Elle se débattait dans les contradictions. Voulant frapper les Montagnards comme complices des massacreurs de septembre, elle s'interdisait par là même de faire appel à la pitié pour le roi.

Saisi, le 16 octobre, le Comité de législation étudia longuement la question de la procédure à suivre pour juger Louis XVI. A la fin du mois il finit pourtant par choisir un rapporteur, Mailhe, qu'on disait favorable aux Montagnards. Aussitôt, sentant que le Comité de législation lui échappait, la Gironde voulut prévenir le rapport de Mailhe. Le 6 novembre, Valazé, au nom de la Commission des 24, présenta un rapport hâtif et mal digéré sur les crimes du roi. Il ne relevait contre lui que quelques faits déjà connus et assez peu significatifs, mais il s'étendait avec Complaisance sur une correspondance commerciale que le trésorier de la liste

civile» Septeuil, avait entretenue avec des banquiers et des négociants étrangers pour acheter et vendre différentes denrées, blé, café, sucre, rhum. Il prétendait tirer de ces opérations commerciales la preuve que Louis XVI n'avait pas hésité à spéculer sur la vie chère et il ajoutait à ses crimes contre la patrie le crime imprévu d'accaparement. Petion lui-même ne put s'empêcher d'estimer que le rapport était insuffisant et l'Assemblée partagea son avis.

Mailhe avait visiblement d'autres préoccupations que Valazé. Son rapport du 7 novembre, solide et clair, fit faire un grand pas au procès. Ecartant l'objection de ceux qui invoquaient la Constitution de 1791 pour refuser de juger le roi, il enlevait au roi, qui l'avait violée, le bénéfice de cette Constitution qui était d'ailleurs devenue caduque avec la réunion de la Convention. On ne pouvait opposer la Constitution à la Nation qui avait repris ses droits. Louis XVI, depuis le 10 août, était redevenu un simple citoyen qui était justiciable du code pénal comme les autres citoyens. Mais il n'était pas possible cependant de le faire juger par les tribunaux ordinaires car son inviolabilité constitutionnelle ne disparaissait que devant la nation tout entière. La Convention seule représentait la nation. Seule elle pouvait juger le premier des fonctionnaires. Il ne pouvait être question de renvoyer le jugement à un tribunal spécial. Le dogme de la séparation des pouvoirs ne s'appliquait pas en l'espèce. La Convention, étant chargée de donner une nouvelle Constitution à la France, confondait en elle toute l'autorité de la nation. Renvoyer le jugement à un tribunal spécial, c'eût été diminuer la toute puissance de la Convention, nier qu'elle fût la Convention, lui créer des embarras et des entraves. Prétendre que les députés ne pouvaient juger parce qu'ils étaient à la fois accusateurs et juges, n'était pas

un raisonnement admissible car, dans la cause de Louis XVI, tout Français était juge et partie. « Faudra-t-il donc, s'écria un conventionnel, chercher des juges dans une autre planète? » Mailhe conclut que l'Assemblée nommât trois commissaires pour recueillir les preuves des crimes imputés à Louis et pour dresser l'acte d'accusation. C'était dire que, pour le comité de législation, le rapport de Valazé était inexistant.

La discussion, qui s'ouvrit le 13 novembre traîna plusieurs jours avec des interruptions nombreuses. Les chefs de la Gironde évitèrent de s'engager sur la question de l'inviolabilité. Ils laissèrent parler à leur place des orateurs de second ordre : Morisson qui soutint qu'en l'absence de loi positive, le procès était impossible ; Fauchet, qui montra que le supplice de Louis XVI se retournerait contre la Révolution en provoquant une réaction de la pitié; Rouzet, qui rappela courageusement que Louis XVI avait aboli la mainmorte dans ses domaines, pris des ministres philosophes, convoqué les États généraux. Saint-Just leur fit une foudroyante réplique. 11 admit que le roi ne pouvait pas être jugé au regard du droit. Il ne s'agissait pas d'un procès à faire mais d'un acte politique à accomplir. Louis XVI n'était pas un accusé mais un ennemi. Il n'y avait qu'une loi à lui appliquer, celle du droit des gens, autrement dit du droit de la guerre. « Louis a combattu le peuple, il est vaincu. C'est un barbare, c'est un étranger prisonnier de guerre; vous avez vu ses desseins perfides; vous avez vu son armée, il est le meurtrier de la Bastille, de Nancy, du Champ de Mars, de Tournay, des Tuileries, quel ennemi, quel étranger vous a fait plus de mal! »

Le discours de Saint-Just avait fait d'autant plus d'impression qu'il était prononcé par un homme à peine sorti de l'adolescence et la veille encore absolument inconnu. L'Assemblée allait voter les conclusions de

Mailhe et se proclamer Cour de justice quand Buzot, qui jusque-là s'était tu, intervint par une motion de sa façon. Il demanda brusquement que l'Assemblée rapportât son décret du 13 novembre par lequel elle avait décidé de statuer d'abord sur la question de savoir si Louis XVI était jugeable. « Vous ne parlez, dit-il, que de Louis XVI et non de sa famille; or, moi, républicain, je ne veux point de la race des Bourbons. » Autrement dit, Buzot entendait jeter dans le débat le procès de Marie-Antoinette et aussi le procès de Philippe-Egalité qui siégeait sur la Montagne. Diversion astucieuse qui ne pouvait avoir pour but que de troubler la discussion et, sous prétexte de rigueur, de sauver LouisXVI, à la faveur de l'élargissement de l'accusation.

Chose étrange et qui donne à réfléchir, Danton appuya la motion de Buzot qui fut votée. Le débat ne serait plus limité désormais à la question de l'inviolabilité, il embrasserait le fond comme la forme du procès.

Les révélations des mémoires de Théodore Lameth nous expliquent l'attitude de Danton. Théodore Lameth avait quitté Londres au milieu d'octobre et, bravant les pénalités terribles de la loi contre les émigrés, il était revenu à Paris s'entretenir avec Danton, qui lui avait des obligations, au sujet des moyens de sauver LouisXVI avec son concours. Danton lui promit de faire tout ce qui dépendait de lui pour empêcher le jugement, car, « s'il est jugé, si le procès commence, lui dit-il, il est mort ».

Mais le calcul de Buzot et de Danton se trouva déjoué par un coup de théâtre qui remit tout en question, la découverte de l'armoire de fer le 20 novembre. C'était un placard secret que le serrurier Gamain, sur l'ordre de Louis XVI, avait pratiqué dans une paroi du château. Roland, averti par Gamain qui s'imaginait être empoisonné par les royalistes, commit dans son orgueil

une terrible imprudence, il fit ouvrir l'armoire sans témoins et il apporta lui-même à l'Assemblée les pièces qu'elle renfermait, s'exposant ainsi au soupçon de les avoir triées au préalable et d'avoir fait disparaître celles qui concernaient ses amis les Girondins. On découvrit dans l'armoire de fer la correspondance du roi avec Mirabeau, avec Talon, le chef de sa police secrète, avec l'évêque de Clermont, son directeur de conscience, avec Dumouriez, avec Lafayette, avec Talleyrand, avec d'autres encore. Les Jacobins brisèrent le buste de Mirabeau qui ornait leur salle et la Convention fit voiler son effigie. Talon, qui remplissait auprès de Pitt une mission secrète dont l'avait chargé Danton, fut décrété d'accusation, mais il était hors d'atteinte. Ses agents et parents, Dufresne Saint-Léon, Sainte-Foy furent arrêtés, mais on ne mit aucune hâte à leur faire leur procès, parce qu'il aurait fallu atteindre leurs complices, notamment Dumouriez. Brissot se hâta de disculper celui-ci dans son journal et Rühl le blanchit peu après à la tribune.

Il était de plus en plus impossible désormais d'éviter le procès de Louis XVI. L'Assemblée institua, le 21 novembre, une Commission nouvelle de 12 membres pour inventorier les pièces de l'armoire de fer. Cette commission fut tirée au sort et l'influence girondine y fut beaucoup plus faible que dans l'ancienne Commission des 24. Puis l'opinion, surexcitée par le mystère, commençait à manifester. Le 2 décembre, les délégués des 48 sections parisiennes vinrent à la barre protester contre les lenteurs du jugement : a Que de vaines terreurs ne vous fassent pas reculer. Aujourd'hui que nos armées marchent de triomphe en triomphe, que craignez-vous? Les forfaits de Louis le parjure ne sont-ils pas encore assez manifestes ? Pourquoi donner le temps aux factions de renaître? » La Commune, sur-

cédant aux sections, apporta ensuite une violente dénonciation contre Roland qui avait pu soustraire une partie des pièces enlevées aux Tuileries, contre Roland qui faisait circuler dans les départements, aux frais de la République, une multitude de libelles où Paris était diffamé. De la défensive où ils s'étaient confinés jusquelà, les Montagnards passaient à l'offensive.

La Gironde ne pouvait plus espérer noyer le procès du roi dans le procès général des Bourbons. Le 3 décembre, Barbaroux lui-même demanda qu'on mît enfin Louis XVI en jugement. Robespierre reprit alors la thèse de Saint-Just en l'élargissant et en l'appuyant de considérations politiques : « Le roi n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et des représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. Un roi détrôné dans la République n'est bon qu'à deux usages : ou à troubler la tranquillité de l'État et à ébranler la liberté ou à affermir l'un et l'autre à la fois.... Or, quel est le parti qu'une saine politique prescrit pour cimenter la République naissante? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté et de frapper de stupeur tous les partisans du roi... » Robespierre décrivait ensuite les progrès de la réaction qu'il imputait aux lenteurs calculées du procès du roi et il accusait nettement la Gironde d'arrière-pensées royalistes : « Quels autres moyens pourrait-on employer si on voulait rétablir la royauté? »

L'attaque était si directe qu'une fois de plus la Gironde plia et rusa. Fidèle à sa tactique démagogique, l'astucieux Buzot demanda, le lendemain, que pour écarter tout soupçon, la Convention décrêtât que « quiconque proposera de rétablir en France les rois ou la

royauté sera puni de mort... J'ajoute *sous quelque dénomination que ce soit*, et je demande l'appel nominal » « C'était insinuer qu'il y avait dans la Convention des gens qui voulaient rétablir la royauté, sous une dénomination quelconque, et c'était justifier en même temps les lenteurs de la Gironde. Car à quoi servait de se hâter de faire tomber la tête du monarque si son supplice ne devait servir qu'à ceux qui songeaient à faire revivre la royauté sous la forme de la dictature? Merlin de Thionville ayant commis l'imprudence de proposer, sous prétexte de respect de la souveraineté du peuple, d'ajouter à la motion de Buzot cette réserve : « à moins que ce ne soit dans les assemblées primaires », Guadet saisit l'occasion de préciser et d'aggraver la terrible insinuation de Buzot. Il vit dans la motion de Merlin la preuve que le projet existait bien « de substituer un despotisme à un autre, je veux dire, d'élever un despote sous l'égide duquel ceux qui l'auraient porté à cette usurpation seraient sûrs d'acquérir à la fois l'impunité de leurs forfaits et la certitude d'en pouvoir commettre de nouveaux ». Toute la Montagne était ainsi accusée de royalisme déguisé. Et le plus urgent n'était plus de juger le roi détrôné mais de conduire à l'échafaud les royalistes en bonnet rouge. Comme Robespierre persistait à réclamer le jugement immédiat de Louis XVI, Buzot lui répliqua que ceux qui voulaient brusquer le procès avaient sans doute intérêt à empêcher que le roi ne parlât. Cela ne tendait rien moins qu'à transformer Robespierre en complice apeuré de Louis XVI. Buzot triompha ce jour-là. Sa motion fut votée.

Mais, le 6 décembre, les Montagnards prirent leur revanche. Il fut décidé que la commission des 12, déjà chargée de classer les papiers de l'armoire de fer, serait renforcée par 9 nouveaux membres, pris trois par trois

dans la commission des 24 et dans les comités de législation et de Sûreté générale, et que cette nouvelle commission des 21 présenterait dans le plus bref délai l'acte d'accusation de Louis XVI. La Convention décréta en outre que tous les scrutins du procès auraient lieu par appel nominal. C'était Marat, appuyé par Quinctte, qui avait formulé cette demande. Avantage énorme pour le parti de la mort ! La Convention allait voter sous les yeux et sous la pression des tribunes. Il n'y eut pas de débat. Aucun Girondin n'osa avouer qu'il craignait la publicité de son vote.

Guadet tenta une nouvelle diversion le 9 décembre. Il proposa de convoquer les assemblées primaires « pour prononcer sur le rappel des membres qui auront trahi la patrie ». Mais Prieur de la Marne, soutenu par Barère, fit rapporter la motion d'abord votée d'enthousiasme. Si la motion eût passé, la Gironde aurait tenu à sa merci les députés qui votaient avec la Montagne en suspendant sur eux la menace de leur rappel par les assemblées primaires.

Robert Lindet, au nom de la commission des 21-déposa, dès le 10 décembre, son rapport sur les crimes de Louis XVI. C'était une sorte d'historique de la Révolution tout entière dans lequel la duplicité royale était mise en lumière à toutes les époques critiques. Le roi fut interrogé le lendemain par Barère. Aux questions posées il se borna à opposer son manque de mémoire ou des dénégations pures et simples quand il ne se retranchait pas derrière la responsabilité de ses ministres. Valazé lui présenta ensuite les pièces à conviction qui portaient sa [signature](#). Il refusa de les reconnaître. Il nia avoir fait construire l'armoire de fer. IL ne reconnut pas la clef qui l'ouvrait et qui provenait de son valet de chambre Thierry. Ce manque **évident de bonne foi détruisit l'impression d'abord favorable**

qu'avaient produite sa bonhomie et son calme apparent.

Mais plus le péril grandissait pour Louis XVI, plus les Girondins s'ingéniaient à le détourner ou à l'ajourner. Le 16 décembre, tentant une nouvelle manœuvre, Buzot proposait, pour empêcher à jamais le rétablissement de la royauté, de bannir les Bourbons et notamment la branche d'Orléans, qui « par cela même qu'elle fut plus chérie, est plus inquiétante pour la liberté ».

Manœuvre hardie et profonde ! Si la Montagne repoussait la motion de Buzot, elle donnait créance à l'accusation d'orléanisme. Si elle sacrifiait Philippe Egalité, elle proclamait que Louis XVI n'était pas le seul péril pour la République et elle avouait que les Girondins avaient mieux défendu qu'elle-même la liberté républicaine. Puis, à quoi servirait la mort de Louis XVI, si, sous son échafaud, le péril royaliste subsistait dans la personne d'Egalité ?

La Montagne exaspérée se dressa. Chabot trouva un argument topique. Philippe Egalité était représentant du peuple. Le bannir c'était violer en lui la souveraineté populaire, c'était mutiler la Convention. Saint-Just démasqua la pensée secrète de la Gironde : « On affecte en ce moment de lier le sort de d'Orléans à celui du roi, c'est pour ks sauver tous peut-être, ou du moins amortir le jugement de Louis Qapet. » Les Jacobins et les sections parisiennes prirent hautement parti contre la motion de Buzot, malgré Robespierre qui aurait voulu la voter pour désolidariser la Montagne d'avec l'orléanisme. Le procès du roi dut suivre son cours. La Gironde n'avait réussi, en essayant de l'entraver, qu'à se compromettre sans résultat, par une politique sans franchise.

Le 26 décembre, Louis XVI comparut une seconde fois devant la Convention. Son avocat, De Sèze, lut une plaidoirie bien ordonnée, élégante, consciencieuse,

mais sans grand éclat. Il s'attacha à prouver, dans une première partie, ce qui n'était pas difficile, que tout était exceptionnel et illégal dans le procès, et, dans une seconde, il discuta les charges de l'accusation en essayant de mettre à couvert la responsabilité personnelle du monarque. Dans une péroraison pathétique il fit l'éloge de ses vertus et il rappela les bienfaits de ses premières années. Le courageux Lanjuinais voulut profiter de l'émotion produite pour faire rapporter le décret d'accusation. Mais il fut maladroit. 11 parla avec ironie « des conspirateurs qui se sont déclarés les acteurs de l'illustre journée du 10 août ». La Montagne le traita de royaliste et il se rétracta.

Pas plus qu'ils n'avaient voulu se compromettre en prenant position dans la question de l'inviolabilité, les chefs girondins n'osèrent combattre directement la peine de mort. Laissant à des comparses plus courageux qu'eux-mêmes l'honneur dangereux de proposer le bannissement ou la réclusion, ils se réfugièrent dans le biais de l'appel au peuple qu'ils s'efforcèrent de justifier par des raisons théoriques et pratiques. Vergniaud invoqua la Constitution de 1791 qui avait accordé au roi l'inviolabilité. Le peuple seul pouvait lui retirer cette inviolabilité. Mais Vergniaud oubliait que le peuple n'avait pas été consulté sur cette Constitution. Salle montra que la mort du roi nous aliénerait les nations étrangères et soulèverait jusqu'aux peuples réunis à la République par nos victoires. « Dans nos débats, dit Brissot, nous ne voyons pas assez l'Europe. » Brissot et Salle oubliaient qu'ils avaient, quelques mois plus tôt, déchaîné la guerre en vantant le rapide progrès des idées révolutionnaires. Mais pourquoi prenaient-ils ce détour de l'appel au peuple s'ils croyaient que la mort de Louis XVI soulèverait l'Europe contre la République ? Pourquoi ne disaient-ils pas nettement

que la vie du roi était nécessaire à la défense de la France? Quelle étrange idée que de faire plébisciter par le peuple français la guerre européenne !

Mais la Gironde ne comptait pas seulement sur des discours et des votes pour sauver Louis XVI. Le ministre des affaires étrangères Lebrun, son homme, avait assuré aux puissances neutres que la Convention se montrerait clémentine et magnanime. Le 28 décembre, il annonça à l'Assemblée qu'il avait réussi à mener à bonne fin les négociations entamées avec l'Espagne pour obtenir à la fois la neutralité de celle-ci et un désarmement réciproque de part et d'autre de la frontière. Il ajouta que s'il avait obtenu ce résultat, c'est que le roi d'Espagne prenait un intérêt très vif au sort de son cousin, l'ex-roi de France. Il communiquait enfin une lettre du chargé d'affaires d'Espagne, Ocariz, qui invitait la Convention à faire acte de générosité pour maintenir la paix. Lettre maladroite qui faisait la leçon à une Assemblée ombrageuse et fière. Elle fut renvoyée sans débat au comité diplomatique.

Les libéraux anglais, avec lesquels les Girondins étaient en correspondance, Lansdowne, Fox, Sheridan, demandèrent à Pitt aux Communes, le 21 décembre, d'intervenir en faveur du roi de France. Et, deux jours plus tard, aux jacobins, un ami de Danton, François Robert, suggéra qu'il serait d'une bonne politique de surseoir à la condamnation de Louis Capet.

Nous savons aujourd'hui par les mémoires de Théodore Lameth, par les lettres d'un agent de Pitt Miles, par le témoignage de Talon, par les mémoires de Godoy, que des efforts énergiques furent faits pour obtenir le concours des gouvernements européens d'une part et pour acheter des voix en faveur de Louis XVI d'autre part. Talon déposera, en 1803, devant la justice du Consulat, que « Danton avait accepté de faire sauver

par un décret de déportation la totalité de la famille royale ». « Mais, dit-il, les puissances étrangères, à l'exception de l'Espagne, se refusèrent aux sacrifices pécuniaires demandés par Danton. »

Les menaces de l'étranger ou les intrigues de la corruption ne réussirent pas à entraîner la majorité de l'Assemblée. Robespierre, dans un admirable discours prononcé le 28 décembre, développa les périls que ferait courir au pays l'appel au peuple. Quoi ! C'était en pleine guerre, quand les royalistes déjà se ressaisissaient et complotaient dans l'Ouest, qu'on prétendait consulter les assemblées primaires ! Mais qui se rendrait à ces assemblées ? Pas les travailleurs, à coup sûr, absorbés par leur besogne journalière et incapables encore de suivre des débats longs et compliqués. Et pendant que les Français discuteraient et se querelleraient d'un bout du territoire à l'autre, les ennemis avanceront ! Et, comme si Robespierre avait pénétré les tentatives de corruption ébauchées dans l'ombre, il dénonçait les fripons qui s'agitaient et prononçait le mot fameux : « la vertu fut toujours en minorité sur la terre. » Quant à l'argument tiré de la situation diplomatique, il répondit que plus la Révolution semblerait avoir peur, plus elle serait menacée et attaquée : « La victoire décidera si vous êtes des rebelles ou des bienfaiteurs de l'humanité et c'est la grandeur de votre caractère qui décidera de la victoire ! »

La Montagne ne se borna pas à réfuter à la tribune la thèse de l'appel au peuple. Pour ruiner l'autorité des Girondins auprès des députés indépendants elle révéla, ce qu'on ignorait encore, la compromission de trois de leurs chefs, Guadet, Gensonné et Vergniaud avec la Cour, à la veille même du 10 août. La révélation fut faite à la tribune, le 3 janvier, par le député Gasparin ami du peintre Boze, qui avait servi d'intermédiaire

entre les Girondins et le valet de chambre du roi Thierry. Boze appelé à la barre confirma le récit de Oasparin.

Le lendemain, 4 janvier, Barère, qui voulait peut-être effacer les soupçons que les pièces de l'armoire de fer avaient suscités contre lui, porta à l'appel au peuple le dernier coup par une critique d'autant plus redoutable qu'elle venait d'un homme qui se défendait d'être Montagnard et qui exprimait de sa voix douce le regret d'être pour une fois d'accord avec Marat. « On peut, dit-il, soumettre à la ratification du peuple une loi, mais le procès du roi n'est pas une loi... Le procès est en réalité un acte de salut public ou une mesure de sûreté générale, mais un acte de salut public n'est pas soumis à la ratification du peuple. »

Le scrutin commença le 14 janvier, scrutin interminable, puisqu'il se faisait par appel nominal et que chaque député avait toute latitude pour développer les raisons de son vote. Sur la culpabilité le vote fut unanime (sauf quelques abstentions). Sur l'appel au peuple, les Girondins furent battus par 424 voix contre 287. Plusieurs dissidents de leur parti, Carra, Boyer-Fonfrède, Gondorcet, Daunou, Debry, Ducos, La Révellière, Mercier, Paine avaient voté avec la Montagne. Les partisans de l'appel au peuple se recrutaient surtout dans les départements de l'Ouest. Dans le scrutin décisif sur la peine, 361 députés votèrent pour la mort sans réserve et 26 votèrent également pour la mort, mais en posant la question desavoir s'il n'y avait pas lieu d'examiner l'octroi d'un sursis, 334 voix se prononcèrent pour les fers, la détention ou la mort conditionnelle. La majorité absolue était de 361. On demanda aux 26 députés qui avaient exprimé le désir que la question du sursis fût examinée s'ils faisaient dépendre de l'examen de ce sursis leur vote de mort. Le député

Mailhe, qui avait eu le premier l'idée de cette réserve, répéta textuellement ses paroles. Les autres déclarèrent que leur vote pour la mort était indépendant de leur demande de sursis. Les votes pour la mort furent ainsi portés à 387

On soupçonna que Mailhe avait reçu du ministre d'Espagne Ocariz une somme de 30 000 francs pour son amendement et qu'il s'était réservé intérieurement d'interpréter sa pensée selon la façon dont tournerait le scrutin. Parmi les Girondins, Vergniaud, Guadet, Buzot, Petion votèrent comme Mailhe, Ducos, Boyer-Fonfrède, Carra, Lasource, Debry, Isnard, La Révellière votèrent la mort pure et simple.

Buzot, Gondorcet, Brissot, Barbaroux proposèrent de surseoir à l'exécution du jugement, en raison de la situation extérieure. Barère leur répondit que le sursis rouvrirait la question de l'appel au peuple, qu'il mettait la Révolution en état de faiblesse devant l'étranger, qu'il prolongeait les dissensions à l'intérieur et le sursis fut rejeté par 380 voix contre 310.

Dans leur colère, les Girondins firent voter, le 20 janvier, sur la motion de Guadet, des poursuites contre les auteurs des massacres de septembre. Mais le décret fut rapporté dès le lendemain, sous le coup de l'émotion provoquée par l'assassinat du conventionnel Le Pelletier de Saint-Fargeau par le garde du corps Paris.

L'assassinat de Le Pelletier précédant d'un jour le supplice du roi calma les obscures inquiétudes que pouvaient avoir conçus les régicides timides. Il constituait une tragique réponse aux calomnies des Girondins qui, depuis trois mois, traitaient les Montagnards d'assassins. « Ce sont ces assassins qu'on égorge », écrivait Saint-André. Ils firent au « martyr de la liberté » de grandioses funérailles. Bientôt son buste ornera leurs salles de réunions et leurs fêtes civiques

A part l'assassinat de Le Pelletier, acte de désespoir impuissant» les royalistes n'avaient rien fait de sérieux pour sauver Louis XVI. Des brochures, des pièces de circonstance, des attentats contre les arbres de la liberté, un mystérieux complot du baron de Batz pour délivrer le roi le jour où il fut conduit à l'échafaud, un complot plus réel organisé en Bretagne depuis plusieurs mois par l'aventureux marquis de la Rouarie qui mourut avant d'avoir mis ses projets à exécution, de vagues intrigues enfin de Dumouriez qui séjourna à Paris du 1^{er} au 24 janvier, et ce fut tout.

L'assassinat de Le Pelletier et le supplice de Louis XVI commençaient une période nouvelle dans l'histoire de la Convention. « Le règne des fripons politiques est fini », écrivait Le Bas"à son père, le jour même du 21 janvier. Et le même, expliquant sa pensée, ajoutait le 19 février : a Pour moi, je crois que cet acte (le supplice du roi) a sauvé la République et nous répond de l'énergie de laConvention...»Tous les représentants qui ont voté la mort ont maintenant un intérêt personnel à empêcher à tout prix une restauration qui leur ferait expier chèrement leur vote. Ils se lancent dans la lutte contre l'Europe monarchique avec une énergie redoublée. « C'est maintenant; avait dit Le Bas, le 21 janvier, que les représentants vont déployer un grand caractère, il faut vaincre ou mourir; tous les patriotes en sentent la nécessité. » Et le même avait écrit la veille : « Nous voilà lancés, les chemins sont rompus derrière nous, il faut aller de l'avant, bon gré, mal çré, et c'est à présent surtout qu'on peut dire : vivre libre ou mourir. »

La mort de Louis XVI enfin atteignit la royauté elle-même dans¹ son prestige traditionnel et mystique. Les Bourbons pourront revenir. Ils ne seront plus environnés dans le cœur des peuples de l'auréole divine.

CHAPITRE V

FINANCES ET VIE CHÈRE

Plus encore que son attitude équivoque dans le procès du roi, sa politique sociale a dépopularisé la Gironde dans l'esprit des masses. Cette politique a été purement négative. Elle s'est résumée dans la défense de la propriété entendue au sens étroit et absolu.

Les victoires sur lesquelles les Girondins avaient compté pour résoudre la crise économique n'avaient rien résolu du tout. Les quelques contributions levées par Gustine sur les villes du Rhin n'étaient qu'une goutte d'eau devant l'océan des dépenses. Le 13 novembre, Cambon déclare que pour le mois de novembre la recette prévue est de 28 millions et la dépense de 138; déficit: 116 millions. Jacob Dupont expose, le même jour, que sur les 300 millions de la contribution foncière et mobilière de 1791 il n'est rentré que 124 millions. En décembre 1792, les recettes du Trésor sont de 39 millions et les seules dépenses de la guerre s'élèvent à 228 millions. Comment combler ce gouffre énorme qui s'élargit sans cesse ?

Si la Gironde n'avait pas été inspirée par une politique de classe, elle aurait songé à répartir les frais de la guerre sur la fortune acquise, elle aurait procédé à des emprunts, elle aurait voté des impôts nouveaux. Elle aurait essayé à tout prix de mettre une digue à l'émission des assignats qui avait pour conséquence un renchérissement rapide du prix de la vie. Marat, Saint-Just, Chabot, Jacob Dupont conseillaient cette politique

d'assainissement financier. Ils ne furent pas écoutés.

Le grand financier de l'Assemblée est à ce moment* et pour longtemps le négociant Cambon qui déteste la Commune et les anarchistes et qui recourt à la solution facile, à la planche aux assignats. Le 13 novembre, il propose contre Jacob Dupont de diminuer les impôts existants, de supprimer l'impôt mobilier et la patente et de réduire de 40 millions l'impôt foncier! Il est vrai que, par compensation, il veut supprimer le budget des cultes, dont tout le fardeau retomberait par suite sur la classe populaire, car le peuple de cette époque ne peut pas se passer de prêtres.

Jacob Dupont et les Montagnards auraient voulu qu'on retirât les assignats de la circulation en abrégant les longs délais laissés aux acquéreurs de biens nationaux pour s'acquitter, qu'on remboursât la dette par des quittances de finances qui n'auraient trouvé leur emploi que dans l'achat des biens des émigrés, qu'on procédât à des emprunts forcés et progressifs et qu'on stipulât le paiement de l'impôt foncier en nature. Cette politique anti-inflationniste ne fut même pas examinée sérieusement.

Les biens d'Église, estimés à 2 milliards et demi, sont déjà vendus pour la plus grande part. Mais il reste les biens des émigrés, que certains estiment à 2 milliards au moins, les forêts qui valent 1 200 000 000, les biens de l'ordre de Malte, 400 millions. C'est plus de 3 milliards en réserve. Au 5 octobre 1792, 2 milliards 589 millions d'assignats avaient déjà été émis sur les biens du clergé. 617 millions étaient rentrés et avaient été brûlés. Les assignats en circulation montaient donc à cette date à 1 972 millions. Cambon fit décréter, le 17 octobre, une nouvelle émission qui porta la limite de la circulation à 2 milliards 400 millions. D'autres émissions devaient suivre» Déjà, la Législative, au

moment de la déclaration de guerre, a dû suspendre le remboursement de la dette de l'ancien régime, sauf pour les petites créances inférieures à 10000 livres et jusqu'à concurrence de 6 millions par mois. Les rentiers, qui avaient contribué si puissamment à la Révolution, sont sacrifiés aux nécessités militaires. Mais les rentiers habitent presque tous à Paris. La Gironde s'en soucie peu. Elle préfère servir les intérêts du commerce et de l'agriculture.

Le papier-monnaie fait son œuvre. Les salariés souffrent, ils gagnent 20 sous par jour en moyenne à la campagne, 40 à Paris. Or le pain coûte, par endroits, à Montpellier par exemple, 8 sous la livré et toutes les autres denrées subissent de pareilles augmentations.

Non seulement le pain est cher, mais les gens des villes ont peine à s'en procurer. Le blé pourtant ne manque pas. La récolte a été bonne; tous les témoignages sont d'accord là-dessus. Mais les propriétaires et fermiers n'ont aucune hâte de conduire leur grain au marché pour l'échanger contre un papier dont ils se méfient. Le grand ébranlement du 10 août, le procès du roi, les menaces de bouleversement agraire amplifiées à l'extrême par la presse girondine, la guerre étrangère enfin, tous ces événements extraordinaires qui se succèdent avec rapidité causent une inquiétude vague aux propriétaires. Ils conservent jalousement leur blé qui est une richesse réelle bien préférable à tous les signes monétaires.

Le blé ne circule plus. Les grandes villes manquent de pain. A la fin de septembre, Rouen n'avait plus de farine que pour trois jours et sa municipalité était obligée de réquisitionner, les grains des magasins militaires. Elle demandait à la Convention l'autorisation d'emprunter un million pour faire des achats à l'étranger. L'emprunt fut autorisé le 8 octobre. Il dut porter

sur les habitants payant un loyer (Tau moins 500 livres. Il faut autoriser Lyon, où 30 000 canuts chôment devant leurs métiers arrêtés par la mévente des soieries, à contracter en novembre un emprunt de 3 millions. Même dans les campagnes, les journaliers agricoles ont de la peine à se procurer du pain, car les fermiers préfèrent garder leur blé en gerbe plutôt que de le battre. Gomme le grain ne circule plus, les prix varient à l'extrême d'un département à l'autre. Le setier de 220 livres se vend au début d'octobre 25 livres dans l'Aube, 43 dans l'Ain, 53 dans les Basses-Alpes et dans l'Aveyron, 26 dans l'Eure, 58 dans l'Hérault, 42 dans le Gers, 34 dans la Haute-Marne, 47 dans le Loir-et-Cher. Chaque région s'isole et garde jalousement ses denrées. Si Rouen a eu faim, c'est que Le Havre a intercepté les convois qui lui étaient destinés.

La législation, forgée dans la crise qui suivit la prise de Verdun, permettait de briser le mauvais vouloir des propriétaires en ordonnant les recensements et en autorisant les réquisitions. Mais le ministre chargé de l'appliquer, Roland, est un économiste orthodoxe qui considère toute intervention du pouvoir comme une hérésie, toute réglementation et toute réquisition comme une atteinte à la propriété, une concession coupable à l'anarchie. Non seulement il ne fait rien pour la mettre en vigueur, mais il la déconsidère par ses attaques véhémentes et il la paralyse avant de la faire abroger.

La législation était d'ailleurs insuffisante, car elle n'avait pas institué d'organe central pour répartir les grains entre les départements producteurs et les départements déficitaires. Les départements s'administraient comme de petites républiques et fermaient souvent leurs frontières. D'où la hausse rapide des prix.

Aux souffrances des classes populaires les Girondins ne proposaient aucun remède. Us professaient que la

libre concurrence était une panacée souveraine. Si les denrées haussaient, c'était aux ouvriers à augmenter leurs salaires. Mais les ouvriers n'étaient pas groupés. Ils ne pouvaient exercer sur leurs employeurs une pression suffisante. Ils étaient réduits à implorer des augmentations de salaires comme une aumône. Ils s'adressaient en suppliants aux pouvoirs publics. Ils ne pouvaient s'imaginer que les autorités nouvelles qu'ils avaient élues seraient plus insensibles à leur misère que les autorités anciennes qui, elles, intervenaient dans des cas analogues.

Dans les villes la crise était plus aiguë qu'ailleurs. Là où elles étaient administrées par des municipalités populaires, celles-ci s'ingéniaient à chercher des palliatifs. A Paris, les travaux du camp ordonnés après le 10 août eurent un but charitable autant que militaire. Mais ces travaux s'effectuaient aux frais du Trésor. Les Girondins, sous prétexte d'économie, commencèrent par ordonner la substitution du travail à la tâche au travail à la journée, dès le 25 septembre. Puis ils abaissèrent les salaires. Les ouvriers protestèrent, en invoquant la cherté des vivres. La Commune les appuya. Aussitôt les Girondins, particulièrement Rouyer et Kersaint, dénoncèrent les ateliers du camp comme « un foyer d'intrigues et de cabales, le rendez-vous d'agitateurs perfides », La Convention décréta, le 15 octobre la cessation des travaux et le licenciement des ouvriers.

A Lyon, où la crise était beaucoup plus grave qu'à Paris, le procureur de la Commune, Nivière-Chol quoique ami des Girondins, s'entremet en novembre auprès des fabricants pour faire rouvrir les manufactures. N'ayant pas réussi, il demanda à la Convention, le 21 novembre, une avance de 3 millions pour remettre en marche quelques métiers qui fabriqueraient au nom pie de la nation. Les trois commissaires que la

Convention avait envoyés sur place, Vitet, Alquier et Boissy-d'Anglas, voulurent bien transmettre sa demande, mais, ils déclarèrent que la somme réclamée était excessive. La Convention n'accorda rien.

La Gironde qui gouvernait restait insensible aux plaintes des travailleurs. Elle justifiait son inaction ou son hostilité par un argument mille fois répété à la tribune et dans la presse : les auteurs des plaintes n'étaient que des « anarchistes » ou des égarés trompés par eux. Brissot attribuait la cherté des grains « aux seuls agitateurs », ce en quoi il n'était que l'écho de Roland dont toute la politique sociale consistait à opposer des baïonnettes aux foules affamées.

Or, les travailleurs pouvaient opposer leur misère au luxe insolent des nouveaux riches qui s'étalait. C'est le moment où affluent de toutes parts les plaintes contre les fournisseurs, où l'honnête Pache dénonce les scandaleux marchés passés par son prédécesseur Servan avec le fameux abbé d'Espagnac, protégé de Danton et de Dumouriez, avec le juif Jacob Benjamin, avec Lajard, avec Fabre d'Églantine, avec Cerfbeer, etc. « La Révolution, s'écriait Cambon, le 1^{er} novembre, a atteint tout le monde, excepté les financiers et les partisans. Cette race dévorante est pire encore que sous l'ancien régime. Nous avons des commissaires ordonnateurs, des commissaires des guerres, dont les brigandages sont épouvantables. J'ai frémi d'horreur lorsque j'ai vu, pour l'armée du Midi, des marchés de lard à 34 sous la livre. » La Convention faisait arrêter quelques-uns de ces fournisseurs, mais la plupart, d'Espagnac en tête, furent aussitôt remis en liberté. Ce spectacle de l'impunité assurée aux nouveaux traitants ne pouvait qu'aiguïser le mécontentement populaire.

Il y eut des troubles graves dans les campagnes et dans les villes dès le début de l'automne, à Lyon, où

les trois commissaires envoyés par l'Assemblée durent lever une compagnie de gendarmerie soldée et procéder à des arrestations; à Orléans, où un portefaix fut tué, sept maisons pillées au moment du départ d'une voiture de grains pour Nantes, à la fin de septembre; à Ver» «ailles, Étampes, Rambouillet, en octobre, dans toute la Beauce enfin et de proche en proche dans les autres provinces, en novembre. Le 22 novembre, les bûcherons de la forêt de Vibraye dans la Sarthe entraînaient les ouvriers de la verrerie de Montmirail et se portaient avec eux dans les bourgs voisins pour taxer les comestibles» Les jours suivants, des bandes conduites par les autorités locales opérèrent en tous sens dans la Sarthe, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, le Loiret Le 28 novembre, les taxateurs précédés par une troupe à cheval étaient 3000 au marché de Vendôme* Le même jour, au Mans, l'administration départementale et la municipalité signaient le tarif. 11 en fut de même à Nogent-le-Rotrou, à La Ferté-Bernard, à Brou, Gloyes, Mer, Bonnétable, Saint-Calais, Blois. A Blois, le blé fut taxé à 20 sols le boisseau- du poids de 12 livres, le seigle à 16 sols, l'orge à 12 sols, le beurre à 10 sols la livre, la douzaine d'œufs à 5 sols. Les taxateurs portaient au chapeau une branche de chêne, ils dansaient autour des arbres de la liberté au cri de *Vive la Nation!* *Le blé ça diminuer/* Au début de décembre, 10000 à 12 000 hommes marchèrent sur Tours, mais ils se dispersèrent sur la promesse que la municipalité et le département appuieraient leurs revendications.

Les trois commissaires que la Convention avait envoyés en Eure-et-Loir, Birotteau, Maure et Lecointe-Puyraveau, se virent environnés, le 29 novembre, au gros marché de Courville, par 6000 hommes en armes qui menacèrent de les jeter à la rivière ou de les pendre

s'ils ne sanctionnaient pas la taxe, non seulement du blé et de l'orge, mais de la chandelle, du bœuf, de la toile, des souliers et du fer. Les commissaires s'exécutèrent; mais, à leur retour, les Girondins les accablèrent de leur mépris. Petion cria à l'anarchie et à la loi agraire. Il condamna toute taxe comme conduisant fatalement à la famine et il réclama une prompte et vigoureuse répression. Malgré Buzot et Robespierre, qui voulaient que la répression fût confiée à des commissaires civils qui tenteraient d'abord l'emploi de la douceur, la Convention décida que les troupes seraient commandées par un général. Elle blâma en outre la conduite des trois députés qui avaient cédé aux émeutiers et une répression aussi énergique que celle du mois d'avril précédent rétablit l'ordre dans la Beauce.

Gomment les masses ouvrières des villes et des champs n'auraient-elles pas gardé rancune à la Gironde de sa politique de classe? Mais il est significatif que la Montagne elle-même n'est pas loin de devenir suspecte aux yeux des chefs obscurs qui servent les revendications populaires. Quand le procureur général syndic de Seine-et-Oise, Goujon, au nom de l'assemblée électorale de ce département, était venu, le 19 novembre, réclamer à la Convention non seulement la taxe des denrées, mais l'institution d'une administration centrale des subsistances, sa pétition n'avait rencontré que peu d'écho sur les bancs de la Montagne. Fayau avait bien appuyé la création d'une commission centrale des subsistances. Mais les Montagnards ne s'étaient pas souciés de remettre au ministre de l'intérieur Roland, leur ennemi, une arme aussi puissante, et Thuriot, en leur nom, pour faire écarter la proposition, avait rappelé aux Jacobins l'exemple de Terray et de Necker.

Aucun député Montagnard n'avait réclamé la taxe, même Fayau, qui avait dit le 19 novembre : « Si les

riches, qui n'aiment pas trop la Révolution, pouvaient fermer leurs greniers pendant 8 jours, les Français seraient dans les fers... Quelle serait donc cette République où la vie du pauvre serait au pouvoir du riche? » ; même Beffroy, qui avait réfuté vigoureusement, le 8 décembre, les théories libérales de Turgot et d'Adam Smith; même Levasseur (de la Sarthe), qui avait dit, le 2 décembre : « Lorsqu'une ville est assiégée, le magistrat a certainement le droit de forcer les habitants qui ont plusieurs fusils à les partager avec leurs concitoyens pour concourir à la défense commune, et, lorsque les citoyens sont menacés de mourir de faim, le magistrat ne pourra forcer les cultivateurs à vendre l'excédent de leur approvisionnement ! » Même Robespierre qui, le même jour, avait posé ces principes : « les aliments nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune. 11 n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle ». Les Montagnards s'étaient bornés à réclamer le maintien de la réglementation du mois de septembre et ils avaient été battus. La Convention avait donné raison aux orateurs girondins, Féraud, Serre, Creuzé-Latouche, qui avaient dénoncé les manœuvres des anarchistes et soutenu que la disette avait eu pour cause les recensements et les réquisitions qui avaient effrayé les cultivateurs. Si on ne protège pas ceux-ci contre l'inquisition, avait dit Creuzé-Latouche, on ne pourra plus vendre les biens des émigrés, qui sont l'unique gage des nouveaux assignats, et cet argument avait entraîné le vote.

Les Jacobins, pendant toute la crise, avaient gardé une sorte de neutralité prudente et réservée. Quand la Commune et les sections de Paris avaient réclamé la taxe le 29 novembre, ils avaient refusé de se prononcer. **Aussi**

n'est-il pas étonnant que les meneurs populaires leur en aient gardé rancune. L'abbé Jacques Roux, porte-parole des petits artisans de la section des Gravilliers à Paris, dans un violent discours, prononcé le 1^{er} décembre sur *le jugement de Louis le dernier, sur la poursuite des agioteurs, des accapareurs et des traîtres*, n'hésitait pas à attaquer la Convention dans son ensemble et à dénoncer ce qu'il appelait le « despotisme sénatorial ». « Le despotisme qui se propage sous le gouvernement de plusieurs, le despotisme sénatorial est aussi terrible que le sceptre des rois, puisqu'il tend à enchaîner le peuple sans qu'il s'en doute, puisqu'il se trouve avili et subjugué par les lois qu'il est censé dicter lui-même. » Et Jacques Roux avait sommé la Convention de réprimer l'accaparement et de faire baisser le prix de la vie. Son discours obtint un tel succès que la section de l'Observatoire délibéra d'en donner lecture deux fois par semaine pendant un mois.

Jacques Roux n'était déjà plus seul. A côté de lui, un jeune commis des postes, Jean Variet, qui possédait une certaine aisance et qui avait fait de bonnes études au collège d'Harcourt, enflammait les passions. Dès le 6 août 1792, il avait proposé des lois contre les accapareurs et réclamé le cours forcé de la monnaie révolutionnaire. Un peu plus tard, il avait installé à deux pas de l'Assemblée, sur la terrasse des Feuillants, une tribune roulante du haut de laquelle il haranguait la foule. Bien vite, sa prédication « d'apôtre de la Liberté », comme il s'intitulait, s'était faite antiparlementaire. Comme Jacques Roux, il accusait les Conventionnels, les Montagnards comme les Girondins, de former une oligarchie de politiciens qui dérivait à leur profit exclusif la souveraineté du peuple. A la fin de décembre, les Jacobins lui ayant refusé la parole, il se retirait de leur club; il leur reprochait de ne pas

instruire le peuple, de ne pas fréquenter les sociétés fraternelles formées d'artisans. 11 s'intitulait maintenant « apôtre de l'égalité ». Déjà les énieutiers de la Beauce avaient répété que les députés de la Convention étaient tous riches et que leur richesse provenait du pillage du trésor national.

La propagande de Varlet et de Jacques Roux — *les Enragés* — progressait rapidement dans les sections parisiennes, comme l'attestent leurs pétitions de plus en plus nombreuses et menaçantes, ainsi que les pamphlets dirigés contre Roland, rendu responsable de la cherté de la vie. L'un de ces pamphlets faisait de M^m Roland une autre Marie-Antoinette : « Egorger, dis-je, avec le glaive de la famine, le bon peuple français, est une idée agréable dans laquelle elle se complaît, et l'honnête Convention nationale, également altérée de sang, accorde à ce monstre, à cette autre Galigai, 12 millions pour acheter du grain chez l'étranger, lorsque la France en abonde, selon tous les rapports. »

Les taxateurs, les Enragés, ne sont plus isolés les uns des autres comme dans la période antérieure. Ils communiquent de ville à ville et cherchent visiblement à concerter leur action. Les Lyonnais sont en contact fréquent avec les Parisiens. L'un d'eux, Dodieu, qui avait proposé dès le mois d'août d'instituer un tribunal spécial pour punir les accapareurs, vint à Paris en octobre présenter un mémoire que la Convention rejeta sommairement. Un autre, Hidins, commissaire national près le tribunal du district, présenta à la Commune de Lyon, en décembre; un projet d'arrêté en 25 articles, qui abolissait le commerce des grains, créait une régie nationale des subsistances, nationalisait les moulins et réglementait la boulangerie. Les Jacobins lyonnais, adoptèrent ses vues et déléguèrent à Paris, en janvier,

plusieurs des leurs pour réclamer à la Convention la taxation de toutes les denrées de première nécessité.

A Orléans, un certain Taboureau, secrétaire de la section de l'Hôpital, avait joué le même rôle que Dodieu et Hidins à Lyon, que Varlet et Jacques Roux à Paris. Après les émeutes de la Beauce, il fut l'objet d'un mandat d'amener. Mais le jour où le juge de paix voulut l'arrêter, 200 personnes s'attroupèrent pour le défendre et il réussit à s'échapper.

Sans doute, les Enragés ne disposent pas encore de journaux à eux. Silvain Maréchal, aux *Révolutions de Paris*, ne leur prête qu'un appui intermittent. Marat leur est hostile, Hébert se réserve et ménage la Montagne. Mais les Enragés ont pour eux l'instinct secret des foules, et la continuation ou plutôt l'aggravation de la crise économique travaille en leur faveur. Pour lutter contre la Gironde, les Montagnards sont obligés de leur faire des concessions, de leur donner des satisfactions. Le 6 janvier 1793, l'un d'eux, le député Duroy, constata devant la Convention l'échec complet de la politique économique de Roland : « Le prix des denrées n'a point diminué. Malheureusement, au contraire, il n'a fait qu'augmenter et le décret que vous avez rendu (le 8 décembre) n'a pas produit l'effet que vous en attendiez. Le blé qui est extrêmement cher chez moi (dans l'Eure) n'y valait que 30 livres, il vaut actuellement 36 livres. » Roland ne fut que faiblement défendu par les Girondins eux-mêmes. Quand il donna sa démission, le 22 janvier 1793, il était à prévoir que sa politique économique de non-intervention aurait peine à lui survivre. La Convention lui donna comme successeur le prudent Garât, très soucieux de ne pas se compromettre et toujours prêt à se ranger du côté du plus fort. La vie chère sera pour beaucoup dans la chute de la Gironde.

CHAPITRE VI

LA CONQUÊTE DES FRONTIÈRES NATURELLES

La Gironde se soutint au gouvernement par les succès militaires. Quand ceux-ci lui manquèrent et se changèrent en revers, elle fut perdue. Valmy fut suivi d'une série de victoires qui portèrent nos armes, avec une rapidité inouïe, jusqu'aux Alpes et jusqu'au Rhin.

Entrant en Savoie, dans la nuit du 21 au 22 septembre, avec 18 000 hommes, en grande partie formés de volontaires, Montesquiou s'emparait sans coup férir des redoutes de Chapareillan, du château des Marches, de la forteresse de Montmélian. « La marche de, mon armée, mandait-il à la Convention le 25 septembre, est un triomphe. Le peuple des campagnes, celui des villes accourent au devant de nous ; la cocarde tricolore est arborée partout... » Ce n'était pas une conquête, mais une libération. *

Les aristocrates genevois, apeurés, appelèrent à leur secours les cantons de Zurich et de Berne, qui leur envoyèrent un renfort de 1600 hommes. Aussitôt le Conseil exécutif, inspiré par Clavière, que les aristocrates de Genève avaient banni dix ans auparavant, ordonna à Montesquiou de sommer la ville libre de renvoyer les Beinois et les Zurichois. Le Conseil, sur la motion de Brissot et de Guadet, confirma l'ordre du Conseil exécutif, malgré l'opposition de Tallien, de Barère, de Danton, de Garran de Coulon et de Pelion lui-même, après deux épreuves douteuses. Mais Montesquiou ne remplit pas l'attente des Girondins. Au

lieu d'entrer dans Genève, il négocia. Les aristocrates genevois promirent de renvoyer les Suisses. Ce n'était pas ce que voulait Clavière. La Convention refusa de ratifier la convention négociée par Montesquiou et celui-ci fut mis en accusation le 9 novembre et réduit à émigrer. Genève resta indépendante, mais la révolution n'y était qu'ajournée.

D'Anselme, avec l'armée du Var, composée de 9 bataillons de nouvelle levée et de 6000 gardes nationales de Marseille, s'était mis en marche huit jours après Montesquiou, son chef. Appuyé par la flotte de l'amiral Truguet, il entra à Nice, sans combat, le 29 septembre, s'emparait de la forteresse de Villefranche le lendemain et y trouvait une nombreuse artillerie, de grands approvisionnements, une frégate et une corvette.

Offensive sur le Rhin comme sur les Alpes. Custine, qui commandait à Landau, voyant les Autrichiens et les Prussiens engagés dans l'Argonne et leurs magasins dépourvus d'une garde suffisante, se mettait en marche avec 14 300 hommes, volontaires pour les deux tiers, s'emparait de Spire, le 25 septembre, après un combat assez vif, faisait 3000 prisonniers et ramenait à Landau un butin considérable. Mis en goût par ce succès, il se remettait en marche quelques jours plus tard, entra à Worms le 5 octobre et se présentait devant Mayence, le 19 octobre, avec 13 000 hommes et 45 canons de campagne, mais sans une pièce de siège. La place, très forte, était défendue par une garnison de 3000 hommes, bien pourvue d'artillerie et d'approvisionnements. Mais Custine avait des intelligences dans la ville, dont les bourgeois avaient refusé, dès le 5 octobre, le service des remparts et arboré la cocarde tricolore. A la deuxième sommation Mayence capitula. Le chef du génie de la place Eckmeyer passe aussitôt

au service de la France. Deux jours plus tard les carmagnoles entraient à Francfort.

Si Custine avait été un tacticien, au lieu de s'éloigner du Rhin, il aurait descendu le fleuve et se serait emparé de Coblentz, coupant ainsi la retraite aux troupes prussiennes, qui, à ce moment même, évacuaient Longwy devant les troupes de Kellermann.

Ayant laissé passer l'occasion, Custine écrivit vainement à Kellermann de poursuivre vigoureusement les Prussiens afin de faire sa jonction avec lui. Mais Kellermann invoqua la fatigue de ses troupes pour refuser de marcher sur Trêves. Le Conseil exécutif l'envoya à l'armée des Alpes et le remplaça par Beurnonville qui ne se mit en marche que tardivement, se fit battre devant Trêves par Hohenlohe du 6 au 15 décembre et fut finalement refoulé en désordre sur la Sarre. Déjà Custine avait subi un premier échec à Francfort le 2 décembre. Les Illesois avaient attaqué la ville à l'irréprovisé et les habitants soulevés contre les Français leur en avaient ouvert les portes. Custine avait parlé d'évacuer Mayence, mais le Conseil exécutif lui avait donné l'ordre d'y rester et lui avait envoyé des renforts pris sur l'armée que Biron commandait en Alsace.

La Belgique avait été conquise en même temps que la Savoie et que le Rhin moyen. Après Valray, les Autrichiens de Saxe-Teschen avaient dû lever le siège de Lille, qu'ils avaient vainement essayé de terroriser par un bombardement intense qui dura du 29 septembre au 5 octobre. Dumouriez, après avoir reçu, le 11 octobre, les félicitations de la Convention, puis celles des jacobins par la bouche de Danton, était entré en Belgique de Valenciennes sur Mons, le 27 octobre, avec notre meilleure armée, composée surtout de troupes de ligne. Il se heurta, le 6 novembre, aux Autrichiens de Clerfayt et, de Saxe-Teschen qui s'étaient fortifiés devant

' Monspar des redoutes élevées à la hâte sur des collines boisées. La bataille fut âprement disputée, surtout au centre, autour du village de Jemappes. Sur le soir les Autrichiens, qui étaient moitié moins nombreux que les Français, se retirèrent, laissant sur le champ de bataille 4000 morts et 13 canons. Dumouriez n'osa les poursuivre. Leur défaite ne se changea pas en désastre. L'impression n'en fut pas moins profonde en France et en Europe : « Valmy n'était qu'un combat de poste, Jemappes fut une affaire générale, la première bataille mémorable que la France eût livrée depuis longtemps et comme le Rocroi de la République » (A Ghuquet). Puis Jemappes eut des résultats que n'avait pas eus Valmy. En moins d'un mois les Autrichiens furent chassés de toute la Belgique, de Bruxelles le 14 novembre, de Liège le 28, d'Anvers le 30, de Namur enfin le 2 décembre. Au lieu de poursuivre les Autrichiens en retraite derrière la Roer, afin de les anéantir et de dégager Beurnonville et Custine aux prises avec les Prussiens, comme le Conseil exécutif lui en donna l'ordre, Dumouriez brusquement s'arrêta.

Dumouriez était déjà en guerre ouverte avec le ministre de la guerre Pache et avec la trésorerie nationale qui surveillait de trop près ses opérations financières. Il était entouré d'une légion d'agioteurs, avec lesquels il passait des marchés illégaux, comme le célèbre abbé d'Espagnac ou le banquier bruxellois Simon. Le scandale fut tel que Gambon fit décréter d'arrestation d'Espagnac et l'ordonnateur en chef Malus. Mais Dumouriez prit hautement la défense de ses agents, il offrit sa démission. La Gironde vint à son secours. Des commissaires, dont Delacroix et Danton, furent envoyés en Belgique pour le calmer. Malus, d'Espagnac furent relâchés, les scandales étouffés*. Déjà la Gironde ne tenait plus les généraux en mains. C'est

qu'elle se réservait de se servir de leur popularité contre les Montagnards. Ayant besoin d'eux, elle n'osait plus les forcer à l'obéissance.

Ferait-on la paix? Garderait-on les conquêtes? Les Girondins flottèrent un instant. Certains d'entre eux se rendirent compte que pour conserver les pays conquis il faudrait prolonger et généraliser la guerre. Le 28 septembre, à la lecture d'une lettre de Montesquiou qui annonçait que les Savoisiens lui avaient fait part de leur désir de former un 84^e département, plusieurs Girondins, Bancal, Louvet, Lasource, appuyés d'ailleurs par Camille Desmoulins, se prononcèrent contre toute conquête. « La France est assez vaste, dit Bancal ». « Craignons de ressembler aux rois en enchaînant la Savoie à la République », ajouta Camille Desmoulins. Quand Delacroix l'interrompit par cette réflexion d'ordre pratique : « Qui paiera les frais de la guerre? » Louvet lui répliqua aux vifs applaudissements de l'Assemblée : « Les frais de la guerre? Vous en trouverez l'ample dédommagement dans la jouissance de votre liberté pour toujours assurée, dans le spectacle du bonheur des peuples que vous aurez affranchis ! » Mais cette générosité ne fut pas du goût de Danton : « En même temps que nous devons donner aux peuples voisins la liberté, je déclare que nous avons le droit de leur dire : vous n'aurez plus de rois, car, tant que vous serez entourés de tyrans, leur coalition pourra mettre notre propre liberté en péril... En nous députant ici la nation française a créé un grand comité d'insurrection générale des peuples contre tous les rois de l'univers. » L'Assemblée ne voulut pas se prononcer sur le fond du débat, mais elle penchait visiblement pour la création de républiques sœurs indépendantes.

La démocratisation des pays conquis paraissait même

à la majorité du comité diplomatique une politique aventureuse, à laquelle il fallait renoncer. Le 24 octobre, dans un grand rapport qu'il fit au nom du comité, le girondin Lasource combattit avec force l'opinion de Danton et de ceux qui comme lui ne voulaient promettre aide et protection au peuple de Savoie qu'autant qu'il consentirait d'abord à abolir la royauté et la féodalité : « N'est-ce pas, dit-il, porter quelque atteinte à la liberté d'un peuple que d'exclure de son choix une forme de gouvernement ? » Lasource blâma Anselme d'avoir municipalisé le comté de Nice en y installant de nouvelles administrations et de nouveaux tribunaux : « Donner des lois, c'est conquérir ! »

L'opinion de Lasource était celle du gouvernement. Lebrun écrivait à notre agent en Angleterre, Noël, le 30 octobre : « La France a renoncé aux conquêtes et cette déclaration doit rassurer le gouvernement anglais sur l'entrée de Dumouriez en Belgique », et il lui répétait, le 11 novembre, après Jemappes : « Nous ne voulons pas nous ingérer à donner à aucun peuple telle ou telle forme de gouvernement. Les habitants de la Belgique choisiront celle qui leur conviendra le mieux nous ne nous en mêlons pas. »

Robespierre et une bonne partie des Jacobins étaient ici d'accord avec le comité diplomatique et le conseil exécutif. Le 9 novembre* contre Luillier et contre Dubois-Crancé, Chabot exposa devant le club, aux applaudissements de la majorité, les inconvénients des conquêtes. Bentabole, le 12 décembre, déclencha les acclamations des tribunes en réclamant la paix : « Gardons-nous de continuer une guerre dont nous serons la dupe ! » Robespierre réclama, dans ses lettres à ses commettants, qu'on « mît des bornes sages à nos entreprises militaires » et il signala bientôt « le danger de recommencer avec les Belges la lutte pénible et sanglante

que nous avons eu à soutenir contre nos piopres prêtres. »

Mais il y avait au Conseil exécutif et au Comité, diplomatique deux hommes influents, tout dévoués l'un et l'autre, et pour des raisons personnelles, à la politique des conquêtes, le genevois Clavière et le Clévois, sujet prussien, Anacharsis Gloots. Tous deux réfugiés politiques, ils ne pouvaient rentrer dans leur patrie d'origine que si elle était affranchie du joug de ses anciens tyrans, leurs persécuteurs, et ils ne voyaient pas d'autre moyen de la mettre à l'abri que de la réunir à la France. Dès 1785, dans ses *Vœux d'un gallophile* imprimés l'année suivante, Gloots avait écrit : « Un objet que la Cour de Versailles ne doit pas perdre de vue, c'est de reculer les frontières de la France jusqu'à l'embouchure du Rhin. Ce fleuve est la borne naturelle des Gaules ainsi que les Alpes, les Pyrénées, la Méditerranée et l'Océan. » Et il avait réclamé l'annexion de la Savoie dès le 29 septembre.

Or, derrière Cloots et derrière Clavière, il y avait un puissant parti, formé de ces nombreux réfugiés étrangers qui étaient venus chercher en France la fortune et la liberté : Savoisiens autour du médecin Doppet, fondateur du club et de la Légion des Allobroges, et autour de l'abbé Philibert Simond, député du Bas-Rhin à la Convention ; Genevois et Suisses autour de Clavière, de Desonnaz, de Grenus ; Neuchâtelois autour de Castella, de J.-P. Marat, de Roullier, fondateur du club helvétique ; Hollandais autour des banquiers de Kock, Van den Yver, Abbéma ; Liégeois autour de Fabry, de Bassenge, de Fyon, de Ransonnet ; Belges du parti statistique réfugiés à Douai autour du jeune comte de Bélhune-Charost ; Belges du parti vonckiste réfugiés à Paris autour des banquiers Proli et Walckiers ; Allemands des pays du Rhin enfin, la plupart réfugiés à

Strasbourg autour du capucin Euloge Schneider, du libraire Gotta, du négociant Bæhmer, du médecin Wedekind, etc. Intelligents et actifs, ces réfugiés étaient très nombreux dans les clubs, particulièrement aux Gordeliers où ils formeront le noyau du parti hébertiste. Beaucoup étaient entrés dans les administrations et dans l'armée. Les victoires si rapides de l'automne de 1792 semblaient en grande partie leur œuvre.

Il vint un moment, après Jemappes, où les Girondins du Comité diplomatique et du Conseil exécutif se laissèrent déborder et où ils adoptèrent à leur tour la politique annexionniste des réfugiés. Ce fut un tournant décisif. A la guerre de défense succéda non seulement la guerre de propagande mais la guerre de conquêtes. Cela se fit insensiblement pour des raisons multiples, d'ordre diplomatique, d'ordre militaire, d'ordre administratif et financier.

Si les dirigeants du Conseil exécutif et du Comité diplomatique s'étaient d'abord montrés prudents et réservés devant la politique expansionniste, c'est qu'ils ne désespéraient pas d'obtenir une paix rapide en disloquant la Coalition. L'échec des négociations entreprises avec les Prussiens après Valmy ne les avait pas découragés. Par leurs ordres, Valence et Kellermann se rencontrèrent le 26 octobre 1792 à Aubange avec Brunswick, Lucchesini, Hohenlohe et le prince de Reuss. Aux Prussiens, ils proposèrent l'alliance de la France contre la reconnaissance de la République, aux Autrichiens, la paix moyennant le troc de la Bavière contre les Pays-Bas et le démantèlement du Luxembourg. Mais Frédéric-Guillaume fit savoir, le 1^{er} novembre, à l'agent français Mandrillon qu'il exigeait avant toute négociation l'évacuation par les Français du territoire de l'Empire et des garanties sur le sort de Louis XVI et de sa famille. **Quant à l'Autriche elle décida, sur le**

conseil de Kaunitz, de mettre comme conditions préalables à la paix : la mise en liberté de la famille royale qui serait reconduite à la frontière, la constitution d'apanages pour les princes français, le rétablissement de l'autorité pontificale à Avignon, des indemnités enfin pour les princes allemands lésés par les arrêtés du 4 août. Tout espoir d'une paix prochaine s'évanouissait.

Bien mieux l'entrée en guerre de l'Espagne paraissait probable. Brissot et Lebrun, pour répondre à cette éventualité, songeaient déjà à déchaîner la révolte dans les colonies de l'Amérique du Sud, au moyen du créole Miranda, qui servait dans l'armée de Dumouriez. La guerre de propagande, la guerre révolutionnaire apparaissait ici comme le prolongement indiqué de la guerre de défense.

Les pays conquis étaient très différents les uns des autres par la structure sociale, par la langue, par la civilisation. Pouvait-on leur appliquer des règles communes d'administration?

La Savoie, pays de langue et de civilisation françaises était gênée dans son développement économique par les douanes qui la séparaient à la fois de la France et du Piémont. Sa bourgeoisie détestait le régime de basse police et de tyrannie militaire du roi sarde. Ses paysans, astreints par les édits de Victor-Amédée à racheter les droits féodaux, enviaient les paysans français qui s'étaient délivrés gratis du fardeau seigneurial. A l'arrivée des Français, la Savoie se couvrit de clubs qui exprimèrent immédiatement leur vœu « de se jeter dans le sein de la République française et de ne plus faire avec elle qu'un peuple de frères ». L'Assemblée nationale des Allobroges, réunie à Chambéry le 20 octobre et formée des délégués de toutes les communes, proclama la déchéance de Victor-Amédée et de sa

postérilé, abolit ensuite la noblesse et le régime seigneurial, confisqua les biens du clergé et exprima enfin, le 22 octobre, le vœu du pays d'être réuni à la France. C'était un peuple presque unanime qui s'offrait, qui se donnait.

L'ancien évêché de Bâle, occupé dès la déclaration de guerre, était dans une situation assez analogue à celle de la Savoie. La plus grande partie des seigneuries et communautés qui le composaient étaient peuplées par des populations de langue française qui s'agitaient depuis 1789 pour abolir le régime féodal. Les habitants de Porrentruy, capitale du prince-évêque en fuite, avaient planté l'arbre de la liberté en octobre et fondé un club. Délémont, Saint-Ursanne, Seignelcgier avaient fait de même. Un parti demandait la réunion à la France tandis qu'un autre préférait former une république indépendante.

A Nice, pays de langue italienne, les amis de la France étaient beaucoup moins nombreux qu'en Savoie. Quand les troupes d'Anselme étaient arrivées, toutes les boutiques avaient fermé leurs volets; Les soldats se vengèrent en pillant la ville et ce pillage qu'Anselme toléra augmenta encore le nombre des ennemis de la France* Pour constituer le club et les administrations provisoires, il fallut faire appel à la colonie marseillaise assez nombreuse à Nice. Le Vœu de réunion, émis le 21 octobre, ne représentait certainement que la volonté d'une faible partie de la population

Les pays rhénans, de langue allemande, ne renfermaient de sincères amis de la France ou plutôt de la Révolution que dans les villes et particulièrement à Mayence, parmi les professeurs de l'Université, les hommes de loi, les ecclésiastiques libéraux et les marchands qui se réunissaient, la plupart, **dans** les cabinets littéraires **pour lire les journaux de Paris. Le plat**

pays, divisé en nombreuses seigneuries laïques et ecclésiastiques, dont toutes n'étaient pas en guerre avec la France, était indifférent ou hostile. A l'inverse de Montesquiou, de Dumouriez et d'Anselme, qui n'exigeaient rien des populations, Custine, dès son entrée à Spire, avait levé des contributions sur les privilégiés. Il avait beau dire qu'il ne frappait que les privilégiés, selon la formule : Paix aux Chaumières, guerre aux Châteaux; mais, à Francfort, c'étaient les banquiers qui étaient imposés et il se trouvait que les magistrats de Worms, frappés eux aussi, étaient des artisans assez peu fortunés, si bien que Custine inquiétait une partie de la bourgeoisie elle-même. Lebrun applaudissait à cette méthode de guerre qui faisait vivre l'armée sur le pays. Il recommandait même à Custine, dans une lettre du 30 octobre, d'envoyer à Paris les beaux ouvrages des bibliothèques des villes occupées « et notamment la Bible de Gutenberg ». Déjà s'annonçait la politique de rapines du Directoire et de Napoléon.

Custine se rendait compte que ses proclamations ronflantes accompagnées de plantations d'arbres de la liberté, ne suffisaient pas à concilier aux Français l'opinion publique. Il voulut donner aux Allemands des satisfactions plus substantielles. N'osant pas supprimer de son chef la dîme, les corvées, les droits seigneuriaux, les privilèges de toute sorte, il demanda à la Convention d'ordonner elle-même ces suppressions qu'il n'osait espérer de l'action spontanée des Rhénans eux-mêmes. « Les régences, les baillis, les prévôts* écrivait-il le 4 novembre, toutes les administrations composées des agents subalternes des petits despotes qui tiennent dans l'oppression ce malheureux pays, n'ont pas perdu un seul instant pour relever leur crédit auprès du peuple. »

La conduite de Dumouriez en Belgique contrastait!

avec celle de Custine sur le Rhin. Dumouriez connaissait bien le pays où il avait été envoyé en mission par Lafayette en 1790, quand la révolte contre l'Autriche était encore victorieuse. Il savait que les Belges, alors au nombre de 2 millions et demi, étaient divisés en deux partis, les Statistes ou aristocrates, très férus des vieilles libertés féodales et appuyés sur un clergé très riche, très fanatique et très puissant sur les misérables ; les Vonckistes ou démocrates, que les premiers avaient persécutés parce qu'ils étaient hostiles au clergé et qu'ils désiraient une réforme profonde des vieilles institutions. Il savait que la principauté ecclésiastique de Liège, membre du Saint-Empire et peuplée de 500 000 âmes, renfermait de nombreux démocrates très décidés à renverser le régime seigneurial. Il prenait conseil du Comité des Belges et Liégeois Unis, composé surtout de Vonckistes. Il se donna pour tâche de fusionner la Belgique et le pays de Liège dans une république indépendante, en ménageant le plus possible les susceptibilités nationales des Belges et des Liégeois. Les réfugiés qui suivaient son armée convoquèrent le peuple des villes conquises dans les églises et lui firent nommer des administrateurs provisoires qui proclamèrent la rupture des liens avec l'Autriche. Partout s'installèrent des clubs. Mais quand le général La Bourdonnaye voulut imiter Custine et imposer une contribution au Tournaisis, Dumouriez lui fit des reproches sévères : « Attribuer à la France les contributions publiques de la Belgique, c'est jeter la méfiance contre nos opérations et les entacher d'un vernis de bassesse et de vénalité ! C'est établir une tyrannie militaire sur les ruines du despotisme autrichien ! » Il fit rappeler La Bourdonnaye qui fut remplacé par Miranda.

Dumouriez ménageait les Belges. Il faisait acquitter par ses convois les droits de péage, il ne touchait pas

aux lois existantes. Bien qu'il eût autorisé les réquisitions, il n'y recourait pas volontiers. Il préférait passer des marchés dont il acquittait le montant en numéraire, et non en assignats. Il se procurait l'argent nécessaire par des emprunts qu'il obtenait des corps ecclésiastiques. Ainsi, au moyen de deux millions empruntés au clergé de Gand, il s'efforçait de lever une armée belge qui aurait renforcé la sienne.

Dans toutes les contrées occupées, il y avait un noyau plus ou moins nombreux d'habitants qui s'étaient compromis avec les Français, en se faisant inscrire dans les clubs, en acceptant des places dans les administrations nouvelles. Ces complices des Français craignaient le retour des princes dépossédés. Les Français leur avaient conseillé de former des républiques, mais ces petites républiques pourraient-elles se maintenir, après la paix, quand les carmagnoles ne seraient plus là? « Pourrions-nous être libres sans être Français? disaient les délégués de Nice à la Convention, le 4 novembre. Non ! Des obstacles insurmontables s'y opposent; notre position est telle que nous ne pouvons être que Français ou esclaves. » Ils avaient donné les richesses de leurs églises, les biens de leurs couvents. Que penserait l'Europe du peuple français « si, après avoir tari la source de nos trésors par l'appât de la liberté, il nous repoussait ensuite de son sein, livrés dans l'indigence à la merci des tyrans implacables » ? Les révolutionnaires rhénans exprimaient les mêmes craintes.

En appelant les peuples à la révolte, la France républicaine avait contracté envers eux des obligations morales qu'elle ne pouvait éluder. La propagande conduisait logiquement à la protection des révoltés et la meilleure protection à leur accorder, n'était-ce pas l'annexion ?

Encouragés par le club de Landau, les habitants du bailliage deBergzabern dans le duché de Deux-Ponts, pays neutre, avaient planté l'arbre de la liberté, supprimé les droits féodaux et réclamé leur réunion à la France. La révolte s'était étendue dans le reste du duché et le duc avait dû envoyer des troupes, arrêter les meneurs. Rtihl exposa les faits et demanda à la Convention, le 19 novembre, si elle allait abandonner la merci des despotes les patriotes qui appliquaient ses principes, a Je demande que vous déclariez que les peuples qui voudront fraterniser avec nous seront protégés par la nation française, » De nombreux orateurs, Defermon, Legendre, Reubell, Mailhe, Birotteau, Carra, Dentzel, Treilhard, L. Bourdon, Saint-André appuyèrent Ruhl. Vainement Brissot et Lasource essayèrent de gagner du temps en renvoyant la décision après le rapport dont était chargé le Comité diplomatique sur la conduite des généraux en pays ennemi. La Convention adopta d'enthousiasme un projet de décret que lui soumit La Révelière-Lepeaux : « La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté et charge le pouvoir executif de-donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples, et défendre les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pbur la cause de la liberté. »

Décret mémorable qui proclamait la solidarité de tous les révolutionnaires dans le monde entier, qui menaçait par conséquent tous les trônes et tous les pouvoirs du passé et qui risquait de provoquer une guerre universelle, non plus une guerre de puissance à puissance, mais une guerre sociale soutenue et entretenue par la nation déjà émancipée qui s'instituait la protectrice et la tutrice de toutes les autres encore opprimées.

La Révolution qui avait répudié au début les conquêtes et le militarisme, allait, par la force des choses, se pré-senter au monde casquée et cuirassée. Elle propagerait son nouvel Evangile comme les religions anciennes avaient propagé le leur, par la force du glaive.

La première annexion suivit de près. Le 27 novembre, l'évêque Grégoire proposa, dans un grand rapport, de ratifier le vœu des Savoyens. Il justifia la mesure non seulement par le droit imprescriptible d'un peuple à choisir librement sa nationalité, mais encore par des considérations d'intérêt. Notre frontière serait raccourcie et consolidée. Economie dans le personnel douanier. Les Savoyens pourraient, grâce aux capitaux français, tirer parti de leurs richesses naturelles, etc. Aux cœurs pusillanimes qui objectaient que la réunion de la Savoie allait éterniser la guerre, Grégoire répondait avec superbe : « Elle n'ajoute rien à la haine des oppresseurs contre la Révolution française, elle ajoute aux moyens de puissance par lesquels nous rompons leur ligue. D'ailleurs, le sort en est jeté : nous sommes lancés dans la carrière, tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis. » L'annexion fut votée à l'unanimité moins la voix du girondin Penières qui essaya en vain de protester en séance et celle de Marat qui protesta ensuite dans sa feuille. Il est vrai que l'ingénieux Buzot ménagea à ses amis une porte de sortie, en demandant que le décret fût déclaré *article constitutionnel*, c'est-à-dire qu'il serait soumis, comme la Constitution elle-même, à la ratification du peuple. Il fut interrompu par des murmures et retira d'abord son amendement. Mais Danton le reprit : « Je dis qu'un pareil contrat ne deviendra éternel que quand la nation française l'aura accepté. » Appuyé par Barère, l'amendement fut voté. L'annexion de la Savoie n'était donc **que** provisoire. Moyen habile

pour donner satisfaction aux habitants tout en se menageant pour l'avenir incertain la possibilité de négocier avec leurs anciens maîtres !

Mais, sur le moment, la plupart des Conventionnels se laissèrent emporter par l'enthousiasme de Grégoire. La politique expansionniste lit brusquement explosion.

Brissot, qui dirigeait le Comité diplomatique, écrivait à Servan, le 26 novembre : « Je tiens que notre liberté ne sera jamais tranquille tant qu'il restera un Bourbon sur le trône. Point de paix avec les Bourbons et, dès lors il faut songer à l'expédition pour l'Espagne. Je ne cesse de la prêcher aux ministres. » Ce n'était pas seulement l'Espagne et ses colonies qu'il voulait insurger, mais l'Allemagne et l'Europe entière : « Nous ne pouvons être tranquilles que lorsque l'Europe et toute l'Europe sera en feu... Si nous reculons nos barrières jusqu'au Rhin, si les Pyrénées ne séparent plus que des peuples libres, notre liberté est assise. » Brissot affublait du bonnet rouge la vieille politique monarchique des frontières naturelles.

La politique expansionniste de la Gironde se rattachait étroitement à sa politique de conservation sociale. Clavière, dit M. Chuquet, avait peur de la paix. Il écrivait à Custine* le 5 décembre : « On doit se maintenir dans l'état guerrier; le retour de nos soldats augmenterait partout le trouble et nous perdrait. » C'était aussi l'opinion de Roland. « Il faut, avouait-il un jour, faire marcher les milliers d'hommes que nous avons sous les armes, aussi loin que les porteront leurs jambes, ou bien ils reviendront nous couper la gorge. »

Mais cette politique coûtait cher. « Plus nous avançons dans le pays ennemi, gronda Cambon le 10 décembre, plus la guerre devient ruineuse, surtout avec nos principes de philosophie et de générosité. Notre situation est telle que nous devons prendre un parti

décisif. On dit sans cesse que nous portons la liberté chez nos voisins. Npus y portons aussi notre numéraire, nos vivres, on n'y veut pas de nos assignats! » Cambon fut chargé de proposer un projet de décret sur la conduite à prescrire aux généraux dans les pays occupés. Il fut prêt dès le 15 décembre. 11 posa, en principe, que le but de la guerre révolutionnaire était l'anéantissement de tous les privilèges : « Tout ce qui est privilégié, tout ce qui est tyran doit être traité en ennemi dans les pays où nous entrons. » C'était pour avoir oublié ce principe, pour avoir tardé d'accorder à Gustine l'autorisation de détruire le régime seigneurial que les Rhénans, d'abord enthousiastes, s'étaient refroidis et que les Vêpres Siciliennes de Francfort avaient été possibles. Si le peuple belge restait passif ou hostile, c'est que Dumouriez n'avait pas *fait cesser* l'oppression dont il était victime. Sans doute, il serait beau que les peuples des pays occupés, imitant l'exemple des Français, abattent d'eux-mêmes la féodalité. Mais puisque cela n'est malheureusement pas possible, il faut que nous nous déclarions *pouvoir révolutionnaire* et que nous détruisions l'ancien régime qui les tient asservis. La France exercera à leur profit la dictature révolutionnaire et elle l'exercera au grand jour : « Il serait inutile de déguiser notre marche et nos principes : déjà les tyrans les connaissent... Lorsque nous entrons dans un pays, c'est à nous à sonner le tocsin. » Les généraux français supprimeront donc sur-le-champ la dîme et les droits féodaux, toute espèce de servitude. Ils détruiront toutes les autorités existantes et feront élire des administrations provisoires d'où seront exclus les ennemis de la république, car seuls participeront à l'élection les citoyens **qui** prêteront le serment d'être fidèles à la liberté et à l'égalité et de renoncer aux privilèges. Les impôts

anciens seront supprimés, mais les biens appartenant au fisc, aux princes, aux communautés laïques et ecclésiastiques, à tous les partisans de la tyrannie seront séquestrés pour gager l'assignat, qui aura cours forcé. Si les administrations nouvelles croient devoir imposer des contributions, celles-ci ne seront pas supportées par les classes laborieuses. « C'est par là que nous ferons aimer au peuple la liberté ; il ne paiera plus rien, il administrera tout. » Quand Anacharsis Cloots, le 20 octobre précédent, avait proposé des mesures analogues, il n'avait obtenu aucun succès. Les idées ont marché depuis deux mois. Cette fois, Cambon fut frénétiquement applaudi et son décret voté sur-le-champ.

Les décrets du 19 novembre et du 15 décembre résument la politique étrangère de la Gironde. Ils sont complémentaires l'un de l'autre. Le premier accorde protection aux peuples, le second met à cette protection une condition préalable : les peuples accepteront la dictature révolutionnaire de la France.

Pour qu'une telle politique réussît, il aurait fallu que le gouvernement qui la formulait eût la force de l'imposer aux peuples qui ne l'avaient pas réclamée, aux puissances ennemies dont elle brisait l'intégrité territoriale, aux neutres enfin qu'elle menaçait dans leurs intérêts vitaux. Autrement dit, il aurait fallu que l'armée française fût un instrument docile dans la main de la Gironde et un instrument tellement puissant qu'il pût briser les résistances de l'Europe presque entière.

On peut se demander si la guerre universelle, qui était en germe dans ces deux décrets, a été la conséquence fatale de la marche des événements. Il est certain que la Gironde a tenté un moment d'obtenir la paix en négociant avec la Prusse et l'Autriche. Mais «lie n'aurait pu réussir à traiter avec les rois que si elle avait pris dans le procès de Louis XVI une attitude

nette et résolue. Si elle avait, dès le premier jour, invoqué l'intérêt national pour pardonner au roi, si elle avait hautement déclaré que son procès empêcherait la paix, si elle avait pris courageusement la responsabilité de proposer, dès le premier jour de la proclamation de la République, de reconduire la famille royale à la frontière, alors peut-être aurait-elle pu mener à bien les négociations entamées. La paix eût été possible sur la base du *statu quo*. L'Autriche et la Prusse ne demandaient qu'à sortir honorablement du guêpier français pour s'occuper de leurs intérêts en Pologne, menacés par la Russie. Mais la Gironde n'eut pas le courage nécessaire pour mettre à la paix le prix qu'il fallait. Elle n'eût pas été obligée seulement de réclamer l'impunité pour Louis XVI, il lui eût fallu renoncer aussi à ce propagandisme révolutionnaire qu'elle avait tant encouragé. Elle n'osa pas rompre avec son passé. Elle finit par se laisser entraîner par la griserie des victoires.

Quant à la Montagne, qui s'était, un an plus tôt, courageusement opposée à la guerre avec Robespierre, si elle essaya de modérer la Gironde dans sa politique annexionniste, si elle fit entendre quelques avertissements clairvoyants, si Marat protesta dans son journal contre l'annexion de la Savoie, elle s'abstint cependant de formuler des propositions précises et concrètes en opposition à la politique de la Gironde. Et comment l'aurait-elle fait, quand elle poursuivait avec âpreté le procès de Louis XVI, quand elle accueillait dans ses rangs les transfuges de la Gironde, comme Anacharsis Cloots, l'avocat des réfugiés politiques et l'apôtre des annexions ?

On peut donc dire que les luttes des partis contribuèrent autant que le développement de la situation extérieure à empêcher la paix et à intensifier la guerre.

CHAPITRE VII

LA PREMIÈRE COALITION

Par ses décrets des 19 novembre et 15 décembre la Convention avait cru fortifier la position de la France dans les pays occupés en liant à sa cause la masse des opprimés. L'événement tourna contre son attente. Les populations s'effrayèrent du « pouvoir révolutionnaire » qu'on leur imposait. Elles n'y virent qu'un moyen de spoliation de leurs richesses, qu'un instrument d'arbitraire et de domination, qu'un attentat intolérable à leur indépendance.

En Belgique, la plupart des administrations provisoires, créées au moment de la conquête, étaient composées d'anciens Statistes. Ceux-ci voulurent arborer à Bruxelles les couleurs brabançonnnes. A l'interdiction qui leur en fut faite, ils répondirent par de grandes manifestations. Celle du 7 décembre se termina par une échauffourée sérieuse. Quand le décret du 15 décembre fut connu, de nombreux Vonckistes joignirent leurs protestations à celles des Statistes. Ceux qui composaient l'administration du Hainaut déclarèrent à la Convention, dans une adresse du 21 décembre, que le pouvoir révolutionnaire annoncé ne serait jamais à leurs yeux « qu'un pouvoir usurpé, le pouvoir de la force ». La résistance fut à peu près unanime, parce qu'elle mettait en jeu les intérêts. Personne ne voulait recevoir les assignats au cours forcé et nombreux étaient ceux que lésait le séquestre des biens du fisc ou de l'Eglise.

Devant cette résistance imprévue, certains ministres

comme Lebrun et Roland, certains députés comme Brissot, Guadet, Gensonné, inspirés par Dumouriez, se demandèrent s'il ne valait pas mieux revenir en arrière et rapporter le décret du 15 décembre. Mais les commissaires à l'armée de Belgique, particulièrement Camus, Danton et Delacroix, soutenus par Cambon et Giavière exigèrent l'application immédiate du décret, au besoin par la force. Ce désaccord entre les dirigeants fit perdre un temps précieux et donna aux opposants le temps de se concerter. Le Comité diplomatique, dirigé par Brissot, retarda autant qu'il put, pendant plus d'un mois, la nomination des agents que le Conseil exécutif devait envoyer en Belgique pour procéder aux élections et aux séquestres. Ces agents ne quittèrent Paris qu'après la mi-janvier. Mais Cambon força toutes les résistances en s'adressant directement à la Convention qui lui donna raison, le 31 janvier.

Alors le décret du 15 décembre s'exécuta, mais par la violence. Des simulacres d'assemblées populaires délibérèrent sous la garde des baïonnettes la réunion des villes et du plat pays à la France. On n'osa pas convoquer, comme on l'avait fait en Savoie, une assemblée générale de toute la Belgique. Les réunions furent prononcées successivement, ville par ville, dans le courant de mars, au milieu d'une fermentation menaçante qui se traduisit par des attentats contre nos soldats à Bruges, par des cris séditeux un peu partout. Dès le 17 février, les commissaires en Belgique avertissaient la Convention que si nos troupes subissaient des échecs, « très certainement alors les Vêpres Siciliennes sonneraient dans toute la Belgique sur les Français, sans que les patriotes belges, tremblants pour eux-mêmes, puissent leur être d'aucun secours ».

Le pays rhénan, partagé entre plus de vingt États et seigneuries différents entre-croisés les uns dans les autres,

ignorait le patriotisme local si vivace en Belgique. Mais il souffrait des maux de la guerre. Les paysans se plaignaient des taxes, des réquisitions, des corvées. Leurs prêtres leur faisaient peur de l'enfer s'ils rompaient le serment qui les liait à leurs anciens princes dont ils prédisaient le retour. Personne ne voulait des assignats. Tous craignaient que la réunion à la France ne leur imposât le service militaire dont ils avaient horreur. Il n'y eut bientôt plus pour rester fidèles à la France que les plus compromis des clubistes des villes et encore ceux-ci se divisèrent-ils comme à Mayence.

Le décret du 15 décembre ne put être appliqué que par la force. Les commissaires de la Convention, Reubell, Merlin de Thionville et Haussmann violèrent la neutralité du duché de Deux-Ponts et le firent occuper, le 8 février, par le général Landremont. Le duc s'enfuit mais son ministre d'Esebek fut jeté dans la prison militaire de Metz d'où on le conduisit ensuite à Paris où allèrent bientôt le rejoindre les princes de Linange. Les clubistes, appuyés de détachements de soldats, se répandirent dans les campagnes pour diriger les élections. Les abstentions furent très nombreuses. Il y eut par endroits des essais de résistance, dont on ne vint à bout que par des arrestations et des déportations en masse au delà du Rhin. Et cependant des villages entiers refusèrent le serment. Il y eut des révoltes partielles dès qu'on apprit le recul des Français en Belgique. Nommée dans ces conditions, la Convention rhénane, qui se réunit à Mayence le 17 mars, vota quatre jours plus tard, après un discours de Forster, la réunion du pays à la France.

Les autres territoires conquis furent réunis d'après des procédés analogues; Le Porrentruy, devenu déjà la République rauracienne en décembre, fut transformé en département du Mont-Terrible le 23 mars, malgré

l'opposition des bailliages allemands et même de plusieurs villages français.

Nice avait été réunie par décret du 31 janvier 1792, Aux réserves formulées par Ducos, Lasource, converti maintenant à la politique de Cambon, avait répondu que les Alpes étaient la frontière de la République et que d'ailleurs la rade de Villefranche nous serait indispensable au cas d'une rupture avec l'Angleterre. Les Niçois nous devenaient de plus en plus hostiles. Le bourg de Sospello se soulevait au mois de mars. Les campagnes n'étaient pas sûres. On assassinait nos courriers. Les conscrits se formaient en bandes et ces *Barbets* terrorisaient les environs des villes.

La Savoie elle-même, si unanime en octobre, commençait à donner des signes de lassitude et de désaffection.

Tels étaient les fruits amers de la politique impérialiste dans les pays occupés. Ailleurs, dans les pays neutres, elle nous aliéna de nombreuses sympathies et surtout elle servira de prétexte aux gouvernements absolus pour exercer une surveillance et une répression de plus en plus rigoureuses sur les journaux et les livres suspects de répandre les principes français. Les plus timorés des écrivains étrangers qui avaient d'abord applaudi à la Révolution s'en détachèrent avec éclat, Klopstock, Wieland, Koerner, Stolberg, Schlosser en Allemagne, Arthur Young, Watson en Angleterre, Alfieri, Pindemonte en Italie. Les prétextes ne leur manquaient pas, mais les massacres de septembre et le supplice de Louis XVI furent les plus fréquemment invoqués. Ceux qui malgré tout nous restèrent fidèles, comme les Allemands Fichte et Reichardt, les Anglais Wordsworth, Coleridge, Godwin, Robert Burns durent ou se réfugier dans l'anonymat et le silence ou se résigner à la persécution.

Après la conquête de la Belgique, qui lui parut une menace pour l'indépendance de la Hollande, Pitt commença à se détourner peu à peu de la politique de neutralité qu'il avait imposée jusque-là à la Cour et à une partie de ses collègues du cabinet. Dès le 13 novembre il fit dire au stathouder qu'en cas d'invasion du territoire hollandais par les Français, le gouvernement anglais remplirait tous ses devoirs d'allié. L'invasion qu'il craignait ne se produisit pas, mais, le 16 novembre, le Conseil exécutif proclama la liberté de l'Escaut et, mettant immédiatement cette proclamation en vigueur, une escadrille française remonta les bouches du fleuve et parut devant Anvers. Celait une violation caractérisée du traité de Munster, confirmé maintes fois dans la suite. Les partisans de la guerre en Angleterre possédaient dès lors un grief précis contre la France. Elle avait violé la neutralité hollandaise garantie par les traités ! Le décret du 19 novembre, qui promettait aide et secours aux peuples en révolte, leur fournit un second grief.

Les libéraux anglais s'étaient félicités des victoires françaises. Leurs sociétés politiques, société de la Révolution de 1688, société des Amis du peuple, société de la réforme constitutionnelle, avaient envoyé des députations à la Convention pour lui présenter des adresses enthousiastes revêtues de milliers de signatures recueillies surtout dans les régions manufacturières. Aux deux députations qui parurent à la barre le 28 novembre, le président de l'Assemblée qui était Grégoire fit une réponse imprudente : « Les ombres de Pym, de Hampden, de Sidney planent sur vos têtes, et, sans doute, il approche le moment où des Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande Bretagne ! » Tous les Anglais qui tenaient à la monarchie, et ils étaient nombreux, virent dans ces **démons-**

trations la preuve que la France entretenait l'agitation dans leur pays et y préparait une Révolution.

Pitt convoqua les chambres en session extraordinaire pour le 13 décembre et le discours du trône réclama le vote de mesures de défense à l'intérieur contre les malintentionnés et des armements pour parer aux menaces d'agrandissement de la France. En vain l'agent secret de Lebrun, Maret, reçu par Pitt le 2 et le 14 décembre, expliqua que le décret du 19 novembre n'avait pas la portée qu'on lui attribuait mais qu'il ne s'appliquait qu'aux nations'en guerre avec la France, Pitt resta en défiance, parce que Lebrun voulut l'obliger à continuer la négociation par l'intermédiaire de Chauvelin, notre ambassadeur en titre, auquel la Cour ne reconnaissait plus de caractère officiel depuis le 10 août. Puis Lebrun fut maladroit. Rendant compte, le 19 décembre, de l'état de nos relations avec l'Angleterre, il affecta de distinguer le ministère anglais de la nation anglaise et il menaça de faire appel à celle-ci contre celui-là! Pitt ressentit vivement l'offense et la menace. Il fit voter facilement, le 26 décembre, un bill d'exception contre les étrangers résidant en Angleterre, l'Alien-bill, qui les plaçait sous la surveillance de la police, les gênait dans leurs déplacements et permettait de les expulser. Aussitôt Lebrun protesta contre cette violation du traité de commerce de 1786 qui garantissait aux Français résidant en Angleterre les mêmes droits qu'aux Anglais résidant en France. Pitt écarta la protestation et mit l'embargo sur des cargaisons de blé à destination de la France.

A la nouvelle du supplice de Louis XVI la Cour de Londres prit le deuil et Chauvelin reçut l'ordre de quitter immédiatement le pays. Déjà la Convention, sur un rapport de Kersaint, avait décrété, le 13 janvier, un armement de 30 vaisseaux et de 20 frégates. Cepeu-

dant, à la dernière minute, Lebrun et le Comité diplomatique essayèrent de maintenir la paix. Maret retourna à Londres et tenta de voir Pitt. Il était autorisé, paraît-il, si l'on en croit l'agent de Pitt, Miles, à promettre que la France restituerait toutes ses conquêtes sur le Rhin et qu'elle se contenterait de l'indépendance de la Belgique érigée en république. Maret pouvait même faire entrevoir que la France chercherait le moyen de revenir sur l'annexion de la Savoie. Mais Pitt refusa de recevoir Maret, tout en s'abstenant de prendre l'initiative de la déclaration de guerre. Brissot la fit foter, à la fois contre l'Angleterre et «contre la Hollande, par la Convention, le 1^{er} février.

Il était impossible cette fois d'imputer la guerre aux intrigues monarchistes. Pitt et Grenville ne s'étaient pas laissés guider par des préférences politiques. Le conflit qui surgissait était d'un tout autre ordre. Il appartenait à l'ancienne famille des guerres d'intérêt, des guerres pour le maintien de l'équilibre européen. Comme aux temps de Louis XIV et de Louis XV, les marchands de la Cité, dont Pitt n'était que l'interprète, ne pouvaient supporter qu'Anvers tombât aux mains de la France. Et d'autre part les Conventionnels voyaient surtout dans la guerre contre la Hollande un moyen de réaliser une opération financière en s'emparant de la banque d'Amsterdam. Brissot avait eu raison d'avertir ses compatriotes qu'un combat à mort s'engageait. La lutte n'était plus comme auparavant une guerre contre **les** rois, les nobles et les prêtres, mais une guerre de nation à nation. Les rois traiteront de bonne heure avec la France révolutionnaire. La nation anglaise sera la dernière à poser les armes.

La rupture avec l'Espagne n'eut pas le même caractère que la rupture avec l'Angleterre. Ce fut essentiellement une question de point d'honneur monarchique et familial

qui la provoqua. Le roi Charles IV et son indigne femme étaient pacifiques, parce que leur trésor était vide et que la guerre troublerait leur tranquillité. Charles IV avait essayé sans succès de sauver son cousin Louis XVI en négociant avec la France un désarmement simultané. Après le 21 janvier, le chargé d'affaires de France Bourgoing reçut du premier ministre Godoy, amant de la reine, l'avis de s'abstenir de lui rendre visite. Bourgoing lui fit remettre une note de Lebrun réclamant une réponse définitive au sujet des armements commencés par l'Espagne. Il reçut ses passeports. La Convention vota la guerre par acclamation, le 7 mars, sur un rapport de Barère. « Un ennemi de plus pour la France, dit Barère, n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté. » Les Conventionnels parlaient aux rois le langage du Sénat romain.

La Cour bourbonnienne de Naples avait refusé de reconnaître notre agent diplomatique Mackau. Son représentant à Constantinople avait desservi auprès du sultan l'ambassadeur Sémonville que la République se proposait de lui envoyer en remplacement de Choiseul-Gouffier passé à l'émigration. Aussitôt notre flotte de Toulon se présenta devant Naples. Ferdinand IV qui régnait sur les Deux Siciles était aussi avili que son cousin qui régnait sur l'Espagne. Sa femme Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette s'affichait publiquement avec le premier ministre Acton. Le couple royal trembla dès qu'il vit la flotte française, le 17 décembre 1792. Il se soumit à tout ce qu'on exigea de lui. « Encore un Bourbon au nombre des vaincus! Les rois sont ici à l'ordre du jour », s'écria le président de la Convention Treillard, quand le grenadier Bejleville apporta les triomphantes dépêches de Mackau.

Le pape avait fait emprisonner deux artistes français, élèves de notre École de Rome, Chinard et Rater, sous

prétexte qu'ils appartenaient à la franc-maçonnerie et pour des propos malsonnants. Ordre fut donné à notre flotte de croiser sur les côtes des États de l'Église à son retour de Naples. Le pape s'empessa de mettre les artistes en liberté. Mais le secrétaire de Mackau, Hugon de Bassville, qui s'était rendu à Rome pour rendre courage à nos compatriotes, fut massacré le 13 janvier, par la populace qui tenta le lendemain de brûler le ghetto dont les habitants étaient considérés comme les complices des Français. La Convention adopta l'enfant de Bassville et ordonna de tirer une vengeance éclatante de son assassinat. Mais la flotte de Toulon venait de subir un échec cuisant en Sardaigne où elle avait tenté de débarquer des troupes à la Maddalena. Il fallut remettre à plus tard le moment de venger Bassville.

Survenant un mois après les Vêpres siciliennes de Francfort, cet incident montrait assez que dans la campagne qui allait s'ouvrir, la France révolutionnaire ne pouvait compter que sur elle-même. Les peuples n'étaient pas mûrs pour la révolte. La France expiait son avance intellectuelle sur les autres nations. Quand les opérations militaires recommencèrent, elle restait sans alliés. Elle était trop heureuse d'avoir conservé la neutralité des Suisses, des Scandinaves et des États italiens. Seule contre les plus grandes puissances de l'Europe, jamais, même au temps de Louis XIV, elle n'avait eu à soutenir une lutte aussi gigantesque, car, au temps de Louis XIV, à l'époque la plus critique, elle avait eu du moins l'Espagne à ses côtés. Mais, sous Louis XIV, elle se battait pour soutenir l'orgueil d'une maison royale. Cette fois, ce n'était pas seulement son indépendance qui était en jeu, mais sa dignité nationale, son droit de se gouverner elle-même, et surtout les immenses avantages **qu'elle avait** retirés de sa Révolution.

CHAPITRE VIII

LA TRAHISON DE DUMOURIEZ

Les frontières naturelles, conquises à l'automne de 1792, furent perdues au printemps de 1793 en quelques semaines. Toute la Belgique était évacuée à la fin du mois de mars, après la défaite de Neervinden, et la rive gauche du Rhin avait le même sort quelques jours plus tard. Au début d'avril nous ne possédions plus au delà de la frontière du N-E que la place de Mayence assiégée. Comment expliquer ces rapides revers après les prodigieux succès qui les avaient précédés ?

Par la faute de Dumouriez qui avait refusé de faire marcher ses soldats jusqu'au Rhin, l'armée de Cusline était séparée de l'armée de Belgique par toute une zone de territoire occupée par les Autrichiens et les Prussiens. Ceux-ci s'avançaient comme un coin entre les deux principales armées françaises tout le long de la Moselle, depuis Coblenz jusqu'à Luxembourg. Ils avaient ainsi une position centrale très forte qui leur permettait de manœuvrer par les lignes intérieures.

Puis les coalisés avaient profité du répit que Dumouriez leur avait accordé pour renforcer leurs effectifs et resserrer leur alliance. Frédéric-Guillaume avait à cœur de venger l'échec de Valmy et il avait donné l'ordre à ses généraux de collaborer plus étroitement avec les Autrichiens.

Dans la phase précédente, les armées françaises n'avaient vaincu que grâce à leur supériorité numérique et **aux** complicités d'une partie des populations belges

et rhénanes. Ce double avantage leur fait maintenant défaut. Mal nourris et mal vêtus, par suite des vols des fournisseurs protégés par Dumouriez, beaucoup de volontaires, usant du droit que leur conférait la loi, sont rentrés dans leurs foyers. Le territoire étant délivré, ils ont cru leur mission terminée. Les armées françaises n'ont plus sur les armées adverses la supériorité du moral et elles n'ont plus davantage la supériorité du nombre.

Au 1^{er} décembre, elles comptaient environ 400000 hommes. Au 1^{er} février 1793, elles n'en ont plus que 228 000. L'armée de Belgique a peut-être été plus éprouvée que les autres. « Il y a tel bataillon de volontaires, dit Dubois Crancé le 7 février, auquel il ne reste pas 100 hommes. » Des compagnies comptaient 5 hommes. Ceux qui restent sont des pauvres diables ou des professionnels qui s'adonnent au pillage et à la maraude et qui ne brillent pas par la discipline, s'ils se comportent encore en braves.

Si, du moins, le Gouvernement et le commandement étaient restés unis! Mais jamais les divisions et les rivalités n'avaient été plus aiguës parmi les hommes qui dirigeaient l'État. Le Comité de défense générale, institué le 1^{er} janvier 1793, trop nombreux (24 membres), délibérant en public, n'était qu'une pétaudière. Le Conseil exécutif, qui lui était maintenant subordonné, ne parvenait à rien résoudre. Les affaires traînaient. Les généraux, forts de leurs victoires passées, obéissaient de moins en moins. Custine, longtemps respectueux, imitait maintenant Dumouriez et dénonçait à son tour, dans ses lettres à Lebrun, la soi-disant incapacité de Pache. Lebrun laissait dire sans rappeler le général à l'obéissance et aux convenances. Dumouriez faisait à Paris un long séjour rempli d'intrigues louches du 1^{er} nu 26 janvier, pendant le procès du roi. Si Gambon qu'il essaya de circonvenir resta irréductible, Danton, Cloots,

les chefs girondins lui prêtaient le plus cordial appui. Danton n'hésita pas, le 21 janvier, à prendre position contre Pache, quoiqu'avec des ménagements hypocrites. Sous prétexte que le Ministère de la guerre était trop lourd pour un seul homme, Pache fut renvoyé le 4 février et remplacé par Beurnonville, l'ami et l'instrument de Dumouriez, et Beurnonville fut pourvu de 6 adjoints qui se partagèrent les différents services. L'administration de la guerre était ainsi en pleine réorganisation à la veille de la reprise des hostilités. C'était le gâchis. Les généraux ayant fait sauter Pache n'étaient guère disposés à se montrer plus dociles à l'égard de son successeur. Custinc n'aimait pas Beurnonville.

Une des grandes faiblesses de l'armée, c'est qu'elle était partagée en régiments de ligne et en bataillons de volontaires ayant les uns et les autres un statut distinct et se jalousant réciproquement. Les volontaires élisaient leurs officiers, ils avaient une solde plus élevée, ils étaient soumis à une discipline moins rigoureuse. Pour faire cesser cette dualité fâcheuse de recrutement et de législation, Dubois-Crancé proposa, le 7 février, une réforme profonde, *l'amalgame*, qui consistait à réunir dans un même corps appelé demi-brigade, deux bataillons de volontaires avec un bataillon de ligne. Les soldats de ligne obtiendraient les mêmes avantages et les mêmes droits que les volontaires. Ils concourraient comme eux aux emplois vacants. Un tiers des places leur serait réservé et pour les deux autres tiers les nominations seraient faites par un ingénieux système de cooptation. Dès qu'un emploi serait vacant, les hommes des grade» immédiatement inférieurs désigneraient trois candidats entre lesquels choisiraient les officiers ou sous-officiers du grade à pourvoir. Ainsi l'armée serait « nationalisée », animée d'un même esprit, pourvue de droits égaux, soumise aux mêmes lois. LA

ligne se pénétrerait de l'esprit civique des volontaires et ceux-ci s'aguerriraient au contact des vieux soldats. Tous les généraux, sauf Valence, se montrèrent hostiles à la réforme. La plupart des Girondins et Barère lui-même la combattirent à la tribune. Elle fut cependant votée grâce aux Montagnards et surtout à Saint-Just, mais trop tard pour être mise en vigueur avant la reprise de la campagne. Elle ne s'exécutera que dans l'hiver de 1793-1794 et elle donnera alors les meilleurs résultats. En attendant, régiments de ligne et bataillons de volontaires restèrent séparés.

Malgré les conditions d'infériorité manifeste dans lesquelles se trouvaient les armées françaises, le Comité de défense générale et le Conseil exécutif adoptèrent le plan d'offensive préconisé par Dumouriez. Offensive de désespoir. Dumouriez écrivait d'Anvers, le 3 février : « Si l'armée de Belgique ne prévient pas l'ennemi, elle est perdue. » Il ajoutait : « Si on nous aide et surtout si on traite les Beiges avec sagesse et fraternité, j'ose encore promettre de vaincre ; sinon je saurai mourir comme soldat. » Il n'avait nulle envie de mourir, mais il voulait qu'on ménageât les Belges de crainte d'une révolte sur les derrières de ses troupes. Pendant qu'il laisserait sur sa droite le corps de Miranda assiéger Maëstricht et garder les passages de la Roer, pendant qu'un autre corps sous Valence se tiendrait sur la Meuse moyenne prêt à faire face soit aux Autrichiens du Luxembourg soit à ceux de la Roer, lui, Dumouriez, avec une troisième armée, dite de Hollande ou du Nord, se jetterait d'Anvers sur la Hollande par la basse Meuse droit vers Dordrecht et Amsterdam. Les autres armées du Rhin, de la Moselle, des Alpes, d'Italie, des Pyrénées resteraient sur la défensive. Dumouriez explique dans ses mémoires que s'il avait été victorieux, il aurait réuni la Belgique à la Hollande dans un seul Etat, dont

il aurait proclamé l'indépendance, et qu'ensuite il aurait marché sur Paris pour dissoudre la Convention et anéantir le jacobinisme. Il n'aurait confié son projet qu'à quatre personnes, parmi lesquelles, dit Miranda, figuraient Danton, Delacroix et Westermann.

Le plan de Dumouriez avait le défaut de disperser les forces déjà si faibles de la République au lieu de les concentrer sur un seul point. Si Miranda cédait sous la pression autrichienne, les communications de Dumouriez étaient menacées et son expédition de Hollande arrêtée net.

D'abord tout alla bien. Avec 20000 hommes, il entra en Hollande le 16 février et s'empara rapidement des trois places de Bréda, Gertruydenberg et Klundert qui se rendirent presque sans résistance. Mais, le 1^{er} mars, l'armée de Gobourg se jetait sur l'armée de Belgique dispersée dans ses cantonnements de la Roer et surprise presque sans chefs. Le désastre fut effroyable. Les troupes en débandade évacuèrent Aix-la-Chapelle sans combat. Miranda leva précipitamment le siège de Maëstricht. Liège, à son tour, fut évacuée dans un désordre inexprimable. Valence, qui était accouru, eut grand'peine à rallier les débris des armées.

Après le désastre, dont ils avaient été témoins, Danton et Delacroix se rendirent à Paris moins pour rassurer les esprits que pour sonner l'alarme. Le 8 mars, Delacroix, démentant brutalement l'optimisme de Beurnonville, fit de la situation militaire la plus sombre peinture et Danton renchérit sur Delacroix. Ils firent décider que la Convention enverrait immédiatement dans les sections de Paris et dans les départements des commissaires pris parmi ses membres pour hâter le recrutement des 300 000 hommes dont la levée venait d'être ordonnée. Le soir même, les sections de Paris s'assemblèrent au milieu d'une fièvre patriotique ana-

logue à celle qui les avait secouées à la fin d'août, au moment de la prise de Longwy. Plusieurs, comme celle du Louvre, à l'instigation d'un ami de Danton, Desfieux, réclamèrent l'institution d'un tribunal révolutionnaire pour punir les agents de ennemi à l'intérieur. Carrier en fit la proposition le lendemain 9 mars. Danton l'appuya avec force et la fit voter malgré l'opposition violente des Girondins. Le soir même, l'agitation s'intensifiait dans Paris. La société des défenseurs de la République, la section des Quatre nations, le club des Gordeliers lançaient un manifeste menaçant contre Dumouriez et contre les Girondins rendus responsables des défaites. Un comité insurrectionnel se formait et essayait d'entraîner les Jacobins et la Commune qui résistaient. Des bandes pillaient les imprimeries de la *Chronique de Paris* et du *Patriote français*.

Le lendemain, 10 mars, Danton remonta à la tribune pour attaquer le ministère et demander qu'il fût renouvelé et qu'on pût le composer de membres de la Convention. Les Girondins l'accusèrent d'aspirer à la dictature et sa proposition fut repoussée. Mais le soir même les troubles recommencèrent. Des agitateurs connus par leurs liaisons avec Danton essayèrent de soulever les sections. La pluie, le refus de Santerre et de Pache de seconder l'insurrection, la ferme attitude des fédérés du Finistère dispersèrent les émeutiers.

Les contemporains ont cru que ces journées des 9 et 10 mars avaient été organisées par Danton d'accord avec Dumouriez. Pendant que Danton attaquait les ministres à la Convention, un agent de Dumouriez, de Maulde, les attaquait aux Jacobins. Danton cependant faisait un vif éloge de Dumouriez, tandis que les émeutiers demandaient sa destitution et l'expulsion des « appelants » de la Convention. Contradiction apparente et voulue. Le* émeutiers étaient conduits par des

hommes, comme Desfieux et comme Proli, qui naguère avaient été les prôneurs attitrés de Dumouriez et qui seront mêlés dans de louches intrigues avec lui, à la veille de sa trahison toute proche. On ne les crut pas sincères quand on les entendit vitupérer le général qu'ils élevaient la veille au pinacle et avec lequel ils s'entendront le lendemain. On connaissait leur passé trouble. On crut que ces gens sans aveu jouaient pour de l'argent le rôle que Danton, qui les payait, leur avait assigné.

Ce qui acheva de donner corps aux soupçons, ce fut l'attitude arrogante que prit Dumouriez, au moment même des troubles. Valence éperdu l'avait rappelé à son secours le 2 mars: « Venez ici, il faut changer le plan de campagne, les minutes sont des siècles. » Il n'avait d'abord rien voulu entendre. Il prétendait que le meilleur moyen de défendre la Belgique, c'était de continuer sa marche sur Rotterdam. Quand il partit enfin pour rejoindre Miranda, le 10 mars, sur l'ordre exprès du Conseil exécutif, il partit seul, laissant en Hollande son armée qui eût été indispensable pour réparer le désastre. Or, pendant que Danton rassurait la Convention sur son compte, il se conduisait en dictateur, se mettant au-dessus des lois. Par une série de proclamations qui se succédèrent coup sur coup, le 11 mars, il ordonnait la restitution de l'argenterie enlevée aux églises belges, la fermeture de tous les clubs, dont certains avaient reçu sa visite, l'arrestation de plusieurs commissaires du Conseil exécutif, comme Chépy. Bref, il anéantissait d'un trait de plume toute l'œuvre révolutionnaire accomplie depuis le décret du 15 décembre. Comme les commissaires de la Convention, Camus et Treilhard, qui le joignaient à Louvain, lui reprochaient sa conduite, il écrivait à la Convention, le 12 mars, la lettre la plus insolente. Il rendait

les bureaux de la guerre responsables de la défaite, il déclarait que les réunions avaient été opérées en Belgique à coups de sabre et il évoquait jusqu'au souvenir du duc d'Albe. Sa lettre fut lue au Comité de défense générale, le 15 mars, en même temps qu'une dépêche de Treilhard et de Camus qui attiraient l'attention sur les actes et les menaces du général qu'ils qualifiaient « d'événements graves. » Barère, demanda aussitôt au Comité le décret d'accusation contre Dumouriez. Mais Danton s'opposa à cette mesure qui s'imposait et qui aurait sauvé l'armée. Il dit que Dumouriez avait la confiance du soldat et que sa destitution serait désastreuse. Le Comité se laissa convaincre. Danton et Delacroix repartirent pour la Belgique : « Nous le guérirons ou nous le garotterons » ! avaient-ils dit. Paroles vaines.

Dumouriez, regroupant les armées de Valence et de Miranda, avait d'abord chassé les Impériaux de Tirlemont, le 16 mars, mais, deux jours plus tard, il subissait une grave défaite à Neervinden sur la Geete. Ses troupes démoralisées battaient en retraite sur Bruxelles quand Danton et Delacroix le rejoignirent à Louvain, dans la nuit du 20 au 21 mars. Ils lui demandèrent de rétracter sa lettre du 12 mars à la Convention. Dumouriez s'efforça de les animer contre les Girondins. Il refusa de se rétracter. Tout ce que les commissaires obtinrent, ce fut un court billet par lequel il priait l'Assemblée de ne rien préjuger sur sa lettre du 12 mars avant qu'elle eût reçu le résultat de ses conférences avec ceux-ci, qui s'en contentèrent. Pendant que Delacroix restait au quartier général, Danton retourna à Paris pour informer le Comité. Il plane sur son retour une étrange obscurité. Il aurait dû avoir hâte de rentrer le plus tôt possible pour rendre compte du désastre de Neervinden et de la rébellion de Dumouriez. Or, il ne reparut au Comité que le 26 mars au soir, quand il ne fallait **que**

deux jours au grand maximum pour faire le trajet de Bruxelles et il était parti le 21 de grand matin. Pendant cinq longs jours il disparut, il resta introuvable. Et Dumouriez mettait à profit ce répit pour jeter le masque et changer sa rébellion en trahison. Le 23 mars, il entra en rapport avec Cobourg par l'intermédiaire de son aide de camp Montjoye. Il lui exposait son projet de dissoudre la Convention par la force et de rétablir la Monarchie. Il s'engagea à évacuer toute la Belgique et à remettre à l'ennemi les trois places d'Anvers, de Bréda et de Gertruydenberg. Ce qui fut immédiatement exécuté. Le 26 mars, Dumouriez se rencontrait à Tournai avec trois jacobins très suspects, agents secrets employés par Lebrun, Dubuisson, Pereira et Proli, qui avaient joué un rôle dans les troubles de Paris des 9 et 10 mars et qui avaient très probablement conféré avec Danton avant de voir Dumouriez. D'après celui-ci, ces trois hommes étaient venus lui proposer de s'entendre avec les Jacobins pour dissoudre la Convention. D'après leur version, ce serait Dumouriez lui-même qui aurait fait cette proposition qu'ils auraient rejetée. Il fut question au cours de l'entretien de la délivrance de la reine.

Or, pendant que Dumouriez conférait à Tournai avec ces trois émissaires suspects, Danton persistait à le défendre devant le Comité de Défense générale contre Robespierre qui réclamait en vain sa révocation immédiate, ce jour même du 26 mars. Ce ne fut que le 29 mars au soir que le Comité se décida enfin à prendre la mesure que Danton avait retardée depuis quinze jours. Il décida d'envoyer à l'armée quatre nouveaux commissaires, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, avec le ministre de la guerre Beurnonville, pour destituer Dumouriez et le mettre en arrestation. Ce furent **les commissaires** et le ministre qui furent arrêtés. Dumou-

rie² les livra à l'ennemi le 1^{er} avril au soir. Ils restèrent deux ans en captivité.

Dumouriez essaya d'entraîner son armée sur Paris pour rétablir la Monarchie. Mais tous les commissaires de la Convention n'avaient pas été arrêtés. Ceux qui étaient restés à Lille le mirent hors la loi et défendirent à ses lieutenants de lui obéir. Le Veneur, qui commandait au camp de Maulde, se hâta d'envoyer son aide de camp Lazare Hoche pour avertir la Convention des ordres donnés par Dumouriez. Davout, qui commandait le 3^e bataillon des volontaires de l'Yonne, ordonna à ses hommes de tirer sur celui-ci le 4 avril. Pour échapper aux balles, Dumouriez dut s'enfuir à bride abattue chez les Autrichiens et, quand il revint au camp de Maulde, le 5 avril, escorté par des dragons impériaux, sa trahison flagrante souleva contre lui l'armée qui se mit d'elle-même en marche vers Valenciennes. Dumouriez se réfugia chez les autrichiens avec Égalité fils, Valence et un millier d'hommes.

Les Comités crurent que Dumouriez avait des complices à «Paris même et jusque dans la Convention. Réunis dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, les Comités de Défense et de Sûreté générale firent arrêter* Philippe-Égalité et le marquis de Sillery son ami, également député. Us invitèrent en même temps Danton à venir leur donner des éclaircissements sur la situation de la Belgique. C'était presque un mandat d'amener, car semblable lettre avait été écrite à Philippe-Égalité et à Sillery: Le bruit courut que Danton était lui aussi arrêté. Marat lui avait reproché le soir même aux Jacobins ce qu'il appelait son imprévoyance. Le 1^{er} avril, à la Convention, Lasource accusa nettement Danton de s'être entendu avec Dumouriez pour faire réussir son coup d'État monarchique, Birot teati prétendit que Fabre d'Églantine avait proposé au Comité de Sûreté générale

de rétablir la royauté. Ni Lasource ni Birotteau ne connaissaient les relations secrètes que Danton avait entretenues au moment même avec l'émigré Théodore Lamelh qui les a racontées dans ses mémoires. Danton paya d'audace. D'accusé, il se fît accusateur. Les amis de Dumouriez, dit-il, c'étaient Brissot, Guadet, Gensonné, qui correspondaient régulièrement avec lui. Les amis de la royauté, c'étaient ceux qui avaient voulu sauver le tyran, ceux qui calomniaient Paris, citadelle de la Révolution. La Montagne coupait sa violente attaque d'applaudissements frénétiques. Marat lui soufflait de nouvelles accusations : « Et leurs petits soupers ? » disait Marat, et Danton reprenait : a Il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez, quand il était à Paris ... — Marat : Lasource ! Lasource en était ! — Danton. Oui, eux seuls sont les complices de la conjuration ! » La manœuvre réussit. La commission d'enquête que les Girondins avaient d'abord fait voter ne fut jamais formée. Bien mieux, Danton entraît avec Delacroix au Comité de salut public, créé, le 5 avril, en remplacement du Comité de Défense générale et sur des bases nouvelles. Le nouveau Comité n'aurait plus que neuf membres, délibérerait en secret et aurait des pouvoirs accrus.

Un an plus tard, les mêmes Montagnards, qui avaient porté Danton en triomphe parce qu'il les avait vengés de la Gironde, reprendront contre lui les accusation» de Birotteau et de Lasource. Us croiront eux aussi à sa complicité avec Dumouriez et ils le feront traduire pour royalisme au tribunal révolutionnaire.

La Coalition avait vengé ses revers de Tannée précédente. Ses armées allaient de nouveau porter la guerre sur le territoire français. Et devant l'immense péril, là France se déchirait elle-même. Déjà la Vendée **faisait rage !**

CHAPITRE IX

LA VENDÉE

L'insurrection cléricale et royaliste, qui éclate le 10 mars 1793 dans le département de la Vendée et les départements limitrophes, n'est fftrre \P. manifestation suprême, l'épisode le plus redoutable des résistances et des mécontentements qui travaillaient les masses* populaires dans toute la France. La fermentation fut, en effet, à peu près générale et partout elle eut en premier lieu des causes d'ordre économique et social. Les raisons d'ordre politique et religieux ne vinrent qu'ensuite, comme le corollaire des premières. L'abolition de la réglementation des subsistances par le décret du 8 décembre, la mort du roi étaient suivies d'un renchérissement rapide des denrées et d'une recrudescence de misère.

L'assignat perdait en février 50 pour 100 en moyenne. Tous les témoignages concordent pour établir que la disproportion entre les salaires et le prix de la vie s'était aggravée d'une façon prodigieuse.

Le 25 février le député Chambon déclare, sans être démenti, que dans la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse, le pain noir vaut de 7 à 8 sols la livre, et il ajoute : « La classe indigente, dans ces départements malheureux, ne gagne que 9 ou 10 sols par jour », c'est-à-dire que son salaire lui permettait tout juste d'acheter une livre de pain. Dans l'Yonne, le prix du blé a triplé et les salaires; ici encore, suffisent à peine à l'achat du pain, a Une preuve, dit M, Porée, que la nourriture absorbait à elle seule presque tout le gain de l'ouvrier,

c'est que, s'il était nourri par le patron ou le client, son salaire se trouvait réduit des deux tiers. Le serrurier qui gagnait 3 l. 10 s. sans la nourriture ne touchait que 1 l. 10 s. s'il était nourri. La maigre paye qu'il rapportait le soir au logis s'écoulait tout entière pour le pain de la femme et des enfants. »

Les villes souffrent plus encore que les campagnes. A Paris, la disette est presque à l'état permanent» Les troubles recommencent après le procès du roi. Ceux des 24, 25 et 26 février sont d'une gravité particulière. Ils commencent par une émeute de blanchisseuses qui se plaignent de ne plus pouvoir acheter de savon, dont le prix a passé de 14 à 22 sous la livre. On pille des épiceries. On taxe révoïutionnairement les objets de première nécessité. Les pétitions menaçantes se succèdent pour réclamer de la Convention le cours forcé de l'assignat, la peine de mort contre les accapareurs, le maximum. Jacques Roux, au milieu des troubles, le 25 février, justifie le pillage des épiciers : « Je pense, dit-il à la Commune, que les épiciers n'ont fait que restituer au peuple ce qu'ils lui faisaient payer beaucoup trop cher depuis longtemps. »

A Lyon, la situation est plus alarmante encore. Le 26 janvier, 4000 canuts demandent à la municipalité d'imposer un tarif de façons aux fabricants. Pour résister aux ouvriers qui sont appuyés par la municipalité, les fabricants et les riches s'organisent. Le maire girondin Nivière-Chol démissionne. Il est réélu le 18 février, et, à cette occasion, le club central dirigé par Chalier, président du tribunal du district, est saccagé, la statue de J.-J. Rousseau brisée, l'arbre de la liberté brûlé. Les troubles sont si sérieux que la Convention envoie à Lyon trois commissaires, Basire, Rovère et Legendre, qui essaient vainement de tenir la balance entre les deux partis ou plutôt entre les

deux classes en lu lie. Les ouvriers, qui payaient le pain six sous la livre, réclamaient un impôt progressif sur le capital, en même temps que la taxe des salaires et la taxe des denrées et l'institution d'une armée révolutionnaire pour exécuter les taxes.

Sans attendre que leurs demandes fussent converties en lois, les autorités locales dévouées au peuple et ensuite les commissaires de la Convention vont de l'avant, sous l'aiguillon de la nécessité. Le district de Ghaumont, malgré la loi du 8 décembre, continue à approvisionner ses marchés par la voie des réquisitions. Dans l'Aveyron, les représentants Bô et Chabot soumettent les riches à une taxe de guerre pour nourrir les nécessiteux. Saint-André, dans le Lot, remet en vigueur les lois abrogées en ordonnant des recensements et des réquisitions de grains.

Les commissaires signalent tous que le renchérissement est la cause profonde des troubles et de la désaffection grandissante des populations pour le régime, « *Il faut très impérieusement faire vivre le pauvre si vous voulez qu'il vous aide à achever la Révolution*, écrit Saint-André à Barère le 26 mars. Dans les cas extraordinaires, il ne faut voir que la grande loi du salut public. » Sa lettre est très intéressante, parce qu'elle souligne, en même temps que les raisons économiques, les raisons politiques du mécontentement général. Celles-ci ne sont pas difficiles à définir. Les luttes violentes des Girondins et des Montagnards ont propagé l'incertitude, la défiance, le découragement. Les propriétaires n'ont pas mieux demandé que de croire les Girondins quand ceux-ci leur répétaient depuis plusieurs mois que les Montagnards en voulaient à leurs biens.

Par crainte de l'anarchie et de la loi agraire, ils se sont rejetés à droite. Ils ne sont pas loin de regretter la monarchie qui commence à leur apparaître maintenant

comme la plus sûre garantie de l'ordre. Quant aux artisans des villes et aux manœuvres des campagnes, la gêne et la misère où ils se débattent les prédisposent à entendre alternativement et les sollicitations de la réaction et les appels d'une révolution nouvelle. La formation de la première coalition, suivie immédiatement des défaites de Belgique et du Rhin, a rendu enfin au parti royaliste la confiance et l'énergie. Telle est l'atmosphère économique et morale dans laquelle a couvé l'insurrection de la Vendée, dont la levée de 300000 hommes fut le signal.

Il faut dire tout de suite que la loi du recrutement prêtait par son arbitraire aux critiques les plus justifiées. « Dans le cas où l'inscription volontaire, disait l'article 11, rédigé par Prieur de la Marne, ne produirait pas le nombre d'hommes fixé pour chaque commune, les citoyens seront tenus de le compléter sans désespérer et, pour cet effet, ils adopteront le mode qu'ils trouveront le plus convenable à la pluralité des voix. » « Quel que soit le mode adopté, disait l'article 13, par les citoyens assemblés pour compléter leur contingent, le complément en sera pris parmi les garçons et veufs sans enfants, depuis l'âge de dix-huit jusqu'à quarante ans accomplis. » C'était introduire la politique et les cabales dans la désignation des recrues. Le Montagnard Ghoudieu avait même proposé, lors du débat, que les recrues fussent obligatoirement choisies à l'élection. « J'ai proposé l'élection, avait-il dit, parce que j'ai pensé que les citoyens assemblés choisiraient de préférence les riches, ceux dont les familles sont dans l'aisance et peuvent se passer de leur travail, j'observe d'ailleurs que les riches ont encore peu fait pour la Révolution et qu'il serait peut-être temps qu'ils paient de leur personne. C'est, après tout, un honneur de servir son pays, et puisqu'on accorde par un artifice

subséquent de se faire remplacer, j'estime que ce sera double bénéfice pour le citoyen pauvre de ne pas être choisi en première ligne, puisque, avec cette prime d'enrôlement versée par le riche, il pourra être utile davantage aux siens, tout en servant son pays. » Infidèle aux principes de la déclaration des droits, la Convention se refusa en effet à imposer aux riches le service personnel, un Montagnard faisait l'éloge du remplacement!

Mais ce privilège accordé à la richesse ne pouvait manquer de paraître insupportable et abusif à un peuple qui avait fait depuis le 10 août de grands progrès dans le sentiment de l'égalité. Puis, en laissant à l'arbitraire des majorités le soin de désigner les recrues, la Convention livrait le recrutement à toutes les passions locales déchaînées. Jusque dans les départements les plus patriotes, il y eut des plaintes et des résistances fort vives provoquées par des abus criants. Dans la Sarthe, qui avait pourtant levé 14 compagnies en août 1792, au lieu de 6 qui lui étaient demandées, les jeunes gens protestèrent contre l'exemption dont jouissaient les fonctionnaires élus et les hommes mariés. Dans beaucoup de communes, ils voulurent exiger que les acquéreurs de biens nationaux, autrement dit les profiteurs de la Révolution, fussent désignés d'office pour partir avant tous les autres. Dans presque tous les départements, les abus furent très graves. Tantôt les aristocrates ayant la majorité désignèrent les républicains pour partir. Tantôt ce fut l'inverse. Il y eut des coalitions de riches ou de pauvres. Il ne fut pas rare que les partisans des prêtres réfractaires, comme dans le Bas-Rhin, fissent désigner les curés constitutionnels. C'est seulement dans les communes unies qu'on procéda à l'enrôlement par le moyen du tirage au sort qui rappelait l'ancienne milice, mais ne prêtait pas aux mêmes abus. Dans les villes et les bourgs» on imposa **assez**

souvent des taxes aux riches et, au moyen de l'argent ainsi obtenu, on acheta les hommes qui formèrent le contingent. Frappé des inconvénients de la loi, le département de l'Hérault, par son arrêté du 19 avril 1793, voulut y couper court, en confiant à un comité spécial formé par les autorités locales le droit de désigner les recrues par une réquisition personnelle et directe. Une taxe sur les riches permit d'indemniser les citoyens ainsi réquisitionnés. Ce mode de recrutement n'avait pas été prévu par la loi, mais il avait le grand avantage de mettre la levée dans la main des autorités révolutionnaires. Aussi fut-il approuvé par la Convention, sur le rapport de Barère, le 13 mai 1793, et proposé en exemple. De nombreux départements, le Doubs, le Cher, l'Allier, la Corrèze, la Haute-Vienne, l'adoptèrent. Paris fit de même quand il lui fallut lever 12 000 volontaires pour combattre les Vendéens. Chacun de ces volontaires ou plutôt de ces réquisitionnaires reçut une prime de 500 livres, d'où leur nom de héros à 500 livres.

Dans l'Ouest, les résistances à la loi sur le recrutement provoquèrent une insurrection terrible. Le jour fixé pour le tirage, le dimanche 10 mars, et les jours suivants, les paysans se soulevèrent simultanément depuis les côtes à l'Ouest jusqu'aux villes de Cholet et de Bressuire à l'Est. Armés de fléaux, de broches, de quelques fusils, souvent conduits par leurs maires, ils entrent dans les bourgs aux cris de *la paix lia paix! pas de tirerixent!* Les gardes nationaux sont désarmés, les curés constitutionnels et les municipaux exécutés sommairement, les papiers officiels brûlés, les maisons des patriotes dévastées.

A Machecoul, ancienne capitale du pays de Retz, les massacres ordonnés par un ancien receveur des gabelles, Souchu, durent plus d'un mois et font 545 victimes. Le président du district Joubert eut les poignets

sciés avant d'être tué à coups de fourche et de baïonnettes. Il y eut des patriotes enterrés vivants. En un seul jour, 23 avril, 50 bourgeois liés deux à deux en chapelets furent fusillés dans une prairie voisine.

Le paysan vendéen tuait avec joie le bourgeois révolutionnaire qu'il avait rencontré souvent au champ de foire, le monsieur dont il sentait le mépris indulgent, l'incrédule qui allait au club satanique, l'hérétique qui suivait les mauvaises messes. « Telle était la fureur populaire, dit le prêtre réfractaire Chevalier, qu'il suffisait d'avoir été à la messe des intrus pour être emprisonné d'abord et ensuite assommé ou fusillé sous prétexte que les prisons étaient pleines comme au 2 septembre. »

Les premières bandes avaient à leur tête d'anciens soldats, des contrebandiers ou faux sauniers, d'anciens gabelous que la suppression de leur emploi avaient tournés contre la Révolution, des valets de nobles. Les chefs étaient d'abord des hommes du peuple : dans les Mauges le voiturier Gathelineau, sacristain de sa paroisse, le garde-chasse Stofflet, ancien soldat ; dans le Marais breton, le perruquier Gaston, le procureur Souchu, le chirurgien Joly. Les nobles, beaucoup moins religieux que leurs métayers, n'apparurent qu'ensuite, après s'être fait prier parfois, le cruel Charelte, ancien lieutenant de vaisseau, dans le Marais, le chevaleresque Bonchamp dans les Mauges, dans les Mauges aussi D'Elbée, un Saxon naturalisé français en 1757, dans le Bocage, un ancien lieutenant-colonel, Royrand, le garde du corps Sapinaud, Baudry d'Asson, Du Retail, dans le Poitou proprement dit Lescure et La Rochejaquelein, mais ceux-ci furent les derniers à se rallier à la révolte, seulement au début d'avril, après la trahison de Dumouriez, qui les décida.

Les prêtres réfractaires sortirent presque aussitôt

de leurs cachettes pour enflammer le zèle des combattants. L'un d'eux, l'abbé Bernier, siégea au conseil de l'armée catholique et royale. Un autre, l'aventurier Guillot de Follcville, se fit passer pour l'évêque *inpartibus* d'Agra et présida en cette qualité aux *Te Deum*.

Les rapides succès des insurgés ne s'expliquent pas seulement par le fanatisme, la soif du martyre qui les animait. Ils habitaient un pays d'accès difficile, un bocage coupé de haies, favorable aux embuscades, presque dépourvu de routes et de chemins, où les agglomérations étaient rares, la population étant disséminée dans une foule de métairies isolées. Les bourgeois patriotes qui habitaient les rares bourgs n'étaient qu'une petite minorité.

L'action des prêtres sur le soulèvement n'est pas niable, mais ne fut qu'indirecte. Le quart à peine de ceux qui étaient en fonctions au moment de la Constitution civile du clergé avaient prêté le serment. Une infinité de paroisses n'avaient pu être pourvues de prêtres constitutionnels. Une congrégation de missionnaires, les Mulotins, dont le siège était au cœur du Bocage, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, avait organisé de nombreux pèlerinages en 1791 et 1792. Il y avait eu des miracles dans plus d'une chapelle. En se soulevant, le paysan vendéen ne voulait pas seulement éviter l'odieux service militaire, mais se battre encore pour son Dieu et pour son roi. Les révoltés arborèrent presque aussitôt un sacré cœur d'étoffe qu'ils portaient sur leur courte veste. La Jacquerie prit l'aspect d'une croisade.

Dès le début les paysans s'avançaient à l'assaut à l'abri du mur vivant de leurs prisonniers, qu'ils poussaient devant eux. Habiles à se dissimuler et bons tireurs, ils employaient de préférence l'ordre dispersé, cherchaient à déborder les Bleus et à les envelopper par leurs lignes de tirailleurs. Les noWes qui les com-

mandaient avaient fait la guerre. Ils surent s'emparer des points stratégiques, ils coupèrent les ponts. Ils essayèrent de mettre de Tordre dans la cohue de leurs hommes. Ils organisèrent des conseils de paroisse et de district, une comptabilité, des réserves. Ils se procurèrent des armes, des canons, des équipements dans les bourgs qu'ils prirent par surprise. Ils essayèrent de recruter, à l'aide des déserteurs républicains et parmi leurs prisonniers, un noyau d'armée permanente. Mais ils ne réussirent jamais que très imparfaitement à coordonner leurs efforts. Charette répugnait à toute discipline. Il ne voulait pas sortir de son Marais. Les autres chefs se jalousaient. Pour se mettre d'accord, ils élevèrent au rang de généralissime le saint de l'Anjou, Cathelineau, qui ne fut jamais qu'un chef nominal. Les paysans répugnaient à s'éloigner de leurs paroisses et à laisser leurs champs en souffrance. D'ailleurs l'intendance ne fut jamais qu'embryonnaire. Quand le paysan avait consommé ses vivres, il était obligé de quitter l'armée. Aussi les chefs eurent-ils beaucoup de peine à combiner de grandes opérations suivies et méthodiques. Ils furent réduits à des coups de main. C'est ce qui sauva la République.

A la première nouvelle des troubles, la Convention vota, le 19 mars, un décret terrible qui punissait de mort tous les rebelles qui seraient pris les armes à la main et qui ordonnait la confiscation de leurs biens. Le vote fut unanime. Lanjuinais fit même renforcer le premier texte que Marat au contraire trouvait trop sévère. Mais les Girondins, dans leur ensemble, affectèrent ensuite de ne pas prendre le soulèvement très au sérieux. Déjà, ils avaient essayé de cacher la gravité des défaites de Belgique. Brissot, dans son journal, redoubla sa campagne contre les anarchistes et, dans «on numéro du 19 mars, il représenta les Vendéens

comme mis en mouvement par les émissaires secrets des Montagnards, eux-mêmes agents de Pitt. La Gironde endormait la vigilance des révolutionnaires et ne semblait plus capable de sacrifier ses rancunes à l'intérêt national.

La défense des frontières, fort compromise, absorbait presque toute l'armée de ligne. On ne put détacher en Vendée, à la première heure, qu'un régiment de cavalerie, un peu d'artillerie et la 35^e légion de gendarmerie composée d'anciens gardes françaises et des vainqueurs de la Bastille. La plus grande partie des forces républicaines, qui ne dépassaient pas 15 à 16000 hommes, furent formées de gardes nationaux hâtivement levés dans les départements voisins.

Heureusement, les bourgeois des ports firent une belle et victorieuse résistance. Ceux des Sables d'Olonne repoussèrent à deux reprises, les 23 et 29 mars, les assauts furieux des rebelles. Ceux de Pornic et de Paimbeuf firent de même. Ainsi la Vendée ne put communiquer avec l'Angleterre et avec les princes, qui ignorèrent d'abord toute son importance.

Après les victoires de Cathelineau et d'Elbée à Chemillé, le 11 avril, de La Rochejaquelein aux Aubrais, le 13 avril, de l'armée d'Anjou à Coron, le 19 avril; après la capitulation du général républicain Quétimeau dans Thouars, le 5 mai, avec 4000 fusils et 10 canons, le Conseil exécutif se décida enfin à envoyer dans l'Ouest des troupes régulières, d'abord la légion du Nord commandée par Westermann, puis des bataillons spéciaux formés d'un prélèvement de 6 hommes par compagnie, opéré dans toutes les armées. Deux armées furent alors organisées : celle des côtes de Brest au Nord de la Loire, sous Canclaux, celle des côtes de la Rochelle, au Sud, sous Biron.

On avait pu craindre pendant les premiers temps

que l'incendie ne se généralisât dans toute la France. Le» royalistes firent un grand effort à l'occasion du recrutement. En Ille-et-Vilaine, vers le 20 mars, des rassemblements nombreux et armés se formèrent un peu partout au cri de : *Vivent le roi Louis XVII, les nobles et les prêtres!* Dans le Morbihan la situation fut plus critique encore. Deux chefs-lieux de district, La Roche-Bernard et Rochefort, tombèrent au pouvoir des insurgés qui y commirent des horreurs. Heureusement les commissaires de la Convention, délégués par le décret du 9 mars, étaient déjà à leur poste quand la révolte éclata. Sevestre et Billaud-Varenne déployèrent une telle vigueur que les paysans furent écrasés par les gardes nationales des villes à Redon et à Rochefort, et leurs chefs arrêtés. La Vendée bretonne fut ainsi étouffée dès sa naissance. Elle devait se rallumer plus tard dans la chouannerie.

Dans l'Indre-et-Loire, Goupilleau et Tallien durent faire reclure tous les prêtres perturbateurs et les hommes suspects, assujettir tous les parents d'émigrés à un appel au chef-lieu du district. Dans la Vienne, il y eut des attroupements qu'il fallut disperser par la force. Dans le Bas-Rhin, pays très fanatique, il y eut un soulèvement grave à Molsheim, qui dura deux jours, les 25 et 26 mars. Mais c'est dans la Lozère et dans les départements voisins que le royalisme fit son plus grand effort après la Vendée. Les mêmes prêtres et nobles qui avaient déjà organisé, à la fin de 1790 et 1791, le camp de Jalès, les prieurs Claude Allier et Solier, l'ancien Constituant Marc Charrier levèrent, à la fin de mai, une troupe de 2000 hommes et tinrent la campagne pendant plusieurs jours. Un instant Marvéjols et Mende tombèrent en leur pouvoir, et leurs bourgeois patriotes furent pillés et massacrés. Mais un renfort vint de l'armée des Pyrénées. Les républicains rentrèrent dans ces

villes presque aussitôt. Ils s'emparèrent de Charrier qui fut envoyé à l'échafaud.

La Vendée et les émeutes royalistes connexes eurent sur le développement ultérieur de la Révolution les conséquences les plus graves. Les républicains effrayés quittèrent en grand nombre le parti girondin, qui répugnait aux mesures énergiques, pour passer au parti montagnard qui apparaissait, de plus en plus, comme le parti de la résistance révolutionnaire. Les Montagnards eux-mêmes évoluèrent plus à gauche. Ils avaient jusque-là repoussé les taxes réclamées par les Enragés. Marat lui même avait attaqué Jacques Roux à l'occasion des troubles alimentaires du 25 février à Paris. Les Montagnards comprennent maintenant la gravité de la crise économique. Pour maintenir leur contact avec les masses, ils adoptent, un peu à contre-cœur sans doute, et ils font voter la plupart des mesures proposées par les Enragés : d'abord le cours forcé de l'assignat, le 11 avril, puis le maximum des grains, le 4 mai.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine économique que se succèdent les mesures extraordinaires ou « révolutionnaires », mais aussi dans le domaine politique. Pour tenir en respect et pour surveiller les aristocrates et les agents de l'ennemi, sont créés, le 20 mars, les Comités de surveillance, qui seront les pourvoyeurs du tribunal révolutionnaire, déjà institué dix jours plus tôt. Pour permettre aux représentants en mission d'étouffer toutes les résistances, on accroît leurs pouvoirs, on en fait des proconsuls, des dictateurs.

La Vendée eut pour contre-partie la Terreur. Mais la Terreur ne pouvait fonctionner que par les Montagnards qui en avaient créé les rouages et à leur profit. La Vendée creusa ainsi la chute de la Gironde.

CHAPITRE X

LA CHUTE DE LA GIRONDE

Les défaites de Belgique et du Rhin, la trahison de Dumouriez, l'insurrection de la Vendée exaspérèrent la lutte entre la Gironde et la Montagne. Les deux partis se renvoyaient à l'envi l'accusation de trahison. Lasource l'avait lancée contre Danton dans la tragique séance du 1^{er} avril. Danton et les Jacobins la reprirent pour la retourner contre leurs adversaires.

Dès le 5 avril, les Jacobins invitaient leurs sociétés affiliées à faire pleuvoir des pétitions pour demander la destitution, le rappel des Conventionnels qui avaient trahi leur devoir en essayant de sauver le tyran. L'idée du rappel des *appelants* n'était pas nouvelle. Déjà les émeutiers du 10 mars, les Varlet, les Desfieux, les Fournier, autrement dit les Enragés, l'avaient formulée à diverses reprises. Mais jusque-là ils avaient été désavoués par les Montagnards. Maintenant, cinq jours après la dénonciation de Lasource contre Danton, les Jacobins donnent à l'idée le poids de leur autorité. Il est facile de conjecturer qu'entre les Enragés et les Jacobins, Danton s'était entremis pour un rapprochement nécessaire. Et le rapprochement se fortifia dans la suite. Les Jacobins et les Montagnards, pour acheter l'appui des Enragés contre la Gironde, se rallièrent au maximum des grains.

. L'adresse des Jacobins du 5 avril était donc un acte grave par ses conséquences. Jusque-là c'étaient **les** Girondins qui avaient pris l'initiative des demandes, d'exclusion contre **leurs adversaires, contre Robes***

pierre, contre Marat, contre le duc d'Orléans, contre Danton. Maintenant c'est la Montagne qui prend l'offensive à son tour. Et elle a derrière elle les meneurs et les agitateurs mêlés à toutes les émeutes antérieures, les guides habituels des foules affamées.

Si la position morale de la Gironde a déjà été fortement entamée depuis les insuccès répétés de sa politique intérieure et extérieure, sa position parlementaire reste encore très forte. Sans doute elle n'est plus en possession exclusive du gouvernement. Le Conseil exécutif, qu'elle avait formé à son image dans les premiers jours, a été presque entièrement renouvelé. Roland a quitté l'Intérieur au lendemain du supplice du roi, et son successeur Garât est un homme prudent qui évite de se compromettre. Gohier, qui tient le portefeuille de la Justice depuis le 20 mars, n'est pas plus brave que Garât. Le successeur de Beurnonville à la guerre, le colonel Bouchotte, est un autre Pache, qui peuple ses bureaux d'Enragés. Enfin le nouveau ministre de la marine, Dalbarade, nommé le 10 avril, en remplacement de Monge, a été désigné par Danton.

La Gironde ne peut plus compter absolument que sur Lebrun et sur Clavière, qui sont aux Affaires étrangères et aux Finances. Mais le Conseil exécutif n'a plus de pouvoir de décision. Il est étroitement subordonné au Comité de Salut public auquel il rend des comptes, et le Comité de Salut public, formé le 5 avril, échappe à la Gironde. Des neuf membres qui le composent au début, sept appartiennent au Centre et deux à la Montagne, Danton et Delacroix, et encore ce dernier est-il une recrue toute récente pour le parti jacobin.

C'est donc le Centre, ceux qui se targuent d'indépendance, ceux qui refusant d'épouser les passions des deux partis, qui tiennent le gouvernement, Barère et Cambori sont leurs chefs. Ils votent avec la Montagne

toutes les fois qu'il s'agit de mesures rigoureuses à prendre pour le salut de la Révolution. Mais ils gardent la défiance invincible de la Commune de Paris et de Danton qui fut souvent son inspirateur. Dans presque tous les scrutins, où il s'agit de questions de personnes et où la politique parisienne est en cause, ils votent avec la Gironde. Et il se trouve que la Gironde, qui n'est plus au gouvernement, possède encore la majorité dans l'Assemblée. Avant la trahison de Dumouriez, celle-ci choisissait encore assez souvent ses présidents parmi les hommes du Centre. Après le 1^{er} avril jusqu'au 31 mai, tous les présidents qui se succèdent sont Girondins ; 18 avril, Lasource ; 2 mai, Boyer-Fonfrède ; 16 mai, Isnard. C'est que la circulaire des Jacobins du 5 avril a eu pour résultat d'apeurer la Plaine et de la dresser défiante contre la Montagne. Quand la Gironde, pour sauver le roi, avait fait appel aux départements, la Plaine lui avait donné tort et elle avait voté avec la Montagne contre l'appel au peuple. Maintenant, c'est la Montagne qui s'adresse aux assemblées primaires pour leur demander d'exclure les Girondins de la Convention. La Plaine, fidèle à elle-même, lui donne tort à son tour comme elle a donné tort à la Gironde. La Plaine a pour raison d'être de représenter et de défendre l'intérêt public contre les factions.

La Montagne est d'ailleurs affaiblie par le départ des 86 commissaires à la levée des 300 000 hommes. Presque tous ces commissaires ont été pris dans ses rangs, à dessein diront bientôt les Montagnards, afin d'éloigner de la tribune quelques-uns de leurs meilleurs orateurs. Et il est de fait que Brissot écrivait, le 14 mars, dans son journal : « Dans la Convention nationale, l'absence des têtes les plus effervescentes permet de délibérer avec plus de tranquillité et, par conséquent, avec plus de vigueur. » La Gironde avait **tort** pourtant de se

réjouir du départ des commissaires Montagnards. Elle ne voyait pas que ceux-ci allaient prendre contact dans les départements avec ses anciens partisans, dissiper leurs préventions contre Paris et les attirer peu à peu dans leur parti.

La Gironde aurait pu mépriser la circulaire des Jacobins du 5 avril. Mais la Gironde n'était pas seulement impatiente de se justifier de l'accusation de complicité avec Dumouriez, elle croyait l'occasion propice pour abattre ses rivaux. Elle ne voulait voir dans les Montagnards que des agents masqués du duc d'Orléans. Or, Philippe Egalité venait d'être arrêté comme complice de Dumouriez. Gela lui donnait confiance.

Le 12 avril, Guadet donna lecture à la Convention de la circulaire des Jacobins du 5 avril, et il réclama le décret d'accusation contre Marat, qui l'avait signée en qualité de président du club. Après de violents débats, la mise en accusation de Marat fut votée le lendemain à l'appel nominal par 226 voix contre 93 et 47 abstentions. Triomphe sans lendemain ! Les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire étaient tout acquis à la Montagne. La Commune, de nombreuses sections parisiennes manifestèrent en faveur de « l'Ami du peuple », ainsi que plusieurs clubs de province, comme ceux de Beaune et d'Auxerre. Un peuple immense l'accompagna au tribunal. Interrogé pour la forme, il fut acquitté, le 24 avril, par les considérants les plus élogieux. La foule le couronna de fleurs et le ramena sur ses épaules jusqu'à son siège de député, en défilant au milieu de la Convention. Marat était plus populaire, plus redoutable que jamais. La répression girondine impuissante n'avait fait que stimuler l'ardeur des représailles.

Dès le 15 avril, deux jours après la mise en accusation de Marat, 35 sections parisiennes (sur 48), **accompagnées par la municipalité avec le** maire Pache,

venaient apporter à la Convention une pétition menaçante contre les 22 chefs girondins les plus marquants : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salle, Birotteau, Petion, Lanjuinais, Valazé, Lehardy, Louvet, Gorsas, Fauchât, Lasource, Pontécoulant, etc. La pétition avait été lue par le jeune Rousselin, notoirement connu par ses liaisons avec Danton. Aussi Lasource ne se lit pas faute d'accuser celui-ci d'avoir dressé la liste des 22.

Les Girondins répliquèrent à l'adresse des sections en demandant, par la bouche de Lasource et de Boyer-Fonfrède, que les assemblées primaires fussent convoquées pour prononcer sur tous les députés sans distinction. Mais Vergniaud lui-même fit écarter leur motion comme dangereuse. Elle aurait pu généraliser la guerre civile.

La Gironde fit un grand effort pour ressaisir la majorité à Paris même, et pour dresser de nouveau les départements contre la Montagne.

Petion, dans une *Lettre aux Parisiens*, parue à la fin d'avril, appela tous les hommes d'ordre à la lutte : « Vos propriétés sont menacées et vous fermez les yeux sur ce danger. On excite la guerre entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, et vous ne faites rien pour la prévenir. Quelques intrigants, une poignée de factieux vous font la loi, vous entraînent dans des mesures violentes et inconsidérées, et vous n'avez pas le courage de résister; vous n'osez pas vous présenter dans vos sections pour lutter contre eux. Vous voyez tous les hommes riches et paisibles quitter Paris, vous voyez Paris s'anéantir et vous demeurez tranquilles... Parisiens, sortez enfin de votre léthargie et faites rentrer ces insectes vénéneux dans leurs repaires... » Le même Petion, un an plus tôt, dans une *Lettre à Buzot*, avait exhorté au contraire riches et pauvres, les deux frac-

tions du Tiers État, à s'unir contre l'ennemi commun. Mais, pour Petion, l'ennemi n'était plus l'aristocratie, mais l'anarchie.

Son appel tombait dans une atmosphère propice. Les riches étaient exaspérés par les sacrifices pécuniaires qu'on leur imposait à l'occasion du recrutement. Les comités révolutionnaires, nouvellement institués, commençaient à fonctionner et les soumettaient à une surveillance rigoureuse, à des vexations répétées. Ils se rendirent aux assemblées de sections, ils essayèrent de s'emparer des bureaux, de faire entrer dans les comités révolutionnaires des hommes à eux et de se délivrer des taxes de guerre dont les sans-culottes les avaient chargés. Pendant la semaine, les ouvriers retenus par leurs occupations n'avaient pas la possibilité de fréquenter les réunions politiques. Les riches parvinrent à s'emparer de la majorité dans plusieurs sections (Butte des Moulins, Mail, Champs-Élysées). Il y eut au Luxembourg et aux Champs-Élysées des manifestations de « Muscadins » contre le recrutement. Le journal de Brissot les félicita d'avoir protesté contre « les arrêtés iniques de la municipalité ».

Mais les sans-culottes se ressaisirent. Ils se portèrent mutuellement secours d'une section à l'autre. Et ils furent vigoureusement et habilement soutenus par les Jacobins et par la Commune. Celle-ci ordonna de nombreuses arrestations. Elle s'attacha en même temps à ranimer les glorieux souvenirs de l'époque du 10 août. Un des vainqueurs des Tuileries, Lazowski, ancien inspecteur des manufactures et capitaine des canonnières du faubourg Saint-Marceau, étant mort, la Commune lui fit, le dimanche 28 avril, des funérailles imposantes, dont le peintre, David fut l'ordonnateur, et ce fut l'occasion de passer la revue des forces montagnardes.

Robespierre, qui n'était pas un idéologue mais" un esprit réaliste très attentif aux moindres manifestations de l'opinion, avait compris, dès le premier jour, qu'on ne pourrait vaincre la Gironde qu'en intéressant directement les sans-culottes à la victoire. Il avait donné lecture, aux Jacobins d'abord, à la Convention ensuite, à la fin d'avril, d'une déclaration des droits qui subordonnait la propriété à l'intérêt social et qui légitimait théoriquement par conséquent la politique de réquisitions chère aux Enragés. Contre les « culottes dorées », comme il les appelait, qui s'efforçaient de s'emparer des sections, il ne cessait d'exciter la foule des travailleurs. « Vous avez des aristocrates dans les sections, leur disait-il le 8 mai aux Jacobins, chassez-les ! Vous avez la liberté à sauver, proclamez les droits de la liberté et déployez toute votre énergie. Vous avez un peuple immense de sans-culottes, bien purs, bien vigoureux, ils ne peuvent quitter leurs travaux, faites-les payer par les riches ! » Et il conseillait aux sections de lever aux dépens des riches, d'après le procédé du département de l'Hérault, une armée révolutionnaire qui contiendrait les malveillants. Il demandait encore dans le même discours l'arrestation des suspects et, pour faciliter aux prolétaires l'accomplissement de leur devoir civique, que les indigents fussent indemnisés pour le temps passé aux assemblées de section. Le même jour, 8 mai, Robespierre avait proposé à la Convention de garder les suspects en otages et d'indemniser les pauvres qui montaient la garde.

Cette politique sociale, exposée par Robespierre avec une précision remarquable, était bien une politique de classe. Sous la Constituante et la Législative, les sans-culottes avaient mis gratis leurs bras au service de la bourgeoisie révolutionnaire contre l'ancien régime. Le temps est passé de cette ferveur idéaliste.

Les sans-culottes ont vu les propriétaires s'enrichir par l'achat des biens nationaux ou par la vente de leurs denrées et marchandises à des prix exorbitants, ils ont fait leur profit de la leçon. Ils ne veulent plus être dupes. Ils entendent que la Révolution nourrisse ceux qui l'ont faite et qui la soutiennent.

Robespierre n'est que l'écho de la voix populaire. La politique sociale, le plan d'organisation soldée des prolétaires, qu'il a développé aux Jacobins, le 8 mai, a déjà été formulé par les démocrates lyonnais amis de Ghalier, quelques jours plus tôt. Ceux-ci ont arraché, le 3 mai, au département du Rhône-et-Loire, un arrêté qui ordonne la formation d'une armée révolutionnaire de 5000 hommes payés à raison de 20 sous par jour au moyen d'une taxe extraordinaire de 5 millions sur les riches. Ghalier songeait à enrôler dans cette armée les ouvriers en chômage.

Il est vraisemblable que Robespierre, qui connaissait le révolutionnaire lyonnais, a été informé aussitôt de la mesure. Mais, alors qu'à Paris, les sans-culottes eurent le dessus, à Lyon, ce fut l'inverse. C'est qu'à Lyon, les riches avaient pour eux le département qui mit beaucoup de lenteur et de mauvaise volonté à lever l'armée révolutionnaire qui n'exista jamais que sur le papier. Les Girondins lyonnais ne répugnèrent pas à s'allier aux anciens aristocrates. Grâce à leur renfort, ils parvinrent à s'emparer de la majorité des sections et des comités révolutionnaires et à annihiler l'action de la municipalité montagnarde, qu'ils renversèrent bientôt.

A Paris, il en fut tout autrement, parce que les sans*culottes, soutenus par la Commune et le département, réussirent à se maintenir en possession des comités révolutionnaires, c'est-à-dire des organes de surveillance et de répression.

Mais les Girondins ne triomphèrent **pas seulement** à

Lyon, ils s'emparèrent aussi des pouvoirs locaux dans de nombreuses villes commerçantes, notamment à Marseille, à Nantes, à Bordeaux.

A Marseille, comme à Lyon, les Girondins firent alliance avec les aristocrates. Maîtres des sections, ils protestèrent contre la révocation du maire Mouraille et du procureur de la commune Seytres, prononcée inconsidérément par les représentants Moïse Bayle et Boissel. Ayant mis ensuite la main sur l'hôtel de ville, ils expulsèrent de Marseille les naïfs représentants qui avaient été, dupes de leur manœuvre. Ils formèrent un tribunal révolutionnaire qui se mit à frapper les Montagnards.

A Nantes et à Bordeaux, au contraire, la proximité de la Vendée empêcha l'alliance des Girondins et des aristocrates. La bourgeoisie marchande, qui savait qu'elle serait pillée et massacrée en cas de victoire des paysans vendéens, resta fidèle à la République. Mais elle envoya à la Convention des adresses menaçantes contre les anarchistes de la Montagne.

Il est impossible de douter que la résistance ou plutôt l'offensive girondine dans les départements n'ait été le résultat d'un plan concerté, à Paris même, par les députés du parti. Vergniaud écrivit aux Bordelais, le 4 et le 5 mai, des lettres véhémentes pour leur reprocher leur indifférence et les appeler à son secours : *tu* Si on m'y force, je vous appelle à la tribune pour venir nous défendre, s'il en est temps, pour venger la liberté en exterminant les tyrans. Hommes de la Gironde J Levez-vous ! Frappez de terreur nos Marius. » L'appel fut entendu. Les Bordelais envoyèrent immédiatement une délégation à Paris pour lire à la barre_y de la Convention une violente philippique contre les anarchistes et Vergniaud en obtint l'affichage. Barba-roux adressa à ses amis de Marseille des lettres sem-

blables à celles que Vergniaud écrivait à ses compatriotes.

La résistance girondine entravait de plus en plus l'action des représentants à l'intérieur. Elle prenait déjà la forme du fédéralisme, c'est-à-dire du particularisme local en lutte contre le pouvoir central. Garrau mandait d'Agen, le 16 mai : « Il n'est pas rare d'entendre dire, même publiquement, que puisque Paris veut dominer, il faut s'en séparer et former des États particuliers. De là la difficulté de procurer des armes aux recrues qui se rendent aux frontières. Personne ne veut s'en dessaisir. » La lutte des classes primait les nécessités patriotiques. Dartigoyte et Ichon se plaignaient, de Lectoure, le 23 mai, de la mauvaise volonté des autorités départementales du Gers. Levasseur et ses collègues dénonçaient, le 26 mai, la malveillance du département de la Moselle et son indulgence pour les ennemis de la Révolution. La lutte des deux partis paralysait la défense révolutionnaire. Il fallait en finir.

Au début de mai, la Gironde arrêta définitivement son plan de campagne. Elle casserait les autorités de Paris, elle appellerait des départements des forces armées pour briser une résistance possible, enfin elle se retirerait à Bourges en cas d'échec. Plan absurde / Casser les autorités parisiennes, c'était risquer de faire entrer à l'Hôtel de Ville, par de nouvelles élections, les Enragés eux-mêmes qui se plaignaient déjà de la mollesse et de la faiblesse des Montagnards (par la voix de Leclerc de Lyon, le 16 mai, aux Jacobins). Engager la lutte contre la Commune était une folie quand la Commune avait en mains la seule force organisée, c'est-à-dire la garde nationale et les comités révolutionnaires de section. Compter sur un secours des départements était une espérance vaine quand la levée de 300 000 hommes soulevait déjà tant de résistances,

quand la bourgeoisie manifestait tant de répugnances à s'enrôler. Le plan girondin s'exécuta néanmoins.

Le 17 mai, la Commune prenant acte de la démission de Santerre, qui annonçait son départ pour la Vendée, nommait pour le remplacer provisoirement à la tête de la garde nationale, Boulanger, commandant en second d'une des sections les plus révolutionnaires, celle de la Halle au Blé, d'où était partie l'initiative de la célèbre pétition du 15 avril contre les 22. Le même jour, aux Jacobins, Camille Desmoulins faisait applaudir son *Histoire des Brissotins*, sanglant pamphlet dans lequel, sur les plus légers indices, il représentait les Girondins comme des agents stipendiés de l'Angleterre et de la Prusse. Aussitôt, dès le lendemain, 18 mai, Guadet dénonça à la Convention les autorités de Paris, « autorités anarchiques, avides à la fois d'argent et de domination ». Il proposa leur cassation immédiate, dans les vingt-quatre heures, et le remplacement de la municipalité par les présidents de section. Il proposa enfin de réunir à Bourges les députés suppléants pour remplacer la Convention, au cas où elle serait violentée. Mais Barère, au nom du Comité de Salut public, s'interposa. Il estima impolitiques les mesures proposées par Guadet. Puisque la Commune complotait contre la Convention, il fallait enquêter la Commune, et Barère proposa de nommer, à cet effet, une Commission de 12 membres.

La Commission des 12 ne comprit que des Girondins, dont plusieurs avaient été rangés parmi les 22 dénoncés comme traîtres par la Commune : Boyer-Fonfrède, Rabaut Saint-Etienne, Kervélégan, Larivière, Boilleau, etc. Elle commença immédiatement son enquête. Au cours d'une réunion des délégués des Comités révolutionnaires à la mairie, un officier municipal du nom de Marino avait conseillé de massacrer les 22. Sa motion avait été repoussée par Pache avec

indignation. Mais l'incident avait été dénoncé à la Convention par la section girondine de la Fraternité. Ce fut l'occasion pour la Commission des 12 de prendre des mesures de rigueur. Elle ordonna, le 24 mai, à tous les comités révolutionnaires des sections de lui apporter leurs registres. Prélude d'une instruction judiciaire contre les plus chauds révolutionnaires. Le même jour la Commission fit voter, sur le rapport de Viger, un décret qui cassait implicitement la nomination irrégulière du remplaçant de Santerre. Le plus ancien des commandants de bataillon exercerait le commandement. Le même décret renforçait la garde de la Convention et fixait à 10 heures du soir l'heure de fermeture des assemblées de sections.

Le décret voté, sans grande résistance de la part de la Montagne, la Commission des 12 ordonna l'arrestation d'Hébert pour un article du *Père Duchesne* où il avait accusé « les hommes d'État » d'avoir organisé le pillage des épiceries et des boulangeries pour provoquer le désordre et avoir l'occasion de calomnier les Parisiens. Varlet, apôtre de l'Egalité, qui depuis plusieurs mois ne cessait d'exciter le peuple contre la Gironde, alla rejoindre Hébert en prison, le même soir, ainsi que Marino. Deux jours plus tard, Dobsen, président de la section de la Cité et juge au tribunal révolutionnaire, était arrêté à son tour avec le secrétaire de sa section pour avoir refusé à la Commission des 12 communication de ses registres. Un nouveau décret, voté le 26 mai, cassait le Comité révolutionnaire de la section de l'Unité et interdisait aux Comités de surveillance de prendre désormais le nom de révolutionnaires, limitait leurs fonctions à la surveillance des étrangers, chargeait enfin le ministre de l'Intérieur de faire une enquête sur leurs opérations.

Ces mesures de répression déchaînèrent la crise qui

couvait depuis la trahison de Dumouriez. La Commune et les sections Montagnardes se solidariserent immédiatement avec Hébert, avec Varlet, avec Marino, avec Dobsen. Dès le 25 mai, la Commune vint réclamer la mise en liberté de son substitut. « Les arrestations arbitraires, dit-elle, sont pour les hommes de bien des couronnes civiques. » Isnard, qui présidait la Convention, fit aux pétitionnaires une réponse d'une violence aussi déclamatoire que maladroite : « Écoutez les vérités que je vais vous dire.... Si jamais la Convention était avilie, si jamais, par une de ces insurrections qui, depuis le 10 mars, se renouvellent sans cesse et dont les magistrats n'ont jamais averti la Convention, si par ces insurrections toujours renaissantes il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière, Paris serait anéanti ; bientôt, on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. » C'était renouveler contre la ville révolutionnaire les menaces de Brunswick.

Dès que la réponse d'Isnard fut connue, l'agitation redoubla dans Paris. Le 26 mai, le club des femmes républicaines révolutionnaires, que présidait Claire Lacombe, manifesta dans la rue en faveur d'Hébert. 16 sections réclamèrent à la Convention sa mise en liberté. Le soir, aux Jacobins, Robespierre, qui n'avait envisagé jusque-là qu'avec répugnance l'idée de porter atteinte à l'intégrité de la représentation nationale et d'y ramener l'union par la violence, Robespierre appelle le peuple à l'insurrection : « Quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever. C'est quand toutes les lois sont violées, c'est quand le despotisme est à son comble, c'est quand on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur que le peuple doit s'insurger. Ce moment est arrivé. » Les Jacobins sedécla-

rèrent en insurrection contre les députés corrompus.

L'intervention de Robespierre et des Jacobins fut le fait décisif. Le lendemain, 27 mai, la Montagne, qui avait retrouvé son énergie, fit un grand effort à la Convention. Marat réclama la cassation de la Commission des 12 « comme ennemie de la liberté et comme tendant à provoquer l'insurrection du peuple qui n'est que trop prochaine par la négligence avec laquelle vous avez laissé porter des denrées à un prix excessif ». La section de la Cité vint réclamer la mise en liberté de son président Dobsen et la mise en accusation de la Commission des 12. Isnard leur fit une réponse hautaine et moqueuse. Robespierre voulut lui répondre. Isnard lui refusa la parole et un violent tumulte éclata qui dura plusieurs heures. De nombreuses députations stimulèrent l'ardeur de la Montagne. La Montagne, restée seule avec la Plaine, vota au milieu de la nuit, sur la proposition de Delacroix, la cassation de la Commission des 12 et la liberté des patriotes incarcérés. Hébert, Dobsen, Varlet rentrèrent en triomphe à la Commune et dans leurs sections. La Gironde n'avait plus une seule faute à commettre.

, Elle s'obstina. Le 28 mai, Lanjuinais protesta contre le décret, illégalement rendu, dit-il, qui cassait la Commission des 12. Guadet l'appuya. A l'appel nominal, la Commission des 12 fut rétablie par 279 voix contre 238. Danton commenta le vote en ces termes : « Après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur prouverons que nous les passons en audace et en vigueur révolutionnaire. »

Le jour même, la section de la Cité, la section de Dobsen, convoquait les autres sections pour le lendemain à l'Évêché, afin d'organiser l'action insurrectionnelle. La réunion de l'Évêché, présidée par l'ingénieur Dufourny, un ami de Danton qui avait été le fondateur

du club des Cordeliers, décida de nommer un Comité insurrectionnel secret, composé de 6, puis de 9 membres, aux dérisions duquel on promit obéissance absolue. Parmi les 9 figuraient Dobsen et Varlet.

Le 30 mai, le Département adhéra au mouvement en convoquant pour le lendemain une Assemblée générale des autorités parisiennes, à 9 heures du matin, dans la salle des Jacobins. Marat se rendit à l'Évêché et le Comité insurrectionnel décida de faire sonner le tocsin le lendemain à la première heure.

L'insurrection commença donc le 31 mai et se déroula, sous la direction du Comité secret de l'Évêché, selon les méthodes déjà éprouvées au 10 août. A 6 heures du matin, les délégués de 33 sections montagnardes, conduites par Dobsen, se présentent à l'Hôtel de Ville, exhibent les pouvoirs illimités de leurs commettants, cassent la Commune, dont les membres se retirent dans une salle voisine ; puis les délégués révolutionnaires réintègrent provisoirement la Commune dans ses fonctions. Le Comité insurrectionnel, qui siège maintenant à l'Hôtel de Ville, prescrit à la Commune, réinvestie par le peuple, les mesures à prendre. Il fait ainsi nommer Hanriot, commandant du bataillon du Jardin-des-Plantes, chef unique de la Garde nationale parisienne. Il est décidé que les gardes nationaux pauvres, qui sont sur pied, recevront une indemnité de 40 sous par jour. Le canon d'alarme est tiré vers midi. L'Assemblée des autorités convoquée par le Département, aux Jacobins, décide de coopérer avec la Commune et le Comité d'insurrection, dont le nombre des membres est porté à 21 par l'adjonction des délégués de la réunion des Jacobins. Le Comité des 21 met immédiatement les propriétés sous la garde des citoyens.

Les Girondins menacés ont pris peur. Plusieurs n'ont pas osé coucher chez eux dans la nuit du 30 au 31.

Ils s'abstiennent d'assister à la séance du 30, à la Convention, et leur absence permet à la Montagne de s'emparer de la majorité. Les pouvoirs d'Isnard étant expirés, le Montagnard Mallarmé est porté, le 30 mai, à la présidence par 189 voix contre 111 à Lanjuinais.

La Convention se réunit le 31 mai au bruit du tocsin et de la générale. Cette fois, les Girondins étaient venus plus nombreux que la veille. Ils protestèrent contre la fermeture des barrières et contre le tocsin, contre le canon d'alarme.

L'Assemblée flottait désespérée quand les pétitionnaires des sections et de la Commune parurent à la barre vers cinq heures du soir. Ils réclamèrent l'accusation des 22 et des 12, et des ministres Lebrun et Clavière, la levée d'une armée révolutionnaire centrale, le pain à trois sous la livre dans toute la république au moyen d'une taxe sur les riches, le licenciement de tous les nobles occupant les grades supérieurs dans l'armée, la création d'ateliers d'armes pour armer les sans-culottes, l'épuration de toutes les administrations, l'arrestation des suspects, le droit de vote réservé provisoirement aux seuls sans-culottes, des allocations pour les parents des défenseurs de la patrie, des secours aux vieillards et aux infirmes.

C'était tout un vaste programme de défense révolutionnaire et de mesures sociales. Une nouvelle députation, composée des délégués des autorités parisiennes et conduite par Lullier, vint ensuite protester contre les menaces d'Isnard contre Paris. Les pétitionnaires pénétrèrent dans l'enceinte et s'assirent à côté des Montagnards. La Gironde protesta contre cette intrusion et Vergniaud sortit de la salle avec ses amis, mais pour rentrer presque aussitôt. Robespierre monta à la tribune pour appuyer la suppression de la Commission des 12 déjà demandée par Barère, qui l'avait fait instituer, main

Robespierre combattit la motion présentée par le même Barère de donner à la Convention le droit de réquisitionner directement la force armée. Gomme Vergniaud l'invitait à conclure, Robespierre se tournant vers lui : « Oui, je vais conclure et contre vous! Contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite, contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris, contre vous qui avez voulu sauver le tyran, contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez, contre vous qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête... Eh bien! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires... » A cette terrible apostrophe, Vergniaud ne répliqua point. La Convention supprima la Commission des 12 et approuva, sur la motion de Delacroix, l'arrêté de la Commune qui accordait 2 livres par jour aux ouvriers sous les armes. Les sections montagnardes fraternisaient autour des Tuileries avec la section girondine de la Butte des Moulins, accusée fausement d'avoir arboré la cocarde blanche.

Cette journée du 31 mai s'achevait dans l'équivoque. Le soir même, à la Commune, Chaumette et Dobsen furent accusés de faiblesse par Varlet. Hébert constata que la journée était manquée, par la faute, dit-il, de l'évêché qui avait agi avec trop de hâte. Billaud Varenne dit aux Jacobins sa déception : « La patrie n'est pas sauvée, il y avait de grandes mesures de salut public à prendre; c'est aujourd'hui qu'il fallait porter les derniers coups à la faction. Je ne conçois pas comment les patriotes ont pu quitter leur poste sans avoir décrété d'accusation les ministres Lebrun et Clavière. » Chabot déplora ensuite que Danton eût manqué de vigueur.

Le 1^{er} juin, la garde nationale resta sous les armes, la Commune et le Comité insurrectionnel, qui reçurent la visite de Marat, préparèrent une nouvelle adresse qui fut portée à la Convention sur le soir par Hassenfratz. Elle concluait à la mise en accusation de 27 députés. Legendre renchérit et réclama la mise en accusation de tous les appelants. Cambon et Marat firent renvoyer la pétition au Comité de Salut public. Barère conseilla aux députés désignés sur la liste de proscription « d'avoir le courage de donner leur démission ». La plupart des Girondins n'avaient pas paru à la séance. Les chefs s'étaient rendus chez l'un d'eux, Meillan, où ils s'étaient efforcés vainement de se mettre d'accord sur un plan de résistance.

tendant que les Girondins, selon leur habitude, tergiversaient, le Comité insurrectionnel allait de l'avant. Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, il ordonnait l'arrestation de Roland et de Clavière. Roland parvenait à s'enfuir, mais sa femme était arrêtée à sa place. Le Comité insurrectionnel, d'accord avec la Commune, ordonna à Hanriot de faire environner la Convention d'une force armée respectable, de manière que les chefs de la faction puissent être arrêtés dans le jour, dans le cas où la Convention refuserait de faire droit à la demande des citoyens de Paris ». Des ordres sont donnés pour supprimer les journaux girondins et arrêter leurs rédacteurs.

Le 2 juin était un dimanche. Les ouvriers en fouie obéirent aux ordres d'Hanriot et 80 000 hommes armés, les canons en tête, environnèrent bientôt les Tuileries. La séance de la Convention avait débuté par une série de mauvaises nouvelles. Le chef-lieu du département de la Vendée, Fontenay-les-Vignes, venait de tomber aux mains des révoltés. Il en était de même de Marvejols dans la Lozère, Mende était menacé. A Lyon, les sec-

lions royalistes et girondines s'étaient emparées de l'Hôtel de Ville, après un sanglant combat où 800 républicains, disait-on, avaient trouvé la mort. La municipalité montagnarde et Chalier étaient prisonniers. Saint-André tira en quelques mots la leçon de ces graves événements : « Il faut de grandes mesures révolutionnaires. Dans les temps de calme, on peut arrêter une sédition par les lois ordinaires; lorsqu'il y a un grand mouvement, lorsque l'audace de l'aristocratie est portée à son comble, il faut avoir recours aux lois de la guerre ; cette mesure est sans doute terrible, mais elle est nécessaire; vainement vous en emploieriez d'autres... » Toujours courageux, Lanjuinais, mal soutenu par le côté droit très éclairci, dénonça la révolte de la Commune et demanda sa cassation. Legendre voulut le jeter à bas de la tribune. Une dépulation du Comité insurrectionnel vint demander en termes menaçants l'arrestation immédiate des 22 et des 12. La demande fut renvoyée au Comité de Salut public.

Les pétitionnaires sortirent en montrant le poing à l'Assemblée et en criant aux armes ! Aussitôt des consignes sévères données par Hanriot prescrivirent aux gardes nationaux de ne laisser sortir ou entrer aucun député. Levasseur de la Sarthe justifia l'arrestation des Girondins, puis Barère, sans doute d'accord avec Danton, proposa, au nom du Comité de Salut public, une transaction. Les 22 et les 12 ne seraient pas mis en arrestation, mais ils seraient invités à se suspendre volontairement de leurs fonctions. Isnard, Fauchet, obéirent sur-le-champ. Mais Lanjuinais et Barbaçoux refusèrent avec énergie d'adopter cette solution bâtarde : « N'attendez de moi, dit Lanjuinais, ni démission, ni suspension. » Et Barbaroux répéta en écho : « Non, n'attendez de moi aucune démission. **J'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai mon serment** ». Marat et

Billaud Varenne, à leur tour, rejetèrent toute transaction : « La Convention n'a pas le droit de provoquer la suspension d'aucun de ses membres, dit Billaud. S'ils sont coupables, il faut les renvoyer devant les tribunaux. »

La discussion fut interrompue par plusieurs députés qui se plaignirent des consignes d'Hanriot. Barère déclama contre la tyrannie du Comité insurrectionnel. Delacroix et Danton appuyèrent Barère. Delacroix fit voter un décret ordonnant à la force armée de s'éloigner. Danton en fit voter un autre qui ordonnait au Comité de Salut public de rechercher l'auteur des consignes données à la garde nationale et de venger vigoureusement la majesté nationale outragée.

Puis, à la voix de Barère, la Convention tout entière s'ébranla derrière Hérault de Séchelles, qui la présidait, pour essayer, dans une sortie théâtrale, de forcer le cercle de fer qui l'entourait. Hérault s'avança vers Hanriot qui lui fit une réponse ironique et qui commanda : « Canonniers, à vos pièces ! » L'Assemblée fit le tour du palais, partout repoussée par les baïonnettes. Elle rentra humiliée dans sa salle et se soumit. Sur la motion de Couthon, elle livra ses membres, mais stipula qu'ils seraient consignés en arrestation à leur domicile sous la garde d'un gendarme. Marat fit rayer de la liste Dussault « vieillard radoteur », dit-il, Lanthenas, « pauvre d'esprit » et Ducos « qui s'était trompé de bonne foi ».

Ainsi finit, par le triomphe de la Montagne, la lutte commencée dès la Législative. Les Girondins furent vaincus, parce qu'ayant déchaîné la guerre étrangère, ils ne surent pas procurer la victoire et la paix ; parce qu'ayant les premiers dénoncé le roi et réclamé la république, ils ne surent pas se résoudre à renverser l'un et à proclamer l'autre ; parce qu'ils hésitèrent à tous les moments décisifs, à la veille du 10 août, à la

veille du 21 janvier; parce qu'ils donnèrent l'impression, par leur politique équivoque, qu'ils nourrissaient des arrière-pensées égoïstes, arrière-pensées de maroquins ministériels, arrière-pensées de régence, de changement de dynastie; parce qu'au milieu de la terrible crise économique qui sévissait, ils ne surent proposer aucun remède et s'élevèrent avec étroitesse et amertume contre toutes les revendications de la classe des sans-culottes, dont ils méconnurent la force et les droits; parce qu'ils s'opposèrent avec une obstination aveugle à toutes les mesures extraordinaires que la situation exigeait; parce qu'après s'y être opposés par leur vote, ils essayèrent de les entraver dans leur application; parce qu'en un mot, ils négligèrent le salut public et qu'ils s'enfermèrent dans une politique de classe au service de la seule bourgeoisie.

Le 2 juin, par suite, fut plus qu'une révolution politique. Ce que les sans-culottes renversent, ce n'est pas seulement un parti, c'est jusqu'à un certain point une classe sociale. Après la minorité de la noblesse qui succomba avec le trône, la haute bourgeoisie a son tour.

Déjà la Révolution du 10 août avait été empreinte d'une défiance évidente du parlementarisme. Mais la révolution du 10 août avait épargné l'Assemblée. Cette fois, instruits par l'expérience, les sans-culottes font un pas de plus. Ils n'hésitent pas à mutiler la représentation nationale, suivant d'ailleurs l'exemple que leur avaient donné leurs adversaires en mettant Marat en accusation. La politique de classe que les auteurs du 2 juin inaugurent à leur tour était mal à l'aise dans le cadre de la légalité antérieure. La fiction du parlementarisme est ébranlée. Les temps de la dictature sont proches.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

La fin de la Législative.

CHAPITRE I. — La Commune et l'Assemblée	1
CHAPITRE II. — Septembre	21
CHAPITRE III. — Les élections à la Convention . . .	40
CHAPITRE IV. — Valmy.	70

LIVRE II

Le gouvernement de la Gironde.

CHAPITRE I. — La trêve de trois jours	85
CHAPITRE II. — L'assaut contre les Triumvirs . . .	101
CHAPITRE III. — La formation du Tiers parti. . . .	113
CHAPITRE IV. — Le procès du roi	123
CHAPITRE V. — Finances et vie chère	139
CHAPITRE VI. — La conquête des frontières naturelles.	151
CHAPITRE VII. — La première coalition	170
CHAPITRE VIII. — La trahison de Dumouriez. . . .	179
CHAPITRE IX. — La Vendée	190
CHAPITRE X. — La chute de la Gironde	202

COLLECTION ARMAND COLIN

Directeur : PAUL MONTEL

Membre de l'Académie des Sciences, Professeur à la Sorbonne

Chaque volume in-16 (11X17), broché ou relié.

Vulgariser sans abaisser "

BUT DE LA COLLECTION

- I° Fournir aux jeunes **gens** qui désirent s'initier à la pratique d'une profession ou se perfectionner dans celle qu'il8 ont choisie, des instruments commodes de travail, sous la forme de livres courts, et cependant complets, rédigés par des savants, par des spécialistes en chaque matière.
- 2° Mettre à la portée de **toute personne cultivée** que les nécessités de la vie ont obligée à se spécialiser, des exposés clairs et précis des connaissances jusqu'ici acquises dans les domaines les plus variés.

La COLLECTION ARMAND COLIN répond ainsi à ce besoin qu'a tout homme intelligent de sortir de temps en temps de sa spécialité pour faire, dans les champs d'action d'autrui, une excursion qui ne peut être instructive que si elle a lieu sous la direction d'un guide sûr. *C'est ce guide que fournit la « Collection Armand Colin ».*

- 3° Répandre au dehors des livres exposant les idées, les méthodes et le goût français, et faire ainsi rayonner dans le monde la science et la culture française*

COLLECTION ARMAND COLIN

(LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS, 50)

Directeur : PAUL MONT EL

Membre de l'Académie des Sciences, Professeur à la Sorbonne.

LISTE DES CHEFS DE SECTION

- Section I.* — **Philosophie** : D'Ch. BLONDEL, Correspondant de l'Institut, Professeur de Psychologie à l'Université de Patis.
- Section II.* — **Langues et littératures** : M. Ad. TERRACHER, Recteur de l'Académie de Bordeaux.
- Section III.* — **Histoire et Sciences économiques** : M. H. HAUSER, Correspondant de l'Institut, Professeur d'Histoire économique à l'Université de Paris.
- Section IV.* — **Géographie** : M. A. DEMANGEON, Professeur de Géographie à l'Université de Paris.
- Section V.* — **Droit** : M. A. GIFFARD, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris.
- Section VI.* — **Mathématiques** : M. P. MONTEL, Professeur de Théorie des fonctions à l'Université de Paris, Membre de l'Académie des Sciences.
- Section VII.* — **Physique** : M. Ch. FABRY, Membre de l'Institut, Professeur de Physique à l'Université de Paris, Directeur de l'Institut d'Optique-
- Section VIII.* — **Chimie** : M. Ed. BLAISE, Professeur honoraire de Chimie organique à l'Université de Paris.
- Section IX.* — **Biologie** : M. Et. RABAUD, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris,
- Section X.* — **Mécanique et Électricité industrielles** : M. E. MERCIER, Président du Conseil d'administration de l'Union d'Électricité.
- Section XI.* — **Génie civil** : M. R. DAUTRY, Directeur Général honoraire des Chemins de fer de l'État.
- Section XII.* — **Arts militaires.**
- Section XIII.* — **Agriculture.**

- N° 1. Rayonnement (Principes scientifiques de l'Éclairage) (2^e édition), par A. BLANC, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen (35 figures).
- N° 2. La Construction du Vaisseau de guerre, par E. JAMMY, Ingénieur en chef aux Forges et Chantiers de la Méditerranée (183 figure», 4 planches hors texte).
(Ouvrage couronné par la Ligue maritime et coloniale française.)
- N° 3. Cinématique et Mécanismes (2^e édition), par R. BRUCARD, Professeur à l'École Centrale et au Conservatoire des Arts et Métiers (79 figures).
- N° 4. L'École classique française : Les doctrines et les hommes (1660-1715) (3^e édition), par A. BAILLY, Professeur au Lycée Pasteur.
- N° 5. Éléments d'Agriculture coloniale : Plantes à huile, par Yves HENRY, Ingénieur agronome. Inspecteur général de l'Agriculture aux Colonies (35 figures).
- N° 6. Télégraphie et Téléphonie sans fil (3^e édition), par C. GUTTON, Correspondant de l'Institut, Directeur du Laboratoire National de Radioélectricité (128 figures)»
- N° 7. Théorie cinétique des Gaz (4^e édition), par E. BLOCH, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (7 figures),
- N° 8- Traité pratique de Géométrie descriptive (2^e édition), par J. GEFFROY, Ingénieur des Arts et Manufactures (248 figures).
- N°s 9 - 10. Statique et Dynamique : Tomes I et II (2^e édition), par H. BÉGHIN, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (227 figures).
- N° 11. Éléments d'Électricité (5^e édition), par Ch. FABRY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut d'Optique (70 figures).
- N° 12. La Fonte: Élaboration et Travail* (2^e édition), par le Colonel J. ROUELLE (29 figures),
- N° 13. L'Hérédité (2^e édition), par Et. RABAUD, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (34 figures),
- N° 14. Principes de l'Analyse chimique (2^e édition), par V. AUGER, Professeur de Chimie analytique à la Sorbonne (77 figures).
- N° 15. Les Pyrénées (3^e édition), par M. SORRE, Directeur de l'Enseignement du Premier Degré (6 cartes, 6 photographies).
- N° 16. Chimie et Fabrication des Explosifs (2^e édition), par P. VEROLA, Ingénieur en chef des Poudres (9 figures).
- N° 17. La Révolution française, par A. MATHIEZ, Tome 1 :
La Chute de la Royauté (5^e édition).

- N° 18. **Les grands Marchés des Matières premières (7^e édition)**,
 • par F. MAURETTE, Directeur du Bureau international
 du Travail (S. D. N.) à Paris (*// cartes et graphiques*).
- N° 19. **L'Industrie du Fer en France (2^e édition)**, par J. LE-
 VAINVILLE, Docteur es lettres, Vice-Président de la
 Chambre Syndicale des Mines de fer de l'Ouest (*4 cartes*).
(Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.)
- N° 20. **L'Acier: Élaboration et Travail (2^e édition)**, par le
 Colonel J. ROUELLE (*45 figures*).
- N° 21. **Le Droit ouvrier** : Tableau de la Législation française
 actuelle (2^e édition), par G. SCELLE, Professeur à la
 Faculté de Droit de Paris.
- N° 22. **Les Maladies dites Vénériennes (3^e édition)**, par le
 D^r P. RAVAUT, Membre de l'Académie de Méde-
 cine, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis (*22 figures*).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences. Prix Bélian.)
- N° 23. **La Houille blanche (2^e édition)**, par H. CAVAILLES.
 Prof, à la Faculté des Lettres de Bordeaux (*6 cartes et 4 fig.*).
- N° 24. **Propriétés générales des Sols en Agriculture**, par
 G. ANDRÉ, de l'Institut, Prof, à l'Institut Agronomique.
- N° 25. **Vue générale de l'Histoire d'Afrique (2^e édition)**, par
 G. HARDY. Recteur de l'Académie de Lille.
- N° 26. **Les Instruments d'Optique (3^e édition)**, par H. PARI-
 SELLE, Recteur de l'Académie de Montpellier (*82 fig.*).
- N° 27. **Le Naturalisme français : 1870-1895 (2^e édition)**, par
 P. MARTINO, Recteur de l'Académie d'Alger.
- N° 28. **Théorie du Navire** : Tome I, par M. LE BESNERAIS,
 Ingénieur en chef du Génie Maritime (*61 figures*).
- N°^s 29 - 30. **Éléments de Paléontologie** : Tomes I et II
 (2^e édition), par L. JOLEAUD, Professeur à la Faculté
 des Sciences de Paris (*93 figures*).
- N° 31. **Le Ballon, l'Avion, la Route aérienne**, par M. LAR-
 ROUY. Ingénieur de l'Ecole Sup. d'Aéronautique (*25 fig.*).
- N° 32. **La Société Féodale (3^e édition)**, par J. CALMETTE,
 Professeur à l'Université de Toulouse.
- N° 33. **Les Bois coloniaux**, par H. LECOMTE. de l'Institut,
 Prof, au Muséum d'Histoire naturelle (*28 figures*).
- N° 34. **Probabilités, Erreurs (4^e édition)**, par Emile BOREL,
 de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, et R. DELTHEIL,
 Recteur de l'Académie de Toulouse (*10 fig.*).
- N° 35. **Physique du Globe (3^e édition)**, par Ch. MAURAIN.
 de l'Institut, Doyen de la Faculté des Sciences de Paris
 (*21 figures*).

- N° 36. L'Atmosphère et la prévision du Temps (2⁸ édition), par J. ROUCH, Capitaine de Frégate, ancien Chef du Service Météorologique des Armées (36 figures).
- N° 37. Les Méthodes actuelles de la Chimie (2^e édition), par P. JOLIBOIS, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines (45 figures).
- N° 38. Les Coopératives de consommation en France, par B. LAVERGNE, Prof, à la Faculté de Droit de Lille.
- N° 39. La Grande Guerre (1914-1918), par le général THE-
VENET, ancien Gouverneur de Belfort (15 cartes).
- N° 40. Mines et Torpilles, par Henri STROH, Ingénieur en chef de la Marine (40 figures).
- N° s 41, 42. 43. Chimie minérale (3^e édition), par H. CO-
PAUX, Professeur à l'Ecole de Physique et de Chimie
Industrielles de la Ville de Paris, et H. PERPÈROT,
Sous-Chef de travaux pratiques à l'Ecole de Physique et de
Chimie (3 volumes illustrés de 136 figures).
- N° 44. Éléments de Géométrie analytique (2^e édition), par A.
TRESSE. Docteur es sciences. Inspecteur général de
l'Instruction Publique (91 figures).
- N° 45. Le Félibrige, par Emile RIPERT. Professeur à la
Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille.
- N° 46. Le Blocus et la Guerre sous-marine, par A. LAU-
RENS, Capitaine de Vaisseau, Chef delà Section historique
de l'Etat-Major delà Marine.
- N° s 47 - 48. Alternateurs et Moteurs synchrones : Tomes I
et 11 (2^e édition), par E. ROTH. Ingénieur en chef à
la Société Générale Als-Thom (167 figures).
(Ouvrage couronné par l' Académie des Sciences. Prix Hébert.)
- N° 49. Éléments d'Agriculture coloniale : Plantes à fibres, par Yves
HENRY, Ingénieur agronome. Inspecteur général de
l'Agriculture aux Colonies (55 figures).
- N° 50. Astronomie générale (2^e édition), par Luc PICART,
de l'Institut, D^r de l'Observatoire de Bordeaux (42 fig.).
- N° 51. L'Après-guerre et la Politique commerciale (2^e édi-
tion), par Cl.-J. GIGNOUX.
(Ouvrage couronné par la Société de Géographie Commerciale.)
- N° 52. La Révolution française, par A. MATHIEZ, Chargé du
Cours d'histoire de la Révolution française à l'Université de
Paris. Tome II : La Gironde et la Montagne (5^e édition).
- N° 53. L'Angleterre au XIX^e siècle, son évolution politique
(2^e édition), par Léon CAHEN, Professeur au Lycée
Condorcet.
- N° 54. Balistique extérieure, par J. OTTENHEIMER, Ingé-
nieur principal d'Artillerie navale (48 figures et 4 planches).

- N° 55. Piles et Accumulateurs électriques (2^e édition), par L. JUMAU. Ingénieur (76 figures).
- N° 56. Les Alpes françaises {3^e édition), par R. BLANCHARD, Professeur à l'Université de Grenoble (23 cartes et graphiques).
- N° 57. Les Courants alternatifs {4^e édition), par Pierre SÈVE, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (118 fig.).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Hébert.)
- N° 58. Rome et les Lettres latines (2^o édition), par A. DUPOUY. Professeur au Lycée Michelet, à Paris.
- N° 59. Théorie du Navire (Tome II), par M. LE BESNERAIS. ingénieur en chef du Génie Maritime (35 figures),
- N° 60. Calculs numériques et graphiques (3^e édition), par Emile GAU, Recteur de l'Académie d'Aix (33 figures).
- N° 61. Les Industries delà Soie en France, par P. CLERGET, Directeur de l'Ecole de Commerce de Lyon (10 graphiques, 15 tableaux statistiques,).
- N° 62. Les Industries de fixation de l'Azote (2^e édition), par Marcel GUICHARD. Professeur à la Sorbonne (21 figl).
- N° 63. Le Saint-Siège, l'Église catholique et la Politique mondiale (2^e édil.), par Maurice PERNOT, Agrégé de l'Université, ancien Membre de l'Ecole française de Rome.
- N° 64. La France économique et sociale au XVIII^e siècle (2^e édition), par Henri SEE, Professeur honoraire à l'Université de Rennes.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques-)
- N° 65. Les Submersibles, par G. RABEAU, Ingénieur du Génie Maritime, et A. LAURENS, Capitaine de Vaisseau, Chef de la Section historique de l'État-Major de la Marine (44 figures).
- N° 66. Les Doctrines économiques en France depuis 1870 (3^e édition), par G. PIROU, Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.
- N° 67. Introduction à la Géologie (5^e édit.). par J. LEUBA. Docteur es sciences (60 figures).
- N° 68. La Renaissance des Lettres en France, de Louis XII a Henri IV (2^e édition), par J. PLATTARD. Professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers
- N° 69. **Parnasse** et Symbolisme : 1850-1900 (4^e édition), pes P. MARTINO, Recteur de l'Académie d'Alger.
- N° 70. **Les** Moteurs a explosion (2^e édition), par E. MARCOTTE, Ingénieur-Conseil (I. C. F.). Professeur à l'Ecole spéciale des Travaux publics (6/ figures).
[Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Trimûâé]

- N° 71. Le Magnétisme (2^e édition), par P. WEISS. Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg, et G. FOËX, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Strasbourg (69 figures),
- N°s 72-73. Éléments de Calcul différentiel et de Calcul intégral : Tomes I et II (3^e édition), par Th. LE CONTE, Inspecteur général de l'Instruction publique, et R. DELTHEIL, Recteur de l'Académie de Toulouse.
- N° 74. Peuples et Nations des Balkans. *Géographie politique* (2^e édition), par Jacques ANCEL, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes internationales (3 cartes)[^]
{Ouvrage couronné par la Société de Géographie, Médaille d'or,
- N° 75. Transport de l'Électricité, par René COUFFON, Ingénieur des Arts et Manufactures (45 figures),
- N° 76. Les Alpes, *Géographie générale* (2^e édition), par Emm. DE MARTONNE, Professeur à la Sorbonne (24 cartes).
- N° 77. Les Moteurs à combustion (2^e édition), par E. MARCOTTE, Ingénieur-Conseil (I. C. F.), Professeur à l'Ecole Spéciale des Travaux publics {37 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Trémond.)
- N° 78. La Transformation de l'énergie électrique : I. Transformateurs (2^e édition), par R. CARTON, Ingénieur E.M.I., et P. DUMARTIN. Ingénieur A.M. et I.E.G. (89 figures).
- N° 79. Les Origines du Capitalisme moderne. *Esquisse historique* (3^e édition), par Henri SEE, Professeur honoraire à l'Université de Rennes.
(Ouvrage recommandé par le Comité du Livre français France-Amérique.)
- N° 80. Balistique intérieure, par J. OTTENHEIMER, Ingénieur principal d'Artillerie navale (37 figures),
- N° 81. La Pensée française au XVIII^e siècle [4^e édition), par Daniel MORNET, Professeur à la Sorbonne.
- N° 82. Mesures Électriques 12^e édition), par Jean GRANIER. Professeur à la Faculté des Sciences de Besançon (85 figures)'»
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Hébert.)
- N° 83. La Littérature italienne, par Th. LAIGNEL, Professeur agrégée d'italien au Lycée de jeunes filles de Lyon.
- N° 84. L'Organisation scientifique du Travail (2^e édition), par G. BRICARD, Ingén.en chef du Génie Maritime (34 fig.).
- N°s 85-86. Les Courants de la Pensée philosophique française : Tomes 1 et II (2^e édition), par A. CRESSON, Professeur de Philosophie au Lycée Louis-Ie-Grand.
- N° 87. Principes de l'Électrochimie (2^e édition), par J. PONSINET, Ingénieur des Manufactures de l'Etat (35 figures).

- . N° 86. Syndicats et Coopératives agricoles, par Michel AUGÉ-LARIBÉ, Secrétaire général de la Confédération nationale des Associations agricoles.
- N°* 89-90. La Tuberculose (*1^{re} édition, 2^e tirage*), parle Docteur Edouard RIST, Membre de l'Académie de Médecine, Médecin de l'Hôpital Laënnec et du Dispensaire Léon Bourgeois- Un volume double (25 figures et 6 graphiques),
- N° 91. Les Expériences monétaires contemporaines (2^e édit.), par George-Edgar BONNET» Directeur général de la Compagnie du Canal de Suez.
{Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Ltmantour, et recommandé par le Comité du Livre français France-Amérique.)
- N° 92. Histoire de la Langue Allemande (2^e édition), par E. TONNELAT, Prof, au Collège de France (/ carte).
- N° 93. La Révolution française, par A. MATHIEZ, Tome 111 : La Terreur (5^e édition).
- N° 94. La Cinématographie, par Lucien BULL, Sous-Directeur de l'Institut Marey (36 figures).
- N° 95. La Littérature française contemporaine : Poésie, Roman, Idées (4^e édition), par André BILLY.
- N° 96. La Vie de la Cellule végétale. Tome I : La Matière Vivante (2^e édition), par R. COMBES, Professeur à la Sorbonne (16 figures).
(Couronné par l'Académie des Sciences, Prix de Pareille.)
- N° 97. Psychologie expérimentale (5^e édition), par Henri PIÉRON, Professeur au Collège de France et à l'Institut de Psychologie {II figures ou graphiques).
- N° 98. La Civilisation athénienne (2^e édition), par P. CLOCHÉ, Prof, à la Faculté des Lettres de Besançon (15 fig., / carie)
- N° 99. Appareils et Méthodes de Mesure* mécaniques, par le Lieutenant-Colonel J. RAIBAUD, Chef des Travaux pratiques de Mécanique à l'Ecole Polytechnique (87 fig.).
- N° 100. L'École romantique française : les doctrines et les hommes (2^e édition), par Jean GIRAUD, Agrégé des Lettres, Directeur de la Fondation Deutsch de la Meurtrie.
{Couronné par l'Académie française. Prix Montyon.)
- N° 101. Éléments de Thermodynamique (5^e édition), par Ch. FABRY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut d'Optique (39 figures).
- N° 102. Introduction k la Psychologie collective (2^e édit.). par le D^r Charles BLONDEL. Correspondant de l'Institut, Professeur à l'Université de Paris.

- N° 103. *Nomographie*, par M. FRÉCHET, Professeur à l'la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, et H. ROULLELj, Ingénieur, Professeur à l'Ecole nationale technique de Strasbourg [79 figures]*
- N* 104. *L'Ancien Régime et la Révolution russes (2* édition)*, par Boris NOLDE, ancien Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Péetrograd.
(*Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques**, PrU Perret.)
- N° 105. *La Monarchie d'Ancien Régime en France, % de Henri IVà Louis XIV (2° édition)*, par Georges PAGES, Membre de l'Institut, Professeur d'Histoire moderne à la Faculté des Lettres de Paris.
- N° 106. *Le Théâtre français contemporain (2° édition)*, par Edmond SÉE.
- N* 107. *Hygiène de l'Européen aux Colonies (2* édition)*, par le D^r Ch. JOYEUX, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Marseille.
(*Ouvrage couronné par VAcadémie française- Prix Mont\$on.*)
- N° 106. *Grammaire descriptive de l'Anglais parlé (2° édition)*, par Joseph DELCOURT. Docteur es lettres, Professeur au Lycée Pasteift, à Paris.
- N° 109. *La Vie de la Cellule végétale. Tome II : Les enclave» de la matière vivante (2^e édition)*, par R. COMBES, Professeur à la Sorbonne (1/3 figures).
(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix de Par ville.*)
- N° 110. *La Formation de l'État français et l'Unité française, des Origines au milieu du XVI' siècle (2^e édition)*, par G. DUPONT-FERRIER, Membre de l'Institut, Professeur à l'École Nationale des Chartes.
(*Couronné par fAcadémie des Sciences morales et politiques. Prix Audi0red.*)
- N° 111. *Nos Grands Problèmes Coloniaux (2^e édition)*, par Georges HARDY, Recteur de l'Académie de Lille.
(*Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Perret.*)
- N° 112. *Le Calcul vectoriel (3^e édition)*, par Raoul BRICARD, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers. et à l'École Centrale des Arts et Manufactures.
- N° 113. *Ondes et Électrons (3^e édt.)*, par Pierre BRICOUT. Docteur es sciences, Répétiteur à l'École Polytechnique.
- N° 114. *La littérature en Russie*, par Jules LEGRAS, Pro fesseur à l'Université de Paris.
(*Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Bordin.*)
- N° 115. *Essences naturelles et Parfums*, par Raymond DELANGE, Chef des Services scientifiques des Fabriques de Laire.

- N° 116. **La Formation de l'Unité Italienne**, par Georges BOURGIN, Ancien membre de l'École française de Rome. Conservateur adjoint aux Archives nationales.
(Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Théroutanne.)
- N° 117. **La Justice pénale d'aujourd'hui**, par H. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
(Ouvrage recommandé par le Comité du Livre français France-Amérique.)
- N° 118. **Les grands courants de la Pensée antique (2^e édition)**, par A. RIVAUD, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.
- N° 119. **Les Systèmes philosophiques (3^e édition)**, par A. CRESSON, Professeur de Philosophie au Lycée Louis-le-Grand.
- N° 120. **Les Rayons X (2^e édition)**, par Jean THIBAUD, Docteur es sciences. Ingénieur E. S. E., Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon.
- N° 121. **Les Quanta (2^e édition)**, par Georges DÉJARDIN, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (34 figures).
- N° 122. **Les Anciennes Civilisations de l'Inde**, par Gaston COURTILLIER, Chargé de Cours à la Faculté des Lettres* de Strasbourg (5 planches hors texte).
- N° 123. **Couleurs et Pigments des Êtres vivants**, par le Docteur Jean VERNE, Docteur es sciences. Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris (26 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Gama-Mochado.)
- N° 124. **Pétroles naturel et artificiels**, par J.-J. CHAR-TROU, Ingénieur (52 figures).
- N° 125. **La Téléphonie**, par Robert DREYFUS. Ingénieur des Postes et Télégraphes.
- N° 126. **L'Islam (2^e édition)**, par Henri MASSÉ, Professeur à l'École Nationale des Langues Orientales.
- N° 127. **Principes de Psychologie appliquée**, par le D^r Henri WALLON, Directeur à l'École des Hautes-Études, Professeur au Collège de France.
(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, Prix Louis Liard.)
- N° 128. **La Belgique contemporaine (1780-1930)**, par Franz * VAN KALKEN, Professeur à l'Université de Bruxelles.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)
- N° 129. **Soies artificielles et Matières plastiques**, par R. GABILLION, Ingénieur-Chimiste I. C. N., Chimiste principal du Service des Poudres (21 figures).
- N° 130. **La Thérapeutique moderne**, par le D^r G. FLORENCE, Prof. agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.
- N° 131. **La Transformation de l'Énergie électrique : II. Commutateurs et Redresseurs**, par H. GIROZ, ingénieur E. S. E. (65 figures).

- N^o 132-133. La Musique contemporaine en France, par René DUMESNIL : *Tomes I et II*
(Ouvrage couronné par l'Académie des Beaux-Arts, Prix Bordtn).
- N^o 134. Le Sommeil, par le Docteur J. LHERMITTE, Professeur agrège à la Faculté de Médecine de Paris..
- N^o 135. Constitution et Gouvernement de la France, par L. TROT A BAS, Professeur à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille.
- N^o 136. Les Problèmes de la Vie mystique, par R. BASTIDE, Agrégé de Philosophie, Professeur au Lycée de Valence.
- N^o 137. Le Maroc par J. CÉLERIER. Prof. à l'Institut des Hautes-Études marocaines à Rabat (3 graphiques et 6 cartes),
- N^o 138. Théorie mathématique des Assurances, par H. GALBRUN, Docteur es sciences. Actuaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
- N^o 139. Histoire d'Espagne, par Rafaël ALTAMIRAY CREVEA, Professeur à l'Université de Madrid.
- N^o 140. Électricité et Radiologie médicales, par le D^r L. GALLY, Radiologiste des Hôpitaux de Paris, et le D^p P. ROUSSEAU. Chef du laboratoire d'Electrologie à la Faculté de Médecine de Paris (56 figures).
- N^o 141. Cicatrisation et Régénération, par Jacques MILLOT Professeur à la Faculté des Sciences de Paris [32 figures].
- N^o 142. La Crise britannique au XX^e siècle (5^e édition), par André SIEGFRIED, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France (2 cartes et 2 graphiques).
- N^o 143. La Photographie, par M. HESSE et Cl. AMÉDÉE-MANNHEIM. anciens Étèves de l'École Polytechnique {80 figures}.
- N^o 144. La Littérature comparée, par Paul VAN TIEGHEM, Professeur au Lycée Louis-le-Grand, chargé de Conférences de Littérature comparée à la Sorbonne.
- N^o 145. Les Vitamines (2^e édition), par M^{me} L. RANDOIN, Directeur du Laboratoire de Physiologie de la Nutrition à l'Ecole des Hautes Études et à l'Institut des Recherches agronomiques, et H. SIMONNET, Chef des travaux de physiologie à l'École vétérinaire d'Alfort (9 graphiques, 70 figures, 4 tableaux).
- N^o 146. La Littérature anglaise, par Paul DOTTIN, Doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse.
- N^o 147. **L'Auvergne**, par Philippe ARBOS, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (12 cartes et graphiques).

- N° 148. Introduction à la Mécanique des Fluides, par Adrien FOCH, Professeur à la Sorbonne (55 figures).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Boihau.)
- N° 149. Socialisme français i Du « Socialisme utopique * à la . Démocratie industrielle » (2^e édition), par C. BOUGLÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'École Normale.
- N° 150. Les Crises allemandes (1919-1931). par A. RIVAUD. Correspondant de l'Institut, Professeur à la Sorbonne et à l'École libre des Sciences politiques.
- N° 151. La France et l'Allemagne depuis dix siècles, par G. ZELLER, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Strasbourg.
- N° 152. Géographie des Plantes, par Henri GAUSSEN, professeur à l'Université de Toulouse (8 cartes et figures).
- N° 153. Géographie des Animaux, par Marcel PRENANT, Professeur à la Sorbonne (4 cartes).
- N° 154. Mathématiques financières, par J. DUBOURDIEU, Docteur es sciences, Actuaire adjoint à la Banque de Paris et des Pays-Bas (9 figures).
- N° 155. Fleuves et Rivières, par Maurice PARDÉ, Professeur à l'École des Ingénieurs hydrauliciens de l'Université de Grenoble {18 graphiques et cartes).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, Prix Gau)
- N° 156. La Manutention mécanique, par Marcel LEGRAS. ancien Elève de l'Éc. Polytechnique, Ingén.-Conseil (95 fig.)
- N° 157. Les Sociétés italiennes, du XIII^e au XV^e siècle, par Julien LUCHAIRE, Inspecteur général de l'Instruction publique (5 cartes).
- N° 158. Les Phénomènes sociaux chez les animaux, par François PICARD, Professeur à la Sorbonne (9 figures).
- N° 159. Le Problème moral et les Philosophes, par A. CRESSON, Professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand.
Couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Prix Louis Liard.
- N° 160. Les Principes du Droit Civil, par Henry SOLUS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
- N° 161. Les Bases historiques de la Finance moderne, par Robert BIGO, Prof., à l'École des Hautes Études Sociales.
- N° 162. Télévision et Transmission des images, par René MESNÉY, Prof à l'École Sup. d'Électricité (97 figures).
- N° 163. Machines automatiques, mécaniques et électriques, par P. MAURER, Ingénieur en chef de la C. P. D. E., Professeur à l'École d'électricité et de mécanique industrielles et à l'École d'électricité Bréguet (42 figures).

- N° 164. La **France méditerranéenne**, par Jules SION, Professeur à l'Université de Montpellier (8 caries).
(Couronné par l'Académie des Sciences. Prix Délai an de-Guérineau-)
- N° 165. La Science française **depuis** le XVII^e siècle, par Maurice CAULLÉRY, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.
- N° 166. **Acoustique**, par Adrien FOCH, Professeur à la Sorbonne (67 figures).
- N° 167. **Les Régimes électoraux**, par Georges LACHAPELLE.
- N° 168. **Histoire des Pays Baltique**, par Jean MEUVRET, Agrégé de l'Université (5 cartes).
(Médaille décernée par l'Académie des Sciences morales et politiques.)
- N° 169. **L'Afrique centrale**, par Maurice ROBERT, Professeur à l'Université de Bruxelles (8 cartes et graphiques).
(Ouvrage couronné par la Société de Géographie. Médaille Grudiff.)
- N° 170. **L'Irlande**, par A. RIVOALLAN, Professeur au Lycée Janson-de-Sailly (2 cartes).
(Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix d'Académie-)
- N° 171. **La Pensée allemande**, de Luther à Nietzsche, par Jean-Édouard SPENLÉ, Recteur de l'Académie de Dijon.
(Couronné par l'Académie française. Prix d'Académie.)
- N° 172. **Le Monde Egéen avant les Grecs**, par P. WALTZ. Professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand (13 fig.).
- N° 173. **Ciments et Mortiers**, par Augustin MÂCHÉ, Ingénieur E. P. C. I. (51 figures).
- N° 174. **Statistique et Applications**, par Georges DARMOIS, Chargé de Cours à la Sorbonne (32 graphiques).
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences. Prix H. de Parville.)
- N° 175- **Génératrices et Moteurs à courant continu**, par Éd. ROTH, Ingénieur en Chef à la Société Als-Thom, et J. BARDIN, Ingénieur à la Société Als-Thom (85 figures)'
- N° 176. **Parasites et Parasitisme**, par P.-P. GRASSE, Professeur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (25 figures).
- N° 177. **Les Céréales : Biologie et Applications**, par R. LEGENDRE, Directeur du Laboratoire de Physiologie comparée à l'Ecole des Hautes-Études (33 figures).
- N° 178. **Les Matières colorantes artificielles**, par G. MARTIN, Directeur à la Société anonyme des Matières colorantes et Produits chimiques de Saint-Denis (7 figures).
(Ouvrage couronné par la Société Industrielle de Rouen.)
- N° 179. **L'Indochine française**, par Ch. ROBEQUAIN, Prof. à la Faculté des Lettres de Rennes (12 graphiques et cartes).
- N° 180. **La Littérature Portugaise**, par G. LE GENTIL, Professeur à la Sorbonne.
(Ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Montyon.)

- N° 181. Les grands Problèmes de la politique des États* Unis, par Firmin ROZ.
- N° 182. La Paix économique, par H. HAUSER, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.
- N° 183. La Tchécoslovaquie, *Étude économique*, par André TIBAL, ancien Professeur à l'Université de Prague, Professeur à l'Université de Nancy.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques et par la Société de Géographie. Médaille H. Lorin.)
- N° 184. Extrême-Orient et Pacifique, par Roger LÉVY, Secrétaire Général du Comité d'Études des Problèmes de Pacifique, Chargé de Cours à l'École nationale de la France d'Outre-mer.
(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Drouin de Lhuys, et par la Société de Géographie, Médaille Roulet.)
- N° 185. Phénomènes colloïdaux, par R. DUBRISAY, Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'École Polytechnique (27 figures).
- N° 186. La Démence, par le Docteur R. MALLET, Médecin-Inspecteur des Asiles, Expert près le Tribunal de la Seine.
- N° 187. Éléments de Sociologie religieuse, par Roger BASTIDE, Agrégé de Philosophie, Professeur au Lycée de Valence.
- N° 188. Histoire des Pays-Bas, du XVI^e siècle à nos jours, par Enno VAN GELDER (/carre).
- N° 189. Le Champ électromagnétique, par Marc JOUGUET, Ingénieur Radio-électricien E. S. E. (20 figures),
- N° 190. Mesure des Températures, par G. RIBAUD, Professeur à la Sorbonne (83 figures).
- N° 191. Chimie générale, par A. BOUZAT, Doyen de la Faculté des Sciences de Rennes (28 figures).
- N° 192. Les Races humaines, par P. LESTER; Sous-Directeur de Laboratoire au Muséum, et Jacques MILLOT, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris (23 figures),
- N° 193. Histoire des États-Unis, par Edmond PRÉCLIN, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (2 cartes),..
- N° 194. Blanchiment, Teinture et Impression, par G. MAR* TIN, Directeur à la Société anonyme des Matières Colorantes et Produits chimiques de Saint-Denis (15 fig.)
(Ouvrage couronné par la Société Industrielle de Rouen. I , ,)
- N° 195. Histoire de la Littérature Allemande, par G. BIANQUIS. Prof. à la Faculté des Lettres de l'Univ. de Dijon.
(Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix d'Académie.)
- N° 196. Les Thermidoriens, par G. LEFEBVRE, Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

- N° 197. **Les Finances publiques et les Impôts de la France**, par L. TROTABAS, Professeur à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille *[11 figures]*.
- N° 198. Introduction à la Sociologie, par Armand CUVILLIER, Professeur agrégé de Philosophie.
- N° 199. **La Réforme et les Guerres de Religion**, par Joseph CHARTRON-CHARBONNEL. Agrégée d'Histoire, Docteur es lettres.
- N° 200. Biologie **mathématique**, par V. A. KOSTITZIN, ancien Professeur à la Faculté des Sciences de Moscou (16 *figures*),
- N° 201. **Le Problème des* Nationalités**, par Paul HENRY, Professeur à la Faculté de Lettres de Clermont-Ferrand.
- N° 202. **La Chine : Passé et Présent**, par J. ESCARRA, Chargé de Cours à l'Institut des Hautes Etudes Chinoises (*/ carte*).
- N° 203. La Vie de la **Cellule végétale**. Tome III : **L'enveloppe de la matière vivante**, par R. COMBES, Professeur à la Sorbonne (26 *figures*).
- N° 204. **1848**, par Félix PONTEIL, Professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.
- N° 205. **La Bretagne**, par René MUSSET, Professeur à l'Université de Caen, Professeur honoraire à l'Université de Rennes (12 *cartes*).
- N° 206. **Les Géométries**, par Lucien GODEAUX, Professeur à l'Université de Liège, Correspondant de l'Académie Royale de Belgique (35 *figures*).
- N° 209. La Civilisation, par Félix SARTIAUX.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN. 103, Boul. St-Michel, PARIS

HISTOIRE UNIVERSELLE DES ARTS

DES TEMPS PRIMITIFS A NOS JOURS

publiée sous la direction de

LOUIS RÉAU

*

L'ART ANTIQUE

{ORIENT - GRÈCE - ROME}

par G. CONTENAU et V. CHAPOT

Un volume in-4^e (18X23). 424 pages, 312 illustrations, 3 cartes, broché.

* *

L'ART PRIMITIF — L'ART MÉDIÉVAL

par Louis RÉAU

Un volume in-4^e (18x23), 442 pages, 275 illustrations, 3 cartes, broché.

* * *

LA RENAISSANCE — L'ART MODERNE

par Louis RÉAU

Un volume in-4^e 18x23), 438 pages, 300 illustrations, 1 carte, broché/

Chaque volume relié pleine toile ou relié demi-chagrin, tête dorée.
(Demander le tarif des reliures.)

Sous presse :

* * * *

LES ARTS MUSULMANS

L'EXTRÊME-ORIENT

(Inde - Indochine - Insulinde - Chine - Japon)

par

5. ELISSÉEN. R. GROUSSET. J. HACKIN. G. SALLES. PH. STERN

Un volume in-4^e (18X23), 450 pages, 350 illustrations, 4 cartes,
relié pleine toile ou relié demi-chagrin, tête dorée.

